UC-NRLF
$B 764 766

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME DEUXIÈME

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860

Digitized by Google

RES

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS. — IMPRIMERIE A. WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, .

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME DEUXIEME

PARIS

MICHEL LÉVY FRERES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

—

1860

Tous droits réservés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IC256
V5
v.2

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CHAPITRE VII

— 1814 —

Suite de la session. — Commencement d'opposition à la Chambre des Députés. — Discussion et vote d'une loi sur la Presse, — du budget, — d'une loi qui rend aux émigrés leurs biens non vendus.

Les Chambres poursuivaient leur session. La Chambre des pairs dont les journaux, à cette époque, ne rapportaient pas les discussions, attirait peu l'attention publique, mais il en était autrement de celle des députés.

Cette Assemblée offre un aspect tout particulier dans notre histoire constitutionnelle : elle ne ressemble pas plus aux Assemblées des premiers temps de la Révolution

210691

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'aux Chambres qui devaient lui succéder. Personne alors ne semblait comprendre l'importance du rôle attribué par nos institutions nouvelles à la branche élective du pouvoir parlementaire. L'ancien Corps législatif conservait, de son origine et de ses habitudes antérieures, une timidité, une humilité de formes qu'il ne devait secouer que peu à peu. Le langage qu'on y tenait n'était pas seulement empreint d'un sentiment d'adoration presque servile pour la royauté, il était respectueux au plus haut degré pour les ministres. Lors même qu'on se croyait obligé de blâmer quelqu'un de leurs actes, de combattre une de leurs propositions, on se gardait bien d'attaquer leurs personnes ou leurs intentions ; on avait l'air de les croire, comme le Roi, trompés ou mal informés. L'opposition n'avait rien de systématique. Elle eût repoussé comme une injure l'imputation de penser à imposer un système politique au monarque ou à renverser le cabinet. Aucun des ministres ne faisait partie de la Chambre, et je crois pouvoir affirmer qu'aucun des députés ne songeait à devenir ministre, n'en concevait même la possibilité. Sous l'Empire, on avait choisi les membres du Corps législatif dans de tout autres rangs que ceux des hommes appelés à diriger les affaires de l'État, et l'idée que le Roi dût être obligé à prendre ses conseillers parmi ceux qui obtiendraient de l'ascendant dans l'Assemblée populaire était alors bien loin de tous les esprits. Les souvenirs de l'ancien régime, ceux de l'Empire, qui avait doté de tant d'attributions, entouré de tant de faste et de richesse les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

premiers dépositaires de l'autorité, établissaient entre ces hauts fonctionnaires et les représentants des départements une distance d'autant plus grande que, parmi ces représentants, il n'en était pas un dont le nom se recommandât par d'éclatants services, par une haute position occupée à une autre époque ou par une grande illustration personnelle. Il ne venait donc à l'esprit de personne qu'une partie du ministère dût être prise dans le sein de la Chambre telle qu'elle était constituée. Seulement, le gouvernement eût désiré que quelques-uns des ministres devinssent députés, et comme il n'existait pas encore de loi électorale, comme peut-être aussi il leur répugnait de s'exposer aux chances d'une élection libre, divers expédients furent imaginés pour les faire entrer dans la Chambre sans recourir à l'intervention des colléges. Plusieurs députations se trouvant incomplètes, quelqu'un proposa de faire présenter par la Chambre élective trois candidats pour chaque place vacante et de conférer à la Chambre des pairs le droit de choisir entre eux; un autre était d'avis de remettre ce choix au Roi; d'autres encore voulaient que le Roi nommât directement aux places vacantes sans présentation de candidats. Il ne fut donné aucune suite à ces étranges conceptions, qui d'ailleurs ne s'étaient produites qu'en dehors de la Chambre.

Cependant, dans cette Chambre si timide, si peu sûre d'elle-même, on commençait à remarquer quelques symptômes de vie et de mouvement. J'ai déjà parlé d'un noyau d'opposition où se réunissaient, autour de MM. Dumolard

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et Durbach, MM. Dupont (de l'Eure), Redoch, Souques, Lefèvre-Géneau. Déjà, quelque soin qu'ils apportassent à ne pas se présenter comme les héritiers des premiers révolutionnaires dont ils condamnaient très-sincèrement les crimes et les violences, il n'était pas difficile de discerner en eux les préjugés étroits, les préventions, les suceptibilités d'une ombrageuse démocratie. D'autres hommes, d'un caractère et d'un esprit plus élevés, non moins attachés à la liberté, mais en comprenant mieux les conditions indispensables, représentaient au palais Bourbon ce qu'on a depuis appelé le centre gauche. Tels étaient MM. Raynouard et Flangergues. M. Lainé se serait peut-être confondu avec eux si sa position de président et un attachement vif et passionné pour la cause des Bourbons n'eussent, en plus d'une occasion, imposé silence à ses opinions libérales en lui faisant craindre d'embarrasser la marche d'un gouvernement naissant et d'ébranler un trône encore mal affermi. En dehors des deux fractions que je viens d'indiquer et qui formaient tout au plus le tiers de la Chambre, elle se composait en grande majorité d'hommes portés à soutenir l'autorité en toute occasion, soit par dévouement à la monarchie légitime, soit par crainte du retour des révolutions, soit même par l'effet de cette servilité qui rallie tant d'esprits au pouvoir existant quel qu'il soit. Le savant orientaliste Sylvestre de Sacy était un des membres les plus honorables et les plus distingués de cette majorité. L'abbé Morellet, ce débris du parti encyclopédiste et économique, alors presque nonagénaire, siégeait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur les mêmes bancs. On y comptait un assez grand nombre de gentilshommes et même quelques personnages appartenant à la plus haute noblesse. Le parti de l'émigration et de l'ancien régime y était représenté, mais il était loin d'y dominer.

La session était ouverte depuis plus d'un mois et le gouvernement n'avait encore saisi les deux Chambres d'aucune proposition de loi. Il leur avait seulement présenté un règlement sur les rapports du Roi avec les deux Assemblées et de ces Assemblées entre elles. Les partisans exagérés de la prérogative royale auraient voulu en faire l'objet d'une simple ordonnance, mais on comprit l'impossibilité de se passer du concours des grands Corps dont il s'agissait de régler le mode d'action. A la Chambre des pairs, le règlement fut voté sans autre incident que le retranchement d'un article assez ridicule, qui défendait de siéger en *habit négligé,* mais, à la Chambre des députés, il souleva plus de difficultés. La commission chargée de l'examiner trouva à redire au cérémonial proposé pour les séances royales et qui consacrait en faveur de la pairie une certaine prééminence. Elle combattit aussi la faculté attribuée au Roi de faire soutenir ses projets de loi, non-seulement par les ministres, mais encore par des commissaires délégués à cet effet. Elle éleva encore d'autres objections qui portaient sur des formes et des expressions contraires, suivant elle, à l'esprit de la Charte. Les amendements qu'elle proposa, appuyés par M. Flangergues et surtout par M. Dumolard, prévalurent en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partie avec l'assentiment de l'abbé de Montesquiou, qui fit preuve dans cette discussion de modération et de talent. On accepta le cérémonial indiqué pour les séances royales, mais on décida que les commissaires chargés par le Roi de soutenir les propositions du gouvernement dans les Chambres n'y seraient admis que moyennant la présence des ministres et sous leur responsabilité. Le projet ainsi amendé fut reporté à la Chambre des pairs qui le vota avec ces modifications, non sans que le chancelier eût exprimé sa profonde surprise de ce que la Chambre élective avait osé changer quelque chose à un règlement royal.

Presque chaque jour des députés, usant de l'initiative indirecte autorisée par la Charte, venaient porter à la tribune la proposition d'inviter le Roi à faire présenter quelque projet de loi. Cette initiative, souvent intempestive et irréfléchie, était assez ordinairement écartée, soit par un vote négatif, soit par un ajournement. Dans ces débats préliminaires, M. Dumolard se montrait infatigable autant qu'ingénieux à multiplier les occasions de se produire et d'agiter les esprits. Il demanda que le Roi fût supplié d'ordonner à ses ministres de mettre sous les yeux de la Chambre le tableau de la situation du royaume. « L'Europe, dit-il, a les yeux fixés sur nous. Nos com-
» mettants attendent des améliorations dans les diverses
» parties de l'administration publique. La France a besoin
» d'une grande mesure qui lui rende la santé morale;
» mais, pour y parvenir, il faut connaître la cause du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» mal. » La proposition de M. Dumolard fut renvoyée à l'examen des bureaux, mais l'impression de son discours, réclamée par ses amis politiques, ne fut pas accordée. En ce temps-là, le *Moniteur* ne publiait pas encore le texte intégral des discussions, il n'en donnait qu'une analyse plus ou moins étendue, et la Chambre, en ordonnant ou en refusant l'impression des paroles prononcées devant elle, avait un moyen de faire connaître, dans certains cas, le jugement favorable ou contraire qu'elle en portait.

Peu de jours après, le 9 juillet, le ministre de l'intérieur, répondant en quelque sorte à l'invitation de M. Dumolard, soumit à la Chambre un exposé très-développé de l'état intérieur de la France. Cet exposé, qui fut présenté aussi à la Chambre des pairs, était fait avec assez d'habileté, mais dans un esprit de dénigrement excessif contre le gouvernement impérial. Le blâme absolu, exagéré à certains égards, qu'il jetait sur tous les actes de ce gouvernement, était de nature à exaspérer ceux qui avaient pris part sous Napoléon à l'administration publique. Une assertion de ce rapport donna lieu surtout à de vives réclamations. Il y était dit que le déficit laissé par l'Empire s'élevait à treize cents millions, somme énorme à une époque où le revenu annuel de l'État n'atteignait pas six cent millions. Cette évaluation était fondée sur un de ces calculs de fantaisie par lesquels, sans énoncer des faits matériellement faux, on peut, suivant l'inspiration du moment, effrayer ou rassurer l'opinion sur la situation financière d'un pays.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En réalité, le déficit ne dépassait pas la moitié de la somme énoncée par le ministre de l'intérieur d'après les documents que lui avait fournis le ministre des finances. Le ministre du trésor de l'Empire, le comte Mollien, justement blessé, s'empressa de faire parvenir à l'abbé de Montesquiou une note qui contestait victorieusement l'étendue du déficit et l'exactitude des accusations dirigées contre son administration. M. de Montesquiou, dans sa loyauté, témoigna, dit-on, un très-vif mécontentement de l'erreur involontaire dans laquelle on l'avait induit.

Les Chambres répondirent à cette communication en votant au Roi des adresses de remercîment. Celle des pairs, rédigée par une commission presque entièrement composée d'amis zélés de la liberté et adoptée après une discussion animée, était conçue dans un sens très-constitutionnel. Elle énumérait tous les bienfaits que la France avait vus « naître au milieu des orages de la Révo-» lution : l'agriculture soulagée du fardeau de la dîme et » des droits féodaux, la législation politique et civile, » administrative et financière, ramenée à l'uniformité, » les corporations, les villes, les provinces faisant à la loi » commune le sacrifice de leurs priviléges, l'accroissement » du nombre des propriétaires, la création de nouveaux » produits et de nouvelles richesses, l'accélération du » mouvement des capitaux. » L'Empire avait tout détruit ; mais le Roi réparerait tout au moyen d'une Constitution « dont les principes étaient dans tous les cœurs et dans » toutes les bouches. C'est dans cette Charte, sire, disait la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Chambre, qu'est votre force et toute la nôtre ; elle rend » à l'esprit public son énergie ; elle réalise pour nous cette » salutaire division des pouvoirs qui les modère l'un par » l'autre, qui prévient les imprudences, qui pèse les mesures » et juge avec maturité les moyens. Votre Majesté impri- » mera à ses conseils le sceau de son caractère ; vos mi- » nistres seront responsables, devant vos peuples, du dépôt » d'autorité qui leur est confié ; ils le seront envers vous » de la conformité de leurs actes avec vos intentions pater- » nelles. »

La présentation du budget suivit de près celle de l'exposé du ministre de l'intérieur, mais il ne devait être discuté que beaucoup plus tard. En ce moment l'attention de la Chambre des députés, comme celle du public, était absorbée par une question d'une importance non moins grande, mais d'une tout autre nature, celle de la liberté de la presse.

Nous avons vu que la Chambre avait repoussé une proposition faite en termes passionnés par M. Durbach pour l'abolition de la censure. Cinq jours après, le 4 juillet, un député de Paris, M. Faure, avait demandé que le Roi fût prié de proposer une loi qui, tout en réprimant les abus de la presse, assurât aux citoyens, conformément à la Charte, le droit de publier leurs pensées. Les développements dans lesquels il était entré et qui inclinaient vers le système préventif ayant excité des murmures, non-seulement parmi les députés de l'opposition, mais dans les tribunes publiques, le président avait menacé de les faire évacuer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant la majorité avait pris en considération la proposition de M. Faure.

Dès le lendemain, le ministre de l'intérieur et le ministre de la maison du Roi, accompagnés de MM. Ferrand et Beugnot, vinrent apporter à la Chambre le projet de loi ainsi réclamé. L'abbé de Montesquiou prit la parole. Il commença par reconnaître que l'imprimerie avait rendu à la société de très-grands services, qu'elle était trop absolument nécessaire aux nations civilisées pour qu'il fût possible de la soumettre à de rigoureuses entraves, qu'il fallait conserver la liberté de la presse de manière à la rendre utile et durable, mais il ajouta que cette liberté, si souvent proclamée en France depuis vingt-cinq ans, y était toujours devenue elle-même son plus grand ennemi, qu'esclave de l'opinion, sans avoir eu le temps de la former, elle avait prêté à la licence toutes ses forces et n'avait jamais pu trouver pour elle-même de moyens suffisants de défense, que la servitude silencieuse qui avait succédé à la turbulence des premières années de la Révolution n'avait pas mieux préparé les Français à une liberté dont la nature était telle que, pour savoir en faire usage, il faudrait en avoir déjà joui longtemps ; il expliqua que la loi proposée avait surtout pour objet d'empêcher la propagation de ces libelles que leur mince volume permet de répandre avec profusion et qui sont propres à troubler immédiatement la tranquillité publique, et après avoir indiqué que les écrits de peu d'étendue, les journaux par conséquent, seraient soumis à une censure entourée d'ail-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs de fortes garanties d'impartialité, il termina ainsi cet exposé assez superficiel : « Si nous vivions à une époque » où la raison depuis longtemps formée et éprouvée eût » un empire plus fort que celui des passions, où l'intérêt » national, clairement reconnu et vivement senti, eût » attaché à sa cause la majorité des intérêts particuliers, » où l'ordre public, fortement consolidé, ne craignît pas » les attaques de l'imprudence et de la folie, la liberté illi- » mitée de la presse serait sans danger..., mais notre » situation n'est pas si heureuse, notre caractère même » s'oppose aussi bien que notre situation à l'établissement » d'une liberté indéfinie. La nature a réparti ses dons » entre les peuples comme entre les individus, la diversité » des institutions a fortifié des différences primitives. » Nous avons reçu en partage une vivacité, une mobilité » d'imagination qui ont besoin d'être contenues. Gar- » dons-nous de nous en plaindre; n'envions pas à une » nation voisine des avantages d'un autre genre ; les nôtres » nous ont valu assez de bonheur et de gloire pour que » nous puissions nous en contenter ; nous leur devons » cette élégance de goût, cette délicatesse de mœurs qui » s'irritent du moindre oubli des convenances et qui ne » nous permettent pas de les violer sans tomber aussitôt » dans une licence affreuse. Conservons ce caractère na- » tional qui nous a distingués si longtemps et avec tant » d'éclat; ne nous jetons pas dans des habitudes qui lui » seraient contraires... »

Le projet de loi, comme tous ceux de cette époque, dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la forme rappelait celle des anciens édits royaux, était précédé d'un préambule qui faisait remarquer que la Constitution, en promettant la liberté de la presse, ne la séparait pas des lois destinées à en réprimer les abus. Le dispositif portait que tout écrit de plus de trente feuilles d'impression serait publié librement, qu'il en serait de même, quel que fût le nombre des feuilles, des écrits en langues mortes ou étrangères, des mandements épiscopaux, lettres pastorales, catéchismes et livres de prières, des mémoires sur procès et des mémoires des sociétés littéraires et savantes établies ou reconnues par le Roi, qu'à l'égard des écrits de trente feuilles ou d'une moindre étendue, la direction générale de la librairie à Paris et les préfets dans les départements pourraient ordonner, suivant les circonstances, qu'ils fussent communiqués avant l'impression, que le directeur général ferait examiner par des censeurs, choisis parmi ceux que le Roi aurait nommés, les écrits dont il aurait requis la communication et ceux que les préfets lui auraient transmis, que si deux censeurs au moins jugeaient que l'écrit fût un libelle diffamatoire, ou qu'il pût troubler la tranquillité publique, ou qu'il fût contraire à l'article de la Charte qui interdisait la recherche des opinions et des votes émis pendant la Révolution, ou, enfin, qu'il blessât les bonnes mœurs, le directeur général pourrait ordonner de surseoir à l'impression, qu'il serait formé, au commencement de chaque session, une commission composée de trois pairs et de trois députés élus par leurs Chambres respectives et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trois commissaires du Roi, que le directeur général lui rendrait compte des sursis par lui ordonnés depuis l'ouverture de la session précédente et mettrait sous ses yeux l'avis des censeurs, que si la commission jugeait que les motifs d'un sursis étaient insuffisants ou ne subsistaient plus, il serait levé par le directeur; que les journaux ou écrits périodiques ne pourraient paraître qu'avec l'autorisation du Roi, enfin, que les auteurs et imprimeurs des écrits même exemptés de la censure pourraient, avant de les publier, requérir qu'ils fussent examinés dans la forme ainsi établie, et que s'ils étaient approuvés, les uns et les autres seraient, par ce seul fait, déchargés de toute responsabilité, sauf envers les parties lésées. D'autres dispositions du projet réglaient la police de la presse. Elles portaient que nul ne pourrait être imprimeur ou libraire s'il n'était breveté par le Roi et assermenté, que le brevet pourrait être retiré à tout imprimeur ou libraire convaincu, par jugement, de contravention aux lois et règlements, que les imprimeries clandestines seraient détruites et leurs possesseurs et dépositaires punis d'une amende de dix mille francs et d'un emprisonnement de six mois, que nul imprimeur ne pourrait imprimer un écrit avant d'en avoir fait la déclaration ni le publier avant d'avoir déposé le nombre prescrit d'exemplaires, à Paris au secrétariat de la direction générale, et dans les départements au secrétariat de la préfecture, et que le défaut de déclaration et de dépôt, celui d'indication sur chaque exemplaire du nom et de la demeure de l'imprimeur ou l'indication d'un faux nom et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une fausse demeure seraient punis par des amendes graduées jusqu'à la somme de six mille francs, sans préjudice, pour ce dernier cas, de l'emprisonnement prononcé par le Code pénal. La loi devait être revue dans trois ans pour qu'on pût y apporter les modifications dont l'expérience aurait démontré la nécessité.

Ce projet était, en très-grande partie, l'œuvre de M. Royer-Collard, directeur général de la librairie, et de M. Guizot, secrétaire général du ministère de l'intérieur. M. Guizot, dans un écrit publié peu de jours auparavant, tout en parlant magnifiquement des avantages d'une entière liberté de la presse, avait entrepris de démontrer qu'en ce moment elle ne pourrait être accordée sans danger et qu'il était indispensable d'y apporter quelques restrictions jusqu'à ce que l'esprit public, successivement faussé par les excès de la licence et de la tyrannie, se fût assez formé pour écarter ce danger. Ce système était sans doute très-soutenable, mais, même en l'admettant, on pouvait trouver que les restrictions proposées étaient excessives. Le gouvernement ne les présentait pas, d'ailleurs, comme des mesures exceptionnelles et provisoires, mais comme l'accomplissement des promesses de la Charte et, par là, il prêtait des armes puissantes à une opposition malveillante, trop disposée à l'accuser de vouloir manquer à sa parole.

La lecture du projet souleva sur les bancs de cette opposition et dans les tribunes publiques des murmures semblables à ceux qu'avait excités la veille le discours de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Faure. Au dehors de l'Assemblée, l'impression générale ne fut ni moins défavorable, ni moins vive. Non-seulement l'unique organe qu'eût alors l'opinion libérale, le *Censeur*, dénonça la loi proposée comme un attentat à la civilisation, à la liberté, à la Charte, mais deux feuilles royalistes, le *Journal de Paris* et le *Journal des Débats*, prirent chaudement la défense de la liberté de la presse. M. Suard, qui touchait au terme de sa longue carrière, M. Durbach, M. Benjamin Constant, dont le talent était alors arrivé à toute sa plénitude, descendirent aussi dans la lice. Ce dernier, dans un pamphlet ingénieux et brillant, essaya de prouver que l'asservissement des journaux ne serait pas seulement funeste aux citoyens en les privant de toute garantie contre l'arbitraire, mais au gouvernement lui-même, sur qui retomberait la responsabilité de tout ce que ces journaux publieraient et qui détruisait par son projet le seul moyen de ranimer en France un peu de vie politique, de faire parvenir dans les départements la connaissance exacte des faits, d'y former l'opinion et de les mettre en état de balancer, dans les moments de crise, l'influence de Paris, principe de tant de perturbations depuis 1789.

Les journaux du parti de l'ancien régime, la *Gazette de France*, la *Quotidienne* attaquèrent au contraire la liberté de la presse, soit comme la source de tous les maux qui avaient accablé la France, soit comme une irréalisable utopie. Le philosophe du parti, M. de Bonald, dans un de ces écrits paradoxaux où il se plaisait à épancher sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

profonde aversion pour toutes les idées nouvelles, soutint que les gouvernements, tuteurs de l'éternelle minorité des peuples, ne pouvaient pas livrer la morale publique au hasard d'un combat inégal entre les esprits et prétendit que, pour les écrivains eux-mêmes, la censure était bien préférable à la répression par jugement, attendu que l'une était un simple avertissement et l'autre une flétrissure publique.

Malgré ces étranges apologies, tel était le mouvement de l'opinion contre l'œuvre de l'abbé de Montesquiou, que quelques-uns des ministres mêmes s'y laissaient entraîner. M. de Talleyrand, particulièrement, se prononçait sans beaucoup de réserve contre la conception malencontreuse d'un collègue qu'il n'aimait pas.

Cependant la commission nommée par les bureaux de la Chambre avait résolu, à la majorité d'une voix, de proposer le rejet de la loi. Le président, M. Lainé, qui redoutait un fâcheux éclat, essaya alors de décider le gouvernement à la retirer pour en proposer une autre plus conforme au vœu public, mais l'abbé de Montesquiou s'y étant refusé, M. Raynouard, que la commission avait choisi pour son organe, se présenta le 1er août à la tribune et y donna lecture de son rapport. Le public savait déjà quelles en seraient les conclusions. Un nombreux auditoire, dans lequel on remarquait beaucoup d'étrangers de distinction, encombrait les galeries. M. Raynouard commença par rappeler que sous l'ancienne monarchie, bien que la liberté de la presse ne fût pas reconnue en principe, une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juste tolérance souffrait la publication d'écrits qu'eût repoussés la sévérité de la censure, et qu'en 1788 le Parlement de Paris avait lui-même demandé cette liberté, que *Louis le Désiré*, connaissant le vœu de la nation, s'était, en montant sur le trône, empressé de la promettre par la déclaration de Saint-Ouen et que la Charte l'avait proclamée. « Mais, ajouta-t-il, la Charte la reconnaît » et ne la confère pas : elle vient de plus haut et de plus » loin, comme le droit de parler, de penser et d'agir. En » tout pays où la liberté civile et politique est établie sur » des lois fondamentales, les citoyens doivent nécessai- » rement jouir de la liberté de la presse qui en est la pre- » mière et la plus sûre garantie. Les agents de l'autorité » se font toujours une sorte de devoir d'agrandir et d'é- » tendre le pouvoir du maître. Cet excès de dévouement » menace sans cesse les droits d'une nation. Quel sera le » moyen de le contenir dans les limites que la loi a posées? » Il n'en est qu'un... c'est la liberté de la presse, qui » avertit, sans danger et sans secousse, et le monarque et » la nation. »

M. Raynouard prouva ensuite que la censure, qui faisait le fond du projet était incompatible avec la liberté et que les précautions par lesquelles on essayait d'en prévenir les abus, de la rendre moins arbitraire étaient absolument illusoires ; il demanda ce que deviendrait la publicité même des délibérations de la Chambre, la plus utile de ses prérogatives, lorsque le gouvernement, par l'influence exclusive qu'il exercerait sur les journaux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

serait maître d'en dénaturer ou d'en supprimer les comptes rendus; il se montra effrayé de l'immense pouvoir qui allait se trouver concentré entre les mains du ministre investi de telles attributions; il soutint que l'auteur de la Charte, en annonçant une législation qui *réprimerait* les abus de la liberté de la presse, n'avait pas entendu qu'elle les *préviendrait*, la prévention étant la négation même de la liberté, et il en conclut que la loi proposée était inconstitutionnelle. Loin d'admettre que les circonstances dans lesquelles on se trouvait pussent fournir des justifications ou des excuses pour un pareil sacrifice des plus précieuses garanties, il prétendit que le premier essor de la liberté d'écrire avait fait, depuis quelque mois, plus de bien que de mal, que si quelques libelles avaient paru, le nombre des bons écrits l'avait emporté de beaucoup et que l'action des tribunaux suffisait pour réprimer les délits, d'autant plus que si les lois pénales existantes ne paraissaient pas assez sévères, rien n'empêchait d'y remédier. « Quoi! » s'écria-t-il, vous craignez que des écrits séditieux ne » soient capables de porter les citoyens à la révolte contre » le gouvernement légitime, contre ce monarque qui reçoit » chaque jour tant de gages de l'affection de son peuple! » Quel est l'insensé qui oserait mettre son nom à un » libelle aussi criminel? Quel est l'imprimeur breveté » du Roi qui consentirait à fournir ses presses pour » se rendre complice du crime? Ne sauraient-ils pas qu'ils » s'exposeraient à la peine capitale? Et quand ils l'ignoreraient ou qu'ils l'oublieraient, quel effet produirait sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» les Français un tel libelle ? » Le rapporteur déclara enfin que la majorité de la commission avait conclu au rejet de la loi, bien que la minorité fût d'avis de l'accepter avec des modifications.

Ce rapport, dans lequel de généreuses pensées et des idées justes heureusement exprimées se trouvaient mêlées, selon l'esprit du temps, à des illusions libérales et aux déclamations d'un royalisme sentimental, fut très-bien accueilli par la Chambre et par les tribunes. En dehors de l'Assemblée il ne trouva pas moins de faveur et il donna un nouvel élan à la polémique déjà si vive de la presse. Le *Moniteur*, dans deux lettres où l'on crut reconnaître l'inspiration de M. Royer-Collard, critiqua avec une vivacité qui n'était pas exempte de quelque amertume le travail de M. Raynouard.

On avait fixé au 5 août l'ouverture de la discussion. La foule des curieux qui se porta ce jour-là au palais Bourbon fut si considérable qu'un bon nombre d'entre eux, ne pouvant trouver place dans les tribunes, reflua dans l'enceinte même réservée aux députés. On les vit, avant la séance, s'asseoir sur les banquettes supérieures et engager avec les membres de la Chambre des controverses animées. Lorsque le président arriva, il eut quelque peine à se frayer un passage. Il invita les intrus à se retirer, mais ses sommations étant demeurées sans résultat, M. Lainé, qui répugnait à recourir à la force, leva la séance, malgré de nombreuses réclamations, ajournant la délibération au lendemain. Le *Moniteur* voulut tirer de cet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

incident un argument en faveur de la censure ; il demanda si c'était à un peuple aussi peu enclin à porter de la gravité dans les affaires les plus sérieuses, aussi peu maître de ses fantaisies et de ses caprices, qu'on pouvait donner la liberté illimitée de la presse.

Les mesures nécessaires ayant été prises pour empêcher le renouvellement de ce scandale, la discussion s'ouvrit le 6 août. Elle n'eut pas, à beaucoup près, la vivacité et l'intérêt auxquels on paraissait s'attendre. Il n'y avait dans la Chambre qu'un véritable orateur, M. Lainé, à qui les fonctions de la présidence permettaient rarement de prendre la parole. A bien peu d'exceptions près, les autres députés, faute d'expérience et de pratique, ne possédaient pas même cette facilité d'élocution qui rend l'improvisation possible. Le goût déclamatoire du temps, qui se fût peu accommodé de la familiarité du langage, l'obligation imposée à ceux qui voulaient se faire entendre de parler, non pas de leur place et en s'adressant au président, comme en Angleterre, mais du haut d'une tribune et en se tournant vers l'assemblée et le public, étaient propres d'ailleurs à intimider quiconque ne se sentait pas une grande puissance de parole. La Chambre était donc condamnée à écouter, sur toutes les matières soumises à sa décision, une interminable série de dissertations écrites que ses membres les plus médiocres venaient lui débiter après les avoir élaborées dans leur cabinet. Quoiqu'on entendît alternativement les représentants des opinions opposées, ils ne se répondaient pas les uns aux autres,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parce que chacun ayant fait son thème d'avance se trouvait hors d'état de réfuter des arguments qu'il n'avait pas prévus. Il est facile de concevoir ce que des débats ainsi conduits avaient de prolixité et de froideur et de combien de hors-d'œuvres, de répétitions fastidieuses ils devaient être remplis. La nouveauté du spectacle et l'importance extrême des intérêts qui s'agitaient pouvaient seuls en tempérer l'ennui. Quelqu'un comparait les partis engagés dans ces luttes à deux armées ennemies défilant en sens inverse sur deux lignes parallèles et, par conséquent, ne se rencontrant jamais.

La discussion de la loi de la presse occupa cinq séances. Le système de la censure trouva de nombreux défenseurs, mais tous fort obscurs, à l'exception de M. Faget de Baure, magistrat distingué de la Cour royale de Paris. M. Fleury, de l'Isère, organe de la minorité de la commission, posa d'abord en principe que les hommes réunis en société avaient été forcés de sacrifier une partie de leur liberté pour sauver l'autre. Appliquant ce principe à la question qu'il avait à traiter : « Hé quoi, dit-il, on imaginerait de sous-
» traire à la vigilance de la police des écrivains qui ont des
» moyens si dangereux de troubler la tranquillité publi-
» que! On doit arrêter le poignard de l'assassin, la torche
» de l'incendiaire, et il ne sera pas permis de prévenir la
» publication d'un écrit qui va porter la désolation sous
» le toit d'un citoyen, qui va flétrir l'honneur de sa femme
» et de sa fille, qui va détruire le respect dû à un gouver-
» nement! Les hommes sont-ils faits pour les principes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» ou les principes pour les hommes? Sommes-nous encore » à ce temps où un cannibale pouvait venir dire à la » tribune : Périssent les colonies plutôt que les principes ! » Répondant à ceux qui prétendaient que la presse offre elle-même un remède à ses inconvénients, il s'exprima ainsi : « Faudra-t-il donc descendre dans l'arène » contre des écrivains de profession qui ont tant d'avan- » tages? Pourrait-on forcer un citoyen paisible à tirer » l'épée contre des maîtres d'armes ? Pourquoi exposer un » gouvernement renaissant aux atteintes de tous ceux qui » voudront l'attaquer? La guerre de plume, dit-on, n'est » pas dangereuse. Ah ! messieurs, la liberté de la presse a » toujours été parmi nous la liberté du plus fort. Le public » n'entend jamais les deux partis avec impartialité. Une » propension invincible le porte toujours à écouter ceux » qui attaquent le gouvernement. Si l'auteur d'un libelle » était un Beaumarchais, s'il avait un front d'airain, une » plume de fer chargée de fiel, s'il répandait avec profusion » dans ses écrits l'ironie la plus sanglante, on le condam- » nerait peut-être devant les tribunaux, mais le public » aurait appris à mépriser ce qu'il doit craindre et res- » pecter. »

Je me suis arrêté au discours de M. Fleury, parce que, avec l'exposé des motifs du ministre de l'intérieur, il contient à peu près la substance de tous les discours prononcés dans le même sens. Presque tous les orateurs s'accordaient d'ailleurs à reconnaître que le projet avait besoin de quelques amendements et proposaient, soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'assigner à la loi un caractère provisoire et une durée limitée, soit de constituer la commission de censure sur des bases qui offrissent plus de garanties à la liberté, soit d'exempter de la censure la publication des opinions prononcées à la tribune, soit de réduire le nombre de feuilles d'impression nécessaire pour qu'un écrit pût paraître librement. Plusieurs s'épuisaient en subtilités grammaticales pour démontrer que la répression des abus de la presse, autorisée par la Charte, pouvait s'entendre des mesures *préventives*, les seules qui fussent efficaces.

Les conclusions du rapport furent vivement défendues par M. Gallois, par M. Durbach, par M. Flangergues, par M. Bedoch, par M. Dumolard, par MM. Souques et Lefèvre-Gineau et aussi par quelques autres députés, tels que MM. Delhorme et Chabaud-Latour, qui, n'appartenant pas à l'opposition habituelle, s'y rallièrent en cette occasion. Ils invoquaient les droits naturels, le texte de la Charte et les promesses mêmes de Louis XVIII; ils disaient que ni le bon sens, ni la grammaire ne permettaient de confondre la prévention avec la répression, qui supposait un acte déjà commis; ils affirmaient que la presse, toute puissante pour empêcher le mal et pour rendre les abus impossibles en les signalant, ne pouvait manquer de se discréditer et de s'annuler lorsqu'elle s'abaissait au mensonge et à la calomnie, qu'on avait tort de croire qu'elle eût contribué aux malheurs de la Révolution; et que si elle eût été libre sous l'Empire, elle aurait empêché des milliers de Français d'aller périr dans les glaces de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Russie ou sur le sol brûlant de l'Espagne; ils reprochaient aux auteurs du projet et à ses apologistes d'insulter la nation en la présentant comme incapable, par sa légèreté, de posséder sans péril une institution si utile, si précieuse dans d'autres pays; ils ne craignaient pas de promettre qu'éclairée par de terribles souvenirs, elle ne retomberait pas dans les égarements qui avaient causé tant d'effroyables calamités. Quelques orateurs agrandirent ou plutôt dénaturèrent le débat en se jetant dans de violentes digressions. M. Durbach signala le dessein formé de détruire tout ce qui s'était élevé pendant la Révolution et de rétablir tout ce qui lui était antérieur. M. Dumolard se plaignit de ce que, dans un pamphlet distribué à la Chambre, on eût calomnié nos glorieuses armées en disant que l'honneur militaire n'était fondé que sur l'égoïsme individuel; il s'écria que la justification de nos guerriers était dans l'histoire et dans nos cœurs, que l'honneur français était intact, que les rois de l'Europe en convenaient, que s'ils avaient vaincu Bonaparte, ils n'avaient pas prétendu triompher des Français. « N'en » croyez pas aveuglément, dit-il encore, quelques hommes » à qui de longues infortunes n'ont rien fait oublier, » qui ne se doutent pas que vingt ans de révolution ont » été vingt siècles et qu'on reviendrait aussi difficilement » à 1788 qu'au règne de Pharamond..... Il est un moyen » plus sûr que l'esclavage de la presse de faire tomber les » inquiétudes : que la Charte soit respectée dans ses » détails comme dans son ensemble et que les institutions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» et les propriétés qu'elle avoue ne soient pas menacées » impunément. La France tout entière est aussi lasse de » la servitude que de la licence. Elle veut sa Constitution et » son Roi, rien de plus, rien de moins... Amis de la liberté, » nous supportâmes la tyrannie de Robespierre, mais » le 9 thermidor perçait dans le lointain à travers les » nuages. Nous pûmes souffrir la tyrannie de Napoléon, » mais le despotisme comme la guerre était en viager sur » sa tête et nous avions un avenir. Français, cet avenir, » on veut l'éteindre, on veut couvrir à jamais d'un voile de » plomb la statue de la liberté. Le souffrirez-vous? »

M. Dumolard parlait avec beaucoup de chaleur. Ces lieux communs déclamatoires jetèrent une vive agitation dans les tribunes publiques. Elles firent entendre des applaudissements. La majorité, cependant, refusa l'impression du discours et un député réclama énergiquement contre les démonstrations par lesquelles des personnes étrangères à l'Assemblée essayaient d'influer sur les délibérations.

La clôture de la discussion générale ayant été prononcée, le ministre de l'intérieur monta à la tribune pour répondre aux adversaires du projet de loi. On eût pu croire, à l'entendre, qu'il n'avait pas écouté ceux qu'il essayait de réfuter. Il protesta formellement contre la supposition que le projet eût été inspiré par le désir d'arrêter le progrès des lumières. Il rappela que les rois de France avaient toujours accordé aux lettres et aux sciences la plus éclatante protection, qu'ils avaient considéré comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un de leurs premiers devoirs celui d'accroître ce magnifique héritage, mais il soutint que la censure, loin de nuire aux élans du génie, avait contribué, en le préservant de dangereux écarts, à ses plus beaux développements, et il fit remarquer que le règne de Louis XIV, pendant lequel elle s'exerçait avec tant de rigueur, pendant lequel les tribunaux sévissaient contre les écrivains avec une sévérité dont on oserait à peine rappeler le souvenir, était précisément l'époque où la gloire littéraire s'était élevée le plus haut. Il expliqua que les mesures proposées ne touchaient pas à ce qui fait le fond, la richesse véritable de la littérature, aux livres proprement dits, le projet ne soumettant à la censure que les écrits de moins de trente feuilles d'impression. Il éleva cette prétention singulière, que puisqu'on exprimait des doutes sur le sens de l'article de la Charte relatif à répression de la presse, c'était au Roi, auteur de cette Charte, qu'il appartenait de les résoudre en l'interprétant. Il insista avec force sur l'impossibilité de protéger autrement que par des moyens préventifs l'honneur des citoyens contre les diffamations des libellistes. « Si un particulier, dit-il, est inculpé » dans un libelle, vous voulez le renvoyer devant les tri- » bunaux, c'est-à-dire le livrer à un avocat qui, chargé » par la partie adverse d'aggraver la blessure déjà faite, » rendra la victime de la calomnie l'objet de la dérision » publique ! Voilà l'espèce de compensation que vous lui » présentez. Si un des partisans de la liberté illimitée » voyait sa femme, sa fille, horriblement calomniées, je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» voudrais que quelqu'un vînt lui proposer de porter » plainte devant les tribunaux. » Passant à un autre ordre d'arguments, l'abbé de Montesquiou s'efforça de démontrer que la liberté de la presse ne serait pas plus détruite par la censure que celle de la parole par les règlements qui régissent le théâtre, ou celle de voyager par la nécessité de se munir d'un passe-port, et qu'il n'y avait pas, quoi qu'on pût dire, de droits dans l'état de nature, mais seulement dans l'état de société où ils correspondent à des devoirs. Pour écarter l'objection tirée de l'exemple de l'Angleterre, il expliqua qu'en général on se méprenait beaucoup sur la nature de la Constitution britannique, que le gouvernement anglais était le plus puissant, le plus étonnamment fort qui eût jamais existé et d'une composition telle que le hasard seul pouvait l'avoir formé, que telle était l'autorité du Parlement, qu'il ne reconnaissait aucun frein, que la majorité s'y emparait de toute la puissance, depuis la législation jusqu'à la simple administration, que le pouvoir exécutif, lorsqu'on voulait le rendre responsable, était jugé par la majorité qui avait concouru à son action, en sorte que la même autorité possédait en effet le pouvoir législatif, l'action et le jugement, qu'il n'y avait pas, à bien dire, de responsabilité véritable, ceux qui auraient dû la subir étant ceux qui l'appliquaient, et que la liberté de la presse pouvait seule, en faisant contre-poids à une aussi formidable puissance, la rendre supportable et l'empêcher de dégénérer en une tyrannie comparable à celle des décemvirs de Rome. Il parla aussi des lois terribles qui,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chez les Anglais, punissaient la calomnie, qui ruinaient le calomniateur et sa famille et le réduisaient à mourir en prison dénué de tout secours, mode de répression que rendraient toujours impossible la douceur des mœurs de la France et l'humanité de ses tribunaux. Loin d'admettre que les dangers de la presse pussent être atténués un jour chez les Français par l'habitude qui rendrait les esprits moins sensibles à des attaques injurieuses, il ne voulut voir dans un pareil changement, si jamais il venait à se réaliser, que la plus déplorable altération du caractère national en qui l'on serait parvenu à affaiblir le sentiment délicat de l'honneur. S'étonnant de l'extrême vivacité de la discussion : « De quoi s'agit-il donc ? s'écria-t-il, de protéger les lettres, » les sciences ? Non, de misérables journaux, des feuilles » éparses comme celle de la *Sibylle*, voilà l'objet pour » lequel l'Assemblée des représentants du peuple se divise » comme si tout était perdu. Je me figure que Louis XIV » et ces ministres célèbres qui illustrèrent son règne appa- » raissent dans cette enceinte, qu'ils entendent ces débats » animés pour des journaux, pour des pamphlets, tristes » écrits, enfants mort-nés !.... Et vous leur sacrifieriez la » sûreté de l'État ! » Le ministre, en terminant son discours, invoqua la difficulté des circonstances, la nécessité d'accorder quelque chose à la sûreté du trône. Il fit valoir cette considération, qu'en plaçant les journaux sous l'influence du gouvernement, les Chambres, aux termes du projet, se ménageraient le droit de demander aux ministres un compte sévère de l'usage de cette influence. Il annonça

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enfin que le Roi l'avait autorisé à accepter trois des amendements proposés dans le cours de la discussion : le premier abaissait de trente à vingt le nombre de feuilles d'impression exigé pour exempter un écrit de la censure; le second en exemptait aussi la reproduction des opinions prononcées à la tribune par les membres de la Chambre; le troisième portait que toutes les dispositions du projet relatives à la censure et aux journaux cesseraient d'avoir leur effet à la fin de la session de 1816, à moins qu'elles n'eussent été renouvelées par une loi.

A ce discours, empreint à un si haut degré de l'esprit d'ancien régime et de dédain aristocratique qui caractérisait l'abbé de Montesquiou, le rapporteur répondit par une déduction soigneusement élaborée, mais un peu sèche, dont le double but était de démontrer le caractère inconstitutionnel de la loi proposée et d'établir par de nombreux exemples historiques que, même dans les crises les plus graves, les avantages de la liberté de la presse dépassaient de beaucoup ses inconvénients. Le ministre, dans une courte réplique, adjura les députés de voter en hommes d'État et non en philosophes s'occupant de vaines abstractions et de ne pas oublier les funestes conséquences de la démarche faite en 1788 par l'archevêque de Sens, alors que, comme Médée évoquant les esprits infernaux, il avait invité tous les hommes de lettres à écrire sur les États généraux qu'on allait convoquer; il fit retentir les noms de Marat, du père Duchesne, renversant en trois ans par leurs feuilles impures l'édifice social tout entier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après un résumé lucide du président, un long débat s'engagea sur la manière dont on poserait les questions que la Chambre avait à résoudre. Il fut enfin décidé que l'on ne mettrait pas aux voix ceux des amendements proposés auxquels le Roi n'avait pas donné son assentiment et que le vote s'établirait, non pas sur chacun des articles, mais seulement sur l'ensemble du projet modifié par les trois amendements que le monarque avait acceptés. Cette décision étrange, qui attestait une grande inexpérience parlementaire, ne laissait d'ailleurs aucun doute sur le résultat du scrutin : la loi fut adoptée à la majorité de cent trente-sept voix contre quatre-vingts. L'opposition avait évidemment été abandonnée par une portion de la Chambre qui avait d'abord semblé vouloir marcher avec elle.

Les modifications que le gouvernement avait, au dernier moment, apportées à son projet avaient sans doute contribué à ce résultat. Elles n'étaient certes pas sans importance, celle surtout qui, en limitant à trois ans la durée de la partie essentielle de la loi, en faisait, de l'aveu même du pouvoir, une loi d'exception et réservait ainsi le principe constitutionnel. Ces concessions n'étaient pourtant pas suffisantes pour satisfaire l'opinion publique qui témoigna une extrême irritation d'un vote si peu conforme aux espérances qu'avait fait naître le rapport de M. Raynouard. Benjamin Constant publia, à l'occasion des étranges discours de l'abbé de Montesquiou, un nouveau pamphlet très-piquant, chef-d'œuvre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

logique et d'ironie, et qui obtint le plus grand succès.

Rien ne prouve mieux quel était l'état de l'esprit public que ce qui se passa à la Chambre des pairs lorsqu'elle eut à délibérer à son tour sur la loi de la presse. On eût pu croire que, dans une Assemblée composée d'hommes graves, presque tous considérables, soit par leur rang personnel, soit par les positions qu'ils avaient occupées, dans une Assemblée qui, discutant à huis-clos, n'était pas excitée par la présence et les manifestations d'un auditoire passionné, la question serait débattue avec plus de calme; on eût pu croire que la grande majorité des sénateurs de l'Empire, pas plus que les ducs de l'ancien régime, ne se montreraient exigeants en faveur de la liberté. Il en fut tout autrement. Bien que l'abbé de Montesquiou, en présentant le projet à la Chambre haute, eût eu soin d'y faire voir une mesure transitoire qui pourrait être rapportée lorsque les circonstances rendraient possible une liberté plus étendue, bien que la commission chargée de l'examiner eût conclu à l'adoption, il rencontra sur les bancs du Luxembourg une opposition plus vive et plus habilement soutenue que celle qu'il avait trouvée au palais Bourbon et la lutte se prolongea pendant cinq séances. A quelques exceptions près, ceux des sénateurs qui prirent la parole se déclarèrent les adversaires de la censure tandis que les anciens grands seigneurs l'appuyaient pour la plupart. MM. Cornudet, Boissy d'Anglas, Porcher de Richebourg, Lanjuinais, de Tracy, Dedelay d'Agier, Lenoir Laroche, de Maleville et le général de Valence,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auxquels se joignirent les ducs de Praslin et de Brancas et le maréchal Macdonald, réclamèrent l'accomplissement des promesses de la Charte qu'on ne devait pas, disaient-ils, sacrifier à des prévisions de dangers peut-être imaginaires. Le langage de quelques-uns d'entre eux fut parfois presque violent. M. Boissy d'Anglas demanda s'il faudrait aussi supprimer le jury parce qu'il laissait de temps en temps échapper des coupables, si l'on permettrait, sous prétexte d'une nécessité urgente, de percevoir des impôts non votés, si on laisserait mettre un département hors de la Constitution parce que la tranquillité publique y serait menacée. « Vous ne pouvez pas plus, dit-il, violer la » Constitution pour deux ans que pour des siècles. N'imi- » tons pas les divers gouvernements qui, pendant les vingt » dernières années, ont successivement dominé la France. » Il y a eu bien des Constitutions, il n'en a pas paru une » seule qui n'ait été violée dès le premier jour, et vous » savez ce qui en est arrivé ! » La hardiesse de ces paroles excita un murmure d'étonnement. M. de Talleyrand se leva comme s'il eût voulu y répondre, mais il se rassit aussitôt et ne prit aucune part au débat. M. Lanjuinais déclara que si la Charte avait le sens que lui prêtait le ministre de l'intérieur, ce n'était pas la liberté de la presse que Louis XVIII avait octroyée, mais la censure, et que la France entière avait été sous le coup d'une étrange illusion. M. Dedelay d'Agier osa dire que le projet n'aurait pas même dû être mis en discussion et qu'il eût fallu le repousser par la question préalable comme con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traire à la Constitution. M. Lenoir Laroche témoigna sa surprise de voir un gouvernement que la Charte dotait d'attributions si étendues et si nombreuses vouloir suspendre encore le seul de ses articles qui, dans l'intérêt de la liberté, fît contre-poids à tant de puissance. Peu s'en fallut que M. de Maleville, dans l'entraînement de son argumentation, ne mît en doute, comme avait voulu le faire naguère M. Durbach, la légitimité du pouvoir constituant de la couronne. Les défenseurs du projet, parmi lesquels on compta les ducs de Brissac, de Doudeauville, de la Vauguyon, de La Force et M. Abrial, ministre de la justice au temps du Consulat, sans renoncer tout à fait aux arguties grammaticales dont on avait tant abusé à la Chambre des députés pour justifier le système préventif, alléguèrent surtout les circonstances délicates où l'on se trouvait, le danger de laisser raviver par une polémique effrénée les haines des partis, la convenance de donner au régime nouveau le temps de s'affermir. Le duc de La Rochefoucauld lui-même, si connu pour la libéralité de ses sentiments, tout en reconnaissant franchement que la censure était inconciliable avec le texte et l'esprit de la Charte, posa en principe que les trois pouvoirs étaient autorisés à suspendre un droit constitutionnel lorsque les conjonctures étaient telles que l'usage en devenait dangereux, et prétendit que la prudence recommandait de s'en rapporter, quant à l'existence d'un pareil état de choses, au pouvoir exécutif, si l'on n'avait pas des motifs particuliers de se défier de lui. Deux serviteurs de l'Empire se prononcèrent dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le même sens. L'un était le comte de Ségur, grand maître des cérémonies de Napoléon, qui, après avoir expliqué qu'il ne voyait dans la situation de la France que des raisons de confiance et de sécurité pour le trône et rien par conséquent qui lui parût justifier la suspension d'un droit constitutionnel, finit par dire qu'il craindrait d'engager sa conscience en mettant sa propre conviction au-dessus de celle des ministres responsables. Le duc de Feltre, ministre de la guerre sous le régime impérial et enclin par nature comme par habitude au pouvoir absolu, imagina d'invoquer, à l'appui du système proposé par le gouvernement, l'article 14 de la Charte qui permettait au Roi de *rendre des ordonnances pour la sûreté de l'État;* il rappela cette ancienne maxime ou plutôt ce dicton d'une jurisprudence servile : *Cy veut le Roi, Cy veut la loi.* Des interpellations, des murmures accueillirent cette malencontreuse citation.

L'abbé de Montesquiou s'étonnait d'une lutte aussi animée et aussi prolongée. Il reproduisait les raisonnements qu'il avait déjà soumis à l'autre Chambre et qui semblaient avoir moins de succès encore au Luxembourg qu'au palais Bourbon. Malgré tous ses efforts, le projet de loi ne sortit pas intact de cette nouvelle épreuve. A la différence de ce qui avait eu lieu à la Chambre des députés, on vota, non pas seulement sur l'ensemble, mais sur chacun des articles. Le préambule, espèce d'exposé des motifs qui présentait la loi comme conforme aux stipulations de la Charte et qui, par conséquent, était en contradiction avec le caractère de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mesure exceptionnelle et transitoire qu'on avait fini par lui reconnaître, fut retranché. L'article qui instituait une commission supérieure de censure composée en partie de pairs et de députés, ne passa qu'à la majorité d'une voix. Deux autres subirent des modifications de peu d'importance. Le 2 septembre, quatre-vingts voix contre quarante-deux votèrent enfin l'ensemble du projet.

Par suite des amendements qui venaient d'y être introduits, il fallut le reporter à la Chambre des députés. Il s'éleva alors une question assez grave. La loi entière devait-elle être discutée et votée de nouveau, ou suffirait-il d'appeler la discussion et le vote sur les amendements adoptés par les pairs? Ce dernier avis était celui du ministre. La commission ne s'opposa pas à ce qu'on le suivît dans ce cas particulier, les amendements dont il s'agissait n'ayant qu'une importance secondaire, mais elle demanda qu'il fût bien entendu qu'à l'avenir, lorsqu'un projet aurait subi des modifications assez sérieuses pour en changer la nature, la délibération devrait se rouvrir sur l'ensemble. L'opinion du gouvernement, appuyée par M. Sylvestre de Sacy, fut combattue par MM. Durbach, Dumolard, Bedoch, par M. Flangergues lui-même, qui espéraient, en engageant de nouveau le débat, faire rejeter la loi ou du moins l'amender encore dans leur sens, mais ils échouèrent dans leur tentative et, le 8 octobre, cent soixante-douze voix contre quatorze acceptèrent les amendements de la Chambre des pairs.

La loi ayant alors reçu la sanction royale, il parut peu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de jours après une série d'ordonnances qui avaient pour objet d'en assurer l'exécution : la direction générale de la librairie fut placée, aussi bien que la surveillance des journaux, dans les attributions du chancelier ; on régla la forme de la censure, celle du dépôt légal des imprimés, celle des brevets d'imprimeurs et le mode d'autorisation des journaux ; enfin, vingt censeurs et vingt-deux censeurs honoraires furent institués. On les prit en majeure partie, comme sous l'ancien régime, parmi les académiciens et les hommes de lettres les plus considérables.

Le ministère, ou plutôt l'abbé de Montesquiou à qui ses collègues n'avaient prêté aucun appui, était donc sorti à peu près victorieux d'une lutte où il avait paru plusieurs fois sur le point de succomber, mais cette victoire était plus apparente que réelle. Il était évident que la loi qui venait d'être adoptée, considérée par le plus grand nombre de ceux même qui l'avaient votée comme une suspension temporaire du droit constitutionnel, ne pourrait subsister longtemps, qu'il faudrait, avant l'expiration du terme assigné à sa durée, en proposer une plus libérale et que le gouvernement qui, n'ayant pas su en prendre à propos l'initiative, aurait l'air alors de se la laisser arracher, n'en recueillerait pour son compte aucune popularité. On avait fourni à l'opposition naissante un terrain sur lequel il lui avait été possible de se montrer avec avantage. Désormais ses cadres étaient formés et elle marchait avec plus d'assurance dans la voie qu'elle avait commencé à se frayer.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Chambre des députés, sur ces entrefaites, avait commencé à s'occuper des matières de finances. Le budget présenté par le baron Louis s'appliquait à l'exercice de l'année 1814, déjà aux deux tiers écoulée, et à celui de 1815. Il évaluait les dépenses de 1814 à plus de 827 millions, y compris 63 millions afférents aux intérêts de la rente en cinq pour cent qui constituait alors la dette consolidée. Une telle somme était énorme pour le temps; mais cette énormité s'expliquait par l'état de guerre qui avait plané sur les premiers mois de l'année. Les ressources au moyen desquelles il était possible d'y pourvoir immédiatement ne dépassaient pas 520 millions, dont 291 devaient être fournis par les contributions directes, près de 115 par les droits d'enregistrement et les produits des domaines, plus de 86 par les impôts indirects, c'est-à-dire par les droits de patentes, la vente des tabacs, les droits de douanes, les droits de circulation des vins et eaux-de-vie, et plus de 27 par la loterie, l'impôt des postes, le produit des salines, les droits de navigation et les recettes accidentelles. Il restait donc un déficit de plus de 307 millions que le ministre proposait de renvoyer à l'arriéré. Pour 1815, les dépenses étaient restreintes à un peu moins de 548 millions auxquels il faudrait en ajouter 70 pour acquitter une fraction de cet arriéré, ce qui faisait 608 millions. Le ministre calculait que, grâce aux circonstances plus favorables résultant du rétablissement de la paix, les contributions directes, y compris les centimes additionnels ordinaires et ceux qui étaient précédemment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rangés dans la classe des fonds spéciaux, pourraient donner 340 millions et les autres branches de revenus 278, ce qui était plus que suffisant pour couvrir les dépenses. Tout en persistant, pour ne pas se mettre en contradiction trop ouverte avec lui-même, à porter à 1,308 millions le déficit laissé par le gouvernement impérial, il donnait sur les éléments de ce déficit des explications qui, en réalité, le réduisaient à peu près de moitié : il reconnaissait, en effet, que, sur ces 1,308 millions, 244 consistaient en créances du domaine extraordinaire de l'Empire éteintes maintenant par la réunion de ce domaine au Trésor et 305 résultaient de cautionnements et de dépôts dont le remboursement n'était pas exigible quant au capital. L'arriéré exigible n'était donc plus que de 759 millions. Nous venons de voir que le projet ministériel assignait, pour y faire face, 70 millions à prendre sur les recettes de 1815 ; il y affectait aussi trois cent mille hectares de forêts de l'État à aliéner et les restes des biens communaux dont une loi de 1813 avait autorisé la vente. Les fonds qui en proviendraient ne pouvant être immédiatement réalisés, il proposait de remettre aux créanciers des obligations du Trésor payables à trois années de date et portant un intérêt de huit pour cent équivalant à ce qu'était alors celui de la rente ou, s'ils le préféraient, des inscriptions de rente dont la valeur serait calculée au cours actuel de la Bourse. Il exprimait d'ailleurs l'espérance qu'avant l'échéance de ces trois années, le Trésor serait en mesure d'appeler au remboursement les porteurs d'obligations non encore

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rachetées et que, lorsqu'on voterait le budget de 1816, l'état des finances permettrait de fonder sur des bases solides l'amortissement régulier des dettes de l'État.

Tel était le plan proposé par le baron Louis. Il n'apportait aucun changement à l'assiette de l'impôt : le ministre, tout en reconnaissant dans son exposé des motifs l'énormité des contributions directes, déclarait qu'il n'était pas possible en ce moment d'en alléger le fardeau ; quant à l'impôt sur les boissons, à ces droits réunis dont la suppression avait été si solennellement annoncée, il se bornait à promettre que le gouvernement chercherait, de concert avec la Chambre, soit à les remplacer, soit à en améliorer la forme, les besoins du Trésor en rendant aussi provisoirement le maintien indispensable. Le trait distinctif de ce projet, ce qui lui donnait une extrême importance, c'est qu'il posait les fondements de ce système de crédit public qui devait être un des principaux titres de gloire de la royauté. Le baron Louis y proclamait hautement la volonté d'acquitter toutes les dettes des gouvernements antérieurs et la conviction que cet exemple de loyauté était le moyen le plus efficace de restaurer les finances. Il ne reculait pas devant une tâche qui effrayait alors tous les esprits; il prévoyait que le rétablissement de la confiance publique concourant avec celui de la paix donnerait à la richesse nationale un développement dont rien de ce qu'on avait vu jusqu'alors ne pouvait donner l'idée.

Ce plan devait nécessairement déplaire aux royalistes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exagérés, à ceux qui pensaient que la Restauration n'était pas engagée envers les créanciers des divers gouvernements sortis de la Révolution et qui, considérant comme une spoliation odieuse sur laquelle on pourrait un jour revenir la confiscation des propriétés du clergé, voyaient avec répugnance le gouvernement royal ordonner, pour solder des créances d'une origine plus que suspecte à leurs yeux, la vente des forêts dépendant de ces propriétés. De ce côté donc le projet de budget devait trouver des contradicteurs, mais il produisit sur la masse du public l'effet le plus favorable, et le cours de la rente, en peu de semaines, s'éleva du taux de soixante francs à celui de soixante-dix-huit.

Le 28 août, M. Delhorme présenta le rapport de la commission chargée d'examiner le projet. Il en proposa l'adoption en termes très-approbatifs et avec quelques amendements dont un seul avait de l'importance. Cet amendement obligeait les ministres à ne jamais dépasser les crédits qui leur seraient alloués sans s'y faire autoriser par une ordonnance royale qui serait soumise ensuite à la sanction législative. La discussion s'ouvrit le lendemain et dura jusqu'au 3 septembre. Comme il arrive toujours en matière de budget, toutes les questions furent abordées par les orateurs. On se plaignit du poids intolérable de certains impôts, on demanda des économies, on critiqua un grand nombre de dispositions de détail. M. Flangergues, M. Labbey de Pompières réclamèrent la spécialité des crédits, c'est-à-dire l'obligation pour les ministres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'appliquer strictement les fonds mis à leur disposition à chacun des objets pour lesquels ils auraient été votés. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le mode d'acquittement de l'arriéré fut le point principal de dissentiment. Les uns, signalant comme peu dignes d'intérêt les fournisseurs, les hommes d'affaires qui avaient traité sur des bases usuraires avec les divers pouvoirs issus de la Révolution, s'indignaient à la pensée de voir l'État aliéner, pour les satisfaire, des forêts dont la conservation importait à tant de titres et qui étaient pour la marine une ressource précieuse; ils repoussaient le système des obligations hypothéquées sur une partie des bois de l'État comme ouvrant la porte à un effroyable agiotage; ils prétendaient qu'en remboursant les créanciers en rentes au pair on ferait pour eux plus qu'ils n'étaient en droit d'espérer. D'autres ne repoussaient pas d'une manière absolue le système des obligations, mais l'intérêt de huit pour cent qu'on se proposait d'y attacher leur paraissait excessif. Le baron Louis réfuta avec beaucoup de force toutes ces objections. Il soutint que rembourser les créanciers en rentes au pair alors que le cours était au-dessous de quatre-vingts, ce serait faire une véritable banqueroute, que les rembourser en rentes au cours, ce serait grever l'État d'une énorme augmentation de capital, que le remboursement en obligations était donc le plus avantageux, mais que le seul moyen de soutenir la valeur de ces effets, c'était de leur assigner un intérêt équivalent à celui des autres effets publics, c'est-à-dire un intérêt de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

huit pour cent; il répondit à ceux qui s'opposaient avec tant de vivacité à l'aliénation de trois cent mille hectares de bois que ce n'était pas la quatrième partie des bois possédés par l'État; que d'ailleurs, suivant toute apparence, on n'aurait pas besoin de consommer intégralement ce sacrifice, mais que, quoi qu'il en pût être, il n'était pas possible d'hésiter lorsqu'il s'agissait de faire honneur aux engagements du pays. Pour écarter les nombreux amendements présentés, à titre de transaction, par des hommes qui ne s'érigeaient pas en adversaires déclarés de son plan de finances, il fit voir que tout se liait dans ce plan et qu'en rejeter une partie ce serait compromettre tout le reste. « Une nation, dit-il, peut » payer ses dettes quand elle le veut, elle doit vouloir tout » ce qui est juste, et ce qui est juste est aussi profitable; » une nation s'enrichit quand elle s'acquitte. » Les efforts du baron Louis, secondé par le rapporteur, par M. Sylvestre de Sacy et par quelques autres députés, triomphèrent enfin d'une opposition dont les vues étaient trop divergentes et trop peu arrêtées pour qu'elle eût beaucoup de chances de succès. Peu s'en fallut pourtant que la Chambre n'adoptât un amendement de M. Dumolard qui réduisait à six pour cent l'intérêt des obligations; il ne fut rejeté qu'après une épreuve douteuse et seulement à la majorité de cent vingt-deux voix contre cent une. Sur quelques autres points, le projet de loi reçut de légères modifications. Le gouvernement demandait soixante centimes additionnels; on ne lui en accorda que cinquante, ce qui mécon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenta vivement le ministre. La centralisation au Trésor des centimes spéciaux des départements, fortement attaquée comme un empiétement sur les attributions des administrations locales, ne fut acceptée que pour une année. M. Flangergues, M. Labbey de Pompières essayèrent de faire prévaloir le principe rigoureux de la spécialité des crédits, mais ce principe devançait de beaucoup les idées de l'époque, auxquelles le baron Louis satisfit largement en reconnaissant la nécessité du contrôle de la Chambre en matière financière et en s'engageant à publier prochainement des comptes de gestion et d'exercice. L'ensemble de la loi fut enfin voté à la majorité de cent quarante voix contre soixante-huit.

M. de Talleyrand, qui semblait s'être réservé la direction de la Chambre des pairs, comme l'abbé de Montesquiou celle de la Chambre des députés, se chargea de présenter le budget au Luxembourg. Il prononça à cette occasion un discours très-libéral dans lequel, célébrant la puissance du crédit, il s'attacha à prouver qu'il avait pour conditions nécessaires la fidélité absolue de l'État à ses engagements et l'existence d'un gouvernement libre qui garantit cette fidélité ; il cita les exemples de l'Angleterre et des États-Unis ; il traça un tableau très-rassurant de l'état des finances de la France et confirma la promesse faite par le baron Louis de la création d'un amortissement régulier de la dette. Les principes que développait ainsi M. de Talleyrand étaient ceux qu'il avait toujours pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fessés et il passait pour avoir beaucoup contribué à faire accepter par le gouvernement du Roi le plan de son collègue. Sur le rapport du duc de Plaisance, la Chambre des pairs vota la loi financière après un débat de peu d'importance dans lequel quelques anciens sénateurs contestèrent les évaluations de l'arriéré.

Après vingt-cinq ans de guerre, la France se touvait donc en présence d'un budget qui, dès l'année suivante, devait être mis en équilibre, d'une dette constituée très-modérée, puisque l'intérêt à payer annuellement dépassait à peine soixante millions, et d'une dette flottante dont la totalité devait être éteinte dans trois ans. Les étonnantes ressources que le pays a manifestées depuis ne permettent pas de douter que ces espérances n'eussent été plus que réalisées sans les déplorables événements qui vinrent, au bout de peu de mois, mettre en défaut toutes les prévisions et déranger tous les calculs. Cependant, pour être en mesure de promettre des résultats aussi prompts, le baron Louis avait dû, avec la ténacité qui le caractérisait, imposer aux autres ministres des économies excessives et qui ne furent pas toutes sans inconvénients : c'est ainsi qu'en réduisant outre mesure les fonds alloués aux ponts et chaussées, il fit succéder à l'extrême activité dont cette administration avait fait preuve sous l'Empire une inaction presque absolue, et cela, dans un moment où la dégradation des routes dans les contrées qui venaient d'être le théâtre de la guerre eût demandé des travaux qui, d'ailleurs, auraient donné des moyens d'existence à un si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grand nombre d'hommes libérés du service militaire; c'est ainsi encore qu'il obligea le ministre de la guerre à mettre à la demi-solde des milliers d'officiers que la misère devait nécessairement jeter dans les rangs ennemis et que la politique, non moins que la justice et l'humanité, conseillait de ne pas pousser au désespoir. Un autre tort bien grave qu'eut le baron Louis, ce fut de retarder arbitrairement et par des chicanes peu fondées la liquidation des créances étrangères que le traité de Paris avait mises à la charge de la France. Le médiocre bénéfice qui pouvait en résulter pour le Trésor n'aurait pas dû compenser à ses yeux le dommage moral que l'État en recevait. Un an plus tard, dans des conjonctures qu'à la vérité on ne pouvait prévoir, le souvenir de ces malencontreux artifices entraîna, comme nous le verrons, des conséquences bien fâcheuses.

Après le budget proprement dit, les Chambres eurent à s'occuper de plusieurs projets de loi qui en étaient le complément. Le premier qui leur fut soumis était relatif aux douanes. Il ne pouvait être encore question de promulguer une législation complète sur cette matière si difficile et si complexe, le temps avait manqué pour en rassembler les matériaux, mais il était nécessaire de régulariser et de modifier à certains égards les mesures prises dans les premiers jours de la Restauration pour mettre fin aux rigueurs du système prohibitif. Quelques-uns des droits d'importation, fixés à cette époque à un taux que l'on ne jugeait pas suffisamment protecteur pour les ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nufactures françaises, furent élevés. On maintint en faveur de l'État le monopole du sel en faisant espérer la réduction du prix de cette denrée. On autorisa le gouvernement à modifier les tarifs douaniers dans les intervalles des sessions législatives, lorsque des circonstances urgentes paraîtraient exiger une telle modification, sauf à soumettre plus tard aux Chambres les ordonnances rendues à cet effet. Cette dernière disposition fut vivement combattue par MM. Flangergues et Gallois comme attentatoire aux droits de la Chambre et comme propre à jeter la perturbation dans les transactions commerciales, mais on prouva sans peine qu'en certains cas elle pouvait être d'une nécessité absolue et qu'au point de vue des principes l'obligation de faire sanctionner législativement plus tard les ordonnances ainsi rendues parait à toutes les objections. La discussion de cette loi fut peu approfondie. Cependant, les grandes questions de la protection et de la liberté du commerce furent effleurées par quelques orateurs. La Chambre, comme le gouvernement, semblait incliner vers les termes moyens.

Une autre loi, qui ne passa pas sans de grandes difficultés et qui fut très-habilement défendue par le directeur général des contributions indirectes, M. Bérenger, consacra le système de l'impôt sur les boissons et l'exercice qui en est la condition absolue, mais en y apportant de nombreux adoucissements, tant pour le fond que dans la forme. Même avec ces atténuations, il ne fallut rien moins que les nécessités financières du moment et l'évidente im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

possibilité d'y pourvoir par tout autre moyen pour décider la Chambre à sanctionner un impôt si profondément impopulaire.

Quatre lois furent encore rendues pour maintenir le gouvernement en possession du monopole du tabac en y apportant quelques changements, pour encourager le développement des forges françaises en soumettant les fers étrangers à un droit d'importation assez modéré, pour autoriser l'exportation des laines fines moyennant un droit calculé de manière à concilier les intérêts de l'agriculture avec ceux du commerce, enfin, pour permettre l'exportation des blés toutes les fois que le prix descendrait au-dessous de 19, 21 ou 23 francs l'hectolitre, selon les départements. Cette dernière loi laissait d'ailleurs, comme par le passé, pleine liberté d'importation des grains étrangers, quel que fût, en France, le prix du blé. Quelqu'un ayant demandé s'il ne serait pas juste d'imposer une limite à l'importation dans l'intérêt du producteur, comme on en imposait une à l'exportation, dans l'intérêt du consommateur, le directeur général du commerce et de l'agriculture, M. Becquey, repoussa énergiquement, au nom de la justice, de l'humanité et de la prudence, l'idée de renchérir, par une taxe, l'aliment le plus indispensable à la vie de l'homme.

Le budget avait réglé, pour cette année, la liste civile du Roi et de sa famille, mais, aux termes de la Charte, elle devait être votée pour toute la durée du règne et une loi spéciale était nécessaire à cet effet. Dès l'ouverture de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

session, les Chambres avaient invité le Roi à la proposer. Le 26 octobre, l'abbé de Montesquiou, le comte de Blacas et le ministre d'État Ferrand apportèrent à la Chambre des députés un projet conforme à cette résolution et le surlendemain, sur le rapport de M. Sylvestre de Sacy, la Chambre l'adopta à l'unanimité moins quatre voix. La Chambre des pairs ne lui fit pas un accueil moins favorable. Il portait que le Trésor payerait chaque année, en douze versements égaux, 25 millions pour la dépense du Roi et de sa maison, que le Louvre et les Tuileries seraient destinés à son habitation, que les palais, bâtiments, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts composant les domaines de Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain. Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau, ainsi que l'Hôtel de la monnaie et des médailles et plusieurs autres hôtels et domaines spécialement désignés formeraient la dotation de la Couronne à laquelle appartiendraient aussi les diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées et autres monuments des arts, avec les bibliothèques et les musées qui se trouvaient, soit dans les palais du Roi, soit dans le Garde-Meuble, que les manufactures royales de Sèvres, des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais continueraient également à appartenir à la couronne et seraient entretenues aux frais de la liste civile, que les biens formant cette dotation étaient inaliénables, imprescriptibles et ne pourraient être engagés ni grevés d'hypothèques ou d'autres charges, qu'ils ne supporteraient pas les contributions publiques, qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne seraient pas grevés des dettes du Roi décédé, que les immeubles ne pourraient être échangés qu'en vertu d'une loi, qu'ils seraient régis par le ministre de la maison du Roi ou, sous ses ordres, par un intendant, que le Roi pourrait acquérir des domaines privés, lesquels supporteraient les mêmes charges que ceux des particuliers, mais que les biens qu'il se trouverait posséder au moment de monter sur le trône seraient de plein droit et irrévocablement incorporés au domaine de l'État, et que ceux qui lui appartiendraient à sa mort y seraient également réunis, enfin, qu'il serait annuellement payé par le Trésor une somme de 8 millions pour les princes et princesses de la famille royale, à qui elle tiendrait lieu d'apanage, le Roi devant en faire entre eux la répartition.

Une telle liste civile faisait du Roi, sans comparaison, le prince le plus riche de l'Europe; c'était celle que l'Assemblée constituante avait accordée à Louis XVI, celle que Napoléon s'était attribuée, et depuis Louis XIV, on s'était habitué, en France, à voir la royauté entourée d'une représentation dont la magnificence n'aurait pu être soutenue à de moindres frais. Dans les conjonctures où l'on se trouvait, il y avait un motif particulier de ne pas procéder envers elle avec plus d'économie : un devoir d'honneur obligeait le monarque à venir au secours d'une multitude de royalistes que leur dévouement au trône et une longue émigration avaient réduits à la misère et qui ne pouvaient pas tous être récompensés par des emplois publics ou par des pensions de l'État. Louis XVIII et les intermé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

diaires de ses bienfaits pourvurent à cette dette sacrée avec une grande générosité, sans y apporter, malheureusement, le discernement qui eût rendu cette générosité plus efficace en la préservant des suggestions de l'intrigue et de la faveur.

Il était d'autres dettes, d'une nature plus impérieuse encore, qui pesaient sur la famille royale : c'étaient les engagements pécuniaires que le Roi et les princes avaient contractés à l'étranger pendant leur exil. Les Chambres ayant témoigné, par une résolution formelle, le désir qu'elles fussent mises à la charge de la nation, le gouvernement leur présenta à cet effet un projet de loi qui les évaluait à 30 millions. La Chambre des députés le vota à l'unanimité moins une seule voix, avec un amendement de peu d'importance qui en rendait les dispositions plus favorables encore. La Chambre des pairs n'y mit pas moins d'empressement. Cette somme se trouva insuffisante, parce que la commission à laquelle le Roi confia le soin d'examiner les titres des créanciers ne porta pas dans cet examen toute la sévérité, toute la circonspection qui eussent été nécessaires, et quelques-uns de ceux dont les créances étaient le mieux fondées ne purent rien obtenir.

La même unanimité accueillit dans les deux Chambres un projet de loi qu'elles avaient également provoqué et qui régularisait, avec quelques adoucissements, les prescriptions de la célèbre ordonnance du directeur de la police sur l'observation des fêtes et des dimanches. Ce projet ne trouva que cinq opposants, bien que l'ordonnance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eût soulevé tant de clameurs et de dérision. La force de cette majorité put faire croire aux gouvernants que le public était disposé à les suivre dans la voie d'une réaction religieuse, et cependant il est certain que les signes par lesquels elle se manifestait étaient pour la population parisienne une cause de surprise et d'inquiétude. Elle n'avait pas vu de processions depuis plus de vingt ans. Le rétablissement de celle du 15 août, instituée en commémoration du vœu de Louis XIII, qui avait mis la France sous la protection de la Vierge, parut à la génération nouvelle quelque chose d'étrange; on n'y vit pas sans étonnement les princes et la duchesse d'Angoulême marcher à pied, un cierge en main, entourés de leur cour et de nombreux fonctionnaires de tous les ordres. Sans doute, la plus étroite intolérance pouvait seule condamner, chez ces augustes personnages, des actes inspirés par une piété sincère et conformes aux croyances de toute leur vie, mais s'ils eussent mieux connu leur temps, s'ils s'étaient mieux rendu compte des véritables intérêts de l'État et de la religion elle-même, ils auraient évité d'associer à ces démonstrations des hommes qui ne s'y prêtaient que pour capter leurs bonnes grâces ou parce que leur position officielle ne permettait guère qu'ils s'en abstinssent. Ce n'était pas ménager un triomphe au catholicisme que de faire figurer dans ses cérémonies, avec toutes les apparences de la ferveur, des incrédules ou des indifférents bien connus comme tels; c'était en réalité livrer ces cérémonies à la profanation, à la dérision

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

publique et fournir à une multitude sceptique et railleuse un prétexte spécieux d'accuser d'hypocrisie tous ceux qui y prenaient part.

Au commencement de la session, le gouvernement avait soumis à la Chambre des pairs un projet de loi qui réglait les formalités et les délais que devaient observer les habitants des territoires naguère réunis à la France, mais que le dernier traité en avait séparés, pour se faire naturaliser et demeurer Français. Les dispositions en étaient assez compliquées. Tous les habitants des départements réunis depuis 1791 qui, en vertu de cette réunion, s'étaient établis sur le territoire actuel de la France et y étaient restés sans interruption depuis dix ans et depuis l'âge de vingt et un ans pourraient obtenir, en déclarant dans le délai de trois mois la volonté de s'y fixer, des lettres de naturalité et jouiraient dès lors de tous les droits de citoyen français, à l'exception de ceux qui résultent de la grande naturalisation, qui ne pourraient leur être conférés que par des lettres patentes du Roi vérifiées dans les deux Chambres. Ceux qui n'avaient pas encore établi leur domicile en France acquerraient les droits de citoyen français du jour de leur résidence, moyennant la même déclaration, le Roi se réservant de leur accorder, lorsqu'il le jugerait convenable, des lettres de naturalité. Quant aux individus nés et encore domiciliés dans les départements séparés du royaume, le Roi pourrait leur accorder la faculté de s'y établir et d'y jouir des droits civils, mais ils ne pourraient exercer les droits de citoyen qu'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

subissant les formalités et les délais imposés à tous les étrangers. Il paraît que ces dispositions avaient été surtout inspirées par une pensée fiscale, celle de décharger le Trésor du payement d'un grand nombre de pensions, tant civiles que militaires, dues à ceux que l'on éliminait ainsi; mais il y avait certainement quelque chose de bien rigoureux à traiter de la sorte d'anciens compatriotes dont quelques-uns avaient de grands titres à la reconnaissance publique, à déclarer provisoirement étranger le plus illustre des généraux français, Masséna, originaire du comté de Nice. Cependant, la Chambre des pairs ayant voté ce projet presque sans débat, le ministre de l'intérieur l'avait, le 31 août, porté à la Chambre des députés et, le 29 septembre, une commission en avait proposé l'adoption avec un seul amendement qui permettait au Roi d'abréger les délais imposés aux individus de la troisième catégorie pour l'obtention des lettres de naturalité.

La discussion ne s'ouvrit que le 23 octobre. Dès le premier moment on put s'apercevoir que, depuis la présentation de la loi, de violentes préventions s'étaient formées contre le système proposé par le gouvernement. Bien des gens croyaient y voir le résultat d'engagements secrets pris envers les puissances étrangères pour empêcher des familles opulentes et de grands manufacturiers d'Italie et de Belgique de venir s'établir en France où ils eussent porté leurs capitaux, mais où leur présence eût inquiété le parti royaliste à raison même des opinions libérales qui les auraient déterminés à s'y retirer. M. Ray-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nouard demanda que les militaires et les fonctionnaires civils appartenant aux départements cédés qui avaient été pendant dix ans au service de la France et aussi les manufacturiers et les fabricants qui transporteraient sur le territoire français leurs ateliers et leurs manufactures fussent, s'ils en exprimaient le vœu, considérés comme Français et n'eussent pas besoin de se faire naturaliser. A l'appui de cette proposition, il posa un principe dont la portée allait beaucoup au delà : il prétendait que les Belges, particulièrement, lorsqu'en 1793 ils s'étaient incorporés à la France par une délibération solennelle, étaient devenus citoyens français et avaient acquis des droits dont on ne pouvait les priver sans leur consentement. M. Dumolard appuya l'amendement de M. Raynouard en disant que les hommes n'étaient pas des troupeaux qu'il fallût classer suivant les démarcations variables du territoire. M. Flangergues proposa que tous les habitants des contrées réunies à la France avant le traité d'Amiens, c'est-à-dire ceux des provinces rhénanes, les Belges, les Savoyards, les Niçards, fussent reconnus citoyens français sur la seule expression de leur vœu. M. Chabaud-Latour se prononça dans le même sens, l'homme ne devant pas, dit-il, dans les pays civilisés, être considéré comme attaché à la glèbe. M. Dumolard, reprenant la parole, se rallia à l'amendement de M. Flangergues, plus large, plus libéral que celui qu'il avait d'abord soutenu ; il parla chaleureusement des *braves* des pays réunis qui avaient versé leur sang pour leur nouvelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

patrie, et ses déclamations excitèrent comme à l'ordinaire les applaudissements des tribunes où les huissiers eurent quelque peine à ramener le silence. D'autres députés qui n'appartenaient pas tous à l'opposition habituelle furent, en cette occasion, les auxiliaires de ceux que je viens de nommer. On leur répondit que si la réunion d'un territoire avait suffi pour faire de ses habitants autant de Français, la perte de ce même territoire devait également suffire pour leur enlever cette qualité. De part et d'autre, on trouva à alléguer des précédents historiques pour soutenir des principes diamétralement opposés. Jamais, peut-être, dans le cours de cette session, l'opposition ne fit preuve de tant de tenacité. Le débat, dans lequel les ministres ne crurent pas devoir intervenir, prit même un caractère assez sérieux et assez délicat pour qu'à un certain moment la Chambre crût devoir faire évacuer les tribunes et se former en comité secret. En dernier résultat, pourtant, tous les amendements de l'opposition furent écartés par la question préalable et le projet, tel qu'il était sorti des mains de la commission, adopté à la majorité de cent trente-neuf voix contre cinquante-quatre. Reporté en cet état à la Chambre des pairs, elle lui donna de nouveau sa sanction.

Jusqu'à ce moment, les questions traitées dans les deux Chambres avaient mis en présence des théories et des principes plutôt que les partis mêmes qui divisaient le pays. Une imprudence du pouvoir allait engager la lutte entre la France de la Révolution et celle de l'ancien régime.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les lois de l'Assemblée législative et de la Convention contre les émigrés avaient fait à l'humanité et à la justice des blessures que les mesures réparatrices des gouvernements qui leur avaient succédé n'avaient encore que très-incomplétement cicatrisées. Le Directoire, effaçant de la liste des émigrés un assez grand nombre de proscrits qui n'étaient pas tous des royalistes, les avait réintégrés dans la possession de leurs biens non encore vendus. Le Consulat, procédant, non plus par radiations partielles, mais par masses, avait, par un sénatus-consulte rendu en 1802, étendu l'amnistie à l'immense majorité des prévenus d'émigration en maintenant seulement sur la liste un millier d'individus placés dans des circonstances particulières, et avait remis aux amnistiés tous ceux de leurs biens non aliénés qui ne consistaient ni en bois et forêts, ni en immeubles affectés à un service public, ni en droits de propriété sur les grands canaux de navigation. Plus tard, Napoléon, devenu empereur, avait par des décrets spéciaux rendu à quelques familles des forêts que, cependant, une loi de la République déclarait inséparablement incorporées au domaine de l'État, mais ce n'avait été de sa part qu'autant d'actes de faveur exceptionnels et arbitraires calculés pour lui créer des partisans, et, en 1814, il restait encore au pouvoir de l'État, une quantité considérable de biens nationaux, de forêts surtout confisquées sur des émigrés qui n'avaient pas pu ou n'avaient pas voulu rentrer en France ou qui, après y être rentrés, étaient restés fidèles à leurs convictions, ou qui n'avaient pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouvé auprès du despote des protecteurs assez influents. Il y avait encore, en un mot, des Français exilés sous le coup des terribles lois de la Convention et des biens confisqués dont le gouvernement n'avait disposé ni pour les vendre, ni pour les remettre à leurs anciens propriétaires.

La Restauration devait nécessairement mettre fin à de telles anomalies. Le Roi et les princes étaient les premiers des émigrés. Ils reparaissaient en France, leurs compagnons d'exil ne pouvaient manquer d'y revenir avec eux. Ces derniers, nous l'avons dit, poussant plus loin l'analogie, étaient très-disposés à en conclure que puisque le Roi était remonté sur son trône, ils devaient eux-mêmes rentrer dans leurs anciennes possessions. La déclaration de Saint-Ouen et la Charte, sans détruire complétement en eux cette espérance, leur prouva du moins qu'il fallait l'ajourner, mais personne ne contestait la justice, la convenance de faire immédiatement pour eux tout ce qui était compatible avec des intérêts et des droits nouveaux qu'on n'aurait pu méconnaître sans péril. Une commission fut instituée pour examiner les demandes présentées à l'effet d'obtenir la restitution des biens non vendus : M. Ferrand en était le président, et ce choix pouvait inquiéter les esprits sages, mais les autres membres étaient des magistrats d'opinion modérée et étrangers à l'émigration.

Une ordonnance du 21 août supprima définitivement et complétement les listes d'émigrés. « Nulle différence, y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» disait le Roi, n'a pu, aux yeux de la loi comme aux » nôtres, être admise entre les Français qui gémissaient » de notre absence dans l'intérieur de la France et ceux » qui nous en consolaient au dehors. » Cette ordonnance annonça aussi la restitution des biens nationaux non encore aliénés à leurs anciens propriétaires.

Cependant une loi était nécessaire pour l'autoriser. Une telle loi ne devait, par elle-même, soulever aucune difficulté, mais il importait d'éviter, en la présentant, tout ce qui pouvait réveiller les souvenirs des anciennes divisions et surtout effrayer la classe si nombreuse des acquéreurs de biens nationaux. Cette précaution était d'autant plus nécessaire que chaque jour de nouveaux motifs d'inquiétude venaient obséder leur imagination et troubler leur sécurité. Dans certaines communes du Midi on avait vu des émigrés, accompagnés de leurs amis, expulser ceux qui avaient acheté leurs anciens domaines. Quelque chose d'analogue avait eu lieu dans le département du Bas-Rhin. Telle était la confiance avec laquelle bon nombre d'anciens propriétaires s'attendaient à recouvrer bientôt leurs biens confiqués que plusieurs se refusèrent à accepter les indemnités offertes, à titre de transaction, par les acquéreurs épouvantés. A Paris, les journaux, presque tous royalistes, travaillaient par des interprétations sophistiques à ébranler l'article de la Charte qui faisait obstacle à ces prétentions, s'abandonnaient à des déclamations injurieuses ou méprisantes contre les détenteurs de biens nationaux ou bien s'attachaient à les effrayer par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des récits controuvés à dessein ; c'est ainsi qu'ils racontèrent que le maréchal Berthier, possesseur de la terre de Grosbois, qui avait appartenu à Louis XVIII, en avait fait hommage à ce prince comme au propriétaire légitime et que le Roi la lui avait rendue aussitôt. Le maréchal voulut obliger les journaux qui avaient publié cette anecdote à en publier aussi le désaveu ; il ne put l'obtenir.

Deux avocats assez obscurs, MM. Dard et Falconnet, firent paraître à peu près simultanément deux écrits dont l'un avait pour titre : *De la restitution des biens des émigrés sous le triple rapport du droit public, du droit civil et du droit politique*, et l'autre : *Lettre à S. M. Louis XVIII sur la vente des domaines nationaux*. Ces écrits attaquaient ouvertement les droits des possesseurs actuels et le second surtout était rédigé avec la violence la plus outrageante. Ils jetèrent dans les esprits une telle agitation que le directeur général de la police crut devoir engager le procureur du Roi à en poursuivre les auteurs. MM. Dard et Falconnet furent arrêtés, mais ils trouvèrent de puissants protecteurs. Monsieur et les Princes témoignèrent la plus vive indignation de ce traitement fait à des royalistes. Des dames du faubourg Saint-Germain allèrent les visiter dans leur prison ; le prince de Condé y envoya sa voiture. Le chancelier, non moins ému, reprocha à M. Beugnot l'imprudence et la précipitation de cette arrestation. Enfin le Roi, bien que par moments il parût comprendre combien il importait de rassurer les intérêts alarmés, eut la faiblesse de faire mettre en liberté les deux avocats qui se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

virent alors l'objet d'une sorte d'ovation de la part de la société de l'ancien régime : chacun voulait leur donner à dîner, et ils ne pouvaient répondre à toutes les invitations dont ils étaient assaillis. Le public ne connut alors que très-incomplétement les détails de cette étrange affaire, mais l'absence de toute répression judiciaire en présence d'une pareille provocation était à elle seule, un indice assez significatif des sentiments qui prévalaient dans certaines régions et que le gouvernement n'avait pas toujours la force de dominer.

Une idée qui s'accréditait peu à peu parmi les royalistes et que beaucoup d'entre eux considéraient comme satisfaisant aux exigences de l'équité, à celles d'une politique modérée et prudente et aux promesses de la Constitution, c'était de réintégrer les anciens propriétaires dans leurs biens confisqués en indemnisant les acquéreurs du prix d'achat que le Trésor leur aurait remboursé. Il est facile de concevoir ce qu'un pareil plan avait d'impraticable, indépendamment de toute autre considération, après un laps de vingt années pendant lequel une grande partie de ces biens avaient plusieurs fois changé de possesseurs.

L'émotion commençait à gagner la Chambre des députés. On y fit le rapport d'une pétition d'une dame Mathea, se disant acquéreur de biens d'émigrés dont elle avait joui jusqu'à ce jour en toute sécurité, mais qui prétendait que les écrits de MM. Dard et Falconnet lui avaient inspiré des doutes sur la validité de ses acquisitions et demandait à être tranquillisée par une loi. La commission

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

énuméra longuement toutes celles qui avaient été rendues pour ordonner la vente des domaines nationaux, toutes les Constitutions, y compris la Charte, qui avaient consacré cette vente ; elle en conclut que les acquéreurs devaient être pleinement rassurés et elle proposa, en conséquence, un ordre du jour fortement motivé. La proposition fut votée à l'unanimité. On décida aussi, à la demande de M. Dumolard, que le rapport serait imprimé et distribué à chaque député au nombre de six exemplaires. La pétition était apocryphe, la dame Mathea n'existait pas et ceux qui avaient pris ce nom avaient voulu seulement fournir à la Chambre une occasion de se prononcer.

C'est dans ces conjonctures que le gouvernement se décida à soumettre aux Chambres le projet de loi qui prescrivait la remise des biens non vendus. Les ministres de l'intérieur et des finances et le ministre d'État Ferrand se présentèrent, le 13 septembre, à la Chambre des députés, où la curiosité, vivement excitée, avait fait affluer dans les tribunes un public très-nombreux. Ce fut M. Ferrand qui porta la parole. Un tel choix était malheureux. Personne, parmi les conseillers de la couronne, ne représentait d'une manière aussi absolue l'ensemble des idées qui répugnaient le plus à la France ; sa capacité, d'ailleurs, n'avait rien de remarquable, mais il jouissait à la cour d'un très-grand crédit et le ministre de la marine, M. Malouet, étant mort peu de jours auparavant, on venait de lui confier la gestion de ce département qu'il cumulait par intérim avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'administration des postes. Ces circonstances donnaient nécessairement beaucoup de poids à son langage. « Messieurs, dit-il, lorsqu'après avoir essuyé les longues » tourmentes d'une révolution dont l'histoire n'offre pas » d'exemples, une grande nation revient enfin dans le » port d'un gouvernement sage et paternel, le bonheur général qu'elle éprouve peut encore être longtemps entremêlé de malheurs individuels dont la justice et l'humanité gémissent, mais auxquels la politique et la loi » de la nécessité ne permettent pas de fixer tout à coup le » terme réclamé par la justice... Cependant arrive le terme » tant attendu, mais, dans ces premiers moments où la » possibilité de faire le bien se laisse enfin entrevoir, il » faut encore s'astreindre à ne le faire qu'avec une extrême » prudence : il faut être réservé, même dans une justice » bienfaisante, lorsqu'on voudrait s'abandonner à une » juste prodigalité. C'est un de ces inconvénients trop souvent attachés aux lois qui remplacent les lois révolutionnaires : elles ne peuvent avoir l'unique et pure empreinte d'une équité rigide et absolue. Méditées d'après » les principes, rédigées d'après les circonstances, elles » sont parfois entraînées par celles-ci quand elles voudraient ne pas se séparer de ceux-là. Le souverain qui » se résigne à de si grands sacrifices peut seul savoir ce » qu'ils lui coûtent et une seule pensée peut les adoucir : » c'est que tous ces sacrifices concourent au maintien de » la tranquillité publique ; c'est qu'en s'identifiant avec tous » les sujets qui lui sont rendus, il anéantit toutes les déno-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» minations révolutionnaires qui avaient divisé la grande
» famille, il la réunit, il la confond tout entière dans sa
» paternelle adoption... »

Après ce préambule, M. Ferrand, entrant en matière, parla d'abord de l'ordonnance du 17 août par laquelle le Roi venait d'assurer l'état civil de *la portion de ses sujets désignés sous le nom d'Émigrés*. Il prétendit que cette qualification n'avait pu leur être appliquée que par une complète méconnaissance de son véritable sens et il expliqua ainsi sa pensée : « Il est aujourd'hui bien reconnu
» qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fidèles
» Français n'avaient jamais eu l'intention de s'en séparer que
» temporairement. Jetés sur des rives étrangères, ils pleu-
» raient sur les calamités de la patrie qu'ils se flattaient
» toujours de revoir. Il est bien reconnu que les régnicoles,
» comme les émigrés, appelaient de tous leurs vœux un
» heureux changement lors même qu'ils n'osaient pas en-
» core l'espérer. A force de malheurs et d'agitations, tous
» se trouvaient donc au même point; tous y étaient ar-
» rivés, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en
» dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins
» les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se
» sont trouvés. Tous étaient donc déjà réunis d'intention,
» et la bienfaisante ordonnance du Roi, en n'admettant
» aucune différence entre eux, n'a été que la déclaration
» légale d'un fait déjà existant. La loi que nous avons
» l'honneur de vous apporter aujourd'hui dérive de cette
» ordonnance ; elle reconnaît un droit de propriété qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» existait toujours; elle en légalise la réintégration. »
M. Ferrand indiqua ensuite sommairement les exceptions que les auteurs du projet avaient cru devoir apporter, dans des vues de prudence et d'utilité publique, au principe sur lequel il était fondé. Il pressa la Chambre de voter sans retard une loi impatiemment attendue par un grand nombre de sujets dévoués et recommandables dépossédés depuis plus de vingt ans, de seconder ainsi les vues du monarque et d'adoucir, par cet empressement, le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui était au fond de son cœur. « Grâce » à la sagesse de son administration, ajouta-t-il, grâce » aux principes que vous maintiendrez dans les recettes » et les dépenses publiques, il est permis de croire qu'un » jour viendra où l'état heureux des finances diminuera » successivement les pénibles exceptions commandées par » les circonstances actuelles. Pour hâter cette heureuse » époque, continuez à vous unir directement d'intentions » et d'efforts avec le Roi... Vous le trouverez toujours prêt » à saisir toutes les occasions, tous les moyens de restaurer » la France entière et vous ferez en sorte que ce nom de » *Désiré*, si spontanément, si justement décerné par vous » et si promptement répété par l'acclamation universelle, » en ramenant partout l'ordre et la tranquillité, ramène » aussi l'espoir dans le cœur de ceux dont le bonheur doit » encore être ajourné. »

M. Ferrand donna ensuite lecture du projet de loi. Le premier article, destiné à rassurer les acquéreurs, portait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que tous jugements et décisions rendus, tous actes passés, tous droits acquis avant la publication de la Charte et fondés sur des lois ou des condamnations abolies par l'ordonnance du 21 août, c'est-à-dire sur les lois et condamnations dirigées contre l'émigration, sortiraient leur plein et entier effet. Aux termes des articles suivants, tous les biens meubles séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration qui n'avaient pas été vendus ni cédés à la Caisse d'amortissement et qui faisaient actuellement partie du domaine de l'État, devaient être rendus en nature à ceux qui en étaient propriétaires ou à leurs héritiers. Il n'y aurait lieu à aucune restitution de fruits perçus ni de sommes provenant des décomptes faits ou à faire avec les acquéreurs; seulement, pour les biens vendus par le Domaine moyennant des payements à terme, les termes non encore acquittés seraient, à l'époque de leur échéance, remis aux anciens propriétaires. Les biens qui, quoique déjà vendus ou cédés, étaient revenus au Domaine par la déchéance des acquéreurs ou pour une cause quelconque, devaient être également restitués, mais, dans ce cas, les propriétaires ainsi réintégrés devraient rembourser aux acquéreurs déchus les à-compte qu'ils auraient déjà payés. Les biens affectés à un service public étaient exceptés de la restitution pour le temps pendant lequel on jugerait nécessaire de leur laisser cette destination, mais les propriétaires devaient recevoir pour ces biens une indemnité que réglerait le prochain budget. On exceptait encore quant à présent les biens dont il avait été disposé en faveur des établisse-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments de bienfaisance, mais ils seraient restitués dès que, par l'effet de dons volontaires ou de mesures législatives ou administratives, ces établissements auraient reçu un accroissement de dotation égal à la valeur de ces biens. Une exception analogue était faite en ce qui concernait les biens affectés à la Légion d'honneur. Les rentes purement foncières dues par des particuliers et en ce moment possédées par le Domaine devaient être restituées aussi bien que les actions des canaux de navigation.

Ce projet, présenté purement et simplement, eût été voté sans la moindre difficulté, mais l'exposé des motifs souleva un violent orage. Jamais on n'a mieux vu le mal que peuvent faire involontairement les hommes appelés à prendre part aux affaires d'un pays sans comprendre sa situation et son esprit. Il est plus que probable que M. Ferrand avait cru faire acte de modération et de conciliation en s'abstenant de toute qualification sévère à l'égard des lois dont il venait demander qu'on annulât les effets, en présentant tous les Français comme n'ayant pas cessé d'être, au fond du cœur, dévoués à leur Roi et en se bornant à réclamer pour les émigrés le mérite d'avoir marché constamment dans la ligne droite où les autres n'étaient rentrés qu'après des écarts plus ou moins prolongés. Avec ses préjugés, il ne pouvait pas comprendre ce qu'il y avait de blessant pour l'immense majorité de la nation dans cette espèce d'amnistie qu'on semblait lui accorder en même temps qu'on glorifiait une poignée d'hommes en qui elle avait vu longtemps des ennemis. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

discours de M. Ferrand contenait d'ailleurs, sur ce que l'on pourrait faire plus tard pour compléter l'œuvre de réparation commencée par le projet de loi, des insinuations obscures qui, dans leur sens le plus naturel, étaient sans doute susceptibles d'interprétations fort inoffensives, mais qui, par leur obscurité même et combinées avec les propositions imprudentes que la presse mettait chaque jour en circulation, pouvaient et devaient inquiéter l'extrême susceptibilité des détenteurs actuels des biens nationaux.

L'irritation était grande. Ce n'étaient plus seulement les sentiments des partis qui se trouvaient en présence, les intérêts mêmes étaient alarmés. Les fonds publics, auxquels le vote du budget avait donné une si forte impulsion de hausse, rétrogradaient rapidement; en quinze jours, la rente tomba du taux de soixante-dix-huit à celui de soixante-douze francs. Les efforts que faisaient, pour rassurer les imaginations, certains journaux, organes habituels de la pensée du pouvoir, restaient sans effet. D'autres feuilles, d'ailleurs, se chargeaient de commenter dans un sens effrayant le rapport de M. Ferrand : le *Journal des Débats* disait que si les acquéreurs des biens nationaux étaient inquiets, c'était parce qu'en descendant au fond de leur cœur ils y trouvaient des remords qu'ils prenaient pour des terreurs et il les engageait à se mettre en règle avec leur conscience en restituant volontairement ou en transigeant, comme la morale leur en faisait une loi.

La Chambre n'était pas restée étrangère à l'émotion

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

générale. Dans les bureaux auxquels le projet avait été renvoyé, on s'était montré à peu près unanime pour l'accepter, mais aussi pour frapper d'un blâme sévère le malencontreux exposé des motifs. Le choix des membres de la commission se ressentit de cette disposition des esprits. M. Bedoch fut nommé rapporteur.

Le 17 octobre, il monta à la tribune pour soumettre à la Chambre les résolutions auxquelles s'était arrêtée la majorité des commissaires et les motifs qui les leur avaient inspirées. Prodigue de ces formules monarchiques qui étaient alors le passe-port de toute opposition, il commença par reconnaître que le Roi, en rentrant en France, avait dû naturellement porter ses regards sur le sort de ses compagnons d'infortune, de ses serviteurs d'une fidélité si longtemps éprouvée; il vanta les bienfaisantes intentions du monarque, sa bonté, sa justice dont il trouva l'empreinte non équivoque dans le caractère général du projet de loi, mais en rendant ainsi hommage à la sagesse du prince, il déclara que la commission avait été affligée du contraste que présentait avec cette sagesse l'exposé de M. Ferrand; il ajouta qu'elle avait cru nécessaire, dans l'intérêt de la patrie comme dans celui du Roi qui en est inséparable, d'entrer dans quelques explications pour raffermir la confiance publique imprudemment ébranlée. « Nous ne voulons pas, dit-il, discuter les torts » que les différents partis ont pu avoir dans notre révo- » lution ni rechercher si les plus grands attentats n'avaient » pas été la suite nécessaire de premières et imprudentes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» résistances; la balance du bien et du mal ne peut être
» tenue par la main des hommes. Il est plus sage, plus
» humain, plus sûr, de confondre tous les débats du passé
» dans un oubli profond, sincère et de s'abandonner sans
» réserve et sans regret à une réconciliation générale. Mais
» nous demanderons à M. Ferrand si ceux qui ont versé
» leur sang en servant leur pays, si ceux qui ont eu le
» courage de braver les dangers et dont les généreux
» efforts avaient pour but de détourner l'orage et d'ar-
» rêter les progrès du mal, si ces fonctionnaires zélés, ces
» magistrats intègres défendant au prix de leur liberté
» et de leur vie les principes de la justice et d'une saine
» morale, si des milliers de citoyens recommandables par
» leurs talents et leurs mœurs, traînés dans les cachots,
» conduits à l'échafaud, ont suivi une ligne moins *droite*,
» ne méritent pas autant d'intérêt que ceux qui se sont
» séparés de la patrie, même avec les plus justes motifs.
» Nous lui demanderons si ces derniers ont seuls droit à
» l'affection paternelle du Roi et si les autres ne peuvent
» implorer que sa souveraine justice ou sa royale indul-
» gence. » Le rapporteur reprocha ensuite à M. Ferrand de s'être attaché à faire naître dans l'esprit de ceux des émigrés dépossédés à qui ne s'étendait pas le bienfait du projet de loi l'espoir d'obtenir plus tard des dédommagements impossibles. Il fit remarquer que les émigrés n'étaient pas les seuls Français qui eussent fait, dans le cours de la Révolution, des pertes malheureusement irréparables, que les créanciers de l'État, les capitalistes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avaient aussi été ruinés. Rejetant exclusivement sur le commissaire du Roi la responsabilité de son imprudent langage, il affirma que l'exposé de M. Ferrand n'était pas l'expression de la volonté royale et qu'il avait substitué *l'aigreur de ses ressentiments* particuliers à la pensée du monarque. Sans accuser ses intentions, il lui rappela que l'infortuné Louis XVI, dans ce testament monument admirable de ses vertus et de sa bonté, avait également pardonné à ses ennemis et à ceux qui, par un zèle mal entendu, lui avaient fait beaucoup de mal. « Le Roi, dit-» il encore, le Roi, père de tous ses sujets, ne veut pas, » ne voudra jamais établir entre eux des distinctions inju-» rieuses ou une ligne de démarcation qui serait bles-» sante pour l'immense majorité de la nation. Il sait que » ce serait en vain qu'on voudrait rétrograder, parce qu'il » n'est aucune puissance humaine qui puisse anéantir les » effets de la Révolution ni réparer tous les maux qu'elle » a faits. » Après avoir protesté qu'il s'était efforcé de concilier les égards dus à un ministre d'État avec la volonté formellement exprimée par les bureaux dont quelques-uns avaient même demandé qu'on supprimât le discours de M. Ferrand, le rapporteur entra enfin dans le fond de la question. Il analysa les actes législatifs qui avaient, depuis 1791, établi et modifié à plusieurs reprises la position des émigrés; dans ce résumé rapide, il laissa percer une certaine tendance, sinon à justifier, au moins à excuser par la nécessité politique les premières rigueurs dont les avait frappés l'Assemblée législative. Il dit que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la commission, unanime à proposer l'adoption de la loi, avait pourtant cru devoir y faire plusieurs amendements. Elle jugeait indispensable de supprimer, dans l'intitulé, le mot de *restitution* des biens non vendus, qui pouvait faire supposer que ces biens, attribués à l'État par une loi, ne lui appartenaient pas légitimement et qu'en les remettant aux anciens propriétaires on cédait, non à des considérations d'équité, mais à un devoir de stricte justice. Par le même motif, dans tous les articles où il était question de *restitution*, le mot devait être remplacé par celui de *remise*. Bien que l'ordonnance du 17 août eût déjà rendu aux émigrés leur état civil dont les avaient privés les lois révolutionnaires, la commission, ne pensant pas qu'une ordonnance pût suffire pour abroger une loi, plaçait en tête du projet des articles nouveaux dont l'objet était de relever ces mêmes émigrés de la mort civile et de valider les mariages par eux contractés pendant leur exil. Par un autre amendement dont l'exorbitance prouve à quel point on avait effarouché les esprits, elle stipulait, comme si la Chambre avait eu le droit d'enchaîner l'avenir, que dans aucun temps et sous aucun prétexte il ne pourrait y avoir lieu à aucune indemnité en faveur des anciens propriétaires des biens vendus par l'État. Elle retranchait définitivement du nombre des biens à rendre ceux qui avaient été attribués aux hospices et dont le projet ajournait seulement la remise. Elle proposait encore quelques autres modifications d'une moindre importance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La nature de plusieurs de ces amendements, le ton du rapport surtout, si rude à quelques égards, ne paraissaient pas préparer cette conciliation à laquelle M. Bedoch conviait tous les partis. Les royalistes étaient indignés. La Chambre elle-même trouva que la Commission était allée trop loin, et l'opposition ayant demandé que le rapport fût imprimé au nombre de six exemplaires pour chaque député, elle repoussa cette demande. Le lendemain, le *Journal des Débats*, attaquant vivement le rapporteur et les doctrines dont il s'était rendu l'organe, crut pouvoir se prévaloir de ce vote comme d'un désaveu du travail de la Commission, mais l'Assemblée, à la demande de M. Souques qui prit chaudement la défense de M. Bedoch et se récria contre l'audace d'un journal osant interpréter ainsi les intentions de la Chambre, revint à une très-forte majorité sur sa résolution de la veille.

Ces préliminaires annonçaient une lutte violente. La discussion qui s'ouvrit le 24 octobre dura neuf jours. M. Sartelon, au nom de la minorité de la Commission, proposa d'amender le projet de loi dans un tout autre sens que ne l'avait fait le rapport, en décidant qu'on rendrait immédiatement aux émigrés les biens cédés à la Légion d'honneur et aux hospices et aussi les rentes qui leur étaient dues par l'État en 1790. M. Faget de Baure, M. Sylvestre de Sacy et plusieurs autres se montrèrent favorables à cette proposition. D'autres allèrent plus loin. M. d'Astorg réclama une indemnité pour tous ceux dont les biens avaient été vendus; il fut appuyé par le marquis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Fourquenvaux. M. de Prunellé excita de violents murmures en invitant la Chambre à rechercher franchement es moyens d'opérer une transaction qui conciliât les intérêts des émigrés avec ceux des acquéreurs, c'est-à-dire qui rendît aux premiers leurs anciennes propriétés en indemnisant les seconds. M. Chilhaud de la Rigaudie soutint que le projet de loi blessait la prérogative royale et qu'une ordonnance aurait suffi pour atteindre le but qu'on avait en vue. Il provoqua aussi de très-vifs témoignages de désapprobation en faisant de l'émigration l'éloge le plus complet et en attaquant la Révolution avec une extrême violence. La plupart de ces orateurs traitaient avec beaucoup de sévérité le rapport et les conclusions de la Commission ; ils trouvaient singulier que, sous le régime actuel, on crût avoir besoin de déclarer non avenue la mort civile des émigrés ; ils repoussaient surtout la clause qui interdisait dans l'avenir toute indemnité en faveur de ceux à qui le projet ne rendait pas leur ancienne fortune. Le duc d'Estissac, fils du duc de La Rochefoucauld, témoigna sa surprise de voir qu'on mît tant de soin à rendre à jamais impossible un acte de justice dont l'accomplissement donnerait aux acquéreurs eux-mêmes un nouveau degré de sécurité. La Commission ainsi attaquée trouva de chauds défenseurs. M. Dumolard reproduisit, dans une forme moins âpre et plus déclamatoire, les considérations générales du rapport. « Un gou-
» vernement sage, dit-il, voit les choses telles qu'elles
» peuvent être et les hommes tels qu'ils sont. Un bon roi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» s'élève au-dessus de ses souvenirs et de ses affections » personnelles... Il dit à ceux que leur dévouement à sa » personne éloigna de leurs foyers : Vous avez bien mérité » de moi, et à ceux qu'un dévouement d'un autre genre » retint sur le sol natal, qui protégeaient ses frontières de » leur sang et les couvraient de leur gloire : Vous avez » bien mérité du royaume, et le royaume et le Roi n'ont » plus qu'un même intérêt. Laissons à la géométrie ses » lignes droites et ses lignes courbes ; nos braves, sous les » drapeaux du grand Condé comme sous ceux de la » république, n'ont suivi que la ligne de l'honneur. Ras- » surez-vous, magistrats intègres, administrateurs coura- » geux, députés fidèles que l'on insulte plus aisément » qu'on ne les décourage ; du fond des tombeaux de tant » de victimes s'élève, non un cri de vengeance, mais un » appel à l'union. » M. Dumolard, loin de repousser d'ailleurs le projet de loi, y proposa divers amendements dont plusieurs étaient conçus dans l'intérêt des émigrés. M. Durbach ne fut pas aussi modéré. Il déclara qu'il venait combattre, non pas tel ou tel article du projet, mais le projet tout entier qui, suivant lui, était contraire aux lois fondamentales, à la parole sacrée du monarque, injuste dans son application, funeste dans ses conséquences. Il signala comme une révoltante injustice le système qui consistait à rétablir une partie des émigrés dans leur fortune tandis que les autres, qui avaient les mêmes titres à la bienveillance du Roi, resteraient pauvres et dépouillés. Repoussant, dans l'intérêt du crédit et pour ne pas ouvrir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une brèche dangereuse sur les biens nationaux, toute espèce de restitution en nature, il suggéra l'idée de créer un fonds commun en rentes sur l'État équivalent au revenu des biens non vendus, sur lequel on servirait des rentes viagères aux émigrés sans enfants et des rentes perpétuelles aux pères de famille, dans la proportion du produit net des valeurs antérieurement reçues par le trésor public. Revenant sur le discours de M. Ferrand, sur ces funestes doctrines dans lesquelles la France entière avait reconnu le désir d'ouvrir une *porte secrète* sur le vaste terrain des domaines nationaux, il parla de l'effet qu'elles avaient déjà produit jusqu'aux extrémités du royaume où toutes les transactions civiles avaient été à la fois paralysées. « Quelle est, s'écria-t-il, cette distinction entre » les Français qui sont revenus au même point, les uns » en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les » autres en parcourant plus ou moins les phases révolu- » tionnaires? Je demande si c'est servir le Roi que de » présenter de pareils principes. On veut semer de nou- » veau la discorde. Lisez le *Journal des Débats*, lisez cet » article qui n'a été empêché ni par le censeur, ni par le » ministre à qui le censeur doit compte de sa conduite; » vous jugerez des arrière-pensées de certaines personnes. » L'orateur demanda que des mesures sévères fussent prises contre les rédacteurs, les censeurs et même les actionnaires des journaux qui engageaient les émigrés à expulser par la violence les acquéreurs de leurs biens. Interrompu à plusieurs reprises par de bruyants murmures, il n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

proposa pas moins de faire rayer des registres de la Chambre l'exposé de M. Ferrand comme attentatoire à la Charte. M. Labbey de Pompières, rejetant aussi le projet du gouvernement, y substitua un plan tout nouveau qui consistait à remettre purement et simplement les biens non aliénés entre les mains du Roi pour qu'il les employât à secourir les anciens propriétaires dépossédés.

La discussion générale ayant enfin été close, la Chambre, avant de statuer sur les amendements, témoigna le désir d'entendre le ministre des finances. Le baron Louis, tout en rendant justice aux sentiments qui avaient dicté plusieurs de ces amendements et sans les repousser tous d'une manière absolue, supplia la Chambre de ne pas compromettre, par de nouvelles émissions de rentes, les bases du système financier posées dans le budget. Le rapporteur prit ensuite la parole pour défendre les intentions et le travail de la commission. Dans un long discours improvisé, ce qui était alors une rareté oratoire, il combattit sans exception toutes les modifications proposées, surtout celle qui, en faisant revivre les rentes sur l'État confisquées pendant la Révolution, tendait, suivant lui, à ouvrir un abîme où pouvait s'engloutir la prospérité nationale. Il protesta d'ailleurs que, loin d'être animé envers les émigrés des sentiments hostiles qu'on semblait lui supposer, il s'intéressait vivement à eux; il dit qu'il les avait défendus dans un temps où il y avait du danger à le faire, qu'il avait été lui-même victime de l'anarchie, qu'autant que personne il avait horreur de la confisca-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion, mais qu'il ne pouvait oublier qu'elle n'avait pas été inventée par la Convention, qu'elle avait existé dans tous les temps, dans tous les pays, que c'était à elle que les plus grandes familles devaient leur fortune, qu'en 1792 elle avait été légalement, régulièrement prononcée, que les droits créés par elle en faveur de l'État étaient légitimes, que les émigrés frappés par une loi de la peine du bannissement perpétuel avaient par là encouru la mort civile et qu'il fallait une loi nouvelle pour les en relever.

Malgré cette argumentation dont la forme doucereuse déguisait mal la tendance révolutionnaire, le système de la commission ne prévalut pas. Tous ses amendements furent successivement écartés à l'exception de celui qui faisait disparaître de la loi le mot de *restitution*. Il y eut pourtant un débat assez passionné sur l'article qu'elle avait proposé pour interdire à l'avenir le vote de toute indemnité en faveur des émigrés. Le marquis de Fourquenvaux demanda comment on avait pu concevoir la pensée d'interdire au Roi, au descendant de Henri IV, de faire pour les émigrés ce que Bonaparte avait déjà fait pour quelques-uns d'entre eux, ce que la Convention elle-même avait fait pour les héritiers des condamnés du Tribunal révolutionnaire, et dans quel but on voulait réduire des malheureux au désespoir. M. Dumolard, avec son affectation ordinaire de sensibilité, répondit qu'il se sentait tourmenté des mêmes émotions que le préopinant, mais que le premier des devoirs était d'assurer le salut de l'État, le maintien de la tranquillité publique, et que, pour cela,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il fallait élever un mur d'airain entre le passé et l'avenir. M. de Sacy et plusieurs autres membres parlèrent dans le même sens que M. de Fourquenvaux. Le rapporteur essaya de les réfuter. M. Lainé, quittant pour la première fois le fauteuil de la présidence et s'élançant à la tribune sous l'impression d'un de ces sentiments vifs et profonds qui étaient en lui la source de l'éloquence, s'écria qu'il demandait le rejet de l'article à raison de son inutilité, qu'on essayerait vainement d'enchaîner l'avenir, que nul n'avait ce pouvoir, qu'une déclaration dans laquelle on ne pouvait voir qu'une menace nuisait à la dignité de la loi et, si cette menace était cruelle, à la majesté de la nation elle-même, qu'en vain allèguerait-on le besoin de garantir la tranquillité publique en rassurant les acquéreurs des biens nationaux, qu'un tel article n'ajouterait rien aux nombreux motifs de sécurité résultant pour eux d'une longue possession, de la parole royale et de la Charte constitutionnelle, qu'il serait trop cruel de déclarer qu'alors même que les circonstances le permettraient, on était décidé à ne plus rien faire pour soulager la misère des émigrés et que, quant à lui, il ne pouvait se persuader que les trésors de la générosité nationale fussent épuisés à leur égard. Ce discours excita de vifs applaudissements et entraîna les esprits. Après une réplique assez aigre de M. Flangergues, une forte majorité repoussa par la question préalable l'article que M. Lainé venait de combattre avec tant de chaleur. On vota, sur la proposition de M. Bouchard, un article additionnel, portant que. jus-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'au 1er janvier 1816, il serait sursis à toutes poursuites de la part des créanciers des émigrés sur les biens qui allaient leur être remis. Pen s'en était fallu qu'on n'adoptât un autre article qui, pour faciliter les transactions entre les anciens et les nouveaux propriétaires, aurait réduit considérablement les droits d'enregistrement à percevoir sur ces transactions. L'ensemble de la loi, telle à peu près qu'elle était sortie des mains du gouvernement, fut enfin voté, le 2 novembre, à l'immense majorité de cent soixante-huit voix contre vingt-huit.

Portée aussitôt après à la Chambre des pairs où elle ne souleva pas les mêmes orages, elle y fut discutée et votée en une seule séance le 3 décembre, sur le rapport de M. Pastoret. La commission, animée d'un tout autre esprit que celle de la Chambre des députés, avait manifesté le vœu « que le Roi fût supplié de présenter les » moyens les plus sûrs qu'il aviserait dans sa haute » sagesse de concilier, avec l'état des finances, un système » général d'indemnité. » Un des commissaires, le maréchal Macdonald, se chargea de donner suite à ce vœu. Dans un discours très bien fait qui était, dit-on, l'œuvre de son beau-père, M. de Sémonville, grand référendaire de la Chambre, il signala avec un rare bonheur d'expression ce que la loi proposée par le gouvernement avait d'insuffisant et d'incomplet pour le but qu'on avait en vue, celui d'effacer le souvenir de nos discordes et de guérir autant que possible les blessures de la Révolution. Il témoigna la crainte que les débats de la Chambre des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

députés n'eussent éloigné ce résultat et rouvert les plaies qu'il importait tant de cicatriser. « On pourrait croire, » dit-il, qu'il est dans les intentions secrètes de quelques » personnes de les envenimer si l'on ne savait jusqu'à » quel point l'esprit de parti peut égarer les cœurs les » plus droits. A l'arrivée du fils de saint Louis, la France » était jonchée de fleurs, et maintenant on signale, par » des monuments de deuil, tous les lieux témoins de nos » discordes civiles... C'est ainsi que chaque jour on » acquiert le droit de se plaindre des inquiétudes qu'on a » fait naître la veille. Oui, sans doute, plusieurs millions » d'acquéreurs de biens nationaux sont inquiets de la » direction que quelques individus cherchent à donner à » l'opinion publique, et l'on s'est réjoui de leurs alarmes » comme si elles devaient amener de leur part des aban- » dons volontaires! On s'est bercé du chimérique espoir » que des craintes, habilement jetées dans les esprits, » obtiendraient des déplacements de propriétés contre » lesquels eût échoué toute la puissance du gouverne- » ment le plus fort dont l'histoire ait encore fait mention! » Eh quoi! les spectateurs de sa chute rapide sont-ils » encore assez stupéfaits de cette catastrophe pour n'avoir » point médité sur ses causes? Ignorent-ils que ni les » constitutions, ni les lois, ni les armées ne défendent les » gouvernements contre la masse des intérêts sociaux? » Ignorent-ils que, lorsque ces intérêts sont dans un péril » imminent, les gouvernements sont atteints les premiers? » Rendons grâces au ciel de ce qu'enfin le précipice de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» l'ambition est comblé par cette sainte légitimité qui » défend les marches du trône de l'approche des factions; » mais les fondements de ce grand édifice relevé à » la hâte du milieu des ruines ont besoin d'être conso- » lidés par le ciment des intérêts et des affections. Com- » bien en est-il de méconnus ou d'oubliés dans la loi que » vous discutez! » Le maréchal expliqua ensuite que les biens dont la remise était ordonnée consisistant presque tous en forêts qui jadis appartenaient en général aux premières familles de l'État, les émigrés d'un rang moins élevé, ceux qu'un dévouement plus méritoire encore puisqu'ils n'avaient jamais participé aux faveurs de la cour, avait arrachés des rangs de l'armée et de leurs antiques manoirs pour suivre obscurément la fortune du monarque, se trouvaient exclus de fait du bénéfice de la loi; il fit appel en leur faveur à la générosité nationale; il demanda si un motif aussi puissant que celui de la réconciliation générale de tous les Français pouvait être un moment balancé par la considération d'une dépense annuelle de quelques millions. Pour assurer mieux encore cette réconciliation, il proposa d'indemniser, en même temps que les émigrés non réintégrés dans leurs biens, les militaires à qui les événements de la dernière guerre avaient enlevé des dotations fondées en pays étrangers et ne dépassant pas un revenu de deux mille francs, ces dotations acquises au prix du sang versé dans cent combats; quant aux dotations plus considérables, à ces revenus immenses que possédaient naguères les chefs de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'armée, il déclara qu'il ne craignait pas d'être désavoué par eux en renonçant à tout dédommagement et qu'ils se tiendraient satisfaits lorsque leurs braves et pauvres compagnons d'armes auraient retrouvé des moyens d'existence. Douze millions de rentes annuelles lui paraissaient devoir suffire au double objet qu'il venait d'indiquer.

Ce discours noble, habile et conciliant obtint le plus grand succès. La proposition ayant été développée dans la séance du 1er décembre, la Chambre en ordonna l'impression. La session était trop avancée pour qu'il fût possible d'y donner suite immédiatement, mais elle serait certainement devenue, l'année suivante, le point de départ d'une grande mesure de réparation sans la catastrophe qui vint mettre pour longtemps la France hors d'état de penser à rien de semblable. Une discussion approfondie eût prouvé, d'ailleurs, que la somme demandée par le maréchal était insuffisante pour atteindre d'une manière complète le but qu'il se proposait.

La discussion de la loi relative aux biens des émigrés s'était terminée comme le désirait le gouvernement, mais elle lui avait fait une blessure profonde. Le souvenir du discours de M. Ferrand ne devait pas s'effacer des esprits et l'opinion publique le prenait d'autant plus au sérieux que la royauté, par un aveuglement déplorable, loin de désavouer un conseiller aussi compromettant, choisit ce moment même pour lui accorder un nouveau témoignage de faveur : il reçut le titre de comte.

Dans la voie de défiance où l'on était entré, tout deve-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nait matière de soupçon et d'hostilité. Ce n'était plus seulement sur les projets de lois présentés par le gouvernement et sur les propositions des députés que s'engageaient de fâcheux débats. Des pétitions quelquefois provoquées par les imprudences du pouvoir donnèrent lieu dans la Chambre à plus d'une lutte orageuse ou pénible.

Le Roi, par une ordonnance qui modifiait à plusieurs égards l'organisation de la Légion d'honneur, avait supprimé plusieurs des établissements consacrés à l'éducation gratuite des orphelines des membres pauvres de cet ordre. Cette mesure excita un tel mécontentement qu'on se vit bientôt obligé de la rapporter, mais avant qu'on ne s'y fût décidé, un certain nombre de veuves d'officiers de l'armée avaient fait parvenir leurs réclamations à la Chambre élective. Le rapporteur de la commission des pétitions ayant proposé de passer à l'ordre du jour par le motif que l'ordonnance ne sortait pas du cercle des attributions du gouvernement, un député s'écria que le Roi avait été certainement induit en erreur, que l'on ne pouvait supposer qu'il eût voulu jeter dans la rue de jeunes infortunées dont plusieurs n'avaient pas de parents, et il proposa qu'une adresse fût présentée au monarque pour le supplier de prendre en considération leur situation déplorable. M. Dumolard, rappelant que les établissements supprimés avaient été institués pour servir d'asile aux filles des *braves* à qui toute la France devait une éternelle reconnaissance, demanda, non sans exciter de vifs murmures, s'il faudrait donc qu'elles allassent chercher un refuge dans des mai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sons de débauche ou qu'elles mourussent de misère ; il en appela aux sentiments personnels du Roi, *le père de tous les Français, le père des braves, le père de l'armée.* M. Durbach apprit à la Chambre qu'un maréchal de France avait offert, au nom des dignitaires de la Légion d'honneur, de fournir sur leurs traitements les fonds nécessaires au maintien des maisons d'éducation. Un autre membre ajouta que la supérieure de ces maisons offrait aussi d'y consacrer toute sa fortune personnelle. La proposition d'une adresse, appuyée par M. Bedoch, fut envoyée dans les bureaux pour y être discutée. La détermination prise par le gouvernement sur la malencontreuse ordonnance empêcha la Chambre de pousser plus loin son intervention.

Une autre ordonnance royale avait supprimé les écoles militaires de Saint-Cyr, de Saint-Germain et de la Flèche qui devaient être remplacées par une école unique analogue à celle que Louis XV avait fondée en 1751. Dans le préambule de cette ordonnance, le Roi disait qu'elle avait pour but de faire jouir la *noblesse* des avantages que lui avait accordés l'édit de son aïeul. C'était, au moins en apparence, ressusciter, contrairement à la Charte, un privilége particulièrement odieux à l'immense majorité de la nation. Un pétitionnaire dénonça à la Chambre cet attentat à l'égalité, et le 4 octobre, la Chambre, sur le rapport de sa commission, renvoya la question à l'examen de ses bureaux ; personne n'avait pris la défense d'une ordonnance qui resta aussi sans exécution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quelque temps après, le 13 octobre, les tribunes publiques étaient, plus qu'à l'ordinaire, remplies de spectateurs. On savait que l'Assemblée devait entendre le rapport de trois pétitions qui accusaient le ministre de la guerre d'avoir prévariqué dans l'adjudication d'une fourniture de vivres. Des bruits répandus par la malveillance imputaient à trois des membres du conseil de s'être laissés gagner à prix d'argent. C'étaient de pures calomnies. Deux des pétitionnaires ne purent jamais être retrouvés et peut-être n'existaient pas. Le troisième n'alléguait que ce qu'il avait entendu dire. Aussi le rapporteur, M. Lefèvre-Gineau, bien que membre de l'opposition, déclara-t-il, en termes formels, que la commission trouvait la conduite du ministre complétement irréprochable et il proposa l'ordre du jour, mais MM. Dupont (de l'Eure), Dumolard et Durbach demandèrent l'impression et le renvoi aux bureaux du texte du rapport. L'avis de la commission l'emporta cependant.

Le 26 novembre fut marqué par un incident plus étrange, qu'il est difficile de raconter sérieusement, mais qui, par la vive impression qu'il produisit alors, montra quel était l'état des esprits. Le général Augier, au nom de la commission des pétitions, donna connaissance à la Chambre de celle d'un sieur Lesterp, maire d'un village de la Haute-Vienne, dans laquelle il demandait justice de l'ancien seigneur qui, assistant à la messe le jour de la Toussaint, avait contraint par ses menaces le sacristain à lui présenter en premier lieu le pain bénit que ce dernier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait voulu présenter d'abord au maire, suivant l'usage établi depuis la Révolution. Le sieur Lesterp en prenait texte pour signaler les prétentions et les empiétements des émigrés s'efforçant en toute occasion de se mettre au-dessus des lois. Son récit contenait des détails si burlesques qu'il eût été permis d'y voir une mystification. La commission n'en jugea pas ainsi. Saisie d'une sorte d'effroi à l'aspect de cette ridicule apparition du fantôme de la féodalité, elle exprima le regret que le maire n'eût pas fait arrêter et livré à la justice l'audacieux seigneur et, pour réparer cet acte de faiblesse, elle invita la Chambre à renvoyer la pétition au chancelier en lui demandant de faire connaître la suite donnée à cette affaire. M. Dumolard s'empressa d'appuyer les conclusions de la commission, mais M. Blanquart-Bailleul ayant représenté qu'on n'avait pas le droit de faire une injonction à un ministre, on se borna, après quelques débats, à transmettre au chancelier la lettre du maire. La commission, dont le rapport avait un caractère singulier de naïveté et de bonhomie, avait d'ailleurs protesté contre la généralité du blâme que le pétitionnaire avait voulu jeter sur les émigrés à propos d'un fait particulier.

En lisant aujourd'hui cette discussion, on n'est frappé que du ridicule des inquiétudes qu'elle révèle dans ceux que troublait un incident aussi puéril, on a peine à concevoir qu'il ait pu préoccuper réellement les esprits. Il suffit cependant pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les écrits du temps. L'incartade vraie ou fausse du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gentilhomme limousin, tantôt dénoncée sérieusement à l'indignation des amis de l'égalité, tantôt livrée à la dérision publique par la satire et la caricature, ne fut pas une des armes les moins efficaces que l'opposition mit alors en œuvre pour appeler l'impopularité sur les royalistes et sur le gouvernement qu'on accusait de conniver à leurs prétentions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE VIII

— 1814 —

Fautes du gouvernement. — Progrès du mécontentement public, surtout dans l'armée. — Voyages des Princes dans les départements. — Journaux, le *Censeur*, le *Nain Jaune*. — Pamphlets de Carnot, de M. de Chateaubriand, etc. — Commencement de complots. — Le maréchal Soult ministre de la guerre, ses efforts malheureux pour rétablir la discipline. Affaire d'Excelmans. — Fin de la session, graves amendements apportés à une loi sur la Cour de cassation.

De toutes les causes de discrédit qui s'accumulaient et pesaient de plus en plus sur le gouvernement, celle dont il se préoccupait principalement, on pourrait dire presque exclusivement, c'était le mécontentement de l'armée. Il y voyait un danger très-réel, et, en cela, il ne se trompait pas, mais il avait tort de croire que ce danger fût le seul à craindre, qu'il tînt à des motifs purement militaires et qu'il ne se rattachât pas, au moins en partie, aux causes générales qui commençaient à éloigner du trône le reste de la nation; il avait tort de ne pas comprendre assez que s'il était un moyen de neutraliser les dispositions de cette armée qui, tant qu'elle n'aurait pas été renouvelée dans son personnel, pouvait difficilement devenir très-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

favorable à la royauté, c'était de s'attacher par tous les moyens possibles les autres classes de la population.

Il semblait, d'ailleurs, qu'une déplorable fatalité multipliât comme à plaisir les malentendus, les fautes les plus propres à aliéner ceux même dont on cherchait à s'assurer l'appui. Les mesures d'économie exigées par le ministre des finances eurent dans ce sens des résultats bien fâcheux. L'armée s'indigna de voir d'anciens soldats à qui leurs blessures avaient ouvert l'asile des Invalides expulsés de cet établissement parce que les pays où ils étaient nés avaient cessé d'appartenir à la France, et d'autres en plus grand nombre, contre qui on ne pouvait alléguer le même motif d'exclusion, renvoyés dans leurs foyers avec des pensions insuffisantes. La prodigalité avec laquelle on accordait en pleine paix la décoration de la Légion d'honneur froissait cruellement l'orgueil des vieux guerriers qui, trop heureux naguère de l'obtenir au prix de leur sang et des plus cruelles souffrances, la voyaient briller maintenant sur la poitrine d'hommes sans mérite et sans services ou même de jeunes gens presque imberbes. Ce qui n'était de la part du gouvernement que l'effet de la faiblesse et d'un désir immodéré de se créer des partisans, en prodiguant des faveurs peu méritées, leur paraissait une combinaison machiavélique tendant à discréditer une institution du régime nouveau au profit de l'ordre de Saint-Louis ressuscité de l'ancienne monarchie. Ce dernier ordre était pourtant distribué aussi avec une singulière profusion; mais comme sa nature purement mili-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taire et les conditions auxquelles on y était admis ne permettaient pas de la pousser tout à fait aussi loin, le public expliquait cette inégalité en attribuant à la royauté et à ses ministres des intentions hostiles à la Légion d'honneur. La Charte en avait pourtant garanti le maintien et le *Moniteur* l'avait rappelé pour réfuter le bruit qui s'était répandu qu'elle ne serait plus qu'un ordre civil. Dans l'ordonnance même qui avait apporté à son organisation les changements exigés par les circonstances nouvelles et par la situation financière, par exemple, la suppression de tout traitement pour les membres nouvellement promus, le Roi avait donné à l'institution les plus pompeux éloges. Tout échouait contre d'incurables défiances fortifiées par le dédain qu'un grand nombre de courtisans affectaient alors pour cette décoration que l'effigie de Henri IV, substituée à celle de Napoléon, ne purifiait pas suffisamment à leurs yeux des souvenirs impériaux.

Lorsque les esprits sont ainsi disposés, les rumeurs les plus alarmantes et les plus invraisemblables trouvent facilement créance. Peu de temps après le retour du Roi, on prétendit qu'il avait été question de la dissolution de l'armée et qu'un ministre l'avait proposée à titre d'économie. Cette supposition était absurde et cependant il n'en fallut pas davantage pour faire naître de vives inquiétudes. Le gouvernement, qui n'avait pensé à rien de semblable, crut que le meilleur moyen de les calmer était d'appeler successivement à Paris les divers régiments de l'armée pour leur faire voir le Roi et les princes dont les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

démonstrations et les paroles bienveillantes pourraient les rassurer; on s'arrangea aussi pour que leur solde, arriérée de plusieurs mois, leur fût payée pendant le séjour qu'ils feraient dans la capitale. L'idée était assez heureuse, mais elle fut mal exécutée. Paris se trouva encombré de soldats, dont la discipline ne tarda pas à se relâcher parce qu'on aurait craint de les mécontenter en les soumettant à une trop stricte surveillance au moment même où on essayait de les gagner par des cajoleries. Le Roi, les princes les passèrent en revue, leur firent des compliments accompagnés de quelques largesses; ils crièrent : *Vive le Roi!* puis on les renvoya dans les départements où ils devaient tenir garnison avec des mandats de payement pour la solde arriérée, mais ces mandats n'étant pas acquittés avec une grande ponctualité, les porteurs les négocièrent à perte et leur irritation s'en accrut parce qu'ils se persuadèrent qu'ils avaient été dupés.

La cour, cependant, fermait les yeux sur un tel état de choses. Les acclamations qu'elle entendait dans les revues, celles qui éclatèrent surtout le 19 septembre, en présence du Roi, à la cérémonie de la distribution des drapeaux de la garnison de Paris, l'entretenaient dans cette sécurité. Les princes croyaient se populariser dans l'armée en se montrant souvent à elle, en assistant parfois à ses exercices. De grandes manœuvres eurent lieu dans la plaine de Villiers, non loin de Paris; on simula un combat dans lequel les ducs d'Angoulême et de Berry commandaient

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les deux corps opposés, et la relation officielle que le ministre de la guerre fit insérer au *Moniteur* affirma que le duc de Berry, à qui était échu, comme au plus jeune, le rôle du vaincu, *avait rendu sa retraite glorieuse par l'habileté de ses dispositions*. Un tel bulletin, qui rappelait le souvenir si récent de tant d'autres bulletins plus sérieux, ne pouvait, par la comparaison qu'il provoquait, que jeter du ridicule sur ceux qu'on essayait de faire valoir.

On eût pu croire que si les soldats, les officiers et même les généraux subalternes persistaient dans des sentiments hostiles que tant de causes expliquaient, les principaux généraux, les maréchaux surtout s'attacheraient sincèrement à la cause royale. Tout avait été mis en œuvre pour les gagner. On ne s'était pas borné envers eux aux paroles gracieuses : la pairie, les commandements importants, les grands cordons, les distinctions de toute espèce leur avaient été et leur étaient chaque jour accordés avec profusion. Nous avons vu qu'ils avaient paru, dans les premiers moments, enivrés d'un pareil accueil, mais le charme s'était bientôt dissipé. Par un retour trop naturel au cœur humain, les plus favorisés n'avaient pas tardé à considérer les témoignages de la bienveillance royale comme des récompenses à peine proportionnées à leurs services et qui ne leur imposaient aucun devoir de reconnaissance ; ceux qui étaient moins bien traités, se croyant victimes d'une odieuse injustice, faisaient entendre des plaintes qui trouvaient de l'écho dans tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les rangs de l'armée. La royauté commit d'ailleurs quelques imprudences. Un des plus braves et des plus habiles généraux de la République et de l'Empire, Vandamme, était prisonnier de guerre en Allemagne au moment où s'accomplit la Restauration; rentré en France peu de temps après, il se présenta aux Tuileries un jour de réception; on lui fit donner l'ordre de se retirer, le Roi ne voulant pas le voir. Des souvenirs révolutionnaires d'une nature odieuse se rattachaient au nom de Vandamme, et il est facile de comprendre que Louis XVIII éprouvât quelque répugnance à l'admettre en sa présence, mais l'affront infligé publiquement à un homme aussi considérable ne pouvait manquer de froisser bien des gens qui ne savaient pas tous ce qu'on avait à lui reprocher et qui avaient eux-mêmes plus ou moins d'intérêt à ce qu'on ne recherchât pas leur passé.

Quelque soin qu'on eût mis d'ailleurs, en général, à satisfaire les chefs de l'armée, il n'avait pas dépendu du pouvoir de leur rendre ni ces grandes positions qui se liaient aux proportions colossales de l'Empire et à la continuité de guerres gigantesques, ni ces énormes dotations établies pour la plupart sur le territoire étranger et qui, fondées par la victoire, s'étaient écroulées au jour des revers. Les maréchaux, les généraux du premier ordre, sans être à beaucoup près, comme un grand nombre de leurs compagnons d'armes, réduits à la misère ou à la gêne, se voyaient ramenés à une situation qui leur semblait médiocre parce qu'on s'habitue bien vite à l'opu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lence et à l'éclat. Ce qui attristait les plus ambitieux, ce qui surtout désespérait au-dessous d'eux les officiers non encore parvenus aux honneurs suprêmes de la carrière, c'est que, dans l'ère de paix et de régularité qui semblait s'ouvrir, on n'entrevoyait plus aucune chance d'arriver à ces hautes fortunes qui s'étaient élevées en si grand nombre sous le règne de Napoléon.

Un grief plus irritant encore envenima bientôt tous ceux que je viens d'indiquer. Le prestige de la vieille cour, de l'ancienne aristocratie n'avait pas été, dans les premiers instants, un des attraits les moins puissants par lesquels on avait agi sur des soldats de fortune admis tout à coup à une sorte d'égalité avec des Montmorency, des Rohan, des La Trémouille, mais il ne leur avait pas fallu beaucoup de temps pour s'apercevoir que cette égalité, bien que complète et réelle aux yeux de la loi et de la politique, ne s'étendait pas aux relations sociales et que, sous ce rapport, d'invincibles préjugés élevaient encore une barrière d'autant plus impossible à franchir qu'elle ne résidait que dans l'opinion. Si leur gloire, leur importance personnelle, le besoin qu'on avait d'eux pouvaient, en ce qui les concernait personnellement, balancer, même aux yeux des courtisans, l'illustration que ces derniers devaient à leur seule naissance et maintenir entre eux une sorte de niveau, il n'en était pas de même des femmes de la nouvelle noblesse, trop souvent exposées dans les cercles de la cour aux dédains mal dissimulés des grandes dames de l'ancien régime. L'amour-propre est bien subtil, il donne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une perspicacité singulière aux intelligences les moins pénétrantes à d'autres égards. Le voile de politesse banale, de froide réserve dont certaines personnes croyaient couvrir leur répugnance hautaine pour les parvenus impériaux fut bientôt percé à jour. Un dépit amer succéda aux flatteuses illusions dont ceux-ci s'étaient d'abord enivrés. Tout leur devint suspect, même de la part des princes. Si on les traitait avec réserve, ils croyaient volontiers qu'on voulait les tenir à distance; la familiarité leur paraissait au contraire un témoignage de mépris. Ces susceptibilités une fois éveillées étaient un mal irrémédiable, d'autant plus que la malveillance avait soin de les entretenir en propageant tous les bruits vrais ou faux qui pouvaient y fournir matière. On citait mille propos impertinents tenus par des seigneurs ou des dames de la cour. On racontait, par exemple, qu'une de ces dames à qui un étranger demandait, à un cercle des Tuileries, le nom d'une jolie personne qui avait frappé son attention, lui avait répondu : « Nous ne connaissons pas ces femmes-» là, ce sont des maréchales. » Un vieux duc, après s'être longtemps entretenu avec le maréchal Ney, lui avait dit, d'un ton de compassion caressante : « Quel dommage que » vous n'ayez pas, comme un de nous, ce qui ne peut se » donner ! »

Une fête que la ville de Paris offrit au Roi et à la famille royale mit en évidence et fortifia encore ces antipathies si dangereuses malgré leur apparente frivolité. Lorsqu'on lit dans les journaux du temps les détails du cérémonial

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui y fut observé, on a peine à se persuader qu'il s'agisse d'une époque aussi récente et postérieure à la Révolution de 1789. Le Roi avait été prié de nommer les personnes qui auraient l'honneur de s'asseoir à sa table ; il fit choix de trente-six dames dont trente au moins appartenaient à l'ancienne noblesse de cour, quatre ou cinq à la nouvelle, pas une à la haute bourgeoisie de Paris ni au Corps municipal qui donnait la fête. Le Roi fut servi par le préfet, la duchesse d'Angoulême par madame de Chabrol, femme du préfet, Monsieur par le doyen des maires et par le président du Conseil municipal, ses deux fils par d'autres officiers municipaux au nombre desquels on comptait M. Bellart et les dames invitées par des personnes que le *Corps de ville* avait désignées pour cela, dit le *Moniteur*. Au bal qui suivit le banquet, la cour s'humanisa un peu plus : le duc de Berry daigna danser avec madame de Chabrol et madame de Blacas avec l'adjoint d'un des maires, les deux noblesses se mêlèrent dans les quadrilles. Il y avait eu cependant une difficulté d'étiquette entre les nouvelles et les anciennes duchesses et la décision par laquelle le Roi l'avait terminée n'avait pas satisfait les premières. Les gardes du corps, accompagnant la personne royale, avaient contesté à la garde nationale les priviléges qu'un règlement impérial lui avait attribués pour les solennités de l'Hôtel de ville, et ce n'était pas sans peine qu'on avait arrangé ce différend. Ces froissements laissaient des traces fâcheuses.

Une feuille libérale, le *Censeur*, pour mieux faire res-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sortir le caractère étrange de ce banquet où les officiers municipaux avaient exercé l'antique droit de *mettre les plats sur la table*, affecta d'en publier le récit à côté de celui d'un grand dîner donné par la ville de Berlin aux officiers des gardes russe et prussienne et où le roi de Prusse avait pris place avec ses ministres en face du premier bourgmestre.

Déjà on remarquait un grand changement dans l'attitude des généraux et des grands seigneurs de l'Empire si empressés, dans les premiers jours de la Restauration, à se rapprocher de la cour. Ne s'y trouvant pas aussi bien accueillis qu'ils l'avaient espéré, ils se repliaient, en quelque sorte, vers la grande bourgeoisie industrielle, vers cette portion élevée des classes moyennes dont ils se fussent volontiers séparés s'ils eussent pu s'incorporer complétement à l'ancienne noblesse, mais à laquelle ils se trouvaient ramenés par la nécessité de trouver des alliés contre le parti de la contre-révolution. Dans leur mécontentement, ils s'essayaient à parler un langage qu'ils avaient oublié depuis quinze ans : ils réclamaient la liberté de la presse; ils se récriaient contre les plus légères atteintes à la liberté individuelle; ils invoquaient la Charte.

Aux ambitions, aux amours-propres blessés qui suscitaient de toute part des ennemis à la Restauration, il faut ajouter une cause plus générale contre laquelle le gouvernement ne pouvait rien ou ne pouvait que bien peu de chose. Par l'effet de vingt-cinq ans de révolutions et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerres, la nation presque entière était réduite à la misère et les classes les moins malheureuses subissaient elles-mêmes, à bien peu d'exceptions près, un état de gêne et de malaise. Nous avons vu ce qu'étaient devenues la plupart des grandes fortunes fondées par Napoléon. Celles de l'ancienne noblesse, renversées par l'exil et la confiscation, commençaient seulement à se refaire au moyen des restitutions partielles et des faveurs de la cour. Le commerce que la guerre avait anéanti sortait à peine de ses ruines. Quelques-uns des grands manufacturiers enrichis naguère par ces mêmes prohibitions qui rendaient le commerce impossible succombaient avec le régime démesurément protecteur auquel ils avaient dû une prospérité factice et ajoutaient des désastres nouveaux à tous ceux qui accablaient le pays. L'effet des mesures prises pour relever le crédit ne pouvant se faire sentir encore, les créanciers de l'État languissaient dans une affreuse détresse; peu confiants dans la valeur des obligations que le Trésor leur avait remises, ils se laissaient duper par de rusés spéculateurs qui, en les effrayant sur les chances de l'avenir, les déterminaient à vendre à moitié prix ces titres auxquels on avait pourtant attaché un intérêt si élevé. Les officiers à demi-solde, les nombreux fonctionnaires civils congédiés, les uns parce que les départements où ils étaient employés n'appartenaient plus à la France, les autres parce que des calculs d'économie avaient fait supprimer leurs places, d'autres encore parce qu'on leur avait donné pour successeurs des protégés du royalisme, demandaient à grands

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cris qu'on leur rendît des moyens d'existence et, comme cela n'était pas possible, ils maudissaient le pouvoir auquel ils imputaient leur infortune. La France semblait être devenue un peuple de mendiants et de solliciteurs que le désespoir pouvait pousser à de dangereuses extrémités. Les étrangers étaient frappés de ce spectacle et ils en tiraient de tristes présages.

Les départements étaient agités, comme Paris, par ces principes de mécontentement et de désaffection. Le mal y était même plus grand à quelques égards et les partis plus irrités parce que la noblesse de province, moins bien élevée que celle de la cour et plus étrangère encore à l'esprit du temps, s'y montrait plus intolérante et plus hautaine envers la bourgeoisie, parce que le clergé y proclamait plus hautement ses prétentions, parce que les acquéreurs de biens nationaux s'y sentaient plus menacés par les anciens propriétaires.

La santé de Louis XVIII et les devoirs qui le retenaient au siége du gouvernement ne lui permettaient pas de visiter les diverses parties de la France où sa présence eût pu produire un effet salutaire en ravivant le prestige qui s'attachait encore à la royauté. On pensa qu'il serait possible d'y suppléer jusqu'à un certain point en faisant voyager les princes. Le duc d'Angoulême, comme amiral, alla inspecter les ports de l'Océan et parcourut de nouveau une portion du Midi. Le duc de Berry se rendit dans le Nord, Monsieur dans l'Est, la duchesse d'Angoulême traversa plusieurs départements en allant prendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les eaux de Vichy. L'esprit de modération et de conciliation qui dirigeait les démarches et inspirait les discours du duc d'Angoulême produisit un assez bon effet, mais les autres princes eurent peu de succès. La grâce, l'affabilité, la bienveillance naturelle de Monsieur séduisaient ceux qui le voyaient pour la première fois; mais les préventions intolérantes, les invincibles préjugés qui faisaient le fond de sa politique ne pouvaient se dissimuler longtemps, et en éclatant au grand jour aux applaudissements de certains royalistes, ils jetaient dans une opposition hostile bien des gens qui eussent volontiers oublié le passé s'ils avaient pu se persuader que la royauté l'oubliait aussi. A Besançon, le prince ne voulut pas recevoir les hommages de l'archevêque parce que ce prélat avait jadis fait partie de l'église constitutionnelle; on le fit même consigner dans sa demeure sous la garde de deux factionnaires, pour que Monsieur ne fût pas exposé à le rencontrer dans les rues. L'évêque de Dijon ne fut pas reçu non plus, et pour le même motif. Les dispositions de la duchesse d'Angoulême étaient à peu près celles de son beau-père, avec un peu moins d'aveuglement, peut-être, mais aussi avec une rudesse qui, pour ceux qui ne la connaissaient pas, en exagérait la portée. Le duc de Berry était assez indifférent à la politique; mais l'inégalité de son humeur, ses brusqueries, les violences auxquelles il se laissait emporter au moindre mécontentement, semaient sur sa route des ressentiments profonds, blessaient l'armée qui l'avait d'abord accueilli

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec assez de faveur et effrayaient pour l'avenir les hommes capables de réflexion. On fut surtout péniblement affecté d'un triste incident de son voyage : un préfet qui escortait sa voiture tomba de cheval et se tua ; le prince parut tellement insensible à ce malheur que tous les assistants en furent affligés et que le Roi, lorsqu'il l'eut appris, crut devoir lui en témoigner son mécontentement. Le duc de Berry n'avait pourtant pas une mauvaise nature, il ne manquait pas plus de générosité que d'énergie, mais un tempérament violent et des passions fougueuses que les malheurs mêmes de l'exil n'avaient pas domptés se donnaient libre carrière dans l'enivrement de la prospérité.

Ce fut surtout dans ces voyages princiers que l'on prodigua avec un excès scandaleux l'ordre de la Légion d'honneur. Les princes avaient été autorisés à en faire de nombreuses distributions ; c'était pour eux un moyen de se populariser, on le pensait du moins ; ils en abusèrent. Ils ne surent pas résister aux innombrables sollicitations dont ils se virent assaillis. Sans qu'il soit besoin de leur supposer, comme on le faisait généralement alors, la volonté préméditée d'avilir un ordre créé par la Révolution, on peut croire que ni eux, ni leurs conseillers intimes ne tenaient beaucoup à lui conserver son lustre. Les militaires se racontaient avec indignation que dans un bal donné à la préfecture de Lille, une femme qui dansait avec le duc de Berry lui ayant demandé pour son mari cette distinction que tant de braves soldats avaient payée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de leur sang, le prince, sans autre information, s'était empressé de la lui accorder.

La presse contribuait puissamment à l'agitation croissante des esprits. Son action était d'autant plus grande à cette époque que pendant quinze ans elle avait été réduite à une insignifiance absolue, ce qui disposait le public à attacher à ses moindres manifestations une importance exagérée. Les journaux étaient lus avec avidité. A l'exception du *Journal de Paris*, qui, tout en se montrant dévoué à la monarchie légitime, défendait franchement les opinions libérales et patriotiques, et du *Journal Général* qui, fondé sous les auspices du directeur général de la librairie, M. Royer-Collard, combattait avec chaleur et avec talent toutes les exagérations du parti de l'ancien régime, toutes ces feuilles étaient rédigées dans le sens du plus ardent royalisme. Le *Journal des Débats*, la *Gazette de France* et bien plus encore la *Quotidienne* et le *Journal Royal* semblaient avoir pris à tâche de blesser toutes les opinions, tous les intérêts qui se rattachaient aux événements accomplis depuis 1789. S'ils n'attaquaient pas directement la Charte, ils s'évertuaient à en miner les fondements, à décrier toutes les idées libérales, à tourner en ridicule les principes constitutionnels, à diffamer leurs défenseurs morts ou vivants, à peindre des plus sombres couleurs les souvenirs de la Révolution dont ils affectaient de confondre les criminels excès avec ses tentatives les plus légitimes et les plus généreuses. Professant dans le sens le plus étendu les doctrines du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

droit divin et considérant comme radicalement nul tout ce qui s'était fait en l'absence de la royauté, ils vantaient sans cesse l'ancien régime; ils comblaient de louanges Ferdinand VII rétablissant à Madrid le despotisme et l'inquisition. Ces mêmes journaux, par la manière dont ils parlaient des guerres de l'Empire, par les éloges enthousiastes qu'ils donnaient aux armées étrangères et à leurs chefs, par les torrents d'injures qu'ils déversaient chaque jour sur Napoléon et sur son gouvernement, exaspéraient l'armée et lui faisaient croire que le pouvoir, qui tolérait ces intempérances de langage, était animé contre elle du plus mauvais vouloir. Nous avons vu comment ils traitaient les acquéreurs des biens nationaux. On eût dit qu'ils avaient entrepris de persuader à la France que le Roi, en lui donnant un gouvernement constitutionnel et en promettant l'oubli du passé, avait cédé malgré lui à une nécessité impérieuse, mais que son langage n'était pas sincère et qu'aussitôt que les circonstances le permettraient il entrerait dans d'autres voies. Ils ne réussirent que trop bien à répandre cette conviction.

Un publiciste depuis longtemps célèbre, M. de Bonald, défendait par des écrits ingénieux, quelquefois profonds, plus souvent mêlés de subtilités et de paradoxes, la cause de l'absolutisme politique et religieux; il osait, en plein XIXe siècle, réclamer pour le Pape une suprématie qui l'eût rendu l'arbitre des différends des souverains; il disait que la noblesse était une institution *naturelle* et nécessaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'opposition libérale n'avait qu'un seul organe périodique, le *Censeur*, recueil d'abord hebdomaire que ses auteurs, pour échapper aux entraves de la censure, ne tardèrent pas à faire paraître à des intervalles plus éloignés et en volumes de plus de vingt feuilles d'impression. Rédigé par deux jeunes avocats, MM. Comte et Dunoyer, qui étaient en rapports intimes avec les membres les plus distingués du parti philosophique et de l'ancienne minorité libérale du Sénat, avec les Tracy, les Lanjuinais, les Lenoir-Laroche, les Lambrechts, les Volney, le *Censeur* témoignait pour la liberté, pour l'égalité, pour la justice, un amour vif, sincère, exempt de toute arrière-pensée; il se montrait profondément attaché aux résultats de la Révolution tout en maudissant les crimes qui l'avaient souillée; il ne parlait qu'avec horreur et dégoût du despotisme impérial, de l'ambition conquérante et des guerres cruelles qui avaient si longtemps désolé l'Europe; loin de chercher, comme la plupart des opposants de cette époque, un moyen de popularité dans la glorification des exploits de nos armées, il manifestait franchement contre l'esprit militaire et contre tout ce qui pouvait tendre à le raviver une antipathie poussée jusqu'à l'exagération; il n'était pas républicain, personne ne l'était alors, il ne paraissait pas même directement hostile à la royauté des Bourbons, mais, dans sa profonde aversion pour le principe du droit divin et les conséquences qu'on prétendait en tirer, il allait jusqu'à méconnaître des conditions sans lesquelles la monarchie peut difficile-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment exister; toute aristocratie, toute influence ecclésiastique, toute restriction à ce qu'il considérait comme les bases naturelles d'un gouvernement libre lui étaient souverainement odieuses; la démocratie, la haine de l'arbitraire et des priviléges, le commerce, l'industrie, l'économie politique, telles étaient ses seules préoccupations, les thèmes sur lesquels il aimait à s'exercer; il ne voyait rien au delà, ou, pour mieux dire, tout le reste lui paraissait complétement indifférent. De telles doctrines, énoncées avec l'accent de la plus entière bonne foi, avaient, dans leur ensemble, un caractère assez nouveau, et elles devaient inspirer de l'estime pour ceux qui les professaient avec tant de hardiesse. Il y avait pourtant plus d'un motif pour qu'elles fissent peu de prosélytes et qu'elles n'exerçassent pas en ce moment beaucoup d'influence sur la marche des événements : les esprits éclairés ne pouvaient manquer de reconnaître du premier coup d'œil ce qu'elles avaient d'étroit, d'incomplet et combien peu elles convenaient à la politique d'un État du premier ordre appelé à intervenir dans tous les grands intérêts du monde; les ennemis des Bourbons, les partisans de l'Empire, les jacobins eux-mêmes y trouvaient leur condamnation et s'accommodaient peu d'ailleurs d'une opposition qui ne s'attaquait pas aux personnes, mais aux choses; enfin, la froideur un peu lourde avec laquelle ces doctrines étaient exposées n'était nullement faite pour leur concilier des adhérents dans un pays où la meilleure cause a besoin, pour se produire avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque chance de succès, de revêtir une forme légère et piquante, dût-il en coûter quelque chose à l'exactitude et même à l'équité.

Ce fut seulement plusieurs mois après l'apparition du *Censeur*, lorsque les allures de l'opposition étaient devenues plus vives, que commença la publication d'un autre recueil dont le nom a conservé quelque célébrité, le *Nain jaune*. Il est impossible d'imaginer un contraste plus absolu que celui qui existait entre cette feuille et l'œuvre de MM. Comte et Dunoyer. Dirigé, sous l'influence du duc de Bassano, du poëte Arnault et d'autres bonapartistes zélés, par un jeune écrivain appelé Cauchois-Lemaire, le *Nain jaune* n'avait pas de rédacteurs connus, avoués, mais ses numéros, qui paraissaient tous les cinq jours, étaient une arène ouverte à quiconque avait quelque trait à lancer contre le parti de l'ancien régime. S'abritant sous le titre modeste de *journal des arts et de la littérature* et, comme tel, défendant contre les romantiques la cause des classiques dont il prétendait faire une cause nationale, il évitait soigneusement de se compromettre dans l'examen raisonné des questions politiques. Il n'avait garde, surtout dans les premiers temps, de laisser entrevoir la moindre hostilité contre la monarchie des Bourbons et le gouvernement qu'elle avait donné à la France. Bien loin de là, il en faisait en toute occasion le plus pompeux éloge. Il encensait le Roi, qu'il appelait *Louis le Désiré*, il respectait les princes et même les ministres. Sans se livrer contre Napoléon aux accusations furieuses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui remplissaient les feuilles royalistes, il blâmait les écarts de son ambition et ses attentats contre la liberté. Il ne prononçait le nom de la Charte qu'avec un enthousiasme sans bornes. Mais à l'abri de ces flatteries et de ces ménagements, en même temps qu'il célébrait sans cesse la gloire de l'armée sous prétexte de la venger d'odieux outrages, il faisait aux émigrés, à la noblesse, au clergé, à tous les écrivains qui défendaient alors ce qu'on appelait la *cause de l'autel et du trône* une guerre acharnée et impitoyable. Ses sarcasmes obtenaient d'autant plus de succès qu'aucune amertume, aucune grossièreté ne se mêlaient d'ordinaire à la malice vraiment voltairienne dont ils étaient remplis et qu'ils respiraient la gaieté plutôt que la haine. Il excellait à inventer, contre ceux qu'il dénonçait comme ennemis des lumières, des sobriquets qui, aujourd'hui même, ne sont pas encore oubliés. Il avait créé pour eux un ordre imaginaire de l'*Éteignoir*, dans lequel il leur conférait des grades en proportion de leurs mérites. Plus tard, il créa de même un ordre de la *Girouette* pour les hommes, en trop grand nombre, qui avaient successivement professé des opinions très-diverses et qui, après s'être montrés les serviteurs ou les apologistes empressés de l'Empire, s'érigeaient en ardents royalistes. Ces caricatures furent bientôt populaires. Un personnage fictif, *M. de la Jobardière*, devint le type du gentilhomme de province aspirant au retour de la féodalité. Le nom de *voltigeurs de Louis XIV* désigna ceux qui, ne tenant pas compte du temps écoulé et des chan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gements accomplis dans l'état de la France, prétendaient ramener toute chose à ce qui avait existé dans leur jeunesse. Ce mot s'appliquait surtout aux vieux officiers émigrés que la Restauration avait fait affluer à Paris de tous les points de la France et qu'on rencontrait, revêtus d'un frac antique surmonté d'épaulettes et portant à leur boutonnière une croix de Saint-Louis suspendue à un immense ruban, dans tous les lieux publics où leur tournure et leurs propos étaient un objet d'étonnement et de moquerie. On vit de jeunes officiers de l'armée impériale prendre le costume de ces revenants d'un autre âge et parodier dans les cafés leurs manières et leurs discours. Quelques jours d'arrêts firent justice de cette inconvenance. Ces plaisanteries semblaient bien inoffensives, plus d'un royaliste s'en amusait et aurait cru faire preuve d'un bien petit esprit en les prenant au sérieux. Il est pourtant certain que le *Nain jaune*, en livrant à la dérision publique ceux qui passaient pour les amis les plus dévoués de la royauté et en vantant sans cesse les exploits, le patriotisme des *braves* (comme il appelait les soldats de l'Empire), contribua puissamment à la réaction morale qui menaçait déjà le trône des Bourbons.

Le parti jacobin, encouragé par le mouvement général des esprits, était aussi entré en lice et commençait à déployer son drapeau si soigneusement caché naguère. Dès le mois de juillet, un homme que l'on pouvait regretter de voir dans ses rangs, mais qui s'y trouvait lié par les souvenirs indélébiles de sa participation au meurtre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Louis XVI et aux actes du Comité de salut public, Carnot, avait osé adresser au Roi un pamphlet en forme de mémoire, qu'il avait d'abord déclaré ne pas vouloir livrer à la publicité, mais qui, au commencement d'octobre, fut imprimé et répandu dans Paris à profusion. Ce livre était étrange. Le titre même révélait le désordre d'idées qui l'avait inspiré : Carnot s'y qualifiait *chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*. Il n'essayait pas précisément de justifier le régicide et les crimes de la Terreur, de les présenter comme des actes de justice et de patriotisme : de telles énormités, qui devaient se produire au grand jour quinze ou vingt ans plus tard, n'entraient alors dans aucun esprit, mais il s'efforçait de rejeter la responsabilité de ces crimes sur les royalistes eux-mêmes qui, après avoir imprudemment demandé les États généraux, avaient, disait-il, compromis le Roi dans un système de résistance insensée et l'avaient ensuite abandonné. Quant aux conventionnels, ils n'étaient, suivant lui, responsables envers personne d'un arrêt qu'ils avaient rendu comme juges constitués par la nation; ils étaient à cet égard dans la même situation que tous les autres juges et, d'ailleurs, s'ils s'étaient trompés, leur erreur avait été partagée par la nation tout entière qui avait provoqué le jugement et y avait adhéré par des milliers d'adresses. Carnot disait encore qu'alors même que les républicains auraient voulu sauver Louis XVI ils y auraient échoué, que sa perte était inévitable par la faute de ses amis et que les juges avaient prononcé sa condamnation comme le médecin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prononce celle d'un malade dont l'état est désespéré. Il citait Cicéron et la Bible pour démontrer qu'en principe il est permis de tuer un roi. Il reconnaissait que le retour des Bourbons avait d'abord excité un enthousiasme universel auquel les anciens républicains, plus particulièrement opprimés par Napoléon, s'étaient associés. Dans un style singulier de la part d'un démocrate : « Nous n'avions pas, disait-il, calculé nos sacrifices pour » recouvrer le fils de Louis IX et de Henri IV, mais » le retour du lis n'a pas produit l'effet qu'on attendait. » Les partis, dont il ne restait presque plus de traces, ont » reparu. » Pour expliquer ce mécompte, il reprochait au gouvernement royal d'avoir proclamé le droit divin et violé sa promesse d'oublier le passé, et il développait ainsi ce dernier grief : « Tout pardonner, conserver à chacun » ses places, ses honneurs, laisser dans le Sénat les hommes » qui ne savaient point flatter, ne pas exclure des emplois » secondaires ceux qu'avait pu égarer un amour excessif » de la liberté, honorer les militaires et ne pas avoir l'air » de leur pardonner leurs victoires, voilà ce qu'on de- » vait faire. Et qu'a-t-on fait? On a fait de tout ce qui » portait le nom de patriote une population ennemie au » milieu d'une autre à laquelle on a donné indiscrètement » une préférence éclatante. Si vous voulez aujourd'hui » paraître à la cour avec distinction, gardez-vous bien de » dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions de » citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque cou- » rage contre l'invasion des ennemis, car on vous répon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» dra que ces vingt-cinq millions de prétendus citoyens » sont vingt-cinq millions de révoltés, que ces prétendus » ennemis furent toujours des amis. Dites que vous avez » eu le bonheur d'être chouan ou Vendéen, ou transfuge » ou Cosaque, ou Anglais, ou qu'étant resté en France, » vous n'avez sollicité de place auprès des gouverne- » ments qui ont précédé la Restauration qu'afin de les » mieux trahir...; alors, votre fidélité sera portée aux » nues et vous recevrez de tendres félicitations, des déco- » rations, des réponses affectueuses de toute la famille » royale. » Carnot ne voulait pourtant pas désespérer de la possibilité d'une conciliation entre la royauté et les vrais patriotes qui composaient, à son avis, l'immense majorité de la nation. « La Charte constitutionnelle, disait- » il, contient assez de garanties pour nous sauver tous » si nous ne souffrons pas qu'elle soit entamée ; » mais il ajoutait qu'il fallait pour cela des concessions réciproques, qu'on devait renoncer franchement, d'un côté au pouvoir absolu, de l'autre à la liberté illimitée et que des élections vraies, sincères, pouvaient seules consolider le nouveau régime.

Cet écrit que la police fit saisir causa un grand scandale; on le comprend facilement. Il fallait en effet qu'il se fût opéré un singulier mouvement d'opinion pour que, peu de mois après la Restauration, le parti révolutionnaire osât s'exprimer de la sorte. Ce ne fut pas sa seule manifestation. Un homme dont le nom évoquait les plus tristes souvenirs, Mehée de la Touche, secrétaire de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Commune de Paris au temps des massacres de septembre, proscrit comme terroriste sous le Consulat et fortement soupçonné d'avoir été depuis un agent secret de la police de Napoléon, publia, sous le titre de *Dénonciation au Roi*, un pamphlet dans lequel il accusait les ministres de violer par leurs actes arbitraires les promesses de la Charte, de trahir le monarque et de préparer, de concert avec le parti de l'ancien régime, le renversement de la Constitution. Un autre coryphée de 1793, Félix Lepelletier, frère du fameux régicide, complice lui-même de Babeuf et deux fois inscrit par le premier Consul sur des listes de déportation, fit aussi paraître une *lettre à Louis XVIII* sur le serment imposé aux maires et dont la formule, en les obligeant à révéler au Roi tous les complots qui se trameraient à son préjudice, tendait, suivant lui, à les convertir en espions; passant en revue, à cette occasion, les mesures prises par le pouvoir, son esprit et sa marche, il en tira la conclusion qu'on voulait avilir les autorités municipales pour rétablir la féodalité et les droits des seigneurs.

Dans le même temps on imprimait, on distribuait secrètement un libelle qui, sur la foi de documents grossièrement mensongers, accusait Louis XVIII d'avoir été en correspondance avec Robespierre et d'avoir participé à tous les crimes de la Révolution pour se frayer la route du trône.

Vainement la police, en poursuivant, en arrêtant quelques imprimeurs et quelques libraires, essayait de conte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nir un tel débordement d'agressions et d'outrages. Ces rigueurs, auxquelles on ne donna aucune suite sérieuse, n'eurent d'autre effet que de susciter contre le gouvernement des accusations d'arbitraire qui retentirent jusque dans la Chambre des députés.

Le plus brillant des écrivains que la France possédait alors, M. de Chateaubriand, essaya de s'interposer entre les partis et de faire entendre des conseils de modération. Il publia des *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français.* L'objet qu'il se proposait était tout à la fois d'amener les royalistes à comprendre que le retour de l'ancien régime étant impossible, ils devaient se résigner de bonne grâce à un système dans lequel la noblesse trouverait d'ailleurs, en s'y prenant bien, de grands dédommagements, de puissants moyens d'influence, et de prouver à la masse de la nation, à tout ce qui tenait aux résultats de la Révolution, que les institutions constitutionnelles, bien qu'incomplètes encore, leur donneraient, en se développant peu à peu, toutes les garanties désirables. L'esprit de cet ouvrage était libéral autant que chevaleresque et religieux. L'auteur prodiguait des couleurs également éclatantes pour peindre le moyen âge et le XIXe siècle naissant, pour signaler l'un à tous les regrets, l'autre à toutes les espérances : « Déplorons à jamais, s'écriait-il, » la chute de l'ancien gouvernement, de cet admirable » système dont la durée seule fait l'éloge; mais, enfin, » notre admiration, nos pleurs, nos regrets ne nous ren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» dront pas Duguesclin, Lahire et Dunois. La vieille mo-
» narchie ne vit plus pour nous que dans l'histoire, comme
» l'oriflamme que l'on voyait encore toute poudreuse
» dans le trésor de Saint-Denis sous Henri IV. Le brave
» Crillon pouvait toucher avec attendrissement et respect
» ce témoin de notre ancienne valeur, mais il servait sous
» la cornette blanche triomphante aux plaines d'Ivry, et
» il ne demandait pas qu'on allât prendre au milieu des
» tombeaux l'étendard des champs de bataille. » M. de Chateaubriand, pour réconcilier les royalistes avec la Charte, s'attachait à démontrer que *si elle renfermait toutes les bases d'une liberté raisonnable, les principes républicains eux-mêmes y étaient si bien combinés qu'ils y servaient à la force et à la grandeur de la monarchie, qu'elle n'était pas une plante exotique, un accident fortuit du moment, mais le résultat de nos mœurs présentes, un traité de paix entre les deux partis qui avaient divisé la France, traité où chacun abandonnait quelque chose de ses prétentions pour concourir à la gloire de la patrie*, que les institutions créées par cette Charte n'étaient pas pour le pays quelque chose d'absolument nouveau, que la liberté avait existé jadis en France comme dans tous les autres États de l'Europe, et que le Parlement anglais n'était qu'une imitation perfectionnée de nos anciens États généraux, de sorte qu'en paraissant imiter aujourd'hui nos voisins nous revenions en effet aux établissements de nos pères. En réponse aux pessimistes, aux détracteurs du temps présent, il traçait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ainsi le portrait des générations nouvelles comparées à celles du siècle précédent : « Il est certain que nous » sommes moins frivoles, plus naturels, plus simples, que » chacun est plus soi, moins ressemblant à son voisin. Nos » jeunes gens, nourris dans les camps ou dans la solitude, » ont quelque chose de mâle ou d'original qu'ils n'avaient » pas autrefois. La religion, dans ceux qui la pratiquent, » n'est plus une affaire d'habitude, mais le résultat d'une » conviction faite; la morale, quand elle a survécu dans » les cœurs, n'est plus le fruit d'une instruction domes- » tique, mais l'enseignement d'une raison éclairée. Les » plus grands intérêts ont occupé les esprits; le monde » entier a passé devant nous. Autre chose est de défendre » sa vie, de voir tomber ou s'élever des trônes ou d'avoir » pour unique entretien une intrigue de cour, une pro- » menade au bois de Boulogne, une nouvelle littéraire... » Les Français sont plus hommes qu'ils ne l'étaient il y a » trente ou quarante ans... » Un des passages les plus remarquables de cet écrit, c'est celui dans lequel l'éloquent publiciste repoussait avec une chaleureuse indignation les sophismes que Carnot avait accumulés pour rendre les royalistes responsables de la mort de Louis XVI. Cependant, même sur ce terrain si brûlant, il avait su rester fidèle à la tâche de conciliation qu'il s'était prescrite : aux justes et foudroyantes inculpations dont il accablait les régicides, il mêlait encore quelques paroles d'excuse et d'indulgence fondées sur la terrible gravité des circonstances au milieu desquelles ces malheureux s'étaient trouvés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jetés. M. de Chateaubriand, ordinairement si amer, si outrageant, si exagéré dans sa polémique, s'était pour cette fois complétement transformé.

La portion la plus modérée ou la moins violente de la presse royaliste, les journaux qui passaient pour être en rapport avec le gouvernement, le *Journal des Débats*, le *Journal Général*, donnèrent de grandes louanges à cet écrit. Ils racontèrent que les membres du bureau de la Chambre des députés étant allés porter au Roi une loi qu'elle venait de voter, Louis XVIII leur avait demandé s'ils avaient lu les *Réflexions politiques* de M. de Chateaubriand, et qu'après en avoir fait l'éloge, il leur avait dit que les principes qui y étaient développés devaient être ceux de tous les Français.

Malheureusement, tel n'était pas le sentiment de tous les royalistes. Bon nombre d'entre eux trouvèrent fort mauvais que M. de Chateaubriand eût prétendu être leur interprète en conseillant aux Français l'union et la conciliation. Le *Journal Royal* s'en expliqua avec cette dédaigneuse impertinence qui est le signe distinctif des partis aristocratiques lorsqu'il ne leur reste plus que des prétentions sans force réelle. Il repoussa, au nom des émigrés et de tous les fidèles sujets du Roi, la pensée d'un amalgame qui, en effaçant les souvenirs du passé, aurait *confondu les hommes les plus vertueux et les plus honnêtes avec les plus coupables;* il déclara que ses amis politiques se préoccupaient peu de l'égalité, de la liberté, du progrès des lumières, de la balance des pouvoirs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'origine et des avantages du régime représentatif.

Les démocrates, de leur côté, n'étaient guère plus satisfaits : le *Censeur* reprocha avec colère à M. de Chateaubriand d'avoir mêlé d'odieuses personnalités à ses appels à la conciliation; il tourna en ridicule ce qu'il appelait son *galimatias déclamatoire*, son enthousiasme pour le moyen âge. Cependant, cette appréciation plus que sévère n'était pas, à beaucoup près, l'opinion de tous les hommes alors engagés sous la bannière de l'opposition libérale : Benjamin Constant, dans un pamphlet qu'il fit paraître bientôt après, célébra avec enthousiasme la conquête que la liberté venait de faire dans la personne de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*.

Il y avait encore à cette époque, chez certains hommes jadis engagés avec l'Empire ou avec la Révolution, et qu'un funeste concours d'événements devait rendre bientôt les ennemis irréconciliables de la maison de Bourbon, une disposition très-marquée à se rallier à la royauté pourvu qu'on ne leur rendît pas cette transition trop difficile en les obligeant à désavouer leur passé. Ils faisaient même à ce désir de rapprochement de grandes concessions. M. Bignon, l'un des agents les plus renommés de la diplomatie impériale, dans un *Exposé comparatif de la situation de la France et des autres puissances* qui fit alors beaucoup de bruit, surtout à l'étranger, parce qu'il tendait à prouver que la France, malgré ses pertes, était encore au premier rang des États, M. Bignon reconnut explicitement le principe de la légitimité, admit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que Napoléon n'avait pas été légitime, que Louis XVIII avait raison de dater son règne du jour où lui étaient échus ses droits héréditaires et se borna à soutenir, en faveur de ceux qui avaient servi les pouvoirs de fait en l'absence du véritable Souverain, qu'ils ne s'étaient pas mis par là en rébellion contre lui.

Ces tentatives, ces apparences mêmes de conciliation de la part de quelques hommes restaient impuissantes contre les causes de division qui aigrissaient de plus en plus les esprits. La nation se séparait en deux camps bien distincts. L'ancien et le nouveau régime étaient en présence, non pas comme on les a vus depuis, atténués, modifiés l'un par l'autre, à demi transformés, se touchant et se confondant par mille côtés, mais encore entiers dans leurs croyances, dans leurs haines mortelles et n'ayant, pour ainsi parler, aucune communication morale, en dépit des institutions par lesquelles on avait voulu les unir et les confondre. Il y avait sans doute, en dehors des factions extrêmes, bien des gens qui n'en partageaient pas les exagérations et qui se seraient volontiers réunis sur un terrain neutre si le gouvernement avait su le leur fournir, s'il s'était franchement mis à leur tête, s'il les eût rassurés sur ses intentions, s'ils avaient cru trouver en lui l'énergie nécessaire pour les accomplir. Cette masse flottante, qui formait peut-être la majorité de la nation, ne regrettait ni la Révolution ni l'Empire, elle s'était d'abord ralliée de très-bonne foi à la Restauration, mais livrée à elle-même, froissée comme nous l'avons vu par de fatales imprudences,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mécontente du présent, inquiète de l'avenir, les uns, parmi ceux qui en faisaient partie, dérivaient peu à peu vers l'opposition, les autres se décourageaient, s'annulaient et laissaient le champ libre à d'audacieuses et turbulentes minorités.

L'état de la France était singulier. A peine sortie des étreintes d'un pouvoir dur et pesant jusqu'à la tyrannie, elle jouissait de fait, malgré ce qui pouvait rester encore d'arbitraire dans sa législation, du régime le plus libre et le plus doux qu'elle eût jamais connu, mais la sécurité manquait à ce régime. Il était évident pour tout le monde que les gouvernants n'étaient pas en accord avec le sentiment public, que les lois, les institutions qu'ils appliquaient avec plus ou moins de fidélité n'avaient pas leurs sympathies et qu'un penchant irrésistible les entraînait, sinon à les violer, au moins à en éluder l'esprit. On était frappé de leur aveuglement, de leur incapacité, de leur faiblesse. Le sentiment qu'ils inspiraient n'était pas celui d'une haine vive et passionnée que leurs actes n'auraient pas justifiée, mais d'une aversion profonde mêlée de dédain et de dérision. On ne se sentait pas gouverné. Chacun disait que les choses ne pouvaient durer ainsi, et bien qu'il fût encore impossible de prévoir de quel côté viendrait l'orage, les esprits étaient déjà en proie à cette agitation fébrile qui précède presque toujours les grands mouvements.

Le mécontentement de l'armée faisait des progrès sensibles. La discipline s'y affaiblissait; on y entendait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

proférer des cris, tenir des propos qui attestaient le regret du régime impérial. Les grenadiers et les chasseurs à pied de la garde, relégués à Metz, conservaient seuls les habitudes graves et régulières que Napoléon avait su leur donner et auxquelles ils tenaient par un sentiment de dignité qui n'a peut-être existé à ce point dans aucun autre corps militaire. Aucun désordre ne fut signalé parmi eux pendant toute cette année ; ils s'abstenaient même de tout divertissement tant soit peu bruyant. On les voyait se promener d'un air triste et sombre, mais cette attitude était plus significative encore que la turbulence des troupes de ligne.

Les bonapartistes commençaient à reprendre courage quoique évidemment ils ne sussent pas encore ce qu'ils pouvaient espérer. On se tromperait beaucoup si l'on pensait qu'il existât dès lors un projet formel de reporter Napoléon sur le trône. Les communications de l'Empereur déchu avec ses plus dévoués partisans, tels que le duc de Bassano, étaient d'ailleurs rares et difficiles, elles furent même à peu près nulles pendant bien des mois, mais, en remarquant l'affaiblissement rapide de la royauté, ceux-ci se prenaient à penser que des chances nouvelles pouvaient s'ouvrir pour leur idole. Le salon de la reine Hortense, femme de l'ancien roi de Hollande Louis-Napoléon, qui était restée à Paris sous le nom de duchesse de Saint-Leu, était le foyer principal des nouvelles alarmantes, du dénigrement systématique, des sarcasmes par lesquels on travaillait à décrier et à avilir la Restauration. Cette prin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cesse gardait pourtant dans son langage une réserve prudente qui ne suffisait pas pour la mettre à l'abri des soupçons : apprenant qu'on l'avait dénoncée comme engagée dans un complot bonapartiste, elle demanda une audience au Roi pour se justifier; le Roi lui fit un très-bon accueil.

Une coalition tendait à se former entre tous les ennemis du trône. Les hommes de la Révolution et ceux de l'Empire, naguère si hostiles les uns aux autres, se rapprochaient, se concertaient. Le régicide Thibaudeau, conseiller d'État et préfet sous le régime impérial, était un des intermédiaires de ces rapprochements. Il y avait pourtant, de la part de certains révolutionnaires, une grande répugnance à concourir au rétablissement de l'homme qui les avait longtemps tenus courbés sous son joug de fer. Ils se seraient prêtés volontiers à toute autre combinaison pour renverser le gouvernement royal, mais ils ne pouvaient se résigner au retour de l'Empereur. Carnot ne prenait aucune part à ces conciliabules et vivait très-retiré. Barras, d'autant plus irréconciliable avec Napoléon qu'il avait été son protecteur avant d'être évincé par lui du pouvoir, le régicide Barras, qui, quinze ans auparavant, lorsqu'il était directeur de la République, avait déjà entamé des négociations secrètes avec les Bourbons, se refusa absolument aux propositions qui lui furent faites. On assure même qu'il demanda une entrevue au Roi pour l'en informer et que Louis XVIII, dans un billet où il refusait, en termes d'ailleurs bienveillants, de le recevoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en ce moment, l'ayant engagé à voir M. de Blacas, il donna à ce ministre, sur ce qui se préparait, des informations auxquelles on ne crut pas devoir ajouter foi. Tallien, qui voulut faire aussi des révélations, ne fut pas écouté non plus.

Le duc d'Otrante, Fouché, était au contraire activement mêlé à ces intrigues. Fidèle à ses habitudes de tous les temps, il ne repoussait péremptoirement aucune ouverture; il évitait de s'engager, mais il se tenait en mesure avec tout le monde, prêt à profiter des chances favorables qui viendraient à s'offrir dans l'un ou l'autre sens. Tout en écoutant les propositions des bonapartistes, il remettait au duc d'Havré, capitaine des gardes du corps et un des intermédiaires que le Roi employait de préférence dans ces sortes de communications, un mémoire qui tendait à prouver que la royauté ne pouvait s'affermir qu'en employant les hommes sortis de la Révolution. Dans un entretien qu'il eut, dit-on, en maison tierce avec M. de Blacas, il lui développa ce système sans parvenir à le convaincre et ils se séparèrent très-froidement. Fouché s'était mis aussi en relations avec des personnes de l'intimité de Monsieur, et, de ce côté, il avait eu l'art d'inspirer plus de confiance. On disait volontiers, parmi les royalistes de cette nuance, que ses intentions étaient excellentes, que nul n'aurait été plus capable de diriger la royauté à travers des écueils si parfaitement connus de lui et qu'il était bien malheureux que son passé ne permît pas, comme il était le premier à le reconnaître, de lui donner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une position avouée. A défaut de son concours officiel, on se montrait disposé à écouter ses conseils avec une grande déférence.

Le ministère restait inactif et comme paralysé en présence de cette fermentation menaçante dont les symptômes éclataient de toute part. M. de Talleyrand n'était plus en France : dès les derniers jours de septembre, laissant à M. de Jaucourt la direction provisoire du département des affaires étrangères, il avait quitté Paris pour aller prendre part aux délibérations du congrès de Vienne ; il était parti mécontent de sa position personnelle, de celle du pays et espérant peu de l'avenir. L'abbé de Montesquiou et M. de Blacas qu'il laissait en présence étaient plus divisés que jamais.

Au commencement de décembre, des modifications assez considérables furent apportées à la composition du cabinet. Le département de la marine était vacant depuis trois mois. L'influence du comte d'Artois, unie à celle de M. de Blacas, y fit appeler le comte Beugnot qu'aucun de ses antécédents ne désignait pour un pareil poste, mais qu'on trouvait bon d'éloigner de la direction de la police où il avait mal réussi. Cette direction fut donnée à M. Dandré, ancien membre de l'Assemblée constituante qui, pendant l'émigration, s'était attaché au Roi, réputé jadis homme d'esprit et de capacité, mais dont l'âge et une longue inaction avaient beaucoup affaibli les facultés. Ce choix avait aussi été conseillé par Monsieur à la suggestion, dit-on, de Fouché.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le département de la guerre passa également en d'autres mains. On avait fini par reconnaître la faute qu'on avait commise en le confiant au général Dupont et c'était à lui qu'on s'en prenait des mauvaises dispositions de l'armée, de l'affaiblissement de la discipline. Pour y remédier, on se décida à lui donner un successeur. Ce successeur fut le maréchal Soult, duc de Dalmatie.

Le maréchal était, parmi les généraux de l'Empire, un de ceux qui avaient figuré au premier rang. Habile capitaine quoique assez souvent malheureux, tacticien consommé, grand administrateur militaire, intelligent, rusé sous des formes rudes et presque grossières, il avait plus d'une fois provoqué le mécontentement de l'Empereur par son inquiète et turbulente ambition qui lui faisait rêver la fortune de Bernadotte et de Murat. Néanmoins, Napoléon voyant en lui un de ses instruments les plus utiles n'avait cessé de l'employer dans les grands commandements. L'énergie avec laquelle il avait jusqu'au dernier moment défendu les provinces méridionales de la France contre les forces supérieures du duc de Wellington avait justifié cette appréciation et cette indulgence. Nous avons vu que dix jours encore après l'occupation de Paris, il avait livré sous les murs de Toulouse une des plus terribles batailles de cette époque si féconde en glorieux faits d'armes, que le gouvernement lui avait su mauvais gré de son peu d'empressement à se rallier à la royauté et qu'il n'avait pas obtenu la pairie comme la plupart des autres maréchaux.

Il s'était donc trouvé d'abord dans une sorte de dis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grâce, mais sa nature ne lui permettait pas de s'y résigner. Il appartenait à cette classe d'hommes qui, sentant en eux-mêmes au plus haut degré la puissance et le besoin de l'action, se croient appelés de droit au service de leur pays, ne voient dans les révolutions qui viennent traverser leur carrière que des obstacles dont il faut se dégager à tout prix et, peu soucieux des formes de gouvernement et des dynasties, considèrent comme de pures et insignifiantes formalités les discours, les démarches nécessaires, suivant les circonstances, pour se mettre successivement en rapport avec les partis qui viennent à triompher. Par cela même qu'ils n'ont pas de convictions politiques et qu'ils ne croient pas beaucoup à la sincérité de celles des autres, il leur en coûte peu d'adopter la phraséologie du moment; ces changements de langage leur paraissent, ou peu s'en faut, une question de mode et de formule. Ils ne pensent nullement d'ailleurs à trahir le pouvoir auquel ils prodiguent les expressions de leur dévouement; bien loin de là, ils le serviront, ils le défendront tant qu'il existera: ce n'est pas sans regret qu'ils le verront périr; mais lorsqu'il aura succombé, ils ne se croiront aucunement obligés de s'ensevelir avec lui, et pourvu que le gouvernement qui lui succédera ne soit pas absolument insensé, pourvu qu'il ne se place pas trop en dehors des intérêts généraux et des voies de la raison, il pourra compter sur leur appui. Le niveau moral que supposent de pareilles dispositions n'a sans doute rien de bien élevé. Ce serait se tromper pourtant que de penser qu'il ne peut pas se concilier avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une certaine mesure de patriotisme et de sentiment public et le gouvernement qui voudrait écarter tous les hommes en qui il ne serait pas certain de trouver, au besoin, une fidélité plus complète et plus exclusive s'exposerait à de graves mécomptes; il jetterait dans l'opposition un grand nombre des meilleurs serviteurs du pays.

Tel était le maréchal Soult. Impatient du repos et de la nullité où la Restauration venait de le réduire dans l'âge de la force et après vingt années de l'existence la plus active, il mit tous ses soins à effacer les préventions qu'avait conçues contre lui le gouvernement nouveau, à capter la bienveillance du parti royaliste et il n'eut pas beaucoup de peine à y parvenir. Dès le mois d'octobre, il avait obtenu le gouvernement de la division militaire qui comprenait le territoire de l'ancienne Bretagne. A peine arrivé à Rennes, il y forma une *société bretonne* pour élever un monument à la mémoire du héros du pays, *le bon connétable* Duguesclin. Puis, avec l'autorisation du duc d'Angoulême qui visitait en ce moment les côtes de l'Ouest, il institua une commission chargée de faire construire un autre monument destiné à rappeler la catastrophe de Quiberon où plusieurs centaines d'émigrés faits prisonniers par les républicains avaient été fusillés en 1795. Cette commission fut entièrement composée de royalistes ardents, d'anciens Vendéens, d'émigrés. C'était une déplorable idée que de consacrer ainsi un des plus tristes souvenirs de nos discordes civiles. On eût pourtant compris qu'elle se présentât à l'esprit d'un ami, d'un pa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rent des victimes, mais qu'un général de la Révolution, un maréchal de l'Empire en prît l'initiative, il y avait lieu d'en être surpris. Le parti royaliste accueillit avec joie, avec enthousiasme, un acte qui lui paraissait le résultat d'une éclatante conversion Un serviteur de l'Empire qui, en se ralliant à la royauté, aurait mis quelque réserve dans ses assurances de dévouement et aurait évité, ne fût-ce que par dignité personnelle, de désavouer trop manifestement son passé, eût par cela même excité les soupçons de ce parti; le maréchal Soult parlant le langage, affectant les sentiments d'un vieil ami de l'*autel et du trône*, lui semblait digne de toute confiance. Il avait su se ménager l'appui d'un des principaux conseillers de Monsieur, le comte de Bruges, homme de quelque intelligence, mais profondément pénétré de toutes les idées, de toutes les préventions de l'émigration et qui, dans l'entourage du prince, jouissait de la principale autorité pour tout ce qui touchait aux questions militaires. A lui, comme à tous les personnages influents de cette opinion, le maréchal parlait sans cesse de la nécessité d'un pouvoir fort qui ne craignît pas d'affronter et de briser toutes les résistances. En s'exprimant de la sorte, en se montrant ainsi partisan du pouvoir absolu, il ne faisait pas acte d'hypocrisie ni de dissimulation, c'étaient là, ce furent toujours en réalité ses seules idées politiques. On l'écoutait avec complaisance, on se persuadait facilement qu'avec son énergie, ses talents, l'autorité que sa longue carrière avait dû lui donner sur l'armée, il réparerait facilement les fâcheux effets de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la faiblesse et de l'impopularité du général Dupont et donnerait à la royauté la force qui lui manquait encore. Bientôt il s'éleva en sa faveur, à la cour, dans tout le parti de l'ancien régime, une sorte de clameur qui le désignait comme l'homme nécessaire, comme le sauveur de la monarchie, et ce fut principalement sur l'insistance de Monsieur que Louis XVIII se décida à lui remettre le portefeuille de la guerre. Il prit pour son secrétaire général un neveu de M. de Bruges, le général Brun de Villeret.

La situation de l'armée était vraiment effrayante. L'état de désordre, de désaffection où elle était tombée avait pris un tel caractère que, dans l'opinion d'hommes clairvoyants et bien informés, le gouvernement ne pouvait compter sur elle pour repousser les attaques intérieures dont il viendrait à être l'objet. Paris était rempli d'une foule d'officiers à demi-solde réduits à la misère et au désespoir par les événements qui avaient bouleversé leur existence. On se demandait quels moyens aurait le gouvernement de leur résister dans le cas où ils voudraient tenter un coup de main. Les bruits les plus alarmants se répandaient parfois. Un jour que le Roi devait assister avec sa famille à une représentation du théâtre de l'Odéon, on vint l'avertir qu'une conspiration dirigée par plusieurs généraux avait été formée pour s'emparer de sa personne pendant qu'il se rendrait au faubourg Saint-Germain. On voulait l'engager à ne pas sortir. Il s'y refusa et partit pour l'Odéon, après avoir chargé le maréchal Marmont, qui était le capitaine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des gardes de service, de prendre les dispositions nécessaires pour déjouer le complot. Le maréchal mit sur pied une force considérable. Personne ne bougea, et l'existence même du projet dénoncé au Roi a été depuis mise en doute, mais le seul fait de la facilité avec laquelle on ajoutait foi à de tels rapports prouve qu'on ne les jugeait pas absolument invraisemblables. Les royalistes, de leur côté, exaspérés par l'attitude menaçante de leurs ennemis, accusaient le ministère d'impéritie et de faiblesse, presque de trahison, et cherchaient à s'organiser eux-mêmes pour se défendre et défendre le trône contre les révolutionnaires et les bonapartistes. Ils ne se contentaient pas de surveiller la marche du gouvernement et celle des partis au moyen de leurs diverses polices secrètes ; on parlait alors d'une bande de chouans et d'aventuriers déterminés qui se tenait prête à venger sur les maréchaux et les adhérents de la République et de l'Empire les attentats commis sur la famille royale. Le directeur général de la police, M. Dandré, fit arrêter un officier royaliste ou soi-disant tel, le colonel Stévenot, qui recrutait régulièrement pour cette étrange milice, mais encore une fois l'action de la justice se trouva entravée par la protection que les princes accordèrent à cet officier qui agissait, à ce qu'on assure, de concert avec eux.

On peut croire que, de part et d'autre, il y avait dans tout cela plus d'emportement de paroles que de projets absolument arrêtés. Cependant ces symptômes prenaient une telle gravité que les esprits les plus fermes s'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

effrayaient. Le duc de Wellington, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrivait à son gouvernement qu'on pouvait s'attendre chaque nuit à voir éclater quelque catastrophe. Le gouvernement anglais craignit que la révolution venant à triompher en France et se préparant à envahir de nouveau l'Europe, ne voulût se ménager un moyen de succès en retenant prisonnier l'illustre guerrier qui représentait la Grande-Bretagne auprès de Louis XVIII. On pensa donc à lui faire quitter Paris. Le duc de Wellington était loin de regarder cette crainte comme dénuée de fondement. Cependant il répugnait à l'idée d'un départ précipité dont on aurait pu soupçonner le motif; il y voyait une atteinte portée à la dignité de son pays et à son propre caractère, un danger nouveau pour le trône de Louis XVIII, déjà si menacé. S'il devait quitter Paris où il croyait que sa présence prêtait quelque force à l'autorité royale, il voulait que son éloignement s'expliquât par une autre destination. Cédant pourtant aux vives instances du ministère anglais, il s'était déterminé, vers le milieu du mois de novembre, à retourner à Londres, mais il ne donna pas suite à ce projet qui, bientôt divulgué par la presse, avait fait naître les suppositions les plus alarmantes sur la nature des relations existantes entre les deux États.

C'est dans ces circonstances que le maréchal Soult arriva au ministère. On l'y appelait, en quelque sorte, comme un sauveur, mais il ne lui était rien moins que facile de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

justifier les espérances de ceux qui le portaient au pouvoir avec tant d'empressement. Le mal était déjà trop grand, la haine des Bourbons, les habitudes d'insubordination avaient jeté dans l'armée de trop profondes racines. Le duc de Dalmatie, par les démonstrations mêmes qui lui avaient servi à capter la confiance des royalistes, s'était d'ailleurs aliéné celle de ses anciens compagnons d'armes, et la jalousie que lui portaient plusieurs des maréchaux, les mauvais offices qu'ils étaient disposés à lui rendre en décriant toutes ses mesures, ne pouvaient qu'accroître les difficultés contre lesquelles il avait à lutter.

Autant il avait mis de soin à se concilier la faveur du parti royaliste en paraissant entrer dans toutes ses idées, autant il s'attacha désormais à la conserver pour ne pas perdre l'appui auquel il devait son élévation. Rien ne fut négligé de ce qui pouvait aider à ce but La cour était pieuse et même dévote; le maréchal établit une chapelle au ministère de la guerre et y fit célébrer la messe à laquelle il assistait régulièrement sans se soucier des sarcasmes que ce zèle si nouveau provoquait dans l'armée et dans la bourgeoisie de Paris. Pour plaire à Monsieur, il affecta plus que jamais de consulter le comte de Bruges et d'écouter ses avis avec déférence. Il lui donna même la présidence d'un comité permanent de la guerre où siégeaient plusieurs des généraux les plus distingués des diverses armes, assez surpris sans doute de se voir subordonnés à un émigré dépourvu de toute illustration.

Ce qu'on attendait surtout du nouveau ministre, de sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fermeté connue, des principes d'absolutisme dont il faisait hautement profession, c'était le rétablissement de la discipline si déplorablement affaiblie. Il commença par décider qu'à partir du 1er janvier, aucun général, aucun officier jouissant d'un traitement militaire ne pourrait séjourner à Paris sans une autorisation ministérielle à moins d'y être employé ou domicilié. Cet ordre excita un très-vif mécontentement parmi les intéressés. Le *Censeur* le dénonça comme un acte arbitraire, comme une insulte jetée à l'armée. Il n'en eut pas moins pour effet d'éloigner un nombre considérable d'officiers à demi-solde dont la présence au siége du gouvernement constituait un vrai danger pour l'ordre public. Encouragé par ce succès, le maréchal ne comprit pas assez que tout était changé en France depuis huit mois, que ce qui était possible, facile même à un ministre avec l'appui du despotisme redouté de Napoléon avait cessé de l'être sous une monarchie constitutionnelle et que désormais les dépositaires de l'autorité avaient à tenir compte, non-seulement d'une légalité peu respectée naguère, mais aussi de l'opinion publique. Trop pressé de justifier sa réputation d'énergie, il ne tarda pas à s'engager dans une affaire dont l'issue malheureuse devait porter une fâcheuse atteinte à la force morale du gouvernement.

Le général Excelmans, un des meilleurs officiers de cavalerie de l'armée, avait été longtemps attaché au service et à la personne du roi de Naples, Murat. Il l'avait quitté à l'époque où ce prince s'était déclaré l'ennemi de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France, mais conservant pour son ancien chef des sentiments d'affection et de reconnaissance et croyant avoir trouvé une occasion sûre pour communiquer avec lui, il lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui parlait de ce qui se passait en France en termes peu respectueux et peu bienveillants et lui disait que si son trône était menacé, des milliers de braves instruits à son école et sous ses yeux accourraient pour le défendre. Comme personne n'ignorait que c'était le gouvernement français qui pressait le congrès de Vienne de retrancher Murat du nombre des rois, un tel langage était significatif. La lettre fut interceptée. Le général Dupont était encore, en ce moment, ministre de la guerre. Le Roi le chargea simplement d'avertir le général d'être plus circonspect à l'avenir. Un tel avis, qui prouvait tout à la fois la vigilance et l'indulgence du pouvoir, était d'une bonne politique. Malheureusement, le maréchal Soult, arrivant peu de jours après au ministère, crut devoir saisir la première occasion qui se présentait d'exercer une répression vigoureuse : il mit le général Excelmans en traitement de demi-activité et lui enjoignit de quitter sur-le-champ Paris pour aller résider à Bar. Le général demanda un délai, représentant que sa femme était sur le point d'accoucher, qu'il ne possédait aucune propriété, qu'il était absolument sans fortune et que Paris était son domicile. Le ministre, sans avoir égard à ses objections, chargea le général Maison, gouverneur de la 1re division militaire, de se concerter avec la police pour le contraindre à se rendre à sa destination. Excel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mans, exaspéré, déclara alors par écrit qu'il ne partirait pas. Une nouvelle sommation du ministre resta sans effet. Dix jours s'étaient ainsi écoulés. Le général Maison reçut, le 19 décembre, l'ordre de faire arrêter le réfractaire et de le faire conduire à Soissons où il resterait sous la surveillance de la gendarmerie en attendant le jugement d'un conseil de guerre. Le lendemain, à trois heures du matin, des soldats se présentèrent à la porte de l'appartement du général ; sur sa menace de faire feu, ils se retirèrent. A midi, le général Gründler, chef d'état-major de la division, arriva lui-même avec des gendarmes. Excelmans fut mis au secret, mais il s'échappa et se réfugia chez un de ses amis. Après qu'il eut ainsi quitté sa demeure, l'adjudant général Laborde, envoyé par le ministre, vint y faire une perquisition et s'empara des lettres qu'il y trouva. Madame Excelmans fit parvenir à la Chambre des députés une pétition dans laquelle elle se plaignait de ce que, malgré son état de souffrance, son appartement était resté, pendant un jour et une nuit, encombré de soldats qui n'avaient pas même permis à son médecin de pénétrer jusqu'à elle. La Chambre reçut en même temps une protestation du général qui, de la retraite où il était caché, se mettait, ainsi que sa famille, sous la protection de la représentation nationale et dénonçait comme arbitraire et illégale la conduite du ministre, prétendant que du moment où un officier n'était plus inscrit au cadre d'activité, le pouvoir n'avait plus sur lui que les droits qu'il avait sur tous les citoyens. Le rapport de ces deux pièces fut fait dans la séance du 24 dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cembre. Il était conçu en termes très-modérés, bienveillants même pour le général dont il vantait les services et le patriotisme. Néanmoins, la commission, en proposant de renvoyer au gouvernement la plainte de madame Excelmans pour qu'il vérifiât les griefs sur lesquels elle reposait, était d'avis de passer à l'ordre du jour sur la protestation de son mari par la raison qu'il n'avait cessé, quoi qu'il en pût penser, d'être soumis au régime militaire et que les mesures prises à son égard ne dépassaient pas les pouvoirs du ministre. Ces conclusions furent adoptées, malgré les efforts de MM. Dumolard, Durbach, Bedoch et de quelques autres qui, sans se prononcer sur le fond de la question, demandaient l'ajournement pour qu'on pût l'examiner plus mûrement. On supprima pourtant le considérant de la commission qui préjugeait le droit du ministre par rapport aux officiers en non-activité. C'était là une question légale que la Chambre crut devoir laisser à l'appréciation de la justice. Peu de jours après, le *Censeur* publia un mémoire très-développé dans lequel M. Comte, rappelant toutes les lois protectrices de la liberté individuelle, s'efforçait de démontrer que si les militaires en activité pouvaient être considérés comme placés en dehors de ces lois, elles étaient pleinement applicables aux officiers en demi-solde et que dès lors le général Excelmans, en résistant à l'arbitraire, n'avait fait que remplir le devoir imposé aux citoyens d'un pays libre.

Cependant une ordonnance royale le renvoya devant le conseil de guerre de Lille, sous l'accusation d'avoir entre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenu une correspondance avec l'ennemi, exercé l'espionnage à son profit, écrit des choses offensantes pour la personne et la puissance du Roi, désobéi aux ordres du ministre et violé son serment de chevalier de Saint-Louis. L'énormité, l'absurdité même de quelques-unes de ces accusations ne permettaient guère de croire qu'elles pussent être accueillies par la justice. Le général ne tarda pas à se constituer prisonnier et, le 23 janvier 1815, il comparut devant le conseil de guerre présidé par le comte Drouet d'Erlon. Il lui fut aisé de prouver que l'état de guerre n'existant pas entre la France et le souverain de Naples, il n'avait pas correspondu avec l'ennemi; il dédaigna de répondre à i accusation d'espionnage; il porta à ses adversaires le défi de trouver dans ses lettres une seule parole offensante pour le Roi; il prétendit n'avoir pas refusé d'obéir aux ordres légaux du ministre, mais à un ordre arbitraire d'exil; quant à l'accusation d'avoir violé le serment de chevalier de Saint-Louis, il déclara ne pas savoir en quoi pouvait consister ce délit. Ces réponses n'étaient pas toutes également péremptoires; il n'en fut pas moins acquitté à l'unanimité, et les officiers de la garnison qui étaient allés le chercher pour le conduire à la salle du conseil le ramenèrent chez lui comme en triomphe, au bruit des applaudissements de la foule.

Il est facile de comprendre l'effet que produisit sur l'armée et sur le public ce denoûment d'une poursuite dans laquelle le pouvoir s'était montré aussi impuissant que malhabile; il était désormais évident qu'on pouvait

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le braver impunément et, comme à l'ordinaire, l'esprit de résistance se propagea d'autant plus qu'il parut entraîner moins de danger. Plusieurs des officiers que le ministre voulait éloigner de Paris abandonnèrent leur demi-solde pour se soustraire à cette espèce de relégation.

C'est au milieu de cette agitation que se termina la session des Chambres. Les mois de novembre et de décembre furent en grande partie employés par elles à mettre la dernière main aux lois de finances dont j'ai indiqué l'objet. Une autre loi rétablit en faveur du port de Marseille la franchise dont il avait joui autrefois, faveur que les Marseillais avaient ardemment sollicitée, qu'ils reçurent avec les témoignages de la plus vive reconnaissance, mais qui, limitée par les mesures qu'on dut prendre pour empêcher qu'elle ne devînt un moyen de contrebande, ne leur procura pas à beaucoup près les immenses bénéfices qu'ils en avaient espérés.

Les délibérations auxquelles ces lois donnèrent lieu fournissaient peu d'aliments à l'esprit de parti, mais l'opposition avait soin d'y mêler d'autres discussions plus propres à l'émouvoir. Le 13 décembre, M. Dumolard appela l'attention de la Chambre des députés sur le sort des membres de la Légion d'honneur. Il exposa que, s'il fallait en croire la clameur publique, on allait réduire de moitié leurs traitements. Il s'apitoya sur le sort des pauvres soldats pour lesquels le traitement de deux cent cinquante francs devenait souvent une ressource nécessaire. Il demanda que le Roi fût prié de faire mettre sous les yeux de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Chambre le tableau des recettes et des dépenses de la Légion d'honneur et de faire présenter un projet de loi pour subvenir au déficit s'il en existait. Cette proposition, que M. Dumolard appuya, suivant son usage, de déclamations sur les exploits de l'armée et de protestations d'amour pour le Roi, fut prise en considération.

Dans le cours de la session, il avait proposé de supplier le Roi d'accorder sans retard aux membres des cours et des tribunaux l'institution royale qui devait leur assurer l'inamovibilité promise par la Charte. Développant à ce sujet des doctrines très-sensées sur l'avantage de l'inamovibilité qui est la barrière la plus efficace contre les excès du despotisme, il avait signalé la déplorable erreur de l'Assemblée constituante se laissant entraîner par l'amour des innovations et par une défiance irréfléchie à substituer aux tribunaux inamovibles et indépendants des commissions fréquemment renouvelées par l'élection populaire ; il avait rappelé que la Constitution de l'an VIII, en replaçant la France dans les voies de l'ordre et de la monarchie, avait tout à la fois rendu au gouvernement la nomination des juges et déclaré leurs pouvoirs irrévocables et qu'un des symptômes les moins équivoques de l'absolutisme renaissant sous Napoléon avait été l'acte qui, sous prétexte d'épurer la magistrature, subordonnait l'inamovibilité à la condition suspensive de cinq années d'exercice. Il avait fait entendre que le prompt établissement de juges non révocables était nécessaire, non-seulement pour donner une base solide à la liberté, mais aussi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour dissiper les bruits trop répandus de certains projets de retour à des institutions usées par le temps, repoussées par le progrès des lumières, pour rassurer les magistrats en fonctions sur leur existence et pour mettre un terme à cette tiédeur funeste, à ce dégoût que donne aux hommes les plus purs l'incertitude prolongée de leur sort.

La proposition avait été prise en considération à l'unanimité et l'adoption n'en paraissait pas douteuse lorsque, le 21 novembre, l'abbé de Montesquiou vint présenter à la Chambre un projet de loi dont l'objet était d'apporter à l'organisation de la Cour de cassation des changements qui étaient, disait-on, le préliminaire indispensable de l'institution à donner à ses membres. L'idée première à laquelle on rattachait ce projet était celle de réduire le nombre des juges de ce tribunal suprême dans des proportions analogues à l'étendue actuelle du territoire; mais le chancelier, en le rédigeant, s'était laissé entraîner par ses réminiscences d'ancien régime. L'exposé des motifs ne dissimulait pas l'intention de rapprocher autant que possible les attributions de la Cour de cassation de ce qu'étaient avant 1789 celles du *Conseil des parties*, c'est-à-dire d'en faire une section du conseil du Roi investi, suivant les cas, d'une sorte de suprématie judicaire. Les dispositions proposées ne répondaient que bien incomplétement à une telle pensée. Cependant quelques-unes paraissaient dirigées vers le but ainsi indiqué. La plus importante autorisait le chancelier à présider, non-seulement toutes les sections de la Cour réunies dans certaines occa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sions, comme il en avait le droit d'après le système existant, mais encore chacune des sections séparées toutes les fois qu'il le jugerait à propos, ce qui semblait peu compatible avec l'indépendance d'un corps judiciaire. Il y avait aussi un article qui dispensait la Chambre des requêtes de motiver ses arrêts. Un autre permettait au Roi de modifier par de simples règlements d'administration publique l'ordre du service de la Cour sans que l'intervention du pouvoir législatif fût jamais nécessaire à cet effet. Enfin, un passage de l'exposé des motifs annonçait l'intention de mettre à la retraite, non-seulement les membres âgés et infirmes, mais aussi *ceux dont les services, pour quelque cause que ce fût, seraient jugés n'être plus nécessaires*. Cette menace s'adressait à quelques régicides.

Un cri d'alarme s'éleva comme si l'on eût dû voir dans ce projet l'annonce d'une complète réaction. La presse commença l'attaque et la commission à laquelle la Chambre avait renvoyé la loi s'associa au mécontentement publiç. Elle prit M. Flangergues pour son organe. Dans un rapport grave et mesuré où, suivant l'usage du temps, les louanges du Roi se mêlaient à un blâme sévère du despotisme impérial et où le chancelier lui-même était qualifié *le digne héritier des L'Hôpital et des d'Aguesseau*, M. Flangergues combattit avec beaucoup de force l'ensemble et les diverses parties du projet; il démontra que les analogies empruntées, soit à l'ancien régime, soit au système de l'Empire, dont on essayait de l'appuyer, étaient sans application sous un gouvernement libre et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constitutionnel, et il proposa une série d'amendements qui ne laissaient pour ainsi dire rien subsister du travail élaboré à la Chancellerie. Vainement quelques députés voulurent-ils prendre la défense du projet de loi en se plaignant de l'esprit de défiance, des préventions injurieuses pour le pouvoir qui avaient inspiré le rapport. MM. Bedoch, Lefèvre-Gineau soutinrent vivement l'avis de la commission; M. Dumolard ne craignit pas d'accuser les intentions du ministre qui, disait-il, voulait réduire la Cour de cassation à n'être plus qu'une section du conseil du Roi. Le rapporteur, reprenant la parole, dit qu'il s'agissait de décider si un agent du pouvoir exécutif pouvait siéger parmi les juges, il invoqua le principe de la division des pouvoirs compromis par le projet et, pour justifier les défiances reprochées à la commission, affirma que le gouvernement avait sérieusement pensé à rétablir le *Conseil des parties* sous le nom de *Grand conseil*. L'amendement principal, qui refusait au chancelier le droit de présider les chambres séparées de la Cour de cassation, fut adopté, bien qu'à une très-faible majorité. Les autres le furent également, et la loi, transformée de la sorte, obtint cent onze suffrages sur cent cinquante-neuf votants. C'était un véritable échec pour le gouvernement, le plus complet même qu'il eût encore éprouvé. Il ne crut pas devoir porter à la Chambre des pairs un projet qui n'était plus conforme à ses vues.

La session se termina par la vérification des lettres de grande naturalisation accordées à quelques personnages

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

considérables nés dans les départements que le traité de Paris avait séparés de la France. Les plus marquants étaient le maréchal Masséna, l'amiral Verhuel, le conseiller d'État Corvelto et l'ancien sénateur Lambrechts. L'armée, pour qui tout devenait un motif d'irritation, s'indignait à la pensée que le plus illustre de ses chefs eût besoin, pour rester Français, de lettres de naturalisation vérifiées dans les deux Chambres sur le rapport de deux émigrés. L'accomplissement de cette formalité ne rencontra naturellement aucune opposition, mais M. Dumolard en prit occasion de célébrer pompeusement la gloire de Verhuel, de Masséna surtout, et de vanter avec une exagération ridicule l'acte par lequel le Roi, véritable organe de la volonté nationale, leur rendait une éclatante justice.

Le lendemain, 30 décembre, les ministres portèrent aux deux Chambres une proclamation royale qui prorogeait leur session et les ajournait au 1er mai de l'année suivante. Par suite de cette prorogation, un grand nombre de propositions dont ces Assemblées se trouvaient saisies et sur lesquelles même elles avaient commencé à délibérer furent en quelque sorte frappées de nullité. Les plus importantes étaient, avec la proposition du maréchal Macdonald, relative aux moyens d'indemniser les émigrés et les donataires, celle d'un obscur député appelé M. Farez, qui tendait à organiser la responsabilité des ministres, et une autre de M. Dupont (de l'Eure), qui consistait à introduire dans la formule purement monarchique du serment alors exigé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des fonctionnaires, une clause contenant la promesse d'obéissance à la Charte. Cette dernière proposition avait été acceptée par la Chambre des députés, mais la Chambre des pairs l'avait ajournée après un débat où l'esprit de l'ancien régime avait paru l'emporter. Une autre proposition de M. Dumolard, d'une plus grande portée encore, avait eu en apparence plus de succès : elle avait pour but de rendre au pouvoir législatif le droit d'interpréter les lois, attribué par l'Empereur au Conseil d'État, c'est-à-dire au pouvoir exécutif. Cette proposition avait été votée par les deux Chambres après une discussion savante et approfondie, mais le gouvernement n'avait pas jugé à propos d'y donner suite.

Quelques instants avant la clôture de la session, le président de la Chambre des députés, M. Lainé, fit, avec l'éloquence déclamatoire qui lui était propre, un résumé des travaux de la législature. Le caractère tout à la fois très-libéral et très-monarchique de cet exposé portait l'empreinte de l'homme et de la situation. Il y laissait percer quelque regret des restrictions apportées à la liberté de la presse en rappelant d'ailleurs qu'elles n'étaient que temporaires et qu'elles devaient bientôt cesser. Il exprimait à peu près la même espérance au sujet des contributions indirectes maintenues par nécessité malgré leur impopularité. Il donnait à entendre qu'à l'avenir les députés ne voteraient pas les lois de finances sans avoir obtenu des comptes et des informations plus détaillés que ceux qu'on leur avait fournis cette année. Il prenait en quelque sorte,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au nom de la Chambre, l'engagement de s'occuper de la proposition du maréchal Macdonald en faveur des émigrés, comme aussi d'améliorer le sort du clergé, et il engageait ses collègues à méditer dans leurs foyers sur les bases d'une loi d'élections dont plusieurs, disait-il, avaient déjà fait l'objet de leurs recherches; il les félicitait du sentiment français avec lequel ils avaient voté sans hésitation la liste civile et le payement des dettes du Roi et des princes et de l'esprit national qui avait dirigé leurs délibérations sur le commerce et l'industrie.

Les Chambres, ouvertes le 4 juin, avaient siégé près de sept mois. Il suffisait, pour mesurer le terrain que la royauté avait perdu dans cet intervalle, de comparer leurs premières discussions à celles qui venaient de terminer la session dans l'Assemblée élective.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE IX

— 1814-1815 —

Politique extérieure de la France. — Congrès de Vienne. — Grand rôle joué par M. de Talleyrand. — Questions de Pologne et de Saxe. — Traité éventuel du 3 janvier, conclu entre la France, l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie et la Prusse. — Question de Naples. — Affaires de Suisse et d'Allemagne.

Par un contraste singulier, le gouvernement, au moment même où il s'affaissait ainsi à l'intérieur, acquérait au dehors un degré d'influence et de force morale qu'il eût été impossible de prévoir quelques mois auparavant.

Louis XVIII, en montant sur le trône, avait eu à résoudre une question qui le cédait à peine en importance à celle de l'organisation constitutionnelle du pays. Le système des alliances de la monarchie française, déjà fort incertain et fort compromis sous Louis XV et sous son infortuné successeur, devait être rétabli sur des bases conformes aux nouveaux rapports de l'Europe. Longtemps la France avait pris son point d'appui, son moyen d'action dans la protection qu'elle accordait aux petits États. Plus tard, à mesure que l'existence des grandes armées mises sur pied par les États

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de premier ordre avait réduit les gouvernements secondaires à une insignifiance politique toujours croissante, elle avait dû chercher d'autres soutiens : en s'unissant à l'Espagne par le fameux pacte de famille, elle s'était efforcée de balancer la puissance navale du cabinet de Londres en même temps qu'elle lui enlevait son plus puissant auxiliaire sur le continent en s'alliant étroitement avec l'Autriche. Ces combinaisons un peu factices n'avaient obtenu qu'un succès assez incomplet à l'époque même où on les avait formées. En 1814, elles avaient évidemment cessé d'être applicables. L'Espagne n'était plus une puissance maritime, et bien qu'on ne devinât pas encore la nullité absolue où les fautes de son gouvernement allaient la réduire, bien que sa résistance à Napoléon lui eût rendu quelque prestige, il ne fallait pas beaucoup de perspicacité pour prévoir que privée de toute force navale, affaiblie par une détestable administration, ruinée par la terrible guerre dont elle venait d'être le théâtre pendant six années et séparée de ses colonies déjà insurgées qu'elle allait tenter de remettre sous le joug, elle ne pèserait plus désormais d'un grand poids dans la balance politique. L'odieuse agression de Napoléon lui avait d'ailleurs laissé contre la France des préventions haineuses que le rétablissement de la monarchie bourbonienne n'avait pas à beaucoup près complétement dissipées et qui auraient mis obstacle à un rapprochement intime entre les deux pays, alors même que l'Angleterre n'eût pas pris la précaution d'interdire à l'Espagne, par un traité formel, le renouvel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lement du pacte de famille. Ce ressentiment que l'ambition de Napoléon avait allumé dans le cœur des Espagnols, les autres nations, les autres gouvernements, presque également maltraités par le conquérant, l'éprouvaient aussi contre la France à un degré plus ou moins vif, en proportion des souffrances et des humiliations qu'ils avaient eu à endurer. La Prusse surtout, qui, dans d'autres temps, avant l'alliance conclue par Louis XV avec la maison d'Autriche, avait été un des alliés dont la politique française s'était servie pour balancer l'influence de cette maison, la Prusse, encore toute frémissante des souvenirs d'Iéna et de Tilsit, ne se trouvait pas assez vengée par la chute de son oppresseur et conservait contre la France d'implacables rancunes.

De toutes les puissances naguère coalisées contre le gouvernement impérial, une seule se montrait disposée à former avec la monarchie des Bourbons des relations vraiment amicales: c'était la Russie. L'empereur Alexandre, nous l'avons vu, avait constamment témoigné pour la nation française des sentiments bienveillants et avait affecté de lui prodiguer en toute rencontre les égards les plus délicats. Le mécontentement même qu'il éprouvait de certains procédés de Louis XVIII et du système, trop peu libéral à son gré, adopté par la Restauration, n'avait pas éteint en lui le désir de s'unir par une étroite alliance à la France et à la dynastie qui y régnait. Le mariage de sa plus jeune sœur avec le duc de Berry était un de ses vœux les plus vifs. L'espoir qu'il en avait conçu n'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas, suivant toute apparence, un des motifs les moins puissants parmi ceux qui avaient triomphé de ses anciennes préventions contre les Bourbons et il ne dissimulait pas combien il serait heureux de le voir réaliser. Louis XVIII et M. de Talleyrand, qui d'abord étaient entrés plus ou moins sincèrement dans cette pensée lorsqu'ils avaient absolument besoin de ménager le puissant empereur du Nord, avaient depuis changé d'avis. Cependant, comme on n'avait pas cru devoir l'informer de ce changement, comme on se proposait, non pas de rompre brusquement le demi-engagement qu'on avait pris envers lui, mais de susciter peu à peu des obstacles qui en rendissent l'accomplissement impossible, Alexandre n'avait pas cessé d'espérer que sa sœur épouserait le prince appelé à occuper un jour, par lui-même ou par sa postérité, le trône de France.

Lors même que des entraînements personnels dont il faut toujours tenir grand compte dans l'appréciation des actes d'un souverain absolu ne lui auraient pas inspiré ces dispositions, une saine politique eût suffi pour l'y porter. La Russie, à raison de sa position topographique, n'ayant habituellement rien à redouter de la France, est son alliée naturelle. Par un motif semblable, le gouvernement français a moins qu'un autre à s'inquiéter des progrès de la puissance russe et peut voir, dans cette puissance, un appui éventuel contre la jalousie permanente des cours de Londres et de Vienne. En un mot, l'alliance de la France et de la Russie, dans l'état normal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

résulte en quelque sorte, comme celle de l'Angleterre et de l'Autriche, de la nature des choses qui n'a établi entre elles aucun point de collision et de rivalité et qui leur a donné les mêmes adversaires. Rien ne semblait donc s'opposer à ce que la France accueillît les avances marquées de l'empereur Alexandre. Ce n'était même qu'en s'unissant à lui et en secondant sa politique dans le congrès qui devait bientôt s'ouvrir qu'elle pouvait se flatter de l'espérance d'obtenir, dans l'arrangement général des affaires de l'Europe, quelque dédommagement pour les pertes que lui avait infligées le traité de Paris.

Ces motifs tenaient aux intérêts permanents du pays. Des passions et des intérêts personnels, s'appuyant sur des combinaisons diplomatiques que j'expliquerai plus tard et qui avaient pour le moment, il est juste le de reconnaître, une certaine valeur, l'emportèrent dans les conseils de la couronne. Nous avons vu quelle profonde antipathie Louis XVIII avait conçue pour le monarque russe pendant le séjour que les alliés avaient fait à Paris. Le petit-fils de Louis XIV n'avait pu s'habituer à la supériorité de position que les circonstances avaient donnée au souverain d'un empire à peine compté, un siècle auparavant, parmi les États européens. Il avait été très-blessé de le voir, au sein même de la France, s'ériger en protecteur, non-seulement des idées et des institutions libérales, mais de tous les intérêts créés par la Révolution, des hommes qui en étaient sortis. La politique aventureuse et tranchante de la Russie et de la Prusse, de ces deux monarchies d'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

origine si nouvelle, le mépris qu'elles témoignaient pour les anciennes traditions, choquaient naturellement les instincts et les habitudes d'esprit d'un prince assis sur le plus ancien trône de l'Europe et dont les ancêtres avaient tenu le premier rang parmi les rois. Autant les allures hardies et compromettantes de ceux qu'il regardait en quelque sorte comme des parvenus lui inspiraient de répugnance, autant au contraire il se sentait à l'aise avec les gouvernements aristocratiques de l'Angleterre et de l'Autriche, de ces deux antiques puissances qui, depuis des siècles, comptaient, comme la France, parmi les éléments principaux de la société européenne et qui s'étaient habituées, dans les plus grands écarts de leur ambition, à respecter les bases essentielles, les formes, les souvenirs traditionnels d'un ordre de choses auquel leur existence était étroitement liée. L'Angleterre avait, d'ailleurs, aux yeux de Louis XVIII, le mérite particulier de n'avoir jamais reconnu l'empire napoléonien et d'avoir donné asile à la famille des Bourbons alors que le continent tout entier lui était fermé.

Pour se dégager immédiatement de l'influence de ces souvenirs et de ces répugnances, Louis XVIII aurait eu besoin, non-seulement d'un sens politique très-énergique et très-éclairé, mais d'une élévation de caractère que la nature ne lui avait pas départie. Ce n'était pas d'ailleurs son ministre des affaires étrangères qui pouvait, dans cette question, le mettre en garde contre son penchant naturel. M de Talleyrand inclinait aussi vers l'alliance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

anglaise qu'il avait rêvée dans sa jeunesse et qu'il lui était réservé de réaliser à la fin de sa carrière.

La bonne intelligence que lord Castlereagh avait jusqu'alors réussi à entretenir entre le cabinet de Londres et la Russie semblait pourtant devoir opposer de sérieux obstacles aux tendances du gouvernement français, mais déjà, malgré le goût et l'estime que ce ministre inspirait à l'Empereur, l'accord des deux cours commençait à devenir moins intime. La diversité des intérêts eût tôt ou tard produit ce résultat. Il fut hâté par des froissements personnels qu'Alexandre aurait facilement évités sans l'espèce d'enivrement où l'avaient jeté les faveurs inouïes de la fortune.

Le caractère du prince qui gouvernait alors l'Angleterre à titre de régent et qui a régné depuis sous le nom de George IV offrait à tous égards le contraste le plus absolu avec celui du brillant Empereur. Agé alors de plus de cinquante ans, le Régent conservait dans sa maturité, sous les formes un peu plus graves qu'exigeait maintenant sa position officielle, les habitudes frivoles et immorales d'une jeunesse consumée tout entière dans d'éclatants désordres. Doué de quelque esprit, mais d'un esprit faux et étroit, séduisant pour un moment, par la grâce et l'élégance de ses manières, ceux à qui il voulait plaire, mais n'éprouvant pour personne ni affection, ni confiance et livré tout entier à un égoïsme dont les petitesses et les manies faisaient de lui un objet de ridicule, ce prince, après avoir passé vingt ans de sa vie dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rangs de l'opposition whig pour contrarier son père qu'il n'aimait pas et pour se donner une importance qu'il n'avait aucun autre moyen d'acquérir, avait changé de parti et d'opinions en arrivant au pouvoir. L'ancien ami de Fox et de Shéridan, déjà ébranlé dans son libéralisme plus ou moins sincère par les excès de la Révolution française, n'avait pas tardé à répudier complétement les croyances qu'il avait si longtemps professées, à rompre tous les liens qui l'attachaient aux champions de la liberté et des réformes, et, devenu ainsi l'objet de la haine et du mépris non déguisés de ses anciens adhérents, le ressentiment qu'il en avait conçu l'avait bientôt jeté dans le torysme le plus extrême. Il n'avait pourtant obtenu ni l'amour, ni l'estime du parti auquel il s'était lié. Mal avec ses ministres, il ne subissait qu'à contre-cœur le contrôle qu'ils exerçaient sur ses velléités capricieuses, souvent peu conformes à l'intérêt public et à la légalité; quelquefois même il essayait de s'y soustraire comme eût pu le faire un souverain absolu, et l'impuissance de ces tentatives mal soutenues le jetait dans des accès d'un dépit puéril. Son impopularité était grande, elle allait presque jusqu'au dégoût, et cependant le pouvoir n'en était pas affaibli, tant le gouvernement constitutionnel avait jeté en Angleterre de profondes racines.

J'ai raconté comment, devançant tous les autres souverains, il s'était prononcé le premier, pendant le congrès de Châtillon, pour le rétablissement des Bourbons sur le trône de France. L'accueil que l'empereur Alexandre avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait à ces premières ouvertures et la suite qu'il y avait donnée un peu plus tard avaient causé au Prince régent une joie très-vive. A cette époque, il s'exprimait sur le compte de l'Empereur dans les termes de la plus entière approbation, il le faisait inviter à passer quelque temps en Angleterre avant de retourner dans ses États et il semblait se promettre une satisfaction très-grande des rapports qu'il aurait avec lui.

Ces dispositions changèrent bientôt. En apprenant les manifestations libérales dont Alexandre s'était montré si prodigue à Paris, ses efforts pour procurer à la France un gouvernement constitutionnel et la contrainte qu'il avait essayé d'exercer dans ce sens sur Louis XVIII, le Régent se sentit froissé dans ses préjugés et dans ses penchants politiques. Suivant toute apparence, il regretta d'avoir provoqué la visite du Czar, et il éprouva un grand malaise lorsque, au mois de juin, ce monarque arriva à Londres avec le roi de Prusse, précédé ou suivi d'une foule de princes, de généraux et de ministres étrangers.

Une circonstance frivole en elle-même, mais qui eut des suites assez sérieuses, augmenta les embarras de cette situation. La duchesse douairière d'Oldenbourg, sœur favorite d'Alexandre, était à Londres depuis quelques semaines. Cette princesse, d'un caractère altier, exigeant et fantasque, s'était prise d'une grande aversion pour le Régent. Elle affectait de lui jeter, en toute occasion, de piquants sarcasmes, des allusions faites pour le blesser dans ses plus intimes sentiments, et elle n'y réussissait que trop

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien. Dans sa correspondance avec l'Empereur, encore retenu à Paris, elle s'attachait à lui inspirer des préventions défavorables contre le prince qui allait bientôt lui donner l'hospitalité et, de ce côté aussi, ses efforts n'eurent que trop de succès.

Alexandre arriva donc à Londres dans les sentiments d'une profonde antipathie pour le Régent en qui il ne voyait qu'un ennemi déclaré des idées libérales, un égoïste dépourvu de toute générosité, un libertin suranné et ridicule, justement odieux à son peuple. Un étrange incident, survenu le jour même de l'arrivée de l'Empereur, n'était pas de nature à modifier cette sévère appréciation. Le Régent, n'ayant pu le décider à venir loger au palais, lui avait fait annoncer l'intention d'aller le visiter dans l'hôtel où il était descendu. L'Empereur l'attendit pendant plusieurs heures. On vint enfin lui dire que le Régent, craignant d'être insulté par le peuple qui était accouru en foule pour saluer de ses acclamations un monarque étranger, s'était cru obligé de différer sa visite. Alexandre, qui attachait alors beaucoup de prix à la popularité, sentit redoubler son mépris pour un prince aussi détesté de ses sujets.

La suite du séjour d'Alexandre répondit à ce début. L'Empereur et le Régent ne se virent qu'une seule fois en particulier et sortirent de cette entrevue très-peu satisfaits l'un de l'autre. Alexandre, cependant, à Londres comme à Paris, excitait, partout où il se montrait, les démonstrations du plus ardent enthousiasme. Il s'enivrait de la faveur publique et, loin de chercher à ménager son hôte, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui donnait chaque jour quelque déplaisir nouveau. Affectant un profond dédain pour ses amis, il accueillait au contraire avec distinction les hommes de l'opposition et les comblait de caresses et de prévenances. Au banquet que le lord maire donna aux souverains étrangers, on le vit, en présence du Régent, à côté de lui, s'entretenir longuement avec ceux que ce prince regardait comme ses ennemis et dont il était séparé par de mortelles injures.

De tels procédés n'offensaient pas seulement le Régent ; ses ministres, bien que peu sensibles à ses déplaisirs personnels, ne pouvaient s'empêcher d'être blessés d'insultes adressées au représentant de la royauté. Les témoignages de distinction donnés aux chefs de l'opposition n'étaient rien moins, d'ailleurs, à leurs yeux qu'un blâme indirect de leur politique. Aussi, lorsque l'Empereur quitta Londres, les esprits étaient-ils fort aliénés de part et d'autre et on le vit s'éloigner avec une véritable satisfaction.

La présence du roi de Prusse, toujours effacé par son puissant allié, n'avait donné lieu à aucun incident remarquable. L'empereur d'Autriche, pressé de retourner dans ses États, n'avait pas accepté l'invitation qu'on lui avait faite, comme aux autres souverains, de visiter l'Agleterre, mais il y avait envoyé M. de Metternich, et ce ministre avait été témoin des scènes que je viens de raconter. Alors, comme toujours, l'Autriche avait un grand intérêt à ce qu'il ne se formât pas des relations trop intimes entre l'Angleterre et la Russie dont l'accord aurait annulé son influence dans la plupart des hautes questions de la poli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tique. M. de Metternich n'avait donc pu voir qu'avec une joie secrète les obstacles inattendus que de petites et mesquines passions venaient de susciter à un tel accord, et, avec son adresse ordinaire, il avait travaillé à entretenir, à aigrir ces germes de dissentiments.

Dans la disposition où était le cabinet des Tuileries de s'allier à l'Angleterre en s'éloignant de la Russie, il devait, comme l'Autriche, se féliciter de ce qui venait de se passer à Londres. Il était évident, en effet, que le gouvernement britannique, à mesure que ses rapports deviendraient moins bons avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, serait amené par la force des choses à désirer l'appui de la France. Il n'en était pas là encore, peut-être même ne croyait-il pas dans ces premiers instants à la possibilité d'une combinaison si contraire aux événements des vingt dernières années et aux passions nationales qu'ils avaient fait naître. Ce qui prouve pourtant qu'il pensait déjà à se ménager de puissants moyens d'influence sur le cabinet des Tuileries, c'est le choix qu'il avait fait, pour l'ambassade de Paris, du personnage le plus considérable et le plus illustre que possédât l'Angleterre, du duc de Wellington.

Ce choix de l'homme de guerre qui avait peut-être porté les coups les plus rudes à la France peut paraître singulier aujourd'hui; il semble qu'on eût dû craindre que sa présence et son intervention ne fussent pas le meilleur moyen de réconcilier les vaincus avec leurs vainqueurs, mais il ne faut pas oublier l'état où se trouvaient les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

esprits pendant les premiers mois de la Restauration, alors que non-seulement les émigrés et les royalistes, mais la grande majorité de la population, surtout dans les classes élevées et moyennes, voyait dans les alliés des libérateurs. Le duc de Wellington était un de ces libérateurs, le plus éminent peut être. Les royalistes du Midi l'avaient accueilli avec des transports de joie. Lorsqu'il vint à Paris, il n'y trouva pas moins d'admiration et de sympathie. Nul, dans la coalition, après l'empereur Alexandre, ne reçut autant d'hommages. On ne se bornait pas à exalter ses grandes et rares qualités, on croyait à peine lui rendre justice en lui attribuant les traits les plus parfaits des héros de tous les temps. Madame de Staël, dans le beau livre qu'elle publiait alors sur l'*Allemagne*, vantait *son caractère antique et ses talents modernes*. La modération du duc de Wellington, la scrupuleuse rectitude de son esprit, lui donnaient d'ailleurs, pour le poste qu'on venait de lui confier, une aptitude plus réelle que celle qui résultait d'un engouement passager de l'esprit français, sujet à tant de retours.

Lord Castlereagh le chargea de traiter sans retard avec le cabinet des Tuileries deux questions auxquelles l'Angleterre prenait le plus vif intérêt, celle des rapports commerciaux à établir entre les deux pays et celle de la suppression de la traite des noirs. Sur le premier point, il reconnut bientôt qu'il n'y avait rien à faire en ce moment : bien que les opinions personnelles de M. de Talleyrand et de quelques autres ministres français fussent assez favo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rables aux principes de la liberté commerciale, le sentiment public en France y était fort contraire et il pouvait s'appuyer alors sur la nécessité d'assurer une protection suffisante aux nombreux établissements industriels récemment créés à l'abri du blocus continental. M. de Talleyrand ayant témoigné le désir d'ajourner jusqu'à la fin de la session des Chambres ce qu'il était possible de tenter à ce sujet, le cabinet de Londres n'insista pas. La question de la traite devint au contraire l'objet d'une négociation assez active.

Cette question était alors considérée bien diversement en deçà et au delà de la Manche, et elle donnait lieu en France à d'étranges malentendus. Il n'y avait pas plus de huit ans que la traite, déjà interdite aux États-Unis, l'avait été aussi en Angleterre. Les hommes de bien, les politiques à vues élevées qui avaient entrepris cette noble et pieuse réforme, ne l'avaient accomplie, malgré l'appui que le pouvoir leur avait constamment prêté, qu'après une lutte prolongée contre l'influence des intérêts matériels attachés au maintien d'un commerce aussi lucratif que monstrueux et contre les préjugés invétérés dont ces intérêts avaient su se faire une arme défensive. La victoire des réformateurs avait été l'œuvre, moins encore des progrès de la philosophie que de l'esprit méthodiste qui, depuis quelque temps, avait ranimé les croyances religieuses de la Grande-Bretagne, fort affaiblies pendant le siècle précédent. Le peuple anglais, non content d'avoir renoncé pour lui-même à l'infâme trafic

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il avait si longtemps encouragé par sa législation et par l'action de sa diplomatie, aspirait maintenant à rendre cette réforme universelle, seul moyen de lui donner quelque efficacité, à y faire participer les autres nations, à les y obliger même lorsqu'il en aurait la puissance, et, au besoin, à faire des sacrifices pour les y décider. Il faudrait ignorer tout ce qui se disait, tout ce qui se faisait alors, soit dans le Parlement, soit dans les nombreuses sociétés *abolitionnistes* fondées sur tous les points des trois royaumes, pour douter de la sincérité des sentiments qui inspiraient cette espèce de propagande.

Le cabinet de Londres, cédant à la pression du Parlement sans cesse excité lui-même par les pétitions qui lui arrivaient de tous côtés, s'efforçait donc d'amener les autres gouvernements européens à adopter le grand principe qu'il avait proclamé. Il ne pouvait trouver beaucoup de difficultés à y déterminer les puissances du Nord, de l'Allemagne et de l'Italie, qui, à l'unique exception du Danemark, ne possédant pas de colonies à esclaves, étaient complétement désintéressées en matière de traite. Une telle réforme devait plaire d'ailleurs à l'esprit philanthropique de l'empereur de Russie. La Hollande, qui avait un besoin absolu de l'appui de l'Angleterre, s'y prêta aussi de bonne grâce. L'Espagne et le Portugal, croyant ne pouvoir exploiter leurs vastes possessions d'Amérique qu'au moyen de travailleurs incessamment recrutés sur les rivages africains, devaient être moins faciles à convaincre : malgré les immenses services que l'Angleterre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur avait rendus si récemment, ce ne fut qu'avec beaucoup de temps, à force d'insistance et en leur assurant des dédommagements pécuniaires qu'elle obtint de ces deux pays des engagements qui, plus de trente après, étaient encore ouvertement violés au Brésil et qui, aujourd'hui même, n'ont pas cessé de l'être dans l'île de Cuba.

Quant à la France, le traité de Paris lui avait, comme nous l'avons vu, imposé l'obligation de supprimer la traite dans cinq ans au plus tard et d'unir ses efforts, dans le futur congrès, à ceux de l'Angleterre pour en faire décréter la suppression générale, mais une semblable stipulation, qui laissait un répit à ce fléau de l'humanité, ne suffisait pas aux *abolitionnistes*. Le cabinet de Londres chargea le duc de Wellington d'amener le gouvernement français à renoncer immédiatement à la traite. La chose n'était pas aisée. La traite avait en France des défenseurs ardents et influents, tant parmi les spéculateurs qui y trouvaient la source d'immenses bénéfices que parmi les colons qui la croyaient indispensable à l'existence des colonies. Ceux de Saint-Domingue, surtout, autre espèce d'émigrés qui rêvaient encore le recouvrement de leurs riches propriétés et qui, réfugiés à Paris où beaucoup d'entre eux vivaient des secours que leur accordait le gouvernement, exerçaient une très-grande influence sur les résolutions du ministère de la marine, mettaient tout en œuvre pour contrarier les efforts de l'Angleterre. Le public connaissait fort mal la question et n'y prenait que très-peu d'intérêt, mais deux circonstances le portaient à voir avec défiance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la réforme proposée. On se rappelait qu'au commencement de la Révolution française, les plus violents jacobins avaient fait partie des Sociétés des *Amis des noirs;* on s'exagérait la part que leurs déclamations avaient eue aux désastres de Saint-Domingue et les souvenirs odieux qui s'attachaient à eux rejaillissaient sur les hommes qui manifestaient, comme ils l'avaient fait jadis, le désir d'adoucir les souffrances de la race africaine; aux yeux de bien des gens, un ami des noirs était nécessairement un jacobin. On se persuadait, de plus, que la prétendue philanthropie de l'Angleterre n'était qu'un moyen dont elle couvrait des calculs intéressés, que son but secret, réel, était de ruiner les colonies et la navigation française et qu'en acceptant ses propositions on tomberait dans un piége. Les Français ont de grandes prétentions à la sagacité et à la finesse; ce qu'ils redoutent le plus, c'est d'être ou de paraître dupes, et cette crainte habilement provoquée a été, de tout temps, un des moyens dont les adversaires des pensées généreuses se sont servis avec le plus d'avantage pour les discréditer. En cette occasion, leur succès fut complet. Vainement l'illustre ambassadeur s'efforçait d'expliquer les vrais motifs de son gouvernement, de prouver qu'il obéissait, dans ses actives démarches, à des considérations purement morales; on ne l'écoutait pas, on mettait même de l'amour-propre à lui faire comprendre que les ruses machiavéliques de son cabinet étaient devinées. Ces préventions ne régnaient pas seulement parmi des administrateurs aveuglés par l'esprit de routine, elles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dominaient aussi à la Chambre des pairs où les colons de Saint-Domingue comptaient d'assez nombreux représentants; elles avaient également des organes à la Chambre des députés, et l'un des plus ardents était son président, M. Lainé, entraîné sans doute, malgré sa générosité naturelle, par les préjugés passionnés des Bordelais, ses compatriotes, dont la prospérité, comme celle des populations de toutes les villes maritimes, était ou semblait liée à la prospérité des colonies. Les journaux étaient unanimes dans le même sens. Il eût été impossible d'y faire insérer un article favorable à l'abolition de la traite. Le Roi, à qui le duc de Wellington crut devoir s'adresser directement, lui répondit qu'il serait charmé de faire quelque chose d'agréable au Prince régent et que, sans nul doute, il serait fidèle à ses engagements, mais qu'il était obligé de tenir compte de l'opinion de ses propres sujets.

L'ambassadeur en vint à penser qu'au lieu de porter dans cette négociation une vivacité, une insistance qui ne pouvaient qu'effaroucher des esprits prévenus, il fallait travailler à les éclairer et à les gagner peu à peu. Telle était cependant l'impatience des ministres anglais, stimulée par la crainte de perdre la majorité dans la Chambre des communes s'ils ne lui donnaient pas satisfaction sur ce point, que, pour essayer de vaincre une résistance aussi opiniâtre, ils se décidèrent à une proposition bien singulière : le duc de Wellington fut autorisé à offrir à la France, soit l'île de la Trinité, soit une somme d'argent destinée à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

indemniser les intérêts engagés dans la traite. Le gouvernement français répondit que l'idée de concéder un principe pour de l'argent serait certainement très-mal accueillie en France, parce qu'on y verrait quelque chose de contraire à la dignité du pays et qu'une cession territoriale ne désarmerait pas les intérêts privés contre lesquels on avait à lutter. Les choses en restèrent là.

Des questions plus grandes, au moins en apparence, ne tardèrent pas à absorber l'attention des cabinets. Il ne s'agissait de rien moins que du partage des dépouilles de l'Empire français et des bases à donner à l'équilibre européen. Même avant la chute de Napoléon, de graves dissentiments dont j'ai indiqué la nature s'étaient déclarés entre les puissances principales. Il fallait maintenant les concilier, faire la part et régler les conditions de chacune. C'était la tâche réservée au Congrès dont l'ouverture, fixée d'abord au commencement d'août, avait été différée, les souverains et leurs ministres n'ayant pu arriver à Vienne à l'époque convenue, mais qui devait commencer ses délibérations préparatoires dans le courant de septembre.

Déjà, tant par les stipulations des traités antérieurs que par un consentement général auquel il ne manquait plus que la forme officielle, on s'était mis d'accord sur un grand nombre de points : l'incorporation de la Belgique à la Hollande pour former, sous la souveraineté de la maison d'Orange, un royaume destiné à servir de barrière contre la France, la réunion à la Suède de la Norvége

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enlevée au Danemarck au prix d'indemnités insignifiantes dans le nord de l'Allemagne étaient des faits accomplis; il était décidé que le Hanovre, domaine patrimonial de la maison royale d'Angleterre, serait érigé en royaume et recevrait un accroissement de territoire; l'Autriche était déjà en possession de ce qui composait naguère le royaume d'Italie; le roi de Sardaigne avait recouvré le Piémont, la majeure partie de la Savoie, le comté de Nice et personne n'ignorait que la ville et le pays de Gênes, malgré les réclamations de ses habitants qui redemandaient leur ancienne indépendance, serviraient à l'agrandissement de la monarchie piémontaise dont on voulait faire aussi, du côté de l'Italie, un boulevard contre la France. L'Allemagne et la Suisse devaient former des confédérations. Sans doute, il restait beaucoup à faire pour déterminer le caractère et les conditions de ces confédérations, comme aussi pour régler dans ces deux contrées et en Italie certaines questions territoriales assez délicates. Ces difficultés étaient sérieuses. On n'avait pourtant pas à craindre que les grandes puissances échouassent dans leurs efforts pour les résoudre à l'amiable, mais il en était d'autres qui pouvaient inspirer aux amis de la paix de sérieuses appréhensions. Parmi ces dernières questions, celle de Pologne tenait incontestablement le premier rang.

Au commencement de 1813, lorsque les armées russes victorieuses avaient pénétré dans le duché de Varsovie alors possédé par le roi de Saxe, allié de Napoléon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'empereur Alexandre, pour engager les Polonais du duché à séparer leur cause de celle de la France, avait entamé avec eux, par l'intermédiaire du prince Czartoryski, jadis son ministre et son ami, des négociations dans lesquelles il avait fait luire à leurs yeux l'espérance du rétablissement de leur nationalité. Il ne parlait alors qu'avec indignation des partages qui avaient détruit la vieille monarchie des Jagellons. Son plus ardent désir était de réparer autant que possible cet odieux attentat contre le droit des gens. Il proposait donc de réunir au duché de Varsovie, composé des provinces polonaises enlevées à la Prusse et à l'Autriche par les traités de Tilsit et de Schœnbrunn, la Lithuanie et les autres provinces également polonaises que les partages avaient attribuées à la Russie et d'en former un État dont il aurait pris la souveraineté sous le titre de roi de Pologne. Ce royaume aurait reçu une constitution libérale. Aucun emploi n'aurait pu y être conféré aux étrangers, c'est-à-dire aux Russes; aucune force étrangère n'aurait pu occuper le pays.

La marche rapide des événements n'avait pas laissé le temps de donner suite à ces offres. La Prusse et l'Autriche, en abandonnant la cause de la France pour s'unir à la Russie, avaient exigé d'Alexandre des conditions inconciliables avec les intentions qu'il venait d'exprimer aux Polonais : les trois puissances avaient stipulé la dissolution du duché de Varsovie et le partage entre elles des territoires qui le composaient.

Le traité de Paris qui, après la chute de Napoléon, avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posé les principes de l'organisation future de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, ne contenait pas même le nom de la Pologne. Il paraît pourtant que, pendant les négociations qui amenèrent ce traité, l'empereur Alexandre parlait de rétablir la monarchie polonaise dans ses limites les plus étendues. Il paraît aussi que le gouvernement français l'y encourageait, peut-être pour lui complaire et capter sa bienveillance. Très-vraisemblablement, d'ailleurs, dans les entretiens qui avaient lieu à ce sujet, on se bornait à des généralités et on considérait plutôt le côté moral et philosophique que le côté pratique d'un pareil projet dont un examen tant soit peu approfondi n'eût pas permis de méconnaître les insurmontables difficultés.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la signature du traité de Paris et l'ouverture du Congrès, pendant le séjour assez court que l'Empereur fit à Saint-Pétersbourg après son malencontreux voyage de Londres, un changement sembla s'opérer dans ses dispositions. Replacé, après une longue absence, au foyer des passions et des intérêts moscovites, il put se convaincre de l'impossibilité d'amener les Russes à voir sans indignation et sans colère le démembrement de leur empire en faveur d'un peuple qu'ils avaient toujours considéré comme un ennemi. Son enthousiasme pour les Polonais parut se refroidir. Il se ranima quelque peu pendant une visite qu'il fit ensuite au prince Czartoryski dans sa magnifique résidence de Pulawy. Néanmoins, la réflexion avait beaucoup modifié

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses premières idées. Désormais, il n'était plus question de rétablir la Pologne dans ses anciennes proportions ni même, au moins pour le moment, de réunir au duché de Varsovie la Lithuanie et les autres provinces incorporées à l'empire russe depuis les déplorables partages ; tout se réduisait à décorer le duché du titre de royaume de Pologne et à le placer, comme un État distinct, avec des institutions nationales et libérales, sous la souveraineté de l'Empereur.

La question ainsi posée et dépouillée de sa grandeur primitive était sans doute moins insoluble, mais elle présentait encore de grandes difficultés. De toutes les autres puissances, la Prusse était la seule qui n'y eût pas d'objection. J'en ai déjà dit les motifs, mais je dois les rappeler succinctement. Le duché de Varsovie avait, pour sa portion la plus considérable, constitué naguère la part de la Prusse dans les partages successifs de la Pologne et on aurait pu penser qu'au moment où elle se relevait de ses désastres elle en réclamerait la restitution, mais la Russie avait trouvé un moyen de l'en indemniser en lui promettant son appui pour la réunion à la monarchie prussienne du royaume de Saxe dont le souverain, accusé de trahison envers l'Allemagne pour sa fidélité à l'alliance de Napoléon, était alors retenu prisonnier à Berlin. L'incorporation de la Saxe aurait donné à la Prusse une contiguïté territoriale, une force compacte qui lui avait manqué jusqu'alors et lui aurait assuré en Allemagne un degré d'influence qui l'eût dédommagée largement de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

perte de ses anciens districts polonais. Le cabinet de Berlin entra donc avec empressement dans une combinaison qui flattait ses vues ambitieuses et ses projets sur l'Allemagne.

L'Autriche, au contraire, en était fort effrayée. Il ne pouvait lui convenir, ni que la Prusse, par la réunion de la Saxe, obtînt en Allemagne une prépondérance décisive et acquît sur les frontières de la Bohême des positions militaires menaçantes pour la capitale de l'empire, ni que la Russie, maîtresse du duché de Varsovie tout entier et s'étendant au delà de la Vistale, se trouvât en contact immédiat avec la Confédération germanique sur laquelle elle exerçait déjà tant d'ascendant. M. de Metternich, cependant, ne sachant pas encore jusqu'à quel point il serait appuyé dans sa résistance aux projets des deux cours du Nord, ne se prononçait, surtout en ce qui concernait la Saxe, qu'avec beaucoup de timidité.

La politique de l'Angleterre se serait accommodée de l'agrandissement de la Prusse : aussi témoignait-elle alors assez peu d'intérêt pour le roi de Saxe ; mais, autant que l'Autriche, elle redoutait l'accroissement de l'énorme puissance de la Russie et elle était résolue à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour l'empêcher d'absorber la totalité du duché de Varsovie.

Quant aux États secondaires de l'Allemagne, ce qui les préoccupait le plus dans les arrangements qui se préparaient, c'était le sort dont la Saxe était menacée. La confiscation d'un des plus anciens États du Corps germa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nique, la spoliation d'une de ses plus illustres dynasties leur paraissaient constituer un précédent bien dangereux; la Bavière, le Hanovre surtout, s'étonnaient, s'indignaient de la froideur que l'Angleterre, que l'Autriche elle-même témoignaient à ce sujet.

Ces dissentiments des puissances naguère coalisées contre Napoléon ouvraient au gouvernement français des chances inespérées. Peu de mois auparavant, on avait cru faire envers lui acte de générosité et de courtoisie en l'admettant à prendre part au Congrès, et chacun pensait alors qu'il n'y paraîtrait que pour la forme, d'autant plus qu'un des articles secrets du traité de Paris lui interdisait d'intervenir dans la répartition des territoires que le sort des armes lui avait enlevé. Maintenant, la force des choses semblait l'appeler à devenir l'arbitre de l'Europe. Seul de toutes les grandes puissances continentales, il avait cet avantage que le traité de Paris ayant définitivement réglé son état de possession, il n'avait rien à demander au congrès; aucune considération d'intérêt particulier ne devait donc y gêner son action et il dépendait de lui de faire pencher la balance dans le sens qui lui conviendrait.

Peut être, en prêtant à la Russie un appui qui eût paralysé toute opposition, le gouvernement du Roi eût-il pu obtenir dans l'arrangement général des affaires de l'Europe quelque dédommagement pour ses pertes récentes. Les projets des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin entraient d'ailleurs, à quelques égards, dans ce qu'on pouvait considérer comme les convenances particulières

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la France. Les Polonais avaient été nos fidèles alliés pendant vingt ans de guerre et tout ce qui tendait, à un degré quelconque, à leur rendre une nationalité, une organisation politique, devait plaire en France au sentiment populaire. Quant à la Saxe, son incorporation à la Prusse aurait créé entre ce dernier pays et l'Autriche des points de contact, des causes d'irritation, on pourrait dire un état permanent d'hostilité qui eût pour longtemps préservé le gouvernement français du péril de les voir se coaliser contre lui. C'étaient là sans doute des motifs puissants de seconder la politique de l'empereur Alexandre. Ils ne prévalurent pas contre les préventions et les antipathies que j'ai indiquées et qui, comme je l'ai fait entendre, avaient aussi à faire valoir dans le sens opposé des arguments pour le moins spécieux.

Le cabinet des Tuileries avait deux grands objets en vue dans les négociations qui allaient s'engager : il voulait rétablir sur le trône de Naples, encore occupé par Joachim Murat, la branche de la maison de Bourbon retirée depuis huit ans en Sicile, et aussi procurer un établissement en Italie à la branche de Parme dont le traité de Fontainebleau avait donné les anciens États à la femme et au fils de Napoléon ; il voulait sauver l'existence de la Saxe et les droits de son roi uni de très-près à Louis XVIII par les liens du sang et dont les malheurs excitaient en France une sympathie d'autant plus vive qu'il se les était attirés par son attachement à l'alliance française. Pour sauver la Saxe, il fallait nécessairement se mettre en lutte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ouverte contre la Russie et la Prusse et le concours ou tout au moins l'assentiment de l'Angleterre et de l'Autriche était indispensable pour renverser Murat, pour assurer une indemnité aux Bourbons de Parme.

Le gouvernement français désirait donc s'entendre avec l'Angleterre sur l'action à exercer dans le Congrès. Les avances de M. de Talleyrand ne trouvèrent d'abord à Londres qu'un accueil assez froid. Pour lutter contre les exigences ambitieuses de la Russie, le cabinet britannique eût préféré à l'alliance française une ligue intermédiaire formée de l'Autriche, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Pays-Bas, ligue qui, au besoin, aurait pu tenir tête tout à la fois aux cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg. La Prusse n'ayant pas voulu se séparer de la Russie, il fallut bien accepter l'appui de la France, mais, dans la pensée de lord Castlereagh, c'était là une alliance de nécessité et non pas de choix : la combinaison sur laquelle elle reposait prêtait, disait-il, aux plus fortes objections; elle était peu solide de sa nature, parce qu'on ne parviendrait jamais à établir un accord parfait entre l'Autriche et la France, surtout par rapport à l'Italie; si la guerre venait à éclater, il y aurait d'ailleurs cet immense danger que, pour protéger les Pays-Bas et les rives du Rhin contre les puissances du Nord, il faudrait de toute nécessité y appeler ces mêmes armées françaises qu'on avait eu tout récemment tant de peine à en chasser. Lord Castlereagh pensait donc que l'Angleterre ne devait pas mettre tout son enjeu

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur une pareille alliance et que, tout en ménageant la bonne volonté de la cour des Tuileries, il fallait chercher les moyens de se passer d'elle, c'est-à-dire de regagner la Prusse, dût-on aller pour cela jusqu'à sacrifier complétement la Saxe.

En résumé, la principale différence qui existait entre les vues du gouvernement français et celles du gouvernement britannique, c'est que ce dernier avait pour unique but de s'opposer à l'agrandissement excessif de la Russie et désirait resserrer les liens de l'union allemande, fût-ce au prix de l'anéantissement de la Saxe, tandis que la France, tout en désirant aussi contenir la Russie, voulait surtout sauver la Saxe et détrôner Murat et ne tenait nullement à rendre plus intime l'accord des États allemands.

Il y avait encore entre les deux cabinets un dissentiment qui s'expliquait par l'extrême différence de leurs situations. La France, pressée de sortir de l'isolement où l'avaient réduite les événements des dernières années, eût voulu proclamer bien haut l'espèce d'alliance qui s'établissait entre elle et l'Angleterre et, par conséquent, la rupture de la coalition qui avait produit cet isolement. Le cabinet de Londres était loin de partager cet empressement. Tout en reconnaissant que les circonstances appelaient les deux puissances occidentales à unir leurs efforts pour préserver l'équilibre et la paix de l'Europe, il était d'avis qu'on ne devait pas, comme l'eût désiré M. de Talleyrand, en annoncer d'avance l'intention et qu'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

telle attitude prise prématurément ferait un tort grave à l'Angleterre qui semblerait se complaire à briser la grande alliance, l'instrument de la libération européenne, avant que les faits n'eussent complétement démontré l'impossibilité de la maintenir. Lord Castlereagh consentit pourtant à passer par Paris avant de se rendre au Congrès et à s'y arrêter quelques jours pour s'entretenir avec le ministre français des questions qu'ils allaient avoir à débattre, mais il déclara nettement à M. de Talleyrand que, conformément à une promesse faite depuis longtemps, il aurait à Vienne, dans les premiers jours de septembre, avec les ministres de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, des conférences préliminaires relatives aux engagements contractés entre les alliés à une époque où l'Angleterre, disait-il, était bien loin encore de pouvoir compter le gouvernement français au nombre de ses amis. Ce langage était net. Évidemment, le cabinet de Londres ne voulait se lier à la France qu'après s'être assuré qu'il avait absolument besoin d'elle pour arriver à ses fins.

Avant la fin de septembre, presque tous les personnages qui devaient prendre part aux travaux du Congrès se trouvèrent réunis à Vienne. M. de Talleyrand lui-même y arriva le 23 de ce mois. Jamais, peut-être, on ne vit une pareille réunion de souverains et d'hommes d'État rassemblés pour une plus grande œuvre, celle de la reconstitution de l'Europe. L'empereur de Russie, le roi de Prusse, les rois de Danemark, de Bavière, de Wurtemberg, une foule de princes allemands impatients de connaître le sort

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

définitif qui leur serait fait, étaient en ce moment les hôtes de l'empereur d'Autriche. Ils s'étaient fait accompagner de leurs principaux conseillers. Le roi de France, le prince régent d'Angleterre, les rois d'Espagne, de Portugal, de Suède, de Sardaigne, les deux titulaires de la couronne de Naples, le prince souverain des Pays-Bas qui devait bientôt après prendre le titre de roi, le Pape lui-même, Gênes, dont la réunion à la Sardaigne n'avait pas encore été prononcée formellement et qui persistait à réclamer son indépendance, tous les souverains, tous ceux même qui croyaient avoir droit à une souveraineté, tels que l'ordre de Malte, dépossédé depuis seize ans, et les prétendants à l'héritage du duché de Bouillon, avaient envoyé des représentants à ces États généraux de l'Europe. La Porte seule était absente: elle n'avait pas pris part à la dernière guerre et la Russie, d'ailleurs, n'eût pas consenti à son admission aux garanties du concert européen.

M. de Talleyrand était naturellement le premier des plénipotentiaires français et en lui se résumait la pensée de la France. Il s'était fait adjoindre le duc de Dalberg, naguère son collègue dans le gouvernement provisoire, M. de La Tour du Pin, ancien émigré, et le jeune comte Alexis de Noailles connu pour son royalisme et surtout pour l'ardeur de ses sentiments religieux. Sans faire partie comme eux du Congrès à titre officiel, M. de la Besnardière, directeur des affaires étrangères, diplomate expérimenté et surtout rédacteur consommé, devait être pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Talleyrand un coopérateur plus utile et plus intime. L'Angleterre avait désigné pour ses plénipotentiaires, avec lord Castlereagh, son frère sir Charles Stewart, lord Clancarty et lord Catheart, envoyés auprès des cours de Prusse, des Pays-Bas et de Russie. M. de Nesselrode, le vieux prince Razumowski et le comte de Stackelberg étaient munis des pouvoirs de l'empereur Alexandre qui, de plus, avait amené avec lui, à titre de conseillers officieux, le baron de Stein, le prince Czartoryski et le colonel Laharpe, son ancien gouverneur; le comte Capodistrias, en qui il commençait à placer une très-grande confiance, avait aussi été appelé pour prendre part au règlement des affaires de la Suisse où il était accrédité comme ministre; plus tard, le général Pozzo, envoyé de Russie auprès de Louis XVIII, vint aussi passer quelque temps à Vienne. M. de Metternich s'était donné pour auxiliaire le baron de Wessenberg, un des membres les plus distingués de la diplomatie autrichienne, et il avait dans sa chancellerie M. de Geuz, publiciste renommé, qui fut depuis le secrétaire de tous les Congrès. Le prince de Hardenberg et le baron Guillaume de Humboldt représentaient la Prusse. L'Espagne n'avait qu'un seul plénipotentiaire, le chevalier de Labrador, Castillan de la vieille roche, dont le langage hautain et l'inflexible opiniâtreté eussent paru excessives alors même que son pays eût été aussi puissant qu'au temps de Philippe II. Le comte, depuis duc de Palmella, plus souple, plus adroit, était le premier des plénipotentiaires portugais. Le cardinal Consalvi, le fidèle et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sage ministre de Pie VII, était chargé de faire valoir les droits du Saint-Siége sur certaines provinces de son ancien domaine occupées par les Autrichiens et par Murat et d'obtenir, s'il le pouvait, que l'Église recouvrât en Allemagne une partie au moins des souverainetés ecclésiastiques détruites par les guerres de la Révolution. Je ne nommerai pas les envoyés des États moins considérables dont plusieurs étaient pourtant des hommes éminents.

Ce n'était évidemment pas dans une assemblée aussi nombreuse et dont les membres étaient appelés à une influence tellement inégale que pouvaient être discutées et résolues les questions si diverses, si graves, si délicates soumises à la décision du Congrès. La plupart des plénipotentiaires, représentant des gouvernements trop faibles pour peser d'un poids tant soit peu sérieux dans la balance de l'Europe, ne devaient guère y figurer que comme des fondés de pouvoirs chargés de défendre les intérêts spéciaux de leurs commettants et de donner un assentiment de forme aux résolutions qui les concerneraient. Toutes les décisions, toutes celles du moins qui auraient quelque importance, ne pouvaient manquer d'émaner d'une sorte de directoire composé des ministres des puissances principales, mais quelles seraient ces puissances et dans quelle forme s'exercerait leur action? C'était ce qu'il fallait d'abord déterminer.

Avant même que M. de Talleyrand ne fût arrivé à Vienne, les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la Russie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'Autriche et de la Prusse avaient décidé, par deux protocoles formels, qu'ils délibéreraient seuls sur la distribution des territoires enlevés par le traité de Paris à la France et à ses alliés en Pologne, en Allemagne et en Italie, qu'à mesure qu'ils auraient pris une résolution, ils en informeraient les plénipotentiaires de France et d'Espagne, que ces derniers seraient admis à donner leur avis, à présenter des objections, qu'on les discuterait, mais que les quatre cabinets alliés n'entreraient en conférence avec eux qu'après s'être mis complétement d'accord, et qu'en attendant, les envoyés des six puissances s'occuperaient ensemble des autres questions soumises au Congrès, sauf à s'enquérir plus tard des opinions et des vœux des envoyés des autres États.

Ce plan compliqué, qui pouvait se justifier par un des articles secrets du traité de Paris, mais qui révélait trop ouvertement les pensées de prépondérance de quelques cabinets, fut promptement abandonné sur les représentations de lord Castlereagh. Les quatre cours étaient trop peu d'accord entre elles pour qu'elles pussent espérer de se maintenir dans l'espèce de dictature qu'elles avaient d'abord voulu s'arroger, et d'ailleurs, l'Angleterre et l'Autriche, dans la résistance qu'elles se proposaient de faire aux projets ambitieux de la Russie, devaient tenir à se ménager des auxiliaires.

On s'arrêta donc à un parti moins tranché. M. de Metternich, en son nom et au nom des ministres de Russie, d'Angleterre et de Prusse, invita MM. de Talleyrand et de Labrador à une conférence où on leur présenta un projet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de déclaration qui avait pour but de régler la marche du Congrès. Après des protestations fort explicites contre la supposition qu'il pût entrer dans la pensée de ces puissances d'empiéter sur l'indépendance des autres États, on y développait un système suivant lequel l'ouverture formelle du Congrès aurait été ajournée jusqu'au moment où des comités, formés par les cours principales pour préparer les matières, en auraient achevé l'élaboration, en sorte que l'assemblée générale n'eût plus qu'à sanctionner les résultats qu'on lui aurait soumis.

M. de Talleyrand saisit avec habileté l'occasion qu'on lui offrait de s'ériger en défenseur des droits des faibles. D'accord avec M. de Labrador, il soutint que six puissances ne pouvaient se substituer à l'Europe entière; il réclama pour le Portugal et la Suède, signataires du traité de Paris comme ces six puissances, le droit de prendre part avec elles à l'initiative des négociations; tout en reconnaissant qu'une sorte de nécessité semblait donner qualité aux représentants de ces huit gouvernements pour former une commission préparative des travaux du Congrès, il expliqua que leur compétence ne pouvait s'étendre au delà sans usurpation, qu'il fallait sans plus de retard réunir le Congrès et qu'en différant plus longtemps sa convocation on se créerait de grandes difficutés, puisque tout ce qu'on ferait serait en quelque sorte frappé de nullité. Il déclara de plus que si la France, par le traité de Paris, avait à l'avance reconnu les arrangements territoriaux que pourraient faire les autres puissances, cela devait s'entendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

uniquement d'arrangements positifs, non de faits éventuels, et que toute disposition dont on n'était pas convenu avant la réunion du Congrès devait sous ce rapport être considérée comme n'existant pas. Il protesta contre la qualification d'*alliés* par laquelle les quatre cours continuaient à se désigner, comme si le rétablissement de la paix n'avait pas mis fin à une alliance dont l'objet était la guerre contre la France.

Sur ce dernier point, M. de Talleyrand obtint facilement satisfaction. On n'hésita pas à lui dire qu'il ne fallait voir dans l'emploi du mot d'*alliés* que la préférence donnée à une formule commode et l'effet d'une habitude contractée dans des circonstances différentes. Mais ses autres objections développées avec force et avec talent, tant dans des conférences verbales que dans une note remise à M. de Metternich, obtinrent d'abord moins de succès. Précisément parce qu'elles frappaient juste et qu'elles signalaient les côtés faibles de la position prise par les anciens coalisés, elles excitèrent en eux une grande irritation. Ils se plaignirent vivement de ce qu'en les consignant dans un document officiel, le ministre français eût donné à des explications qu'ils avaient voulu rendre confidentielles un tout autre caractère et ils essayèrent de l'amener à retirer sa note; il s'y refusa. M. de Metternich, dans un mouvement de dépit, s'écria que les alliés pourraient bien se résigner à faire leurs affaires tout seuls. « Je ne demande » pas mieux, répondit M. de Talleyrand, je ne serai que » membre du Congrès, j'attendrai qu'il s'ouvre. » Comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

on sentait parfaitement que, dans l'état de désaccord des autres cabinets, rien ne pouvait se faire sans la France, la menace que le ministre autrichien avait laissée échapper n'eut pas de suite, mais l'humeur des plénipotentiaires se trahissait par le langage qu'ils tenaient en dehors des conférences. « On veut nous diviser, disait M. de Nesselrode, » mais on n'y réussira pas. » M. de Humboldt prétendait que la note de M. de Talleyrand était un brandon jeté au milieu d'eux. On craignait surtout que l'attitude prise par la France ne lui rendît sur les États de second ordre l'influence qu'elle avait eue jadis et que lui avait enlevée la politique spoliatrice de la Révolution et de l'Empire. Pour prévenir ce danger, on la montrait toujours animée de l'esprit d'envahissement qui lui avait fait tant d'ennemis ; on répandait le bruit qu'elle aspirait à reprendre la Belgique et la rive gauche du Rhin, et certains écrits publiés à Paris, sous l'inspiration d'un patriotisme plus zélé que prudent, servaient à appuyer cette accusation.

Il fallut pourtant finir par se mettre d'accord. On se fit de part et d'autre des concessions. Il fut résolu que les représentants des huit puissances signataires du traité de Paris formeraient, sous la présidence de M. de Metternich, un comité central pour la direction générale des affaires et que les questions seraient préparées par des commissions spéciales composées généralement des plénipotentiaires des États intéressés.

Une déclaration du comité central, datée du 8 octobre, ajourna définitivement au 1er novembre l'ouverture du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Congrès, dans l'espérance, y était-il dit, qu'à cette époque les questions sur lesquelles il avait à prononcer seraient arrivées à un degré de maturité suffisant pour que le résultat répondît aux principes du droit des gens, aux stipulations des traités et à la juste attente du public. C'était M. de Talleyrand qui avait fait insérer dans cette phrase le rappel *aux principes du droit des gens;* les ministres prussiens avaient d'abord repoussé avec emportement une expression dans laquelle ils voyaient, sans doute, la condamnation de leurs prétentions ambitieuses.

Le 1er novembre, on procéda en séance solennelle à la vérification des pouvoirs de tous les plénipotentiaires. Le Congrès fut alors censé ouvert, mais il ne devait jamais se réunir ni agir en corps. Ses attributions se trouvaient en réalité dévolues au comité des huit puissances. C'est de ce comité qu'émanèrent toutes les résolutions. Le rôle des représentants des autres États se réduisit à intervenir pour la défense des intérêts particuliers de leurs commettants et à figurer dans les commissions auxquelles on jugeait à propos de les appeler. En théorie, une semblable façon de procéder pouvait paraître blessante pour l'égalité et l'indépendance des gouvernements, mais toute autre eût été impraticable. Par la force des choses, en politique, la direction ne peut appartenir qu'aux plus grands et aux plus forts, seuls aptes à apprécier les convenances et les possibilités des situations comme aussi seuls capables de rendre leurs déterminations efficaces. Leurs inévitables dissentiments, la jalousie qu'ils s'inspirent les uns aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

autres, sont les seules garanties des droits des faibles, mais ces garanties ont une grande valeur.

Entre les huit puissances elles-mêmes, il y avait encore trop d'inégalité pour qu'elles pussent concourir au même titre à la réorganisation de l'édifice politique. Tandis qu'avec le secours des commissions spéciales, elles réglaient successivement les détails de diverses questions dont les principes ou les bases étaient déjà arrêtés avant la réunion du Congrès, cinq d'entre elles, qu'on s'est habitué depuis à appeler les grandes puissances, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, se concertaient, en dehors des conférences officielles, sur les questions bien autrement importantes, bien plus difficiles à résoudre, de la Pologne, de la Saxe et de Naples. Cette dernière question, celle de l'expulsion de Murat et de la restauration des Bourbons de Sicile, avait été posée dès les premiers jours par MM. de Talleyrand et de Labrador en termes très-nets, et l'accueil fait à leurs premières ouvertures n'était pas fait pour les décourager. Cependant, on était convenu de ne pas la discuter immédiatement. L'affaire de Pologne à laquelle se liait, comme nous l'avons vu, celle de la Saxe était au contraire devenue de prime-abord l'objet d'une lutte très-animée. C'était le point central des négociations, la véritable question de paix ou de guerre, auprès de laquelle toutes les autres n'avaient comparativement qu'une importance secondaire.

L'empereur Alexandre persistait à demander pour son compte le duché de Varsovie tout entier. Enivré de ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

succès, il s'indignait de se voir contester le prix des services qu'il avait rendus à l'Europe et il s'étonnait surtout de rencontrer la France parmi ses adversaires. Il eut avec M. de Talleyrand plusieurs entretiens dans lesquels il mit tout en œuvre pour agir sur l'esprit de ce ministre. Il essaya d'abord de l'effrayer par la hauteur de son langage et la violence des résolutions qu'il lui laissa entrevoir pour le cas où l'on continuerait à entraver ses volontés; mais s'apercevant bientôt que de semblables démonstrations échouaient contre le calme imperturbable de son interlocuteur, il chercha à obtenir par la persuasion et le raisonnement ce qu'il ne pouvait emporter de haute lutte. Il rappela ce qu'il avait fait pour la France et, après avoir développé avec chaleur les motifs de justice et de haute morale qui le portaient à réparer autant que possible, par le rétablissement d'un royaume de Pologne, une des grandes iniquités de la fin du XVIIIe siècle, il manifesta sa surprise de voir un gouvernement qui naguère encore approuvait ses projets se prononcer maintenant dans un sens contraire.

Il n'était pas difficile au ministre français de repousser ce reproche de contradiction. « Nous n'avons pas changé » d'avis, disait M. de Talleyrand. A Paris, il s'agissait de » rétablir en entier le royaume de Pologne et de le rendre » indépendant. Nous désirions ce résultat, nous le désirons » encore aujourd'hui, et si la Russie voulait encore y tra- » vailler, nous sommes prêts à la soutenir. — Mais, » répondait l'Empereur, il faut tenir compte des circon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» stances. Sans doute, je n'ai pas changé plus que vous ;
» ce que je souhaitais, je le souhaite encore comme homme,
» comme fidèle aux idées libérales que je n'abandonnerai
» jamais. Cependant, j'ai dû reconnaître l'impossibilité
» d'accomplir un tel plan dans toute son étendue. En ce
» moment, l'Autriche et la Prusse ne consentiraient pas à
» la restauration de la Pologne. — Soit, répliquait
» M. de Talleyrand, mais, dès qu'au lieu de rétablir la
» Pologne, il ne s'agit plus que de décider dans quelle
» proportion le duché de Varsovie sera partagé entre les
» trois cours ou s'il restera tout entier à la Russie, la ques-
» tion de haute politique disparaît. Je ne vois plus qu'une
» question de limites dont la solution n'importe à la France
» qu'autant qu'elle se lie à d'autres. La Pologne cesse
» d'être notre principale affaire. Que l'Autriche et la Prusse
» soient satisfaites et nous le serons aussi, pourvu que la
» transaction ne se fasse pas aux dépens de la Saxe. »

C'est sur ce terrain que M. de Talleyrand se tint constamment jusqu'à l'issue de la négociation. Il était choisi avec habileté. Le principal but que la France s'était proposé, c'était de sauver la Saxe. Il fallait, pour cela, assurer à la Prusse, à qui la Russie l'avait promis, des dédommagements dont le duché de Varsovie devait faire en partie les frais. C'était dès lors une nécessité de s'opposer à ce que le duché passât tout entier sous la domination russe ; mais, pour ne pas choquer l'opinion, il convenait de bien établir que, loin de combattre dans les propositions du cabinet de Saint-Pétersbourg ce qu'elles avaient de favo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rable à la Pologne, la France ne les repoussait que comme trop incomplètes, comme n'atteignant pas le but auquel elles semblaient tendre et offrant sous d'autres rapports des inconvénients sans compensation. M. de Talleyrand, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après à M. de Metternich et dont le ton solennel indiquait assez qu'il voulait en faire un manifeste, exposa parfaitement ces considérations. Il y disait que le Roi aurait considéré la question de Pologne comme incomparablement la plus grande, la plus européenne des questions soumises au Congrès s'il avait pu espérer qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres par son ancienneté, par sa valeur, par les services rendus jadis à l'Europe et par ses longues infortunes, un peuple rayé jadis du nombre des nations par des actes qui avaient été le prélude, en partie la cause et jusqu'à un certain point l'excuse des bouleversements de l'Europe, serait rendu à son antique et complète indépendance, mais que les circonstances, plus fortes que les dispositions personnelles des souverains, réduisant cette question à un simple règlement de limites entre trois puissances, la France n'avait plus qu'à faire des vœux pour qu'elles parvinssent à s'entendre.

M. de Talleyrand se garda bien, d'ailleurs, d'élever des objections contre la volonté exprimée par l'empereur Alexandre d'ériger en royaume le territoire qui lui serait attribué dans le duché de Varsovie et de lui donner des institutions libérales. Un tel projet devait sans doute alarmer l'Autriche, la Prusse elle-même devait le voir avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peu de satisfaction, mais le gouvernement français n'avait aucun motif d'en être contrarié. En s'y prêtant avec bonne grâce, il s'associait à la faveur dont l'opinion publique entourait les protecteurs de la malheureuse Pologne et en même temps il atténuait le mécontentement de l'Empereur. M. de Talleyrand eut donc soin de lui faire dire par le prince Czartoryski, intermédiaire habituel de leurs communications, que sur ce point il trouverait la France très-facile si de son côté il voulait l'aider à sauver la Saxe.

On eût pu croire que le cabinet de Londres se placerait, dans la question de Pologne, sur la même ligne que la France. Les intérêts des deux cours étaient les mêmes et l'Angleterre, par le rôle qu'elle avait joué dans la dernière guerre, était en mesure de donner à son attitude bien plus de franchise et d'énergie. Néanmoins, lord Castlereagh, dominé par l'influence autrichienne et par cette haine instinctive que le ministère dont il faisait partie portait aux idées libérales. fonda sur de tout autres bases son opposition à la politique russe. Il fit preuve en cette occasion d'une extrême maladresse. S'il eût voulu rendre toute conciliation impossible en irritant l'amour-propre de l'Empereur, il n'eût pas tenu un autre langage.

Alexandre avait cru que le meilleur moyen d'obtenir pour ses projets l'assentiment du représentant de l'Angleterre, c'était de se présenter à lui comme le restaurateur de la Pologne, comme le réparateur du grand attentat qui avait consommé l'anéantissement de ce royaume. « A la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» vérité, lui avait-il dit, il ne s'agit pas en ce moment de » rétablir la Pologne tout entière, mais rien n'empêche » que cela ne se fasse un jour si l'Europe le désire. Au- » jourd'hui, la chose serait prématurée. Ce pays a besoin » d'être préparé à un aussi grand changement, il ne » peut l'être mieux que par l'érection en royaume d'une » partie de son territoire à laquelle on donnerait des insti- » tutions propres à y faire germer et fructifier les prin- » cipes de la civilisation qui se répandraient ensuite dans » la masse entière. Ce plan ne coûtera de sacrifices qu'à » moi, puisque ce royaume ne sera formé que de provinces » sur lesquelles la conquête me donne d'incontestables » droits, mais ces sacrifices, je les ferai avec plaisir, par » principe de conscience, pour consoler une nation mal- » heureuse, pour hâter la marche de la civilisation. J'y » attache mon bonheur et ma gloire. »

Lord Castlereagh n'était pas homme à se laisser séduire par ces élans de philanthropie enthousiaste. Non content de réfuter verbalement les raisonnements de l'Empereur, il lui avait demandé la permission d'engager directement avec lui une controverse écrite dans laquelle il pourrait argumenter avec plus de liberté. Il lui remit successivement deux mémoires qui contenaient un exposé vraiment curieux des vues du cabinet de Londres. Après avoir rappelé les conventions de 1813 qui stipulaient le partage du duché de Varsovie entre les trois cours limitrophes, après avoir énuméré, non sans amertume, tous les agrandissements que la Russie avait obtenus depuis quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

années, en grande partie avec le concours de l'Angleterre, il s'attachait à prouver que l'acquisition du duché tout entier ou même de la majeure partie de cette province donnerait à l'empire russe une supériorité de force dangereuse pour les deux puissances voisines et pour l'équilibre européen. Il signalait comme une menace permanente contre la paix générale et la tranquillité intérieure de l'Autriche et de la Prusse *l'invitation faite aux Polonais de se rallier autour de l'Empereur pour travailler à la régénération de leur patrie, les nouvelles espérances, le nouvel encouragement donnés à l'activité et aux cabales de ce peuple léger et inquiet, la chance de voir renaître ces débats tumultueux dans lesquels les Polonais avaient si longtemps enveloppé leur pays et les pays voisins.* C'était, on le voit, le principe même de la restauration de la Pologne que repoussait lord Castlereagh. Cependant il déclarait que les *alliés*, dont il se constituait l'interprète, ne désiraient pas humilier les Polonais ni les priver d'un système d'administration doux, conciliant, conforme à leurs besoins, mais qu'ils demandaient que, dans l'intérêt de la paix, l'Empereur procédât graduellement aux améliorations administratives dont il se proposait de doter la Pologne et qu'à moins d'être décidé au rétablissement entier, à la complète indépendance de ce royaume, il évitât des mesures propres seulement à inquiéter tous les esprits, à mécontenter le peuple russe lui-même et à inspirer aux Polonais de dangereuses illusions. Lord Castlereagh disait encore, en reproduisant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec une affectation un peu ironique des expressions et des pensées souvent répétées par l'Empereur, que si un *devoir moral* exigeait un changement aussi décisif que le rétablissement de la monarchie polonaise, ce changement devait être exécuté d'après un principe large et *libéral*, celui de son indépendance véritable; qu'une mesure aussi *libérale* serait applaudie par l'Europe entière, que l'Autriche et la Prusse y acquiesceraient avec plaisir, mais qu'il n'était pas juste que l'Empereur, pour satisfaire aux inspirations de sa conscience, imposât à ses alliés des arrangements onéreux pour eux seuls.

Alexandre fut vivement blessé du ton de ces communications. Il voulut pourtant y répondre par écrit. Non content de repousser avec hauteur et avec aigreur les insinuations malveillantes dont elles étaient remplies, il essaya de prouver par des calculs positifs que l'acquisition du duché de Varsovie, diminué de quelques districts qu'il consentait dès lors à rendre à l'Autriche et à la Prusse, n'apporterait pas à la Russie l'accroissement de forces offensives dont on se montrait si effrayé et même suffirait à peine pour mettre ses frontières en sûreté. Quant à l'objection tirée des traités de 1813, il fit remarquer qu'à l'époque où ils avaient été conclus, le duché de Varsovie étant encore la seule conquête de la coalition, il était simple que tous les alliés voulussent en avoir leur part, mais que l'Autriche et la Prusse ayant maintenant, par le résultat des dernières campagnes, trouvé ailleurs de larges indemnités, il lui était permis d'aspirer aussi à des

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avantages plus considérables. Il déclara enfin que la Russie, dans l'intérêt de sa propre sécurité, se devait à elle-même de ne pas abandonner les Polonais au désespoir, qu'il fallait absolument leur donner une satisfaction si l'on ne voulait les jeter dans la révolte, et que prétendre les retenir par la rigueur et par la force ce serait préparer de tristes réactions, ce serait ménager à une influence étrangère la possibilité de troubler un jour le nord de l'Europe. En envoyant sa réponse à lord Castlereagh, l'Empereur l'invita d'ailleurs à cesser des communications confidentielles qui avaient pris un caractère si extraordinaire et à suivre désormais la négociation par la voie ministérielle.

Le système que défendait lord Castlereagh était celui de l'Autriche et de la Prusse, mais la Prusse, qui ne pouvait compter que sur la Russie pour s'emparer de la Saxe, se trouvait par là dans l'impossibilité de combattre ouvertement des projets auxquels l'empereur Alexandre attachait tant de prix, et bien que l'Autriche ne fût pas retenue par des motifs aussi impérieux, la politique un peu timide de M. de Metternich la portait à voir avec satisfaction qu'un autre cabinet se chargeât de soutenir la discussion contre les idées favorites de celui de Saint-Pétersbourg.

Il ne pouvait pourtant pas se tenir complétement à l'écart dans un tel débat, mais au lieu de se présenter, comme les ministres de France et d'Angleterre, avec un système arrêté, il parut toujours hésiter entre les exigences de l'opinion publique fortement opposée en Autriche aux prétentions ambitieuses de la Russie et la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

crainte de blesser l'empereur Alexandre, avec qui il ne put cependant éviter d'avoir des explications vives et pénibles. Tantôt, pressé par M. de Talleyrand qui lui représentait le danger de laisser la Russie prendre position sur les confins de la Hongrie et de la Bohême, il exprimait l'intention positive d'empêcher que cette puissance n'étendît sa domination au delà de la Vistule, parce qu'il croyait pouvoir compter pour cela sur l'appui de la Prusse: Tantôt, s'apercevant qu'Alexandre dont l'ascendant personnel sur le roi de Prusse était presque absolu venait de le ramener à ses vues, il faisait entendre à M. de Talleyrand que de grandes concessions seraient vraisemblablement nécessaires. Dans une lettre adressée au premier ministre prussien et qui devait être communiquée au monarque russe, il commençait par dire que la meilleure mesure à prendre dans l'intérêt général eût été, soit le rétablissement de l'ancienne Pologne sous un souverain particulier, soit le partage du duché de Varsovie entre les trois cours; les deux termes de cette alternative se trouvant écartés, il ne se montrait pas très-éloigné de consentir aux demandes territoriales de la Russie moyennant certaines restrictions, mais il ne dissimulait pas l'inquiétude que lui causait la pensée de fonder sous la souveraineté de l'empereur de Russie et sous un régime constitutionnel un royaume de Pologne formé du duché de Varsovie et des anciennes provinces incorporées à l'empire des Czars; il invoquait contre les périls d'une telle combinaison certains engagements pris par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Empereur envers les cabinets de Vienne et de Berlin.

La question cependant faisait peu de progrès. Celle de Saxe avançait moins encore. Dans les premiers instants, la cause du Roi captif avait paru à peu près perdue. Ceux qui voulaient le dépouiller s'efforçaient d'exciter contre lui l'opinion publique et de justifier à leurs propres yeux la mauvaise action qu'ils allaient commettre, en présentant comme un criminel indigne de pardon un des princes les plus honnêtes et les plus vertueux qui aient jamais régné. Ce qu'on lui reprochait, c'était d'avoir en 1813 persévéré jusqu'à la fin dans l'alliance de Napoléon dont les armées occupaient son royaume, bien qu'avant l'ouverture de la campagne, lorsque les Russes avaient pour un moment envahi la Saxe, il eût promis secrètement à l'Autriche de garder la neutralité. On voulait voir dans cette conduite, si facile à expliquer par la force des circonstances, une trahison envers l'Allemagne, envers l'Europe, et cette trahison, on s'arrogeait le droit de la punir, non-seulement sur le Roi qui eût perdu sa couronne, mais sur la nation qui eût cessé d'exister comme peuple indépendant. Rien ne saurait surpasser la violence du langage que tenaient les Prussiens pour justifier cette confiscation. L'empereur de Russie ne s'exprimait pas avec moins de véhémence. Ce n'était plus ce généreux Alexandre qui naguère se proclamait le patron du droit, de la justice, de tous les opprimés. On eût cru entendre Napoléon proclamant la déchéance de quelqu'une de ces dynasties qu'il condam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nait de temps en temps à disparaître. « Le roi de Saxe est » un traître, disait-il à M. de Talleyrand ; s'il n'abdique » pas, il sera conduit en Russie, il y mourra, un autre » roi y est déjà mort. J'ai donné la Saxe à la Prusse, » l'Autriche y consent ; le roi de Prusse sera roi de Prusse » et de Saxe, comme je serai empereur de Russie et roi » de Pologne. J'ai deux cent mille hommes dans le duché » de Varsovie. Que l'on m'en chasse... Vous me parlez » toujours de principes ; votre droit public n'est rien » pour moi. Quel cas croyez-vous que je fasse de vos » parchemins et de vos traités ? Il y a pour moi une » chose qui est au-dessus de tout, c'est ma parole. Je l'ai » donnée au roi de Prusse, je la tiendrai... Je croyais que » la France me devait quelque chose... La complaisance » qu'elle aura pour moi sur ces deux points sera la » mesure de celle que j'aurai pour elle sur tout ce qui » peut l'intéresser. » Dans une autre occasion, Alexandre dit à M. de Talleyrand que le droit, c'étaient les convenances de l'Europe.

Lord Castlereagh était aussi d'avis que le roi de Saxe étant coupable de trahison, un exemple de sévérité était nécessaire. Il avait même consenti éventuellement à ce que la Saxe fût incorporée à la Prusse. Ce qui est plus étonnant, c'est que M. de Metternich, soit faiblesse, soit légèreté, avait, en y mêlant l'expression des plus douloureux regrets, donné un consentement semblable subordonné, il est vrai, à quelques conditions.

M. de Talleyrand était donc, parmi les représentants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des grandes cours, le seul qui se prononçât en faveur du malheureux prince. Il ne se laissa pas intimider par cet isolement. Dans ses conversations avec l'empereur Alexandre, il repoussa hautement la qualification de traître sans cesse donnée au monarque saxon; il dit qu'elle ne pouvait être appliquée à un roi sans que tous les trônes en fussent compromis; il fit sentir qu'entre le roi de Saxe, accusé d'avoir trahi la cause de l'Europe pour être resté un peu trop longtemps fidèle à l'alliance française et ceux qui le persécutaient avec tant d'acharnement, il n'y avait, au fond, qu'une différence de date. A M. de Metternich, il demanda s'il était d'une bonne politique pour l'Autriche de dépouiller un voisin inoffensif et bienveillant au profit d'un ennemi naturel. Il fit distribuer aux membres du Congrès un mémoire non signé, très-concis, fort habilement rédigé, qui résumait la question sous le double rapport du droit et de l'utilité. Le roi de Saxe n'ayant pas abdiqué, disait ce mémoire, ne peut avoir perdu ses droits que par la conquête ou par un jugement. D'une part, il est unanimement reconnu que la conquête ne suffit pas pour légitimer la spoliation d'un souverain. De l'autre, le roi de Saxe, n'ayant été ni cité, ni entendu, est tout au plus accusé, c'est-à-dire présumé innocent. Et s'il devait être jugé, par qui le serait-il? Par ses accusateurs? Par ceux qui veulent profiter de ses dépouilles? Par ceux dont la politique avait seule créé les circonstances qui l'ont entraîné et qui l'absolvent de toutes les fautes qu'il a pu commettre? Serait-il jugé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par la Saxe? Elle le rappelle de tous ses vœux. Par l'Allemagne? Elle désire avant toutes choses qu'il soit rétabli dans ses droits. Par le Congrès? Qui lui a conféré une telle mission? Faut-il apprendre aux souverains et à leurs ministres que les rois n'ont d'autres juges que celui qui juge les justices? Le roi de Saxe n'a point été cité, il ne peut être jugé. Comment donc serait-il condamné? Mais, le fût-il, en vertu de quel principe la peine portée contre lui s'étendrait-elle aux princes de sa maison, à ses héritiers, dont plusieurs ont combattu dans les rangs des alliés? La confiscation, que les nations éclairées ont bannie de leurs codes, serait-elle, au XIXe siècle, introduite dans le droit politique de l'Europe? La confiscation d'un royaume serait-elle moins odieuse que celle d'une chaumière? Invoquer le droit de conquête, ce serait anéantir le droit public de l'Europe et la placer sous l'empire de l'arbitraire et de la force. Se constituer juge d'un souverain, ce serait sanctionner toutes les révolutions; le tenir pour condamné lorsqu'il ne peut pas même être jugé, ce serait fouler aux pieds les principes de la justice naturelle et de la raison. Et à qui de telles iniquités seraient-elles utiles? A la Prusse? Elle trouverait une source permanente d'embarras, d'inquiétudes, de dangers dans l'acquisition de deux millions de sujets qui, regrettant leur ancien prince et se sentant opprimés, croiraient légitime tout moyen de sortir d'oppression. A l'Allemagne? Les princes allemands n'ignorent certainement pas ce qu'ils doivent craindre ou désirer, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous, à l'exception d'un seul, disent que c'en est fait de l'Allemagne si la Saxe est sacrifiée. Mille feux y couvent sous la cendre; la réunion de la Saxe à la Prusse serait peut-être l'étincelle qui embraserait tout. Et si cela arrivait, la France resterait-elle simple spectatrice de ces discordes? N'est-il pas à croire qu'elle en profiterait? Quant à l'Angleterre, à qui il faut surtout des marchés pour son commerce, que gagnerait-elle à ce qu'une des plus grandes places de l'Allemagne et de l'Europe, Leipzig, jusqu'à présent soumise à un prince avec qui le gouvernement britannique ne peut jamais avoir de démêlés, passât sous la domination d'une puissance avec laquelle il ne saurait être certain d'être toujours en paix? On veut faire, dit-on, de la Prusse unie à la Saxe une barrière contre la Russie; mais que dirait-on si on voyait un jour cette même Prusse s'appuyer de cette même Russie pour obtenir en Allemagne de nouveaux agrandissements qu'on lui aurait ainsi facilités et appuyer à son tour la Russie dans ses entreprises sur l'empire ottoman? L'accord de l'Autriche et de la Prusse est nécessaire à la sécurité de l'Allemagne et la manière dont on veut disposer de la Saxe est précisément le moyen presque infaillible de ressusciter la vieille rivalité des cours de Vienne et de Berlin.

Sur le terrain où M. de Talleyrand se plaçait avec tant de résolution, il ne devait pas tarder à trouver des auxiliaires. L'opinion publique était évidemment favorable à la cause qu'il défendait. Le sort du roi de Saxe inspirait un intérêt général. Les gouvernements secondaires de

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Allemagne se prononçaient hautement pour lui. La Bavière, qui avait alors sous les armes une force militaire considérable, parlait de l'employer en sa faveur et refusait de prendre part aux arrangements qui se préparaient pour l'organisation du Corps germanique tant que le sort de la Saxe ne serait pas fixé. Le Hanovre qui, bien que soumis au même souverain que l'Angleterre, obéissait, dans cette affaire, à de tout autres inspirations, alla jusqu'à proposer de renoncer à une partie des agrandissements qui lui avaient été promis pour aider à former une indemnité qu'on offrirait au roi de Prusse s'il renonçait à ses projets d'usurpation. Le duc de Cobourg, malgré sa faiblesse, malgré l'étroite parenté qui l'unissait à l'empereur de Russie, essaya de décider les petits États allemands à souscrire une note collective pour soutenir le roi de Saxe. Cette note était déjà dressée, mais la signature en fut empêchée par les menaces de la Prusse et par les intrigues du roi de Würtemberg, le seul des souverains allemands qu'elle fût parvenue à gagner. Le duc de Cobourg reçut de l'empereur Alexandre les reproches les plus violents, on pourrait presque dire les plus outragants.

Heureusement, le mouvement qui se produisait dans les cours secondaires gagnait aussi les grandes puissances. En Autriche, la famille impériale et l'aristocratie éprouvaient pour le roi de Saxe une sympathie profonde et ne voyaient qu'avec un vif déplaisir la déchéance qui menaçait une des plus vieilles dynasties de l'Europe; les hommes d'État considéraient comme un danger réel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour la monarchie autrichienne une combinaison qui allait donner à la Prusse un tel accroissement de force au cœur de l'Allemagne; les militaires s'inquiétaient de l'affaiblissement qui en résulterait pour les frontières de l'empire du côté de la Bohême. Chacun blâmait M. de Metternich qui n'avait pas su résister avec assez d'énergie aux prétentions des deux cours du Nord. Devant cette désapprobation générale, il dut modifier son attitude et se rapprocher de M. de Talleyrand. Lord Castlereagh changea aussi de système lorsqu'il s'aperçut que ses efforts pour séparer la Prusse de la Russie restaient sans résultat et qu'en donnant la Saxe à la première on assurerait la Pologne à la seconde. A Londres, d'ailleurs, comme à Vienne, le roi de Saxe avait des partisans et le Prince régent ne dissimulait pas l'intérêt qu'il lui portait.

L'honnête et bienveillant roi de Prusse semblait lui-même, par moments, inquiet et mal à l'aise de s'être engagé dans un système qui excitait une telle réprobation et qui pesait peut-être à sa conscience. Ses ministres commençaient à rechercher M. de Talleyrand dont ils ne parlaient naguère qu'avec une extrême irritation. Ils ne paraissaient plus repousser d'une manière absolue la pensée d'accepter pour leur pays des indemnités territoriales situées ailleurs qu'en Saxe. La Russie pouvait donc craindre de se trouver bientôt isolée. Alexandre, pour conjurer ce danger, eut une explication personnelle avec le roi Frédéric-Guillaume, fit un appel direct à ses sentiments, évoqua les souvenirs de leur vieille amitié et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une longue confraternité de périls et d'épreuves. Le roi de Prusse ne sut pas résister à ces adjurations et, en présence même de l'Empereur, il donna à M. de Hardenberg l'ordre formel de persévérer dans la ligne politique que les deux cabinets avaient jusqu'alors suivie.

Alexandre fut moins heureux dans les tentatives qu'il fit aussi pour entraîner le monarque autrichien et ébranler la confiance qu'il accordait à M. de Metternich. L'empereur François, peu accessible par nature aux effusions sentimentales et plus décidé encore que son ministre dans son opposition aux vues de la Russie, fit comprendre à l'autocrate qu'il convenait de laisser les négociations suivre les voies officielles.

Dans l'espoir sans doute d'intimider leurs adversaires, les Russes et les Prussiens ne cessaient de répéter que leurs résolutions étaient irrévocablement arrêtées. Déjà, un acte qui paraissait décisif avait été accompli en vertu d'un consentement imprudemment accordé par l'Autriche et par l'Angleterre avant qu'elles ne se fussent déterminées à contrarier ouvertement ces résolutions. Le prince Repnin, qui occupait la Saxe avec un corps de troupes russes, en avait fait la remise à des commissaires prussiens et, dans la proclamation par laquelle il avait annoncé cette mesure, il avait expliqué qu'elle avait pour objet de préparer la réunion de la Saxe à la Prusse qui serait prochainement proclamée d'une manière plus solennelle. En recevant cette proclamation, le roi de Saxe, bien que captif, envoya au Congrès une protestation où il renouvelait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la déclaration déjà faite par lui aux cours alliées, qu'il ne consentirait jamais à la cession des États hérités de ses ancêtres et n'accepterait aucun dédommagement. Bientôt après, le grand-duc Constantin partit de Vienne pour aller à Varsovie commencer, au profit de la Russie, la réorganisation civile et militaire du duché et, à peine arrivé dans cette capitale de l'ancienne Pologne, il y publia une proclamation qui, au nom de l'Empereur, appelait les habitants à s'armer pour la défense de leur patrie et de leur existence politique. « Pendant que » ce grand monarque, leur disait-il, s'occupe du bon- » heur qu'il veut procurer à votre patrie, montrez que » vous êtes prêts à soutenir ses généreux efforts au prix » de votre sang. De hauts faits d'armes vous ont distin- » gués dans une lutte dont la cause vous était souvent » étrangère. Maintenant que vos efforts ne sont consacrés » qu'au service de votre patrie, vous serez invincibles. Un » dévouement sans bornes pour l'Empereur qui n'a en » vue que le bonheur de votre patrie, l'obéissance, la dis- » cipline, l'union, telles sont les dispositions par lesquelles » vous contribuerez au bonheur de votre pays qui se » trouve maintenant sous son égide. »

Une proclamation semblable n'était rien moins qu'un défi jeté à quiconque voudrait s'opposer aux projets des cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin. M. de Metternich et lord Castlereagh commençaient à comprendre que pour arrêter ces projets, la guerre pouvait devenir nécessaire et que l'Autriche et l'Angleterre ne seraient en mesure de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenir tête aux immenses armées des puissants souverains du Nord qu'en s'unissant à la France. Ce n'était pas sans une extrême répugnance qu'ils subissaient cette conviction. Ils craignaient que le cabinet des Tuileries, lorsque ses soldats auraient passé le Rhin pour secourir ses nouveaux alliés, ne dévoilât des vues ambitieuses qui remettraient tout en question. Les rapports qu'ils recevaient sur l'état intérieur de la France, sur le mécontentement qui s'y propageait, étaient d'ailleurs d'une nature assez alarmante pour qu'ils en vinssent parfois à douter si le concours du cabinet des Tuileries était un appui bien solide. M. de Metternich, surtout, se demandait si l'Autriche, après s'être engagée sur la foi d'un tel appui, ne finirait pas par se trouver seule exposée aux ressentiments et à la vengeance de la Russie et de la Prusse, et ce qui augmentait en lui cette inquiétude, c'était la situation de l'Italie, déjà agitée par des ferments révolutionnaires qui obligeaient le cabinet de Vienne à y entretenir des forces considérables. Le parti militaire, si puissant alors en Autriche, ne partageait pourtant pas ces hésitations. Le prince de Schwarzenberg, l'ancien généralissime, soutenait que la guerre, inévitable à son avis, devait pour avoir plus de chances de succès, être commencée très-promptement. Il concertait déjà avec le représentant de la Bavière, le général prince de Wrede, un plan de campagne d'après lequel trois cent vingt mille Autrichiens, Bavarois et autres Allemands se seraient portés sur la Pologne et la Saxe pour en chasser les Russes et les Prussiens pendant que cent mille Fran-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çais auraient occupé les provinces du Rhin et la Francovie. Les Hollandais, les Hanovriens soldés par l'Angleterre auraient aussi agi sur le Rhin. Ce n'étaient encore que des combinaisons très-éventuelles auxquelles les hommes d'État ne voulaient recourir qu'à la dernière extrémité; pour le moment, l'Autriche se bornait à répondre aux rassemblements de troupes que la Russie et la Prusse faisaient en Pologne et en Saxe par la concentration de ses forces en Galicie et en Moravie, et, de concert avec l'Angleterre, elle gardait encore sur ce point si délicat un silence absolu envers le cabinet des Tuileries, se croyant sûre apparemment que, le cas échéant, ce cabinet ne ferait pas difficulté d'entrer dans la coalition.

Un tel état de choses comblait en effet les vœux de M. de Talleyrand et le rapprochait de plus en plus du but qu'il s'était proposé, celui de rompre la grande alliance et de tirer la France de son isolement. Il portait dans cette entreprise autant de persévérance et d'adresse que de courage. Dans une correspondance particulière qu'il entretenait avec Louis XVIII en dehors de la correspondance officielle, il ne cessait de lui représenter qu'une attitude nette et décidée était, dans les circonstances, un moyen assuré de succès, que la guerre n'aurait vraisemblablement pas lieu parce qu'au fond personne ne la voulait, mais que la France trouverait des alliés pour défendre la cause de la justice et des intérêts européens dès qu'on ne douterait plus de sa détermination et que ses adversaires en seraient intimidés. Il disait aussi que la moindre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

apparence d'incertitude et d'hésitation, en encourageant l'ambition de la Russie et de la Prusse, amènerait les choses à un point tel que la guerre en sortirait infailliblement. Muni déjà d'instructions très-énergiques qu'il avait lui-même dressées et qui admettaient, en cas de besoin, la possibilité d'un recours aux armes, il en demandait de plus positives encore qui lui donnassent une entière liberté d'action. Elles ne lui furent pas refusées. Il obtint également qu'on prît des mesures pour porter à cent quatre vingt mille hommes disponibles la force de l'armée qui ne comptait pas alors plus de cent trente mille soldats sous les drapeaux.

Ce qu'on aurait peine à se persuader si les témoignages les plus formels n'en contenaient la preuve irrécusable, c'est que le gouvernement français, à peine sorti d'une lutte si longue et si terrible, n'était pas éloigné de désirer la guerre. Cette disposition était même indépendante des vues qui dirigeaient M. de Talleyrand dans ses négociations. Les Bourbons se sentaient mal établis sur un trône où leur restauration avait été le résultat des revers de nos armées et avait coïncidé avec la perte de toutes nos conquêtes. Inquiets des graves mécontentements qui commençaient à éclater contre eux, ils eussent voulu, pour s'affermir, apporter à la France un dot de gloire militaire et d'agrandissement territorial. Ils voyaient de grands avantages à occuper ainsi les esprits, à tirer d'une dangereuse oisiveté ce nombre prodigieux de généraux et d'officiers qu'on avait mis en non-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

activité et que l'ennui, la misère livraient à toutes les tentations. A cette époque, d'ailleurs, on s'était en quelque sorte habitué à considérer la guerre comme l'état normal des nations et les intervalles de paix comme des espèces de trêves nécessaires pour réparer de temps en temps les forces épuisées par des luttes trop vives. Personne n'imaginait alors que la paix qui venait d'être conclue pût durer au delà de quelques années, personne ne pensait que la France pût se résigner longtemps aux sacrifices qu'on lui avait imposés, et cette perspective d'une recrudescence d'hostilités n'effrayait pas autant les esprits que pourraient le croire les générations actuelles élevées dans des idées si différentes : le commerce, l'industrie, étouffés ou compromis par vingt années de guerre, n'avaient pas pris les développements prodigieux qui, de nos jours, en intéressant tant d'existences au repos du monde, lui ont donné de si fortes garanties.

M. de Jaucourt, à qui M. de Talleyrand avait laissé, en son absence, la direction des affaires étrangères, homme d'un esprit sage et circonspect, n'était nullement enclin à favoriser cet entraînement peu raisonné vers la politique d'aventures, mais son crédit n'était pas très-grand. Le ministre influent, le favori du Roi, M. de Blacas, avec qui les envoyés étrangers entretenaient des rapports habituels et confidentiels parce qu'ils voyaient en lui le véritable dépositaire, l'inspirateur même de la pensée royale, portait dans les affaires une vivacité hautaine et semblait se plaire à relever, à aggraver tous les incidents dont pou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vait sortir une occasion de querelle ou de rupture. L'influence des princes s'exerçait dans le même sens. C'est ainsi que le chargé d'affaires d'Espagne s'étant permis de faire arrêter un réfugié espagnol par un commissaire de police, le Roi, pressé par les membres de sa famille et malgré les représentations réitérées de M. de Jaucourt et de plusieurs autres ministres, fit conduire à la frontière le malencontreux diplomate, sans en donner préalablement avis au cabinet de Madrid, sans lui demander d'abord une réparation. Ce procédé tant soit peu brutal, qui faillit rompre les relations diplomatiques des deux royaumes, ne pouvait d'ailleurs entraîner des conséquences matérielles bien sérieuses, mais le cabinet des Tuileries n'était que trop porté, même dans des circonstances plus graves, à agir avec cette précipitation, sans se préoccuper beaucoup des résultats qu'elle pourrait entraîner. Le duc de Wellington s'en effrayait quelquefois ; il essayait d'appeler l'attention de M. de Blacas sur les dangers que la guerre pourrait faire courir à la maison de Bourbon ; M. de Blacas répondait que ces dangers n'existaient pas pourvu que l'Angleterre ne prît pas parti contre la France, et il ajoutait que d'ailleurs, dans certains cas, la paix recèle plus de périls que la guerre la plus malheureuse.

M. de Talleyrand n'avait donc pas à craindre de se voir arrêter par son gouvernement dans l'accomplissement du grand projet qu'il poursuivait, celui d'une alliance avec l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie et la Prusse. Le sentiment qui le dominait alors, c'était une anti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pathie profonde pour l'empereur Alexandre. Il s'attachait constamment, dans les lettres qu'il écrivait à Louis XVIII, à le présenter comme un ambitieux sans principes, enivré d'une fortune trop supérieure à son mérite, à la fois maniaque et hypocrite et mêlant, à l'affectation d'un jargon libéral et philanthropique, les emportements d'une violence sauvage contre quiconque osait résister à ses volontés. Il disait qu'une alliance avec lui était absolument impossible parce qu'il ne renoncerait jamais à l'esprit d'envahissement dont il était possédé. Aussi, recevait-il avec une extrême froideur les avances qu'Alexandre faisait de temps en temps pour se rapprocher de la France. Ce monarque n'avait pas abandonné l'espérance du mariage de sa sœur avec le duc de Berry. Louis XVIII et son ministre feignaient aussi de le vouloir encore, mais ils témoignaient à cet égard une froideur significative. On se retranchait derrière les obstacles provenant de la différence de religion, et tandis que l'Empereur se montrait disposé à faire, pour les aplanir, des concessions bien extraordinaires de la part d'un souverain russe; tandis qu'il déclarait ne pas s'opposer à ce que la grande-duchesse embrassât le catholicisme pourvu que sa conversion n'eût lieu que sur le territoire français, on lui répondait sèchement que la princesse devait être catholique avant d'arriver en France. En réalité, ni Louis XVIII, ni M. de Talleyrand ne voulaient ce mariage, et le ministre, pour mieux en dissuader son maître, insistait en lui écrivant sur cette circonstance que la grande-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duchesse, promise d'abord au duc de Cobourg, avait ensuite été destinée à Napoléon qui aurait obtenu sa main s'il avait voulu attendre qu'elle fût un peu plus âgée; il parlait des infirmités intellectuelles, trop fréquentes dans sa famille; il disait que sa conversion même aurait l'inconvénient de favoriser en France l'indifférence religieuse, cette triste maladie du temps ! Il admettait que la maison de Bourbon pouvait se mésallier, sa grandeur même, qui l'élevait au dessus de toutes les autres, l'y condamnant en quelque sorte, que par conséquent on aurait pu ne pas tenir compte de l'infériorité de la maison impériale de Russie, si récemment parvenue aux honneurs royaux, mais, ajoutait-il, en se mésalliant, il est préférable de descendre à une maison qui reconnaîtrait avec gratitude son infériorité, tandis que celle de Russie prétendrait à l'égalité. Les grandes-duchesses, disait-il encore, épousent d'ordinaire de petits princes allemands; on contracterait donc, par cette alliance, des parentés fâcheuses et embarrassantes. La Russie, d'ailleurs, a la prétention et l'habitude d'exercer de l'influence dans tous les pays où elle plaçait ses princesses. Quoi qu'on pût faire, l'Europe se persuaderait que la France, par l'effet de ce mariage, était indissolublement liée à la politique russe, et les puissances étrangères se défieraient, s'éloigneraient d'elle. Quelques mois auparavant, le besoin absolu que l'on avait de l'appui de l'empereur Alexandre avait pu faire juger convenable de passer par-dessus toutes ces objections, mais maintenant les choses avaient bien changé : la coalition qui pesait sur la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France n'existait plus, le trône était affermi par l'amour du peuple, il n'avait plus besoin de soutien extérieur. La prudence prescrivait sans doute de ne pas rompre avec la Russie avant la fin du Congrès, mais il était conforme à la grandeur de la maison de France de ne chercher que dans son sein les moyens de se perpétuer. On parlait avec éloges d'une jeune princesse de Sicile (celle qui devint plus tard la duchesse de Berri); le Portugal, la Toscane, la Saxe en présentaient d'autres, catholiques aussi.

Il fallait que M. de Talleyrand comptât beaucoup sur la puissance des illusions dont l'esprit des princes est obsédé pour oser, en écrivant à un roi tel que Louis XVIII, énoncer des arguments aussi extraordinaires, dans un langage qui, partout ailleurs qu'à la cour, eût paru dérisoire.

La passion qu'il mettait à repousser toute alliance avec la Russie avait cela de singulier qu'il ne paraissait nullement s'abuser sur les dispositions peu bienveillantes de l'Angleterre et de l'Autriche à l'égard de la France. Il jugeait très-sévèrement lord Castlereagh et M. de Metternich, leur reprochant de compromettre les plus grands intérêts de l'Europe par leur légèreté, leurs vues étroites et par une complète absence de principes. Il accusait particulièrement le cabinet de Londres d'être l'âme de toutes les combinaisons rancuneuses qui tendaient à isoler la France et à la laisser sans alliés. On a peine à concevoir qu'avec de telles idées M. de Talleyrand voulût prendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en Angleterre le point d'appui de sa politique et mit tant de soin à s'aliéner la Russie.

Cependant, la position des grandes puissances se dessinait de plus en plus par rapport aux questions de Pologne et de Saxe. La France, l'Angleterre et l'Autriche étaient décidément entrées en ligne contre la Russie et la Prusse. Des notes, des propositions s'échangeaient entre leurs plénipotentiaires. Les défenseurs du roi de Saxe, tout en se refusant à laisser confisquer la totalité de ses États, consentaient à ce qu'on en détachât un territoire peuplé de quatre ou cinq cent mille habitants, qui, avec une portion du duché de Varsovie et des provinces rhénanes, procurerait à la Prusse un agrandissement suffisant. Alexandre, de son côté, pour calmer les inquiétudes que l'Autriche pouvait éprouver en voyant entre ses mains le duché de Varsovie tout entier, offrait d'en détacher Thorn et Cracovie qui seraient érigées en villes libres. La Prusse, pour rassurer l'Autriche à un autre point de vue, s'engageait à ne pas fortifier Dresde et à lui abandonner certaines positions qui menaçaient trop directement la Bohême ; elle proposait de céder au roi de Saxe les principautés de Munster et de Paderborn, dont la population s'élevait à quatre cent mille âmes environ ; plus tard, toujours d'accord avec la Russie, elle substitua à cette proposition celle d'un État un peu plus considérable qui aurait été formé du duché de Luxembourg et d'autres provinces voisines du Rhin. Un semblable arrangement aurait été, à certains égards, avantageux pour la France. Le roi de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saxe, transféré sur sa frontière, serait devenu presque nécessairement son protégé, son allié et eût augmenté son influence dans cette partie de l'Europe. Cette considération, qui n'échappait pas à la sagacité jalouse de lord Castlereagh, n'était pas une de ses moindres objections au plan proposé par les cours du Nord; il lui convenait beaucoup mieux que les provinces rhénanes détachées de la France par le traité de Paris devinssent la propriété de la Prusse, parce qu'il savait bien que la contiguïté de deux grands États est un puissant obstacle à leur bon accord et qu'il importait aux vues de l'Angleterre que les relations des cours de Paris et de Berlin ne prissent jamais un caractère trop intime. L'établissement de la domination prussienne dans ces contrées lui paraissait d'ailleurs une garantie contre la pensée systématique de la France de reprendre la Belgique et la rive gauche du Rhin, pensée qui, suivant lui, devait renaître toutes les fois que les circonstances en favoriseraient l'accomplissement.

Parmi les arguments que la Russie et la Prusse alléguaient pour justifier la dépossession du roi de Saxe, il y en avait de bien étranges. On disait, par exemple, que l'empereur de Russie avait promis de maintenir l'intégrité de la Saxe, que si on en détachait quelques portions pour les réunir à la Prusse, cette promesse serait violée et que la seule manière de la respecter, c'était de donner le royaume tout entier au monarque prussien, qui le posséderait comme un État séparé. L'Empereur disait aussi à M. de Talleyrand que l'existence du roi de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saxe, condamné à régner sur un peuple dont on aurait démembré le territoire, serait trop pénible, trop douloureuse, et que, par humanité même, il fallait l'y soustraire.

Rien n'annonçait encore une conciliation. Quelquefois la Russie et la Prusse semblaient regretter de s'être trop avancées, mais les amours-propres étaient bien engagés. Les chances d'une rupture s'accroissaient donc. En présence d'un avenir aussi menaçant, on eût dit que le Congrès cherchait à s'étourdir. Les bals, les concerts, les parties de plaisir de toute espèce se succédaient sans interruption à la cour et dans la haute société, et les souverains comme leurs ministres y prenaient une part très-active. L'empereur Alexandre, surtout, se complaisait dans ces fêtes et ne cessait d'en demander de nouvelles. M. de Metternich, en qui les goûts frivoles de la jeunesse s'alliaient encore aux préoccupations de l'homme d'État, y passait une grande partie de ses journées. Les personnages les plus graves se laissaient eux-mêmes plus ou moins entraîner dans ce tourbillon. La galanterie se mêlait à la politique et compliquait parfois ses rivalités et ses jalousies par des rivalités et des jalousies d'une tout autre nature. Le vieux prince de Ligne, assistant en observateur désabusé à cet étrange spectacle, disait que *si le Congrès ne marchait pas, il dansait*, et cette épigramme était partout répétée.

L'Europe entière avait les yeux fixés sur Vienne. La prolongation inattendue des négociations qu'on avait cru

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voir terminer en quelques semaines excitait une extrême anxiété, d'autant plus que les causes n'en étaient pas ignorées. Les appels que, de part et d'autre, on avait faits à l'opinion par la voie des journaux avaient initié le public au secret des délibérations. On s'intéressait partout au roi de Saxe ; on blâmait l'esprit envahissant de la Prusse et de la Russie. En général, on était scandalisé de voir une coalition formée, avait-on dit, pour mettre fin aux excès d'une ambition sans principes, pour rétablir le règne de la justice, pour rendre aux souverains et aux nations leur indépendance et leurs droits, aboutir à des arrangements dans lesquels les plus forts se partageaient les peuples comme des troupeaux, sans consulter leurs vœux, ni leurs affections, ni leurs intérêts, au gré de convenances particulières. La forme même que le Congrès avait adoptée pour ces arrangemens les rendait plus choquants. On avait formé, avec les provinces mises par la conquête à la disposition des alliés et dont la destination n'était pas arrêtée encore, une sorte de fonds commun ; une commission où siégeait un des plénipotentiaires français, M. de Dalberg, bien qu'on eût pensé d'abord à en exclure la France, avait été instituée pour évaluer le nombre d'âmes que renfermait chacune de ces provinces. C'est dans ce fonds commun que l'on puisait pour égaliser les partages, pour établir des balances, pour satisfaire, par des combinaisons sans cesse remaniées, à toutes les exigences. Quelquefois on agitait la question de savoir si les *âmes* de telle contrée devaient être éva-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

luées sur le même pied que celles de telle autre plus ou moins favorisée par la nature ou par la civilisation. Cet emploi continuel du mot d'*âmes*, appliqué si mal à propos à des opérations aussi matérielles, était merveilleusement propre à faire ressortir ce qu'il y avait d'illibéral dans cette manière de procéder. Il prêtait à la déclamation. Les journaux du parti libéral dans toute l'Europe ne manquèrent pas une occasion si favorable d'exciter les esprits contre les gouvernements qui méconnaissaient à ce point la dignité humaine, et lorsque le Parlement britannique se réunit, peu de temps après, des réclamations analogues y trouvèrent beaucoup d'écho. En France, les bonapartistes ne furent pas les derniers à s'indigner contre des actes qui n'étaient pourtant qu'une imitation affaiblie des exemples donnés par leur idole.

M. de Talleyrand, poursuivant sa pensée, travaillait à former entre la France, l'Angleterre et l'Autriche une alliance qui pût contraindre, même par les armes, les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin à abandonner leurs prétentions. Ses instructions l'autorisaient à conclure une telle alliance, fût-ce avec la seule Autriche, pourvu que l'Angleterre s'engageât à la neutralité. L'Autriche était bien disposée. Lord Castlereagh, depuis qu'il avait dû renoncer à l'espoir si longtemps caressé de séparer la Prusse de la Russie, inclinait également dans ce sens. Une des circonstances qui, jusqu'alors, l'avaient fait hésiter, c'est que l'Angleterre était engagée contre les États-Unis d'Amérique dans une guerre très-sérieuse qui ne lui laissait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas la libre disposition de ses ressources. Telle était l'importance qu'y attachait le gouvernement britannique qu'il avait pensé à envoyer le duc de Wellington au delà des mers pour imprimer à cette guerre une impulsion plus vigoureuse. Cependant les cabinets de Londres et de Washington, reconnaissant, après diverses alternatives de succès et de revers, que s'ils pouvaient se faire mutuellement beaucoup de mal, ils avaient également peu de chances d'obtenir l'un contre l'autre des avantages décisifs, venaient de conclure à Gand, sous la médiation du cabinet de La Haye, un traité de paix qui, sans trancher les questions de droit maritime, objet premier de la lutte, replaçait toutes choses sur le pied où elles étaient avant la guerre. L'Angleterre, libre de ce côté, pouvait donc désormais faire peser toute sa puissance dans la balance des intérêts européens. Une proposition faite en ce moment même par la Russie et dans laquelle, tout en offrant encore quelques concessions de détail dans le duché de Varsovie, elle persistait à demander pour la Prusse la Saxe tout entière, n'était pas propre à devenir la base d'une conciliation. Le langage absolu et hautain que les ministres des deux cours du Nord tinrent, dans une conférence à ceux de l'Autriche et de l'Angleterre mit fin à toute irrésolution : lord Castlereagh, exaspéré et excité par M. de Talleyrand, dressa lui-même un projet de traité qui, légèrement modifié, reçut, le 3 janvier 1815, avec sa signature, celle des ministres des affaires étrangères de France et d'Autriche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aux termes de ce traité, les parties contractantes s'engageaient à agir de concert et avec désintéressement pour donner suite aux stipulations du traité de Paris et à se tenir toutes trois pour attaquées si les possessions d'une seule venaient à l'être; si l'une d'entre elles se trouvait menacée, les autres interviendraient en sa faveur, d'abord à l'amiable, puis activement, et, dans ce dernier cas, chacune mettrait sur pied une force de cent cinquante mille hommes dont trente mille de cavalerie, l'Angleterre se réservant de fournir son contingent en troupes étrangères à sa solde; en cas de guerre, on se concerterait sur la nature des opérations, sur le choix du général en chef et, s'il le fallait, on prendrait de nouveaux arrangements pour augmenter les contingents; la paix ne pourrait être faite que d'un commun accord; les hautes puissances promettaient de regarder le traité de Paris comme ayant force pour régler l'étendue de leurs possessions respectives; elles pourraient inviter d'autres États à s'unir à elles; elles repousseraient toute agression dirigée contre le territoire des Pays-Bas et du Hanovre. Enfin, deux articles séparés portaient, l'un que la Bavière, le Hanovre et les Pays-Bas seraient invités à accéder au traité, l'autre qu'il ne devrait être communiqué par aucun des signataires sans le consentement de tous les autres.

La conclusion de cet acte important inspira à M. de Talleyrand la satisfaction la plus vive. En l'annonçant à Louis XVIII, il disait qu'il venait de briser la coalition et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de donner à la France un système fédératif tel que cinquante ans de négociation aurait à peine semblé pouvoir le lui préparer. Il donnait à entendre que si les hostilités éclataient, bien qu'on eût assigné pour but au nouveau traité de compléter le traité de Paris, il pourrait en sortir, au grand avantage de l'Europe, des résultats beaucoup plus étendus. Tout en persistant à penser que la Russie et la Prusse ne rendraient pas la guerre nécessaire, il demanda, pour être prêt à tout événement, qu'on lui envoyât sous un prétexte quelconque et qu'on mît à sa disposition le général Ricard, officier distingué qui connaissait parfaitement la Pologne. Dans le même esprit de prévoyance, il fit décider par les nouveaux alliés qu'on essayerait d'engager la Porte à faire, le cas échéant, une diversion contre la Russie.

Il y avait de l'exagération dans les élans de joie et d'espérance auxquels s'abandonnait M. de Talleyrand. L'amour-propre national pouvait être flatté de la formation d'une coalition nouvelle où la France, naguère opprimée par l'accord de tous les gouvernements européens, était appelée à jouer un rôle principal, mais tout n'était pas bénéfice pour elle dans une combinaison qui, en lui donnant des alliés jaloux et malveillants, la constituait en état d'hostilité contre la seule puissance chez laquelle, dans le cours naturel des choses, elle dût s'attendre à trouver quelque sympathie, quelque disposition à la relever de ses revers et de ses pertes. Il pouvait être nécessaire, mais il était certainement regrettable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de s'exposer à perdre l'amitié de l'empereur Alexandre sans s'être assuré contre les effets de son ressentiment d'autres garanties que la bienveillance au moins équivoque de l'Angleterre et de l'Autriche.

Déjà, cependant, arrivaient les adhésions des États secondaires auxquels le traité avait été communiqué. La Bavière s'était empressée de donner la sienne et elle avait entraîné avec elle le grand-duché de Hesse-Darmstadt; celles du Hanovre et des Pays-Bas se firent attendre un peu plus longtemps. Lorsqu'elles arrivèrent à Vienne, il était déjà à peu près certain que le but qu'on avait en vue serait atteint sans qu'on fût obligé de recourir aux armes.

La Russie et la Prusse avaient fini par s'effrayer des hasards de la lutte où pouvait les précipiter une plus longue persistance dans leurs ambitieuses prétentions. Quoiqu'elles ne connussent pas l'existence du traité du 3 janvier et qu'elles n'en eussent même aucun soupçon, l'attitude résolue de leurs adversaires leur disait assez que l'on touchait au moment décisif. Elles se résignèrent donc à laisser subsister un royaume de Saxe indépendant de la Prusse qui, moyennant des compensations en Pologne et dans l'Allemagne rhénane, se contenterait d'une portion seulement du territoire saxon. Dès lors, il ne s'agissait plus que de déterminer l'étendue de cette portion. La question une fois restreinte dans ces limites, le cabinet de Berlin pouvait compter sur l'appui de lord Castlereagh qui n'avait jamais cessé de désirer que la Prusse acquît une grande et forte position dans le nord de l'Alle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

magne. L'empereur d'Autriche, qui éprouvait la plus extrême répugnance à voir dépouiller le roi prisonnier, s'efforça vainement de changer les dispositions du ministre anglais; vainement, bien qu'il ne fût pas dans ses habitudes de traiter personnellement d'affaires avec les étrangers, il voulut avoir une explication directe avec lord Castlereagh. Ce dernier fut inflexible. Le but principal que s'étaient proposé les alliés du 3 janvier, celui d'empêcher que la Prusse n'absorbât toute la Saxe et la Russie tout le duché de Varsovie, était atteint. Dès ce moment, lord Castlereagh ne pensait pas qu'il fût raisonnable de risquer la guerre pour des objets secondaires. L'Angleterre, suivant lui, n'était pas prête encore. Il ne croyait pas à la possibilité d'une longue paix, mais, dans son opinion, il était préférable que la rupture n'eût pas lieu avant deux ans; l'Angleterre, la France et l'Autriche, si elles restaient unies, si elles se préparaient convenablement, auraient alors de bien meilleures chances, surtout si un ministre plus énergique remplaçait M. de Metternich dans la direction de la politique autrichienne. Il est à remarquer qu'on se plaignait beaucoup alors de la faiblesse et de la légèreté de cet homme d'État. Ces accusations n'étaient pas dépourvues de tout fondement, mais on ne tenait pas assez compte des difficultés de tout genre qui entravaient souvent son action; on ne rendait pas suffisamment justice aux éminentes qualités qui compensaient en lui d'incontestables défauts.

Voici les bases principales de la transaction qui mit fin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ces débats si vifs et si prolongés. Le royaume de Saxe, réduit à peu près aux deux tiers de sa population, c'est-à-dire à treize cent mille habitants, fut rendu à son légitime souverain. L'autre tiers, qui comprenait, avec la ville de Wiltemberg, l'importante place de Torgau, fut cédé à la Prusse. Pour achever de procurer à cette dernière puissance la consistance et les proportions qu'on lui avait promises, on lui donna aussi la partie du duché de Varsovie qu'on a appelée depuis le grand-duché de Posen, divers districts précédemment destinés au Hanovre, la principauté de Fulde et des territoires considérables sur les deux rives du Rhin qui, séparés par d'autres États de la masse de la monarchie prussienne, devaient y être reliés par des routes militaires. Comme les États héréditaires de la maison d'Orange faisaient partie de ces territoires, le Luxembourg et le Limbourg furent abandonnés en échange au souverain des Pays-Bas, le Luxembourg devant d'ailleurs faire partie de la Confédération germanique.

Les arrangements qui réglaient le sort de la Saxe résolvaient aussi, par le fait, la question polonaise, mais celle-ci n'était pas uniquement une question de territoire. Nous avons vu que l'empereur Alexandre avait toujours poursuivi la pensée tant soit peu chimérique d'en faire sortir la réparation de l'iniquité des fameux partages. Plus il était obligé de restreindre ses prétentions territoriales, plus il se croyait en droit d'insister sur cette réparation. En renonçant à être le souverain d'une partie des Polonais du duché de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Varsovie, il voulait leur garantir, de la part de leurs nouveaux maîtres, les avantages qu'il leur avait promis alors qu'il comptait les avoir tous pour sujets ; il désirait même étendre, autant que possible, ces avantages à toutes les provinces de l'ancienne Pologne. Dans la note par laquelle son ministre avait annoncé les concessions auxquelles il s'était décidé, il était dit que l'Empereur, désirant faire participer tous les Polonais au bienfait d'une administration nationale, intercédait auprès de ses alliés en faveur de leurs sujets de cette nation afin qu'ils obtinssent des institutions fondées sur de justes égards pour leur nationalité et qui leur donnassent part à la conduite des affaires du pays. L'Autriche et la Prusse ne pouvaient qu'être contrariées d'une proposition qui tendait tout à la fois à restreindre leur autorité sur les populations polonaises soumises à leur empire et à conférer au gouvernement russe une sorte de protectorat moral sur ces mêmes populations ; on sentit néanmoins que, pour dégager l'amour-propre de l'Empereur, il fallait lui donner satisfaction sur ce point. La clause que je viens de rapporter, loin d'être contestée par les grandes puissances, devint donc pour elles un texte de professions de foi libérales destinées apparemment à flatter Alexandre dans ses idées favorites. Lord Castlereagh lui-même, regrettant peut-être ce que ses précédentes manifestations avaient de trop absolu, de trop contraire à l'opinion publique, envoya aux représentants des grandes cours et fit insérer au protocole de leurs conférences une note dans laquelle il s'appropriait en quel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que sorte la proposition du cabinet de Saint-Pétersbourg. Cette note avait pour but de repousser la supposition qu'il eût jamais soutenu un système contraire aux intérêts et à l'existence de la Pologne. A l'en croire, la création d'une Pologne indépendante, gouvernée par une dynastie distincte et formant une puissance intermédiaire entre les trois grandes monarchies du Nord, eût complétement satisfait l'Angleterre. La chose ayant été reconnue impossible, l'empereur de Russie persistant à vouloir ériger en royaume incorporé à son empire la portion du duché de Varsovie qui devait lui revenir et l'Autriche et la Prusse, si immédiatement intéressées dans ces combinaisons, y donnant leur consentement, il ne restait plus au ministre anglais qu'à faire des vœux pour qu'une telle mesure ne portât pas une dangereuse atteinte à l'équilibre de l'Europe et ne jetât pas dans le Nord le germe de nouvelles perturbations. Il reconnaissait d'ailleurs que le meilleur moyen de prévenir d'aussi fatales conséquences et d'affermir la tranquillité publique dans toutes les contrées dont se composait jadis la Pologne, c'était d'y introduire, quelle que pût être la différence de leurs institutions politiques, un système d'administration libéral, conciliant, en rapport avec les mœurs, le génie, les usages du peuple, et il désirait que les souverains à qui les destinées de la nation polonaise étaient aujourd'hui confiées, pussent être amenés, avant de quitter Vienne, à prendre les uns envers les autres l'engagement de traiter comme polonaise la portion de cette nation placée sous leur autorité. M. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Talleyrand, en répondant à la note de lord Castlereagh, eut soin de rappeler que le système qu'elle exposait avait toujours été celui de la France. M. de Nesselrode déclara d'un ton d'effusion que son souverain approuvait complétement les vues de l'Angleterre. M. de Hardenberg fit, au nom de la Prusse, une déclaration semblable. M. de Metternich donna à sa réponse des développements plus étendus : le rétablissement d'un royaume de Pologne vraiment indépendant, sous un gouvernement national, aurait comblé, disait-il, les vœux de l'empereur François ; l'Autriche eût fait sans regret les plus grands sacrifices pour assurer ce résultat ; elle n'avait cessé de déplorer le partage de la Pologne et elle n'avait été amenée à y prendre part que par un concours de circonstances impérieuses ; la prospérité croissante de la Galicie disait assez les efforts qu'elle avait faits pour compenser par des bienfaits réels l'anéantissement de l'autonomie polonaise : dans l'état actuel des choses, l'empereur François s'unissait donc aux intentions de l'empereur Alexandre en faveur des institutions nationales qu'il se proposait d'accorder au peuple polonais ; il reconnaissait que le premier garant du repos et de la force des États réside dans le bonheur des peuples et que *ce bonheur est inséparable des justes égards que les gouvernements portent à la nationalité et aux habitudes de leurs administrés.*

C'était certes une grande leçon morale que de voir les puissances qui avaient détruit la Pologne s'unir ainsi à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celles qui l'avaient laissé détruire pour flétrir cette grande iniquité.

Le sort de ce pays était donc fixé comme celui de la Saxe. Le Congrès ne procéda pourtant pas immédiatement à la rédaction détaillée des stipulations dont on venait d'arrêter le principe : sur la proposition de la Russie, on décida que les trois puissances qui y étaient plus immédiatement intéressées en feraient entre elles l'objet de négociations particulières et que les conventions qui sortiraient de ce travail seraient annexées à l'acte général dans lequel on réunirait les résolutions du Congrès.

Il restait à obtenir l'assentiment du roi de Saxe aux arrangements qui devaient lui rendre son royaume si cruellement mutilé. Pour qu'il ne fût pas possible d'alléguer un jour qu'il n'avait pas été libre en donnant cet assentiment, on lui permit enfin de quitter la Prusse et d'aller résider à Presbourg. Là, les ministres de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, des trois puissances auxquelles il devait de n'être pas complétement dépouillé, allèrent lui présenter les conditions qu'il était obligé d'accepter pour ne pas tout perdre. Il refusa d'abord d'y souscrire et son ministre des affaires étrangères voulut entreprendre de les discuter, mais on lui fit entendre assez durement qu'il ne pouvait être question que d'une acceptation pure et simple. Comme, néanmoins, le Roi persistait dans son refus, le Congrès crut devoir autoriser la Prusse à prendre régulièrement possession de la partie de la Saxe qui lui était assignée, le surplus restant provisoirement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sous l'occupation militaire. Le protocole qui consacrait une mesure aussi décisive la justifiait par cette considération, que ce monarque s'était uni, en 1813, *au plus cruel ennemi de l'Allemagne*. On ne comprend pas que M. de Talleyrand ait pu apposer sa signature à un acte dans lequel se trouvait énoncé, en termes pareils, un argument qu'il avait si énergiquement repoussé pendant toute la durée de la négociation. Réduit à cette extrémité, le malheureux Roi, après quelques semaines d'hésitation, donna enfin le consentement qu'on exigeait de lui et, à ce prix, il lui fut permis de rentrer dans sa capitale où l'amour de ses sujets, à qui ses malheurs l'avaient rendu plus cher encore, lui ménageait quelques consolations après tant de souffrances.

Lord Castlereagh, rappelé à Londres par l'ouverture du Parlement dans lequel le cabinet paraissait devoir rencontrer une opposition formidable, avait quitté Vienne vers le milieu du mois de février, au moment même où la certitude acquise d'une transaction sur les affaires de Pologne et de Saxe avait fait disparaître toute chance de guerre. Il était alors dans d'excellentes relations avec M. de Talleyrand. Cependant, ce dernier lui ayant proposé de proroger pour un temps plus ou moins long le traité du 3 janvier, qui n'avait plus d'application depuis que le but spécial qu'on avait eu en le signant se trouvait atteint, le ministre anglais s'y refusa. Il ne se fiait pas assez, disait-il, à M. de Metternich, et tout en continuant à s'entendre intimement avec la France, il croyait bon d'écarter tout ce qui pou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vait, sans nécessité, donner des ombrages à d'autres puissances.

Le duc de Wellington était venu remplacer lord Castlereagh comme premier plénipotentiaire de l'Angleterre. Par son caractère, comme par la rectitude de son esprit et par l'éclat de sa renommée, il était plus propre que qui que ce fût à cette haute position. L'empereur Alexandre, brouillé alors avec M. de Metternich pour des motifs personnels plus encore que pour des causes politiques, fit un très-grand accueil au nouveau représentant de l'Angleterre, et, par une de ces affectations de courtoisie exagérée dont les souverains de la Russie sont prodigues lorsqu'ils croient y avoir quelque intérêt, il alla le visiter dès le lendemain de son arrivée.

Après la solution de la question polonaise et de la question saxonne, celle de Naples était incontestablement, pour la France surtout, la plus grave et la plus délicate qui restât à régler. Le gouvernement anglais, par haine de la Révolution française et de tout ce qu'elle avait enfanté, ne prenait guère moins d'intérêt que celui de Louis XVIII à la restauration des Bourbons de Sicile. Nous avons vu avec quelle répugnance, sans reconnaître et garantir formellement comme l'Autriche les droits de Joachim Murat, il s'était prêté, lorsqu'on croyait avoir besoin du concours de ce prince pour renverser Napoléon, à des démarches qui équivalaient presque à cette garantie. La crise passée, le regret de cette espèce d'engagement, le désir de trouver quelque moyen de le rompre, n'avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas tardé à s'élever dans l'esprit de lord Castlereagh. Il accueillait, il recherchait avec empressement toutes les informations, tous les indices qui pouvaient faire croire que Murat n'avait pas fidèlement exécuté les conditions de son traité avec l'Autriche et fournir ainsi un prétexte de manquer aux promesses qu'on lui avait faites. Murat, dont l'existence politique, après la chute de l'Empire français, ne paraissait plus qu'une scandaleuse anomalie, trouvait maintenant de nombreux accusateurs. L'ancien vice-roi d'Italie, cédant à un ressentiment trop provoqué pour ne pas être excusable, le dénonçait aux alliés comme ayant entretenu des relations secrètes avec la France après son accession à la coalition; le cabinet des Tuileries appuyait cette affirmation par des documents trouvés dans les archives du gouvernement impérial. Il paraît certain que Murat, au moment où il s'était décidé à se séparer de la cause française, avait éprouvé de grandes incertitudes, que ses hésitations s'étaient manifestées par des actes contradictoires, par de malheureuses tentatives pour se ménager des chances dans toutes les éventualités. Il n'avait pas apporté à la coalition un concours bien actif; le seul fait de son adhésion avait eu cependant une très-grande influence sur le sort de l'Italie et sur l'issue de la guerre. La loyauté semblait donc commander aux alliés de ne pas lui demander un compte trop sévère de ce que sa conduite avait pu avoir d'équivoque, mais de telles délicatesses ne prévalent pas contre les intérêts et les passions de la politique. Lord Castlereagh, avant même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de se rendre à Vienne, n'avait pas dissimulé à un agent envoyé à Londres par Murat les dispositions peu favorables du gouvernement britannique à l'égard de son maître : il lui avait dit que si ce prince avait pris à la guerre une part active et décisive, il aurait placé l'Angleterre et les autres cours dans l'obligation de le maintenir sur le trône en procurant quelque indemnité aux Bourbons de Sicile, mais que, par ses lenteurs et ses tâtonnements, il s'était mis hors d'état de réclamer comme un droit l'appui des alliés, et que la question qui le concernait devait être résolue d'après le principe des convenances générales. Arrivé à Vienne, lord Castlereagh avait tenu le même langage au plénipotentiaire napolitain, le duc de Campo-Chiaro : il lui avait déclaré que la conduite de l'Angleterre serait déterminée par la considération de ce qu'elle devait à son allié le roi de Sicile, combinée avec ce qui paraîtrait être le sentiment dominant des puissances.

Les plénipotentiaires de France et d'Espagne, assurés du concours de l'Angleterre et certains de ne pas rencontrer d'opposition de la part de l'empereur Alexandre qui ne parlait de Murat qu'en termes d'aversion et de mépris, avaient, comme nous l'avons vu, dès l'ouverture du Congrès, demandé son expulsion et le rétablissement à Naples de la monarchie légitime ; ils s'étaient même d'abord opposés, bien que sans succès, à ce que le duc de Campo-Chiaro fût admis à présenter au Congrès ses lettres de créance. M. de Labrador, surtout, s'était exprimé dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce sens avec un véritable emportement. Comme on lui faisait remarquer que la plupart des puissances avaient reconnu le possesseur actuel du trône de Naples et qu'il en était même qui lui avaient garanti sa couronne : « Elles » ne l'ont pas dû, s'était écrié le fier Espagnol, par con- » séquent, elles ne l'ont pas pu. » De tels propos pouvaient se concevoir de la part de M. de Labrador qui, dans des circonstances difficiles, s'était honoré par son inébranlable fidélité à son souverain et par sa courageuse résistance à Napoléon. Il était plus singulier d'entendre M. de Talleyrand, jadis lié avec Murat et qui, comme ministre des affaires étrangères de France, avait, huit ans auparavant, contribué à élever le trône sur lequel ce dernier était assis, déclarer, comme aurait pu le faire un vétéran du royalisme et de l'émigration, qu'il ne connaissait pas l'*homme* désigné sous le titre de roi de Naples, que pour le faire disparaître il suffisait de rétablir partout ailleurs l'ordre et la légitimité et qu'alors Murat ne serait plus pour l'Italie qu'un *brigand* dont l'Europe n'aurait pas de peine à se débarrasser. Dans sa correspondance avec Louis XVIII, il ne trouvait pas d'expressions assez dures pour qualifier l'indignité du cabinet de Vienne qui avait traité d'égal à égal avec ce *brigand* et pris envers lui de si fâcheux engagements.

La position de M. de Metternich était en réalité fort difficile. Les termes du traité par lequel, non content de garantir à Murat les États qu'il possédait, il lui avait promis des agrandissements dans les États de l'Église, étaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi formels que possible. Le ministre autrichien avait d'ailleurs contracté avec la nouvelle dynastie napolitaine des relations personnelles qui augmentaient sa répugnance à un manquement de foi aussi énorme que le demandaient la France et l'Espagne. Cependant, pour rester fidèle à ce traité, il lui eût fallu entrer en lutte contre l'inclination de toutes les grandes puissances, contre le courant d'idées qui entraînait le Congrès et même contre les sentiments intimes de l'empereur d'Autriche, que ses principes politiques, plus encore que sa parenté avec les Bourbons de Sicile, rendaient naturellement hostile à l'usurpateur de leur couronne. Un homme d'État plus hardi que M. de Metternich eût hésité devant de tels obstacles. Pour lui, il n'essaya pas même de les surmonter. Sans jamais repousser formellement les instances de M. de Talleyrand, il se borna dès le commencement à demander qu'on ne portât pas dans cette affaire une précipitation dangereuse. L'Autriche, disait-il, n'était pas prête en Italie, elle n'y avait pas encore réuni des forces suffisantes pour réprimer une insurrection que l'état des esprits pouvait faire éclater d'un moment à l'autre si Murat, à la tête d'une nombreuse armée, se montrait disposé à l'appuyer; il importait donc de ne pas le pousser à des partis extrêmes en lui laissant entrevoir prématurément des projets hostiles. Un peu plus tard, au milieu des difficultés suscitées par les questions de Pologne et de Saxe, le ministre autrichien opposait à de nouvelles sollicitations du plénipotentiaire français le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

péril de mettre le feu partout à la fois, ajoutant qu'on pouvait s'en rapporter à la force des choses pour ramener les Bourbons à Naples. Bientôt après, il avouait que les informations reçues par le cabinet de Vienne sur la situation de l'Italie, sur les menées des patriotes conspirant pour y fonder un gouvernement unique et national et sur les rapports secrets de Murat avec ce parti, semblaient prouver la nécessité de se débarrasser promptement de lui, mais il n'en continuait pas moins à éluder une résolution définitive, et soit calcul, soit laisser-aller, il s'efforçait évidemment de gagner du temps.

Ceux qui voulaient rétablir à Naples la royauté légitime cherchaient les moyens de se passer du secours de l'Autriche, certains d'avance qu'elle ne contrarierait pas leur action. Divers projets furent proposés. Un de ces projets, concerté à Paris entre le duc de Wellington et M. de Blacas, consistait à faire transporter sur les côtes napolitaines par une escadre anglaise quarante mille soldats français auxquels se seraient joints vingt mille Anglais, dix mille Espagnols, douze mille Portugais et dix mille Siciliens. Le duc de Wellington pensait que de telles forces étaient suffisantes pour atteindre en très-peu de temps le but qu'on se proposait, mais il doutait que, dans l'état où vingt ans de guerre avaient réduit les finances de l'Angleterre, l'opinion publique permît au gouvernement d'imposer au pays cette charge nouvelle. Quelque désir qu'il eût, d'ailleurs, de voir renverser un pouvoir dont l'existence lui semblait un danger permanent pour l'Italie et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour l'Europe, sa conscience n'était pas pleinement rassurée sur le point de droit. « Après tout, écrivait-il à lord » Castlereagh, notre intervention dans cette affaire ne » laisse pas de constituer une question assez délicate à » raison des circonstances du traité signé entre l'Autriche » et Murat, de la suspension d'armes que nous avions » nous-mêmes conclue avec lui et du fait que l'Autriche, » se déclarant satisfaite de la manière dont il a rempli ses » engagements, ne veut pas s'associer à l'attaque dont il » serait l'objet. »

Le cabinet de Londres jugea, en effet, que l'Angleterre ne pouvait prendre part militairement à l'expédition dont il s'agissait, mais le chef de ce cabinet, lord Liverpool, loin de partager les honorables scrupules du duc de Wellington, lui écrivit que toute la question roulait sur l'appréciation des chances de succès, que Murat se résignerait probablement à la perte de sa couronne si on lui offrait de bonnes conditions pécuniaires, que, dans le cas contraire, c'était la France qui devait se charger de l'expulser; qu'il y avait peu de secours à attendre de l'Espagne, que l'Angleterre pourrait bloquer les côtes napolitaines et la Russie fournir quelques troupes, que la résistance de l'Autriche ne pouvait être sérieuse, qu'elle tenait uniquement à une sorte de respect humain, peut-être à la crainte de voir les Français rentrer en Italie, mais qu'il n'était pas impossible de lui donner des garanties à cet égard.

Nous venons de voir qu'il était question d'offrir à Murat des dédommagements pécuniaires. Il paraît que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

c'était la France qui devait y pourvoir, mais lord Castlereagh proposait de les prendre au compte de l'Angleterre si le gouvernement français consentait à abolir immédiatement la traite des noirs.

En réalité, les résolutions du cabinet de Londres étaient encore si peu arrêtées que lord Castlereagh examinant, dans sa correspondance avec lord Liverpool, ce qu'on pourrait faire des îles Ioniennes qui, à cette époque, n'avaient pas encore été placées sous la protection britannique, était d'avis de les réserver comme une indemnité à accorder aux Bourbons de Sicile dans le cas où Murat resterait à Naples. Le duc de Wellington inclinait à penser que Murat échapperait au péril dont il était menacé. L'empereur Alexandre lui-même paraissait quelquefois ébranlé dans le même sens : tout en promettant son appui à M. de Talleyrand, il lui avoua que l'entreprise d'enlever le royaume de Naples à son possesseur actuel lui semblait d'une exécution difficile.

Au milieu de ces hésitations, M. de Talleyrand, à qui sa longue expérience avait appris que le meilleur moyen de dominer et d'entraîner les hommes consiste à se montrer calme et confiant, affectait de n'avoir aucune incertitude sur le succès de son projet, de ne pas comprendre même qu'on pût en douter. Il ne demandait au Congrès, disait-il, qu'une ligne dans le traité; la France et l'Espagne se chargeraient du reste.

Lord Castlereagh, en quittant Vienne pour aller reprendre sa place dans les conseils de l'Angleterre, lui pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mit d'user de toute son influence pour déterminer son gouvernement à concourir au rétablissement des Bourbons de Naples ; il ne lui cacha pourtant pas l'embarras qu'il éprouvait à concilier ce concours avec les promesses faites à Murat et à trouver des moyens d'exécution qui n'eussent pas, sous quelques rapports, de graves inconvénients. Le ministre anglais, dans les derniers entretiens qu'il eut avec les empereurs d'Autriche et de Russie, s'attacha à vaincre leurs irrésolutions ; il représenta particulièrement à l'empereur François que c'était seulement en donnant, sur ce point, satisfaction au cabinet des Tuileries, que l'Autriche pouvait s'assurer l'amitié de la France et son appui éventuel contre la Prusse et la Russie.

M. de Metternich ne pouvait persister indéfiniment dans son système évasif. L'attitude que Murat ne tarda pas à prendre eût suffi, d'ailleurs, pour le rendre impraticable. Ce prince ne se faisait pas illusion sur ce qui se préparait contre lui. Les déclarations faites à ses agents par lord Castlereagh, certaines explications échangées dans le Parlement britannique entre les ministres et l'opposition, le langage des journaux considérés comme les organes des cabinets de Londres et de Paris, tout se réunissait pour l'éclairer sur les dangers dont il était menacé, pour lui faire croire même les projets de ses ennemis plus arrêtés qu'ils ne l'étaient en effet. Il n'hésita plus à se livrer aux excitations des patriotes italiens. Mal informé sans doute de la situation du Congrès et ignorant que les probabilités de rupture qui avaient existé un moment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entre les grandes puissances étaient déjà dissipées, il se détermina à une démarche hardie. Le duc de Campo-Chiaro annonça, de sa part, au cabinet autrichien l'intention de diriger une armée sur les Alpes pour y soutenir ses droits contre le gouvernement français qui affectait de ne pas les reconnaître et se préparait même à les attaquer. Il demanda passage pour cette armée sur le territoire autrichien. En réponse à cette étrange communication, dans laquelle on ne pouvait voir qu'un voile bien transparent jeté sur le dessein d'envahir et de révolutionner le nord de l'Italie, M. de Metternich, après s'être concerté avec le ministre français et ceux des autres grandes cours, écrivit simultanément à M. de Talleyrand et à M. de Campo-Chiaro que l'Autriche ne souffrirait pas que la tranquillité de l'Italie fût troublée et qu'elle considérerait comme un acte d'hostilité tout mouvement de troupes qui pourrait compromettre ses frontières. Le ton de cette dépêche était très-mesuré et, en l'adressant à la fois aux ministres de France et de Naples, on lui avait ôté tout caractère d'hostilité envers Murat, que l'Autriche ne voulait pas pousser à bout avant de s'être mise en mesure de lui résister avec avantage. M. de Talleyrand répondit que son gouvernement, dans le cas où il aurait à envoyer des forces contre l'usurpateur du trône de Naples, ne les ferait pas passer par les États que la maison d'Autriche possédait en Italie.

Déjà, cependant, l'Autriche prenait des mesures pour réunir en Lombardie une armée de cent trente-cinq mille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes à laquelle cinquante mille hommes stationnés en Carinthie devaient servir de réserve. Le gouvernement français, de son côté, rassemblait des troupes dans le Dauphiné et dans la partie de la Savoie que lui avait laissée le traité de Paris. M. de Talleyrand l'y avait invité de la manière la plus pressante. « Il serait bon, avait-il » écrit, que ce mouvement fût remarqué au dehors, afin » de prévenir l'effet de l'opinion que M. de Metternich » affecte de répandre sur la nullité des forces de la France. » Pour mieux réfuter cette opinion, le général Ricard, envoyé à Vienne, comme nous l'avons vu, sur la demande de M. de Talleyrand, affectait de vanter, en toute occasion, le bon état de l'armée française, son ardeur et son attachement au Roi.

La politique du cabinet des Tuileries, dans cette grande affaire, était naturelle et irréprochable, parce que les Bourbons n'avaient aucun engagement avec Murat, parce que le soin de leur dignité, comme leurs intérêts, devait leur faire désirer sa chute, mais il est difficile de porter un jugement aussi favorable sur la conduite des cabinets qui avaient traité avec lui pour le détacher de Napoléon. Malgré les sophismes dont ils essayaient de couvrir leur mauvaise foi, elle était évidente.

Cette mauvaise foi se manifestait avec bien plus d'éclat encore en ce qui concernait l'exécution du traité du 11 avril, qui avait réglé le sort de Napoléon et de sa famille. Certes, lorsque l'empereur des Français, abandonnant les couronnes de France et d'Italie et la domination de l'Eu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rope, avait obtenu en échange, pour lui-même la souveraineté viagère de l'île d'Elbe, pour sa femme et pour son fils la souveraineté héréditaire du duché de Parme, et pour eux comme pour lui, comme pour les autres membres de sa famille, des pensions à peine suffisantes, il n'avait pas dû supposer qu'on lui disputerait ces dédommagements presque dérisoires. Bientôt, pourtant, on commença à penser qu'on avait commis une grave imprudence en le plaçant si près des côtes de France et d'Italie, et le Congrès était à peine ouvert que déjà on parlait de l'éloigner.

M. de Talleyrand proposait de l'envoyer aux Açores. D'autres indiquaient l'île de Malte, celle même de Sainte-Hélène, où apparemment on ne l'eût pas laissé jouir d'une complète liberté. Le général Pozzo, fidèle à son implacable haine, insistait beaucoup pour cette relégation. On voulait aussi revenir sur la stipulation qui, en donnant Parme à Marie-Louise et à son fils, maintenait au rang des souverains une famille dont le nom seul était pour les princes de l'Europe un objet d'aversion et d'effroi. J'ai dit que le duché de Parme avait appartenu à une branche de la maison de Bourbon à laquelle Napoléon l'avait enlevé, en l'indemnisant largement par le don de la Toscane, érigée en royaume d'Étrurie, que plus tard, il est vrai, il lui avait aussi ôtée. La France et l'Espagne auraient désiré que, dans l'arrangement général des affaires d'Italie, cette branche recouvrât la Toscane, mais le grand-duché ayant été réclamé par l'Autriche pour l'archiduc qui en avait jadis été le souverain, MM. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Talleyrand et de Labrador, forcés d'y renoncer, se réduisirent à demander, pour le roi dépossédé de l'Étrurie, la restitution de Parme. Les puissances étaient disposées à y consentir. La commission des affaires d'Italie fit dans ce sens une proposition qui accordait seulement à l'ancienne impératrice des Français et à son fils, évincés ainsi de la souveraineté que leur avait assignée le traité de Fontainebleau, des domaines considérables en Bohême : L'empereur d'Autriche, sans aller aussi loin, se serait contenté, pour sa fille, de la petite principauté de Lucques, qu'elle n'aurait même possédée que viagèrement, mais Marie-Louise se refusa au sacrifice qu'on lui demandait avec plus de fermeté qu'on ne l'avait prévu : elle voulait rester souveraine, et elle ne voulait pas aller à Lucques, qui lui paraissait trop près de l'île d'Elbe où elle était dès lors bien décidée à ne pas aller rejoindre Napoléon. Comme l'empereur Alexandre appuyait cette résistance, il paraissait douteux qu'on pût en triompher. Personne, d'ailleurs, ne semblait se rappeler que Napoléon avait signé le traité de Fontainebleau, et qu'alors qu'il s'agissait de lui enlever son asile et de dépouiller son fils en annulant les principales dispositions de ce traité, il avait droit d'être consulté. Comme on croyait n'avoir à redouter de sa part aucune opposition efficace, comme on supposait que l'opinion publique, encore irritée contre lui, tiendrait peu de compte de ses plaintes les plus fondées, on se préparait à violer sans scrupule les conventions qui réglaient ses intérêts et ceux de sa famille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En faisant abstraction des considérations de bonne foi et de loyauté, on comprend les motifs qui portaient les cabinets de l'Europe à ne vouloir lui laisser ni à lui, ni aux siens, aucun vestige de la puissance souveraine. Ce qui est plus inexcusable et vraiment incompréhensible, c'est l'obstination que mit le cabinet des Tuileries à laisser sans exécution la clause du traité de Fontainebleau qui mettait à sa charge les pensions assignées à l'Empereur déchu et aux membres de sa famille. Que ce fût un acte de vengeance ou un misérable calcul d'économie, il y avait dans ce procédé, combiné avec le séquestre illégal dont on frappa tous les biens des membres de cette famille, quelque chose d'odieux et de mesquin qui ne pouvait que faire tort au gouvernement de la Restauration. Les alliés en furent blessés, parce que la honte en rejaillissait sur tous les signataires du traité. A peine arrivé à Vienne, M. de Talleyrand, recevant de l'empereur Alexandre, de lord Castlereagh et de M. de Metternich des plaintes très-vives à ce sujet, avait essayé de faire comprendre à Louis XVIII et à ses ministres qu'il importait de faire cesser un semblable grief. Quatre mois après, les choses en étant encore au même point, lord Caslereagh et surtout l'empereur de Russie insistèrent de nouveau avec beaucoup de chaleur, auprès de M. de Talleyrand, pour que le traité fût enfin exécuté. « C'est pour moi une affaire d'honneur, disait » l'Empereur; nous ne saurions nous en départir ; l'em- » pereur d'Autriche n'y tient pas moins que moi. » Le ministre français, forcé d'avouer que la cour ne l'avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas mis en mesure de satisfaire aux réclamations des alliés, insinuait que peut-être, dans l'état de fermentation où se trouvait l'Italie, il ne serait pas sans inconvénient de fournir à Napoléon les moyens d'y nouer des intrigues, d'y appuyer quelque mouvement. Un jour, ne sachant plus que répondre à l'Empereur, il s'avisa de lui dire que la France avait, à la vérité, pris à sa charge le payement de la pension de Napoléon, mais que rien ne disait si ce payement devait avoir lieu par mois, par trimestre ou par année et que l'année n'était pas achevée. M. de Talleyrand comprenait mieux que personne que de tels arguments n'avaient rien de sérieux, et il écrivit au Roi que sa position devenait embarrassante, qu'il fallait absolument faire quelque chose pour contenter les alliés.

Cependant les travaux du Congrès approchaient de leur terme. Les questions de territoire, de délimitation des États étaient réglées, à très-peu d'exceptions près. Les instances de l'Angleterre avaient obtenu la suppression de la traite des noirs. On avait proclamé le principe de la libre navigation des rivières qui séparent ou traversent plusieurs contrées et posé les règles de cette navigation. L'organisation intérieure de la Suisse et la constitution de la Confédération germanique étaient l'objet des travaux de deux commissions spéciales.

J'ai parlé des dissensions qui avaient éclaté en Suisse à la fin de l'année 1813, au moment où l'approche des armées alliées se préparant à passer le Rhin y avait détruit le régime établi par Napoléon et avait réveillé les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prétentions des partisans de l'ancien ordre de choses. Ceux-ci ne s'étaient pas bornés à renverser l'acte de médiation qui était une transaction très-sage et très-habile entre le sytème unitaire et celui de la complète indépendance des cantons et à le remplacer par une nouvelle Constitution fédérale fondée sur cette indépendance absolue ; ils ne s'étaient pas contentés d'établir, dans les cantons aristocratiques, la domination d'une oligarchie trop étroite pour qu'on pût raisonnablement espérer de la voir s'y maintenir longtemps. Le canton de Berne, le plus riche, le plus considérable de tous, et quelques-uns des plus petits et des plus pauvres, tels que ceux de Schwitz et de Zug, liés par une communauté d'intérêts et de principes, malgré la différence de religion et d'institutions qui semblaient les séparer, avaient conçu l'espérance de recouvrer certains territoires qu'ils possédaient jadis à titre de sujets et qui, émancipés par la Révolution, formaient maintenant des cantons indépendants, notamment ceux de Vaud et d'Argovie. L'Autriche et la France eussent volontiers soutenu leurs réclamations, mais les nouveaux cantons trouvaient, comme je l'ai expliqué, un puissant appui dans le libéralisme de l'empereur Alexandre et dans la faveur dont jouissait auprès de lui le colonel Laharpe, citoyen du canton de Vaud. Les Suisses, ne pouvant s'accorder entre eux, durent recourir à la médiation ou, pour mieux dire, à l'arbitrage des grandes puissances. Leurs délégués comparurent à Vienne devant une commission où l'Angleterre était re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présentée par sir Charles Stewart, la France par le duc de Dalberg, l'Autriche par le baron de Wessenberg, la Prusse par M. de Humboldt et la Russie enfin par le grec Capodistrias et le prussien Stein. Après de longues délibérations, la commission, maintenant l'existence de tous les nouveaux cantons, arrêta un plan d'accommodement qui donnait en indemnité aux Bernois l'ancien évêché de Bâle, faisait droit à diverses répétitions pécuniaires élevées tant en leur nom qu'au nom des petits cantons, réunissait à la Suisse, à titre de cantons nouveaux, les républiques de Genève, des Grisons et du Valais, accordait même à Genève, aux dépens de la Savoie, un agrandissement territorial et reconnaissait la neutralité de la Confédération. L'empereur Alexandre, en consentant à ce que l'évêché de Bâle fût cédé aux Bernois, avait fait stipuler que le principe représentatif serait admis dans le gouvernement de Berne, en sorte que la population qu'on leur abandonnait ne fût pas réduite à la qualité de sujets. Plusieurs de ces clauses étaient loin de satisfaire aux exigences des partis, mais le Congrès ayant mis la reconnaissance de la constitution et de la neutralité de la Suisse au prix de l'acceptation complète de cet ensemble d'arrangements par les cantons, cette acceptation n'était pas douteuse.

Les affaires de la Confédération germanique étaient moins avancées. A la différence de celles de Suisse, elles ne se traitaient ni par voie d'arbitrage, ni par voie de médiation. On pourrait même dire qu'elles ne se traitaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas dans le Congrès, mais à côté du Congrès. Les Allemands, d'autant plus jaloux de leur indépendance nationale qu'ils l'avaient tout récemment reconquise et que peut-être ils ne la sentaient pas bien affermie, prétendaient n'admettre aucun gouvernement étranger à intervenir dans le règlement de leurs affaires. L'Angleterre, cependant, dont le souverain était en même temps souverain du Hanovre, ne pouvait être mise complétement en dehors de ces arrangements. Il était presque également difficile de les soustraire à tout contrôle, au moins officieux, de la part du puissant monarque russe qui pesait alors d'un si grand poids sur l'Europe entière, que de nombreuses alliances unissaient à la plupart des dynasties allemandes et qui se considérait comme appelé à défendre en tout pays la cause de la justice et des droits des peuples. Il fallut donc se résigner à l'informer de ce qui se passait et à provoquer les témoignages de son approbation, mais quant à la France, objet des ardents ressentiments du patriotisme teuton, l'Autriche et la Prusse n'eurent pas de peine à la frapper d'une exclusion complète. Chercher à s'appuyer de son concours, à s'éclairer de son avis, l'instruire seulement de la marche des négociations engagées pour organiser la Confédération germanique, c'eût été, aux yeux de la plupart des Allemands, un acte de trahison envers la patrie, et le cabinet de Munich, soupçonné de ne pas partager ces sentiments haineux, se voyait parfois exposé à d'amers reproches. Pour l'Autriche et pour la Prusse, dont la pensée secrète était également,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien qu'à des points de vue et par des moyens divers, de réduire le reste de l'Allemagne à une sorte de vasselage, il était d'une bonne tactique d'écarter ainsi la puissance qui, dans d'autres temps, avait apporté le plus d'obstacles à des projets de cette nature et qui était la plus intéressée à en empêcher l'accomplissement.

Cette politique des deux grandes cours allemandes devait d'ailleurs être déjouée par la force des choses. M. de Talleyrand fut constamment tenu au courant des projets conçus pour faire de l'Allemagne l'instrument de l'ambition de ses deux membres principaux, et sans qu'il eût à s'en mêler, ils échouèrent contre les répugnances naturelles qu'ils ne pouvaient manquer de soulever chez les gouvernements secondaires. Dès les premiers jours du Congrès, les ministres de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, du Hanovre et du Wurtemberg, de toutes les cours royales en un mot, à l'exception de la Saxe, traitée en pays conquis et qu'on voulait alors incorporer à la Prusse, s'étaient, de leur propre autorité, constitués en comité pour discuter et régler l'organisation de l'Allemagne. Pour établir leur compétence, ils disaient qu'une délibération établie entre les ministres de tous les États germaniques aurait rendu la négociation interminable, qu'il avait fallu faire un choix et que le choix avait dû nécessairement porter sur les plénipotentiaires des États les plus puissants; ils rappelaient que les autres États, en accédant à la fin de 1813 à la grande alliance, s'étaient soumis aux déterminations que pourrait exiger la consti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tution de l'Allemagne, d'où l'on tirait la conséquence un peu forcée qu'ils avaient consenti à ne pas être consultés sur ces arrangements. Les gouvernements ainsi exclus du comité réclamaient très-vivement contre cette exclusion et contre le privilége que s'attribuait un petit nombre de princes de donner la loi à tous les autres. Non-seulement on n'eut aucun égard à leurs plaintes, mais les membres du comité prirent entre eux l'engagement de ne pas leur faire connaître la marche et les détails de leurs délibérations jusqu'à ce qu'elles eussent amené un résultat définitif. Ils avaient plus d'un motif pour entourer leurs travaux du plus profond mystère. Il entrait alors dans leur pensée de partager l'Allemagne en cercles dans chacun desquels un des souverains représentés dans le comité eût exercé, en qualité de directeur, une suprématie militaire, politique et même judiciaire, qui eût réduit à bien peu de chose l'indépendance des autres États. Les députés des directeurs de cercle auraient, de plus, formé dans la Diète ou assemblée générale de l'Allemagne un conseil qui, exclusivement chargé de représenter la Confédération à l'égard de l'étranger et de décider de la paix et de la guerre, eût partagé la puissance législative pour les affaires intérieures avec un second conseil composé des députés des princes secondaires. Quelque exorbitantes que fussent de pareilles stipulations, qui auraient rendu complétement dérisoire la souveraineté garantie par les traités à ces petits princes, les cinq principales cours allemandes seraient peut-être parvenues

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à les faire prévaloir si, sur d'autres points, elles ne s'étaient divisées. L'Autriche, naturellement animée du désir de recouvrer, sous une forme quelconque, la suprématie que lui donnait autrefois le titre impérial, s'étudiait avec circonspection à profiter, pour atteindre ce but, des dispositions favorables du Hanovre, des princes du troisième ordre et de la haute aristocratie allemande. La Prusse tendait à un résultat analogue par de tout autres voies, en s'appuyant sur les passions unitaires et démocratiques qui agitaient l'Allemagne et que plusieurs de ses agents, dépassant peut-être leurs instructions, encourageaient de toutes leurs forces. La Bavière, le Wurtemberg, de leur côté, résistaient avec une grande fermeté à toute tentative faite pour les placer dans une position de subordination ou de dépendance à l'égard de leurs puissants voisins. Les discussions prirent peu à peu un caractère d'extrême vivacité. De nombreux projets furent successivement soumis au comité sans qu'on pût se mettre d'accord. Les petits États, auxquels il n'avait pas été possible de cacher entièrement ce qui se passait, reprirent courage en voyant que ceux qui avaient voulu les opprimer ne s'entendaient plus entre eux. Ils renouvelèrent leurs réclamations avec plus de force et d'ensemble. Sur ces entrefaites, la résolution prise par le Congrès de maintenir l'existence du royaume de Saxe avait introduit dans la question un élément qui exigeait d'autres combinaisons. Après quatre ou cinq mois d'efforts inutiles, le comité, désespérant de réaliser ses premières conceptions, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était venu à reconnaître que rien de définitif ne pouvait se faire sans le concours de la totalité des États allemands, et bien que la Prusse défendît encore avec opiniâtreté le système des cercles, il n'avait plus que bien peu de chances d'être adopté.

C'est à ce point qu'étaient arrivés, au commencement de mars 1815, les travaux du Congrès. Déjà les souverains se préparaient à quitter Vienne, laissant à leurs ministres le soin de terminer des négociations dont l'issue n'inspirait plus d'inquiétudes sérieuses. Cette grande assemblée n'avait que bien imparfaitement justifié les espérances qu'on avait pu fonder sur elle dans l'intérêt du bien-être des peuples et d'une équitable répartition des forces et des influences, seule base solide de la paix. Sauf un petit nombre de décisions sages et prévoyantes, elle n'avait guère obéi qu'aux étroits calculs d'une vulgaire ambition et les procédés de quelques-uns des principaux cabinets avaient presque donné lieu de penser que si les vainqueurs de Napoléon eussent hérité de sa toute-puissance, ils l'auraient imité dans ses audacieuses usurpations. Seul entre tous les hommes d'État réunis dans la capitale de l'Autriche, M. de Talleyrand avait fait preuve d'une incontestable habileté. Le but qu'il s'était proposé pouvait n'être pas le plus conforme aux intérêts permanents de la France, mais il l'avait poursuivi avec une vigueur, une adresse, une ténacité incontestables, et il avait fini par l'atteindre. Au sortir d'une guerre où la France avait complétement succombé, il avait su lui ren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dre, dans les conseils de l'Europe, une place qui n'était inférieure à aucune autre, une influence qui avait résolu les plus grandes questions. Il l'avait relevée de ses humiliations. De tels résultats si promptement obtenus étaient d'autant plus surprenants que la situation intérieure du royaume et la connaissance plus ou moins complète qu'en avaient les étrangers, n'avaient certes pas facilité sa tâche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE X

— 1815 —

Nouvelles imprudences du gouvernement. Désaffection croissante. Symptômes alarmants. — Napoléon débarque à Cannes et marche sur Paris. — Défection de l'armée. — Vains efforts du gouvernement royal, appuyé par le parti constitutionnel, pour reconquérir la popularité. — Louis XVIII est forcé de quitter Paris où Napoléon entre le 20 mars.

Pendant les deux mois qui s'étaient écoulés depuis l'ajournement des Chambres, la faiblesse et le discrédit du gouvernement s'étaient considérablement accrus. Le ministère était plus divisé, plus impuissant que jamais. L'antagonisme de M. de Blacas et de l'abbé de Montesquiou était devenu une incompatibilité véritable. Les derniers changements apportés à la composition du cabinet ayant, comme nous l'avons vu, fortifié l'ascendant que la faveur du Roi donnait à M. de Blacas, M. de Montesquiou blessé, découragé, alarmé de l'état des esprits, semblait par moments vouloir se retirer.

L'impopularité de M. de Blacas grandissait à mesure que son crédit devenait plus apparent. Les courtisans, qu'irritait la hauteur dédaigneuse de ses manières, ne lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pardonnaient pas d'avoir pris si promptement, à côté et même au-dessus des plus considérables d'entre eux, une position qui faisait un contraste si frappant avec celle où on l'avait vu naguère. Ils se plaisaient à oublier l'antique illustration de sa famille pour ne se rappeler que la pauvreté et l'obscurité où elle était depuis longtemps tombée, et sa fierté naturelle leur paraissait l'insolence d'un parvenu. La masse du public, tout au contraire, voyait en lui un homme de cour dirigeant les affaires du pays dans l'intérêt exclusif de l'ancien régime et de l'aristocratie. De part et d'autre, on le rendait responsable de toutes les fautes qui se commettaient, de tout le mal qui se faisait, parce qu'on le croyait tout-puissant.

Il y avait dans ces appréciations diverses beaucoup d'exagération et une sévérité poussée jusqu'à l'injustice. M. de Blacas, d'un esprit médiocre, dépourvu de talents supérieurs et n'ayant ni l'expérience des affaires, ni la connaissance du pays, n'était certainement pas au niveau de la position politique où il s'était vu tout à coup porté, mais il possédait des qualités dignes d'estime : son caractère était franc et droit ; il avait le sens aussi juste que le permettaient ses préjugés ; il avait très-bien compris, par exemple, que la profusion des grades d'officiers généraux ou supérieurs accordés à des courtisans sans services produirait un mauvais effet, et, pour son compte, il s'était refusé à y prendre part ; à beaucoup d'orgueil personnel, il joignait un sentiment élevé de la dignité de la France. Il ignorait d'ailleurs trop complétement un grand nombre de ques-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions et d'autres lui étaient trop indifférentes pour que sa pensée et son action pussent, comme on le supposait, s'étendre à tout. Il n'était nullement un premier ministre; il n'exerçait même pas d'une manière régulière cette suprématie tempérée, cette primauté entre égaux qui a depuis appartenu aux présidents du conseil. Le caractère distinctif de l'administration de cette époque, c'était celui d'une sorte d'anarchie dans laquelle chacun des dépositaires du pouvoir semblait travailler, à sa façon, à ébranler les fondements du trône à peine rétabli.

L'esprit de réaction, de retour aux errements de l'ancienne monarchie, un peu contenu pendant les premiers mois, prenait décidément le dessus. Il n'y avait rien de violent dans cette réaction. Les actes, les choix par lesquels elle se manifestait n'étaient pas tous également regrettables; il en était même qu'on pouvait excuser ou justifier sans beaucoup de peine, mais leur simultanéité, leur multiplicité, révélaient une tendance systématique faite pour alarmer la nation en irritant ses défiances naturelles.

En même temps qu'une ordonnance, provoquée par le ministre de la guerre, posait certaines règles pour faire cesser la prodigalité scandaleuse avec laquelle on distribuait depuis quelques mois l'ordre de la Légion d'honneur, le comte de Bruges, le favori de Monsieur, le protégé ou, si l'on veut, le protecteur du maréchal Soult, était nommé grand chancelier de cet ordre à la place de l'abbé de Pradt, qui recevait en dédommagement une forte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pension. On avait sans doute raison de retirer à l'archevêque de Malines des fonctions qu'il avait été ridicule de lui conférer, mais M. de Bruges n'était guère moins singulièrement placé à la tête d'un établissement qui représentait alors toutes les gloires de l'Empire.

L'Université, fondée par Napoléon dans la pensée de restaurer l'enseignement public à peu près détruit par la Révolution, mais aussi de le placer d'une manière absolue sous la main du gouvernement, pouvait difficilement continuer à subsister sur les mêmes bases. Si l'on eût été plus familiarisé avec les principes du système constitutionnel, on aurait compris que cette matière appelait l'intervention du pouvoir législatif. On pensa qu'une ordonnance suffisait pour la régler. Le préambule de cette ordonnance disait que l'Université, dans son état actuel, reposait sur des institutions destinées à servir les vues politiques du gouvernement dont elles étaient l'œuvre plutôt qu'à répandre dans la population les bienfaits d'une éducation morale et conforme aux besoins du siècle; que la sagesse et le zèle des fonctionnaires chargés de les appliquer avaient vainement lutté contre les obstacles provenant des circonstances du temps et contre le but même de ces institutions, qu'il était donc nécessaire de les corriger et de rappeler l'éducation nationale à son véritable objet, celui de propager les bonnes doctrines et de former des hommes vertueux et éclairés. Le régime d'une autorité unique, *incompatible avec les intentions paternelles du Roi et avec l'esprit libéral de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son gouvernement, paraissant peu propre à amener de tels résultats, l'Université de France et les académies qui, sous sa direction, avaient été jusqu'alors chargées de présider à l'enseignement sur les différents points du territoire, étaient remplacées par dix-sept universités établies dans les principales villes du royaume, ayant chacune son organisation séparée et complète, soit pour les divers degrés d'enseignement, soit pour les établissements d'instruction situés dans son ressort. Tout lien n'était pourtant pas rompu entre ces universités locales. L'École normale restait leur pépinière commune. L'enseignement, la discipline devaient être réglés et surveillés, non plus par un grand maître, cette dignité était supprimée, mais par un conseil royal de l'instruction publique. Chaque université aurait aussi un conseil dont feraient partie de droit les évêques et les préfets, avec les doyens des facultés, le proviseur du collége royal du chef-lieu et trois notables au moins nommés par le conseil royal. Les recteurs des universités seraient choisis par le Roi entre trois candidats présentés par ce même conseil. Nul ne pourrait établir une institution particulière d'enseignement sans l'autorisation du conseil universitaire approuvée par le conseil royal. C'est à ce dernier qu'il appartenait d'arrêter définitivement les comptes des facultés et des colléges.

L'ancien évêque d'Alais, M. de Bausset, depuis cardinal, prélat distingué, connu pour la modération de ses principes et auteur de quelques ouvrages estimés, fut nommé président du conseil royal. Les conseillers qu'on

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui donna pour collaborateurs, et parmi lesquels on comptait deux autres évêques, étaient presque tous des hommes éminents, tels que MM. de Pastoret, Delambre, Cuvier, de Bonald, Royer-Collard, Quatremère de Quincy. De tels choix n'avaient rien d'exclusif et n'indiquaient certainement pas le désir d'arrêter le progrès des lumières et des sciences. Le même esprit présida à la désignation des inspecteurs généraux des études et à la composition du conseil de l'université de Paris dont M. Sylvestre de Sacy devait être le recteur.

Cette organisation, suggérée à l'abbé de Montesquiou par ses deux conseillers habituels, MM. Royer-Collard et Guizot, n'était pas destinée à subir l'épreuve de la pratique. Les grands événements qui survinrent peu de semaines après empêchèrent qu'elle ne fût mise en vigueur, et la seule trace qui dût en rester, c'était la suppression de la grande maîtrise remplacée par un conseil. La pensée qui avait inspiré ces changements n'était pas celle de la liberté de l'enseignement, qui préoccupait alors bien peu de personnes. Cependant, ils tendaient dans leur ensemble à relâcher tant soit peu l'absolutisme de la centralisation dont les petits séminaires avaient déjà été affranchis par une ordonnance antérieure. Une circonstance qui semblait de nature à produire un effet favorable sur l'opinion, c'est que l'abbé de Montesquiou, pour couvrir le surcroît de dépenses auquel donnaient lieu ces arrangements, avait obtenu du Roi une allocation d'un million sur la liste civile.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tel était le malheur du temps que ces mesures, empreintes en général d'un esprit de conciliation et de libéralité, encoururent pourtant la défaveur qui s'attachait à tous les actes du pouvoir. Les ennemis de la religion et même les amis de la tolérance s'inquiétèrent de voir un évêque placé à la tête de l'enseignement public. Les fonctionnaires dont l'existence était détruite ou amoindrie par la nouvelle organisation, allèrent grossir le nombre des mécontents. L'ancien grand maître, M. de Fontanes, qui s'était rallié avec tant de zèle à la cause royale, ne trouva, dans la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur et dans une pension de trente mille francs par lesquelles on essaya de le dédommager qu'une compensation fort insuffisante de la haute position qui lui était enlevée, et son dépit dut être d'autant plus grand qu'il se vit en butte aux sarcasmes des bonapartistes, charmés de le voir traiter ainsi par le gouvernement même qui avait reçu de lui des témoignages d'un dévouement si empressé.

Nous avons vu que les tribunaux n'avaient pas encore reçu l'institution royale qui devait conférer à la magistrature l'inamovibilité et par conséquent une certaine indépendance. Une ordonnance, publiée le 17 février, commença par la cour de cassation ce travail impatiemment attendu. Il était dit dans le préambule que le Roi ne se proposait d'apporter dans le personnel des tribunaux existants qu'un petit nombre de changements. La Cour de cassation eut pourtant à subir plusieurs retranche-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments. La plupart étaient parfaitement naturels dès qu'on entrait dans la voie des épurations. Il était évident, par exemple, que le procureur général Merlin de Douai, le régicide, l'auteur de la loi des suspects, ne pouvait, quel que fût son mérite comme jurisconsulte, recevoir l'institution royale ; la nature de ses fonctions ne comportait pas d'ailleurs l'inamovibilité. Quelques-uns des conseillers, régicides comme lui, furent également éliminés. On n'avait pas le même grief à alléguer contre le premier président Muraire, mais des embarras d'affaires et de fortune le plaçaient, comme magistrat, dans une position assez fausse. Il fut remplacé par un simple avocat, M. Desèze, le défenseur de Louis XVI à la barre de la Convention, à qui la Restauration devait sans doute une magnifique récompense, mais que ses talents ne désignaient pas suffisamment pour occuper la première place de la magistrature. M. Muraire conserva, avec le titre de premier président honoraire, la moitié de son traitement. La Cour de cassation, ainsi reconstituée, fut solennellement installée par le chancelier, qui s'entoura, pour cette cérémonie, de toute la pompe, de tout l'éclat des anciens temps. Dans le discours qu'il prononça, il essaya de calmer les inquiétudes que les membres des tribunaux non encore institués éprouvaient pour leur avenir et qui, suivant lui, étaient fomentées par la malveillance. Il déclara que sans doute on serait sévère pour les torts de conduite, mais indulgent pour les torts d'opinion. M. Dambray était assez aveugle pour croire qu'un tel principe appli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qué à l'appréciation du passé pouvait, après les vingt-cinq années de la Révolution française, satisfaire et rassurer les esprits.

La cour des comptes, dans laquelle siégeait un moins grand nombre de personnages politiques qu'à la Cour de cassation, n'encourut pas les mêmes rigueurs : elle fut maintenue tout entière avec son premier président, le vieux Barbé-Marbois.

Une mesure d'épuration bien autrement irritante que celle qui avait frappé le premier corps de la magistrature, parce qu'elle ne se justifiait pas également par des motifs de haute convenance et d'utilité publique, était déjà arrêtée, et bien qu'elle n'eût pas encore reçu de publicité officielle, les journaux en faisaient connaître à l'avance toutes les dispositions : les quatre classes dont se composait l'Institut devaient reprendre leur ancien nom d'académies et on voulait prendre prétexte de cette réorganisation pour en exclure, non-seulement les membres de la famille Bonaparte, mais les régicides et même plusieurs autres personnages odieux à divers titres à la royauté, Cambacérès, Carnot, Guyton Morveau, Monge, Merlin de Douai, Siéyès, Lakanal, Grégoire, David, Rœderer, Garat, le cardinal Maury. On allait jusqu'à désigner ceux qui seraient appelés par voie d'ordonnance à les remplacer, M. de Bausset, évêque d'Alais, MM. de Bonald, de Lally-Tolendal, les ducs de Richelieu et de Lévis, le comte de Choiseul-Gouffier, M. Ferrand, MM. Letronne, Raoul Rochette, Quatremère de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quincy. Poursuivre jusque dans le sanctuaire des lettres, des sciences et des arts, le châtiment de torts politiques qui n'avaient pas même tous le caractère de la criminalité, enlever après coup à des hommes à qui la Charte avait promis une complète amnistie des positions indépendantes conquises par leur mérite, c'était certainement un acte peu équitable; plus certainement encore, c'était une grande imprudence.

Tout semblait conjuré pour réveiller de pénibles souvenirs, pour ranimer les haines, pour exaspérer les partis vaincus. Une ordonnance royale avait prescrit l'érection d'un monument à la mémoire de Louis XVI et la célébration d'un service solennel dans les églises le jour anniversaire de sa mort. Les restes de cet infortuné monarque et ceux de la Reine, exhumés de l'ancien cimetière de la Madelaine où, bien que leurs cadavres eussent été consumés par la chaux, on crut en retrouver quelques débris, furent transportés à Saint-Denis et déposés dans la sépulure des anciens rois. On leur fit des obsèques magnifiques. Monsieur et ses deux fils y assistèrent avec tous les princes et les princesses. Les présidents des deux Chambres, les ministres, des députations des tribunaux et de l'Université y avaient été appelés aussi bien que tous les fonctionnaires d'un ordre élevé. Rien, certes, de plus naturel que cette expiation du grand crime révolutionnaire. La nation se la devait à elle-même autant qu'à la dynastie qui venait de remonter sur le trône et il y aurait eu de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faiblesse à s'abstenir de l'accomplissement de ce devoir moral par égard pour les susceptibilités de ceux dont le crime l'avait imposé à la France; mais la politique demandait qu'on écartât avec soin de cette solennité religieuse tout ce qui pouvait lui donner le caractère d'un appel aux passions et aux vengeances, il y avait des précautions à prendre dans ce sens, et on ne les prit pas. L'oraison funèbre, prononcée par le plus célèbre des prédicateurs de cette époque, l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, contenait contre la Révolution des anathèmes tellement violents que le gouvernement ne crut pas devoir en permettre l'insertion au *Moniteur*. La publication officielle de ce discours n'eût certainement pas fait plus de mal que les emportements furieux auxquels se livrèrent les journaux royalistes à l'occasion de la solennité du 21 janvier et les injures qu'ils y mêlèrent contre tout ce qui tenait à la révolution.

Peu de jours auparavant, une cérémonie funèbre d'une tout autre nature avait donné lieu à de graves désordres. Une actrice célèbre du Théâtre-Français, mademoiselle Raucourt, étant venue à mourir sans avoir fait acte de soumission à l'Église, le chapitre qui gouvernait le diocèse de Paris pendant la vacance du siége avait défendu au curé de Saint-Roch de lui accorder les prières ecclésiastiques. Les ordonnateurs du convoi, informés de ce refus, s'étaient décidés à transporter directement le corps au cimetière, mais le peuple, ameuté par quelques agitateurs, s'opposa à la marche du cercueil et des voitures

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de deuil qui durent se diriger vers l'église de Saint-Roch. On en trouva les portes fermées. L'irritation s'accrut. La foule ne cessait de grossir. Malgré les efforts de la police et des mousquetaires de la maison du Roi qu'on avait envoyés pour rétablir l'ordre, les portes furent forcées, la multitude envahit l'église et y introduisit violemment le cercueil. Aucun prêtre, cependant, ne se présentait pour célébrer le service. Un tumulte effrayant régnait dans l'enceinte ainsi profanée. Elle retentissait de cris de colère et d'indignation contre l'intolérance du clergé, contre le gouvernement qui la souffrait. On se disait que rien de pareil n'avait eu lieu sous le précédent gouvernement, qu'à la vérité, pendant le Consulat, un curé avait tenté quelque chose de semblable, mais qu'une répression sévère avait prévenu toute récidive. On vantait la bienfaisance de mademoiselle Raucourt; on racontait que, tant qu'elle avait vécu, le curé de Saint-Roch, non content de recevoir d'elle d'abondantes aumônes, l'avait plus d'une fois engagée à offrir le pain bénit, à quêter dans son église, qu'il la visitait et dînait même chez elle. Ces récits, vrais ou faux, échauffaient les têtes et déjà on parlait de porter le cercueil aux Tuileries. Un prêtre, que l'on crut avoir été envoyé par ordre du Roi, arriva enfin, prononça les prières d'usage, et le convoi de l'actrice, escorté par des milliers d'individus dont l'immense majorité ne lui portait certainement aucun intérêt personnel, put la conduire à sa dernière demeure.

Cette scène scandaleuse, dont il ne fut pas permis aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ournaux de rendre compte, mais qui devint dans les publications non soumises à la censure le texte de déclamations passionnées, jetait un triste jour sur les sentiments qui commençaient à dominer dans le peuple de Paris. Sous un autre rapport encore, elle avait une véritable gravité : c'était la première émeute qu'on eût vue dans cette ville depuis les temps orageux de la Révolution.

Presque au même moment, la ville de Rennes, l'ancienne capitale de la Bretagne, venait d'être agitée par une autre émeute plus sérieuse et qui attestait encore plus directement le réveil des passions politiques. Un ancien chef de chouans, élevé au grade d'officier général, M. de Brulart, y était arrivé, chargé par le ministre de la guerre de distribuer à ses compagnons d'armes les récompenses honorifiques et pécuniaires que le Roi leur avait accordées. En Bretagne, comme dans les autres provinces naguère dévastées par les terribles luttes de la Vendée et de la chouannerie, la population des villes était généralement dévouée aux intérêts, aux idées révolutionnaires et très-hostile aux opinions qui régnaient dans les châteaux et dans les campagnes. Les habitants de Rennes ne virent pas sans une profonde irritation se réunir dans leurs murs, comme pour une fête triomphale, des hommes qui leur avaient fait, quelques années auparavant, une guerre cruelle et qu'ils accusaient de s'être livrés à d'horribles excès. M. de Brulart s'étant présenté au théâtre avec quelques-uns de ses anciens officiers, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clameurs menaçantes l'obligèrent à se retirer. Au jour marqué pour la distribution des récompenses, les avenues de la Préfecture se trouvèrent encombrées d'une multitude furieuse qui couvrait de huées et de malédictions les coryphées de la chouannerie et qui, à peine contenue par la force armée, fut sur le point d'égorger un homme qu'elle prenait pour le commissaire royal. La cérémonie terminée, ce dernier s'éloigna précipitamment sous l'escorte d'un détachement de cavalerie.

Ainsi se réveillaient, ainsi se trouvaient de nouveau en présence les passions et les partis qui avaient déchiré la France pendant la Révolution et que le gouvernement impérial avait un moment amortis. Les journaux royalistes, mal surveillés par la censure, semblaient s'être imposé la tâche de les remettre aux prises et de rendre toute conciliation impossible. Le plus violent de tous, le *Journal royal*, demandait si l'article de la Charte qui amnistiait les votes émis et les actes commis pendant la Révolution devait être interprété comme couvrant aussi les crimes. Il disait qu'un ancien chevalier de Saint-Louis, ayant eu le malheur d'acheter des biens d'émigré, les avait rendus au légitime propriétaire avant de replacer sur sa poitrine un signe d'honneur qui ne pouvait se concilier avec la possession *du champ de Naboth*. Les feuilles de cette opinion racontaient à l'envi des restitutions analogues, probablement inventées pour la plupart. Ces assertions, dénoncées, réfutées d'un ton d'irritation et de colère par le *Censeur* et par le *Nain jaune*, portaient le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouble, l'effroi, les sentiments les plus hostiles à la royauté dans les rangs des innombrables acquéreurs de domaines nationaux. Le *Censeur* publiait le plan d'une association que ces acquéreurs auraient formée entre eux pour résister aux attaques dont ils semblaient menacés : elle aurait eu une agence centrale à Paris, des agences spéciales dans les départements, un budget, des journaux chargés de défendre l'inviolabilité des propriétés nationales, enfin des comités électoraux travaillant à exclure de la Chambre élective quiconque ne posséderait pas déjà ou ne se déciderait pas à acheter des biens de cette sorte. Ce plan bizarre était l'œuvre de M. de Saint-Simon, si célèbre depuis comme chef de secte.

L'ensemble même des nouvelles institutions, les principes sur lesquels elles reposaient étaient en butte aux agressions d'une presse imprudente dont les écarts, par cela même qu'elle était censurée, engageaient la responsabilité du pouvoir. La *Quotidienne* déclarait nettement qu'opposition et résistance étant même chose, tout opposant était criminel parce qu'il n'était pas permis de résister à l'autorité souveraine, que tous les pouvoirs devaient résider dans le monarque, que la Charte n'était autre chose que l'expression de nos coutumes et que, si on y remarquait une imperfection ou une lacune, c'était au prince seul à la faire disparaître.

Divers procès engagés devant les tribunaux contribuaient à entretenir l'agitation en reportant les esprits vers les souvenirs du passé. Mehée de la Touche osa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porter plainte en police correctionnelle des attaques dont il était l'objet dans la presse, et bien qu'il parût difficile de calomnier un tel homme, ses accusateurs furent condamnés faute de preuves suffisantes. Un écrivain royaliste, Alphonse de Beauchamp, avait publié une histoire de la campagne de 1814, inspirée par un grand enthousiasme pour les alliés, par un esprit de dénigrement continu contre la France impériale, et dans laquelle il rejetait la responsabilité du sang versé à la bataille de Toulouse sur un préfet qui, suivant lui, avait intercepté la nouvelle des événements déjà accomplis à Paris. Ce préfet, M. Bouvier Dumolard, le poursuivit aussi en calomnie et, malgré les rétractations du malencontreux historien, le fit condamner à la prison, à l'amende et à des dommages et intérêts considérables.

Plus encore que ces procès correctionnels, un procès civil intenté devant le Tribunal de la Seine occupait fortement l'attention parce qu'il mettait en scène la famille de Napoléon. L'ancien roi de Hollande, Louis Bonaparte, que l'on appelait maintenant comte de Saint-Leu, depuis longtemps séparé de sa femme qui continuait à habiter Paris, demandait qu'elle lui remît l'aîné de leurs fils, consentant à ce qu'elle gardât le second. Les premiers avocats de l'époque plaidèrent cette cause délicate et les journaux reproduisirent leurs plaidoyers. Le Tribunal donna raison au comte de Saint-Leu. Le public trouvait piquant d'entendre parler longuement et en termes élogieux, dans l'enceinte de la justice, de cette famille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur laquelle l'esprit de parti avait depuis quelques mois déversé tant d'outrages sans que ses plus dévoués partisans osassent élever la voix pour la défendre.

Comme il arrive presque toujours à l'approche des grands orages politiques, un vague sentiment d'inquiétude pesait sur les esprits. On ne savait pas précisément de quels dangers on était menacé, mais on se sentait menacé. Les ministres seuls, ou au moins les plus influents d'entre eux, ne paraissaient nullement alarmés et recevaient même parfois, avec le sourire d'une sécurité dédaigneuse, les avertissements, d'ailleurs peu précis et contradictoires, qui leur arrivaient de toute part. Ils avaient raison de ne pas prendre au sérieux les informations presque toujours mal fondées qu'on leur transmettait; ils avaient tort de ne pas comprendre que l'universalité de ces alarmes était le symptôme d'une situation très-grave.

Le mécontentement était général. Tandis que les royalistes ardents accusaient l'autorité de ne pas marcher assez résolûment dans leurs voies, les amis de la monarchie constitutionnelle, ceux qui ne voulaient ni le retour de l'ancien régime, ni le triomphe du bonapartisme, ni celui de la démagogie, s'affligeaient de la faiblesse, des entraînements du gouvernement, des imprudences de la cour et cherchaient les moyens d'y mettre un terme.

Les dispositions de l'armée n'avaient fait qu'empirer depuis que le maréchal Soult était ministre de la guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'en ai dit les causes. La prédilection étrange qu'il manifestait pour les émigrés et les Vendéens, la rudesse, les procédés arbitraires auxquels il avait eu recours pour rétablir la discipline avaient accéléré les progrès du mal. Le gouvernement royal n'était plus, pour l'immense majorité des officiers et des soldats, qu'un objet de haine et de dérision. En ce moment, pourtant, on faisait souscrire dans tous les régiments des adresses qui demandaient l'érection d'un monument à la mémoire de Louis XVI. Ces adresses respiraient le royalisme le plus ardent, le dévouement le plus passionné à la maison de Bourbon. De vieux soldats de l'armée de Condé ne se seraient pas exprimés autrement, n'auraient pas témoigné une horreur plus profonde des actes de la Révolution. Il suffisait de lire ces adresses pour s'assurer qu'elles n'avaient pas été conçues par les hommes qui les avaient souscrites et dont tous les souvenirs, tous les intérêts, se rattachaient à la République et à l'Empire. En les présentant à leur signature, on avait placé ces malheureux officiers dans l'alternative de sacrifier leur carrière ou de mentir à tous leurs sentiments. Un honnête homme, surtout dans les positions secondaires, peut servir loyalement un gouvernement qu'il n'aime pas, mais l'obliger à feindre par des protestations mensongères une affection, un enthousiasme qui lui sont étrangers, à couvrir d'anathèmes et d'outrages la cause, le parti qu'il a servis longtemps, qui conservent peut-être ses secrètes préférences, c'est l'humilier, le dégrader à ses propres yeux, c'est, en lui imprimant le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

caractère de l'apostasie, le préparer en quelque sorte à trahir un jour sans beaucoup de scrupules le pouvoir qui le soumet à cette torture morale. Telle est pourtant la faute qu'on a vu commettre à tous les gouvernements, sans en excepter un seul, auxquels la France a été soumise depuis plus de soixante ans.

Dans les rangs supérieurs de l'armée, les éléments d'une conspiration militaire fermentaient déjà. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis lors, on n'a encore que des notions vagues et confuses sur les complots qui s'y tramaient. A travers les nombreuses révolutions qui se sont succédé, les auteurs de ces complots ont eu successivement trop d'intérêt, soit à dissimuler, soit à exagérer, soit à dénaturer la part qu'ils y avaient prise, pour qu'on puisse ajouter une foi entière à leurs révélations. Dans les premières années qui suivirent la catastrophe dont je vais avoir à rendre compte, on crut généralement à une vaste conspiration préparée de longue main par les bonapartistes et de concert avec Napoléon pour faciliter son retour de l'île d'Elbe, conspiration où seraient entrés, non-seulement un grand nombre de généraux, non-seulement ses anciens ministres, ses partisans avoués, restés depuis sa chute en dehors des affaires, mais beaucoup de ceux qui s'étaient ralliés au gouvernement royal et qui tenaient de ce gouvernement des emplois importants. Dans les derniers mois de 1815 et bien longtemps encore après, peu de gens osaient révoquer en doute la réalité de ces ténébreuses machina-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions, de ces combinaisons machiavéliques. Personne n'y croit plus aujourd'hui, et le temps, sans révéler toute la vérité, a permis d'en discerner les principaux linéaments.

Il paraît avéré qu'un certain nombre de généraux et d'officiers, les uns en activité de service, les autres en disponibilité, avaient conçu la pensée d'une insurrection militaire contre le gouvernement du Roi. Le maréchal Davoust, le seul à peu près des maréchaux que la Restauration eût laissé dans une véritable disgrâce, avait d'abord consenti à se mettre à la tête de l'entreprise, mais il s'en était ensuite retiré. Soit que l'extrême difficulté d'avoir avec l'île d'Elbe des communications suivies eût fait juger impossible de se concerter d'une manière efficace avec Napoléon, soit qu'on craignît de compliquer l'entreprise en lui donnant pour chef l'homme dont le nom se présentait aux imaginations comme le symbole de la guerre éternelle et du despotisme dont la France était également lasse, il est certain que dans la pensée d'une très-grande partie au moins des conspirateurs, il ne s'agissait nullement de la restauration du pouvoir impérial.

Plusieurs d'entre eux finirent par s'arrêter à une résolution singulière qui pouvait trouver des adhérents parmi les hommes mêmes que l'amour de la liberté ou d'anciens ressentiments eussent empêchés de se rallier à Napoléon. Des généraux à qui le Roi avait confié des commandements plus ou moins importants devaient, avec les corps placés sous leurs ordres, se porter sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, sommer Louis XVIII de souscrire à des conditions qu'il n'eût vraisemblablement pas acceptées, le faire sortir de France avec sa famille s'il s'y refusait et offrir la couronne au duc d'Orléans qu'on espérait décider, de gré ou de force, à la recevoir. Ces généraux, ceux du moins que les événements devaient bientôt faire connaître, étaient le comte Drouet d'Erlon, commandant la division militaire de Lille, naguère président du conseil de guerre qui avait acquitté Excelmans, le général Lefèvre-Desnouettes, colonel de chasseurs à cheval de l'ancienne garde, en garnison à Lille, le général d'artillerie Lallemand et son frère qui commandait le département de l'Aisne. Fouché était l'âme de ce complot, bien que, suivant son invariable coutume, il se tînt en communication avec tous les partis, avec toutes les combinaisons et qu'il eût même des relations avec quelques membres du gouvernement qu'il rencontrait d'habitude chez la princesse de Vaudemont dont le salon réunissait des hommes de toutes les opinions. Le duc de Bassano, le confident dévoué de Napoléon, ne fut informé qu'assez tardivement de ce projet et probablement n'en connut jamais la véritable nature.

On prétend que les conspirateurs s'étaient réservé de mettre d'abord en avant, suivant les circonstances, le nom de l'Empereur, pour entraîner les soldats et les officiers subalternes sur lesquels ce nom n'avait pas cessé d'exercer une influence magique. Il est difficile de discerner précisément ce qu'il y avait en effet d'éléments bonapartistes dans

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces machinations où les partis, unis par la volonté commune de renverser les Bourbons, essayaient de s'abuser les uns les autres sur leur but définitif. Ce qu'on peut assurer, c'est que, parmi les chefs de l'armée hostiles à la royauté comme parmi leurs adhérents de l'ordre civil, il y en avait beaucoup qui ne désiraient en aucune façon la restauration du despotisme belliqueux de Napoléon, qui la redoutaient même, bien que plus tard ils dussent s'y résigner.

Napoléon, d'ailleurs, cela est aujourd'hui démontré, n'entretenait pas, avec les amis qu'il avait laissés en France, une correspondance régulière qui eût difficilement échappé à la surveillance de la police. Même avec le duc de Bassano, il n'avait que de très-rares communications transmises verbalement par des agents sûrs et munis de mots de passe. Son attitude, son langage étaient ceux d'un homme résigné à sa destinée et qui cherchait à tirer le meilleur parti possible de la situation où la fortune l'avait jeté. C'est dans ce sens qu'il s'exprimait en parlant au commissaire anglais chargé de résider auprès de lui et aussi dans ses entretiens avec les visiteurs de tous les pays à qui il donnait audience. Pendant les premiers mois de son séjour à l'île d'Elbe, on l'avait vu occupé à en augmenter les fortifications, à y réunir des munitions et des vivres, comme si, bien loin de nourrir des intentions agressives, il eût craint de se voir attaqué. Il est difficile de supposer qu'un esprit aussi actif eût renoncé à toute pensée d'avenir, mais il avait trop de bon sens pour ne pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comprendre que jusqu'au jour où, par le cours naturel des événements et par le mouvement des esprits, des chances nouvelles viendraient à s'ouvrir devant lui, il devait s'abstenir de tout ce qui pouvait éveiller les inquiétudes de l'Europe.

Bientôt cependant il apprit, soit par les voies d'informations secrètes qu'il avait pu se ménager, soit par les indiscrétions de certains journaux, que la proposition de l'enlever de l'île d'Elbe pour le transférer sur quelque autre point où sa présence serait moins dangereuse avait été faite au Congrès de Vienne. Il dut penser dès lors qu'en persistant plus longtemps dans l'inaction il s'exposait à tomber sans défense entre les mains de ses ennemis et à perdre sa liberté. C'eût été sans doute de la part des puissances un odieux manque de foi, mais Napoléon devait être plus porté que personne à croire qu'en présence d'un grand intérêt les cabinets n'hésiteraient pas à violer des engagements qu'ils étaient en mesure d'enfreindre sans s'exposer à aucun péril. La conduite tenue envers lui par le gouvernement français n'était pas faite d'ailleurs pour le rassurer. On a prétendu que des émissaires étaient partis de France, chargés d'attenter à sa vie. Le fait fût-il complétement démontré, rien n'empêcherait d'en rejeter la responsabilité sur le zèle spontané de quelques agents secondaires, mais ce qui est hors de doute, c'est que ce gouvernement, comme s'il eût voulu le pousser à des partis désespérés en le privant de ses moyens d'existence, s'abstenait de lui payer la pension stipulée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par le traité de Fontainebleau. Il commençait à manquer du nécessaire. Déjà, faute de pouvoir entretenir les soldats, bien peu nombreux pourtant, qu'il avait amenés de France, il en avait congédié une partie. Il se trouvait hors d'état de renouveler l'habillement et l'équipement usés de ceux qu'il avait conservés ; les appointements de sa petite cour, ceux des fonctionnaires civils de l'île n'étaient pas payés avec plus d'exactitude, et les choses restant en cet état, il se serait bientôt trouvé réduit à n'avoir plus de quoi subsister, les faibles emprunts qu'il avait pu contracter n'étant pas suffisants pour le mener bien loin.

D'un autre côté, ce qu'il apprenait du mécontentement auquel la France et surtout l'armée étaient livrées lui faisait craindre que, s'il tardait davantage à prendre l'initiative de l'attaque contre un gouvernement discrédité, la chute des Bourbons n'eût lieu au profit de quelque autre combinaison.

Il avait sans doute déjà pris son parti lorsque, le 22 février, un jeune homme, M. Fleury de Chaboulon, ancien auditeur au Conseil d'État, se présenta à Porto-Ferrajo, demandant à voir l'Empereur. Napoléon, d'autant plus soupçonneux, d'autant plus porté à s'entourer de précautions qu'il approchait du moment décisif, eut soin de donner à l'entrevue qu'il lui accorda le caractère d'une rencontre fortuite, et comme ce jeune homme, qui se disait envoyé par le duc de Bassano, ne pouvait produire aucun témoignage écrit de sa mission, il commença par essayer de lui faire croire qu'il était entièrement résigné à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sort et qu'il ne voulait rien tenter pour reconquérir le trône. M. Fleury de Chaboulon ne se laissa pas décourager par cet accueil défiant mêlé de brusqueries. Les détails dans lesquels il entra ayant fini par rassurer l'Empereur et par le décider à l'écouter, il lui traça, avec toute la vivacité et l'exagération de la jeunesse, un tableau animé de la situation de la France, du mécontentement général qui y régnait contre les Bourbons, des regrets qu'avait laissés, surtout dans l'armée, le régime impérial ; il lui exprima, de la part du duc de Bassano, la conviction qu'une entreprise faite dans de telles circonstances aurait de grandes chances de succès. L'Empereur, cessant de dissimuler, lui ordonna de partir le lendemain même pour aller dire au duc de Bassano qu'il était résolu à tenter la fortune, qu'il s'embarquerait vers le 1er avril, peut-être plus tôt, qu'en cas de succès, son intention était de couvrir d'un pardon général tous les torts qu'on avait eus envers lui pendant son absence et qu'il donnerait à la France et à l'Europe toutes les garanties qu'elles pourraient désirer contre le renouvellement du système d'absolutisme et de guerre.

On voit que Napoléon s'était abstenu de faire connaître à son jeune confident le moment précis de son embarquement, bien que, suivant toute apparence, il fût déjà arrêté dans sa pensée. Il crut devoir, par surcroît de précautions, lui prescrire de faire un détour et de ne pas rentrer immédiatement en France de peur d'éveiller l'attention.

Deux jours après le départ de M. Fleury de Chabou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lon, dans la nuit du 25 au 26 février, au sortir d'une fête donnée par la princesse Pauline Borghese qui était venue passer quelque temps auprès de son frère, Napoléon déclara à ses deux principaux compagnons d'exil, les généraux Bertrand et Drouot, qu'il comptait s'embarquer le lendemain pour la France. Telle était la nature de cette singulière expédition que vingt-quatre heures suffisaient en effet pour en commencer et en terminer les préparatifs. En ce moment, le commissaire anglais était allé passer quelques jours sur le continent de l'Italie. Les forces navales britanniques s'étaient également éloignées. Il importait donc de se hâter. Dans la matinée du 26, on se saisit de trois petits bâtiments qui se trouvaient dans le port. On y plaça deux cents chasseurs corses, cent chevaux-légers polonais dont il fallut renoncer à emmener les montures, deux cents flanqueurs et quatre pièces de canon d'un faible calibre. L'Empereur lui-même s'installa, avec les quatre cents grenadiers de sa garde, sur le brick l'*Inconstant*, de 26 canons, qui composait toute sa marine. Avant l'embarquement, il avait passé la revue de sa petite troupe dont les uniformes délabrés rendaient témoignage de la détresse à laquelle il se trouvait réduit. A huit heures du soir, la flottille sortit du port et se dirigea vers les côtes de France. Elle portait le pavillon blanc semé d'abeilles, que Napoléon avait adopté l'année précédente comme celui de sa nouvelle souveraineté. Madame, mère de l'Empereur, et la princesse Pauline restèrent à Porto-Ferrajo. Napoléon, avant de partir, avait chargé un de ses officiers de se ren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dre à Naples pour proposer un traité d'alliance au roi Joachim Murat avec qui il était déjà secrètement réconcilié.

Ce fut seulement en pleine mer qu'il fit connaître à ses soldats l'entreprise à laquelle il les associait. Entouré des grenadiers de sa garde, il s'entretenait familièrement avec eux, mêlant à des plaisanteries bienveillantes les souvenirs de leurs anciens faits d'armes. Tout à coup, il leur dit : « Nous allons en France, à Paris ! » Des cris, des transports de joie éclatèrent à ces paroles. Seul, le général Drouot, qui avait essayé de détourner l'Empereur de son audacieuse tentative, paraissait pensif et sérieux. Le général Bertrand, en qui le sens et la prévoyance n'égalaient pas le dévouement et le courage, laissait voir au contraire une très-vive satisfaction. Le général Cambronne, héroïque et fidèle soldat, mais dépourvu de toute intelligence politique, s'occupait tranquillement des détails de son service, aussi peu inquiet de ce qui se passait autour de lui que s'il se fût agi d'une de ces guerres régulières dans lesquelles sa vie s'était écoulée.

Le vent soufflait du sud, il favorisait la marche de l'expédition, mais il ne tarda pas à mollir, et le lendemain, lorsque le jour parut, la flottille se trouvait encore entre l'île d'Elbe et celle de Capraja, en vue de deux frégates et d'un brick de guerre français qui croisaient dans ces parages. Les marins, croyant l'affaire manquée, étaient d'avis de retourner à Porto-Ferrajo, mais Napoléon s'y refusa absolument : il s'était trop avancé pour qu'il lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fût possible de reculer. A midi, le vent fraîchit, on dépassa la croisière. Vers quatre heures, on aperçut de nouveau les deux frégates et on passa tout auprès du brick français. Les grenadiers, pour n'être pas aperçus, ôtèrent leurs bonnets et se couchèrent. Les officiers des deux bâtiments, qui se connaissaient, échangèrent quelques paroles. Un de ceux du brick français ayant demandé des nouvelles de l'Empereur, dont il était loin de soupçonner la présence, Napoléon répondit lui-même à cette question à l'aide d'un porte-voix.

Pendant la nuit du 27 au 28, le vent fut assez favorable. On rencontra encore, à la pointe du jour, un vaisseau de ligne français qui voguait vers la Corse. A midi, on était déjà à la hauteur d'Antibes. Ce ne fut pourtant que le lendemain que l'on aborda les côtes de France. Napoléon employa les trois jours de cette traversée à composer les proclamations qu'il comptait publier après son débarquement. Les officiers et les soldats en faisaient des centaines de copies à mesure qu'il achevait de les dicter.

Le 1er mars, enfin, à trois heures de l'après-midi, la flottille entra dans le golfe Juan, non loin d'Antibes, tout près du bourg de Cannes, dont le nom inconnu acquit ce jour-là l'immortalité. A cinq heures, le débarquement était terminé. Napoléon fit aussitôt remplacer par le drapeau tricolore le drapeau blanc semé d'abeilles, la petite troupe se rangea en bataille, les tambours battirent un ban et chaque capitaine lut à sa compagnie la proclamation que l'Empereur adressait à l'armée française :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Soldats, disait-il, nous n'avons pas été vaincus! Deux » hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, » leur prince, leur bienfaiteur. Ceux que nous avons vus » pendant vingt-cinq ans parcourir l'Europe pour nous » susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à com- » battre contre nous dans les rangs des armées étran- » gères, prétendraient-ils commander et enchaîner nos » aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? » Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glo- » rieux travaux,..... qu'ils calomnient notre gloire? Si » leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir » de ces glorieuses journées.... Soldats, dans mon exil » j'ai entendu votre voix... Votre général, élevé sur » le trône par le vœu du peuple et sur vos pavois, » vous est rendu... Arrachez ces couleurs que la na- » tion a proscrites.... Arborez cette cocarde tricolore » que vous portiez dans nos grandes journées. Nous de- » vons oublier que nous avons été les maîtres des nations, » mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle » de nos affaires... Reprenez ces aigles que vous aviez à » Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tu- » dela, à Eckmühl, à Essling, à Wagram, à Smolensk, » à la Moskowa, à Lutzen, à Würtchen, à Montmirail! » Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui » si arrogants, puisse en soutenir la vue? Ils retourne- » ront d'où ils viennent, et là, s'ils veulent, ils régneront » comme ils prétendent l'avoir fait depuis dix-neuf ans. » Vos rangs, vos biens, votre gloire... n'ont pas de plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» grands ennemis que ces princes que les étrangers vous » ont imposés... Les vétérans des armées de Sambre et » Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte, de l'Ouest, de la » grande armée sont humiliés, leurs honorables cicatri- » ces sont flétries, leurs succès seraient des crimes et ces » braves seraient des rebelles si, comme le prétendent » les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient » au milieu de l'ennemi. Les honneurs, les récompenses, » leur affection sont pour ceux qui les ont servis contre » la patrie et contre nous... Venez vous ranger sous les » drapeaux de votre chef... Ses droits ne sont que ceux du » peuple et les vôtres... La victoire marchera au pas de » charge ; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de » clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame... » Vous serez les libérateurs de la patrie. Dans vôtre vieil- » lesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils » vous entendront avec respect raconter vos efforts ; vous » pourrez dire avec orgueil : et moi aussi je faisais par- » tie de cette grande armée qui est entrée deux fois dans » les murs de Vienne, dans ceux de Berlin, de Madrid, » de Moscou, et qui a délivré Paris de la souillure que la » trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte... »

Des cris de joie et d'enthousiasme accueillirent la lecture de cette proclamation qui évoquait avec une si mâle énergie toutes les passions, tous les souvenirs propres à entraîner l'armée.

Déjà Napoléon avait dirigé vers Antibes un capitaine, avec vingt-cinq grenadiers, pour sommer la garnison de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette place, mais la garnison, au lieu de se soumettre, les retint prisonniers. Il hésita un moment s'il ne se porterait pas sur Antibes avec toutes ses forces pour surmonter cette première résistance, mais il pensa que s'il échouait, cet échec serait décisif tandis que le succès même lui ferait perdre un temps précieux; il se décida à marcher en avant.

Deux routes s'ouvraient devant lui : l'une, celle de Draguignan, par la vallée de la Durance et du Rhône, traversant une contrée d'un facile accès, riche, peuplée, mais dont les dispositions morales n'étaient pas favorables; l'autre, celle des Alpes, âpre, montueuse, se prolongeant au milieu de populations pauvres, mais énergiques, fortement attachées à la Révolution, et chez lesquelles, par conséquent, les fautes du gouvernement royal avaient excité de grands mécontentements. C'est cette route que choisit Napoléon. A onze heures du soir, la petite armée leva son bivouac, tourna le bourg de Cannes et prit le chemin de Grasse. Le général Cambronne, avec quarante grenadiers, précédait la colonne. L'Empereur lui avait donné par écrit des instructions ainsi conçues : « Cambronne, voici ma plus belle » campagne. Je vous confie le commandement de mon » avant-garde. Je vous défends de tirer un seul coup de » fusil, vous ne rencontrerez que des amis. Songez que » ma couronne doit m'être rendue sans qu'il soit répandu » une goutte de sang français. »

On marcha toute la nuit et toute la matinée du lendemain. Les paysans regardaient passer sans rien dire la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faible colonne. Lorsqu'on arriva à Grasse, il n'y eut non plus aucune manifestation. Les soldats commençaient à s'étonner de ce silence. Bientôt pourtant ils virent accourir un certain nombre d'habitants qui leur apportaient des vivres en criant : *Vive l'Empereur !* Après une heure de repos, Napoléon poursuivit sa marche, laissant là ses quatre canons qui devaient l'embarrasser dans ce pays de montagnes et qui ne pouvaient guère lui être d'aucune utilité. Le soir, il coucha à Cerenon, à l'entrée du département des Basses-Alpes, ayant fait vingt lieues en vingt-quatre heures. Le lendemain, 3 mars, poursuivant sa course rapide, il coucha à Barême, sans qu'aucune rencontre, aucun incident eût marqué cette journée. Le 4 enfin, il s'arrêta pour dîner à Digne, chef-lieu du département des Basses-Alpes, que le général Loverdo, commandant de ce département, et les autres autorités, venaient de quitter avec le peu de soldats qui s'y trouvaient en garnison.

Il y avait dans cette ville une imprimerie. Napoléon en profita pour faire imprimer ses proclamations. J'ai déjà fait connaître celle qu'il adressait à l'armée. La proclamation au peuple français n'était pas moins remarquable. Il y retraçait à sa manière les événements de l'année précédente, accusant les maréchaux Marmont et Augereau d'avoir livré Paris et Lyon et désorganisé l'armée au moment où les alliés vaincus, menacés par l'insurrection des populations de l'Est et séparés de leurs magasins, de leurs parcs de réserve, de leurs équipages, se trouvaient réduits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à une situation désespérée. Ne consultant que l'intérêt de la patrie, il s'était exilé sur un rocher, au milieu des mers, « mais, disait-il, tout ce qui a été fait sans vous est illé-
» gitime. Depuis vingt-cinq ans, la France a de nouveaux
» intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire
» qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement
» national et par une dynastie née dans ces nouvelles
» circonstances. Un prince qui régnerait sur vous par la
» force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire,
» chercherait en vain à s'étayer des principes du droit
» féodal... Français, dans mon exil j'ai entendu vos
» plaintes et vos vœux : vous réclamez le gouvernement
» de votre choix qui seul est légitime. Vous accusez mon
» long sommeil, vous me reprochez de sacrifier à mon
» repos les grands intérêts de la patrie... J'arrive parmi
» vous reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce
» que des individus ont fait ou dit depuis la paix de Paris,
» je l'ignorerai toujours, cela n'influera en rien sur le
» souvenir que je conserve des services importants qu'ils
» ont rendus, car il est des événements d'une telle nature
» qu'ils sont au-dessus d'une organisation humaine.
» Français, il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle
» soit, qui ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir
» à un prince imposé par un ennemi momentanément
» victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris, il re-
» connut tenir son trône de la vaillance de ses braves et
» non d'un prince régent d'Angleterre... »

En même temps que ces deux proclamations, on publia

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une adresse des généraux, officiers et soldats de la garde, c'est-à-dire du bataillon arrivant de l'île d'Elbe, aux généraux, officiers et soldats de l'armée. Cette adresse, dictée par Napoléon lui-même, rappelait l'esprit des prétoriens de l'ancienne Rome. « Nous vous avons conservé » notre Empereur malgré de nombreuses embûches, di- » saient les soldats de la garde, nous vous le ramenons » au milieu de mille dangers... Foulez aux pieds la cocarde » blanche, le signe de la honte et du joug imposé par » l'étranger... Souffrirons-nous que les vaincus nous don- » nent la loi? Les Bourbons vous ont convaincus qu'ils » n'ont rien oublié ni rien appris... Ceux qui ont porté » les armes contre leur patrie sont des héros, vous êtes » des rebelles à qui on veut bien pardonner en attendant » qu'on soit consolidé par un corps d'armée d'émigrés et » de Suisses... Il faudra avoir porté les armes contre sa » patrie, avoir de la naissance pour être officier; le soldat » sera toujours soldat, le peuple aura les charges, eux les » honneurs. Un Viomesnil insulte au vainqueur de Zurich » en le naturalisant, lui qui aurait besoin de trouver dans » la clémence de la loi pardon et amnistie. Un Brulard, » chouan, sicaire de Georges, commande nos légions. On » avilit la Légion d'honneur en attendant qu'on la détruise... » On a porté en Angleterre les quatre cent millions du do- » maine extraordinaire sur lesquels étaient assignées vos » dotations... Un prince, vingt ans l'ennemi de la France, se » vante de devoir son trône à un prince régent d'Angle- » terre... Tout ce qui a été fait sans le consentement du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» peuple et le vôtre et sans nous avoir consultés est
» illégitime... Courez aux armes, venez nous joindre...
» Que la postérité dise un jour : Les étrangers, secondés
» par la trahison, avaient imposé un joug à la France, les
» braves se sont levés, et les ennemis du peuple, de
» l'armée, sont rentrés dans le néant. »

Cette pièce, tissue de mensonges et de sophismes, n'en était pas moins un appel fort habile aux sentiments généreux comme aux passions aveugles et grossières de l'armée.

On avait trouvé à Digne quelques chevaux; Napoléon les donna aux lanciers polonais qui jusqu'alors avaient dû marcher à pied, portant sur leurs épaules des harnais et des selles. La nuit suivante, Cambronne occupa la ville et le pont de Sisteron sur la Durance. Le maire, royaliste zélé, avait essayé d'engager les habitants à repousser ceux qu'il appelait des brigands; loin de lui obéir, ils offrirent un drapeau tricolore au général Cambronne. Napoléon, qui le suivait de près, ayant passé la Durance dans la matinée du 5, se mit lui-même à la tête de son avant-garde renforcée de quelques lanciers et entra le soir à Gap où le reste de sa troupe ne tarda pas à le rejoindre. C'était encore un chef-lieu de département, celui des Hautes-Alpes. Là, comme à Digne, les autorités et la garnison avaient pris la fuite. La population y fit à l'Empereur un accueil plus vif que celui qu'il avait jusqu'alors rencontré sur sa route, mais ces démonstrations avaient un caractère démocratique et révolutionnaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auquel il crut devoir conformer son langage dans une proclamation adressée aux habitants des Hautes et Basses-Alpes. « Citoyens, leur dit-il, la cause de la nation triom-
» phera encore... Je ne vis que pour l'honneur et le
» bonheur de la France. Mon retour dissipe toutes vos
» inquiétudes, il garantit la conservation de toutes les
» propriétés, l'égalité entre toutes les classes et les droits
» dont vous jouissiez depuis vingt-cinq ans. »

Le 6 mars, à deux heures, il quitta Gap et continua à s'avancer dans la direction de Grenoble. A mesure qu'il pénétrait plus avant dans les montagnes du Dauphiné, les manifestations que provoquait sa présence étaient plus encourageantes. A Saint-Bonnet, surtout, l'enthousiasme éclata avec une telle ardeur que, s'il ne s'y était opposé, tous les hommes se seraient, dit-on, levés en masse pour le suivre. Tandis qu'il prenait à Gorp, pendant la nuit, quelques heures de repos, Cambronne se porta en avant jusqu'à La Mure où il se trouva pour la première fois en face d'un détachement des forces royales : un bataillon du 5e régiment d'infanterie de ligne et deux compagnies de sapeurs barraient la route ; c'était l'avant-garde d'un corps de six mille hommes réuni à Grenoble par suite des concentrations de troupes que le gouvernement du Roi avait ordonnées sur cette frontière en vue de la situation de l'Italie. Cambronne voulut parlementer avec le commandant de cette avant-garde, mais ce dernier s'y refusa, sans profiter pourtant de sa grande supériorité numérique pour l'attaquer ou l'obliger à reculer. Cam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bronne fit avertir l'Empereur de l'obstacle qui l'arrêtait. Napoléon s'empressa d'accourir, mais déjà le commandant du détachement royal, inquiet des dispositions des habitants, s'était replié à trois lieues en arrière.

Le 7 au matin Napoléon, après avoir traversé La Mure ainsi abandonné, rencontra en avant de Vizille, sur une route resserrée entre les lacs de Laffray, la petite troupe dont le chef n'avait voulu ni communiquer avec Cambronne, ni le combattre. S'arrêtant à quelque distance, il envoya un officier pour l'inviter à faire sa soumission. Cet officier reçut pour réponse un refus positif, avec la menace de tirer sur lui s'il insistait. Napoléon, sans s'inquiéter de ce refus, donna aux siens l'ordre d'avancer. Dans les champs, sur les éminences qui bordaient les deux côtés de la route, une multitude de paysans attendait, dans une anxiété silencieuse, le dénoûment de cette scène où se jouaient les destinées de la France et de l'Europe. Lorsque Napoléon fut en présence du bataillon de ligne, il descendit de cheval et marcha à lui, suivi à distance de ses grenadiers à qui il avait fait mettre l'arme sous le bras pour écarter toute idée d'intention agressive. A dix pas il s'arrêta, et saluant ses anciens compagnons d'armes : « Soldats du 5e de ligne, leur dit-il, » s'il en est un seul parmi vous qui veuille tuer son géné- » ral, son empereur, il le peut, me voilà ! » Il y eut un moment de silence, mais bientôt un immense cri de : *Vive l'Empereur !* éclata dans les rangs du bataillon. Les soldats, les officiers des deux troupes se jetèrent dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bras les uns des autres, les rangs se confondirent, les paysans eux-mêmes s'y mêlèrent. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à rétablir un peu d'ordre dans la petite armée dont les forces venaient d'être doublées. Lorsqu'elle se remit en mouvement, le bataillon du 5e demanda et obtint la faveur de marcher en tête de la colonne. Les habitants des campagnes la suivaient, leur nombre grossissait à chaque instant, et, en entrant à Vizille, l'escorte impériale se composait déjà de plusieurs milliers d'hommes.

Napoléon fut reçu triomphalement dans cette ville qui, vingt-six ans auparavant, avait été le berceau de la Révolution. On voulait l'y retenir; mais il avait hâte d'arriver à Grenoble où il devait trouver, avec un arsenal d'artillerie, six régiments qu'il ne doutait pas d'entraîner.

Grenoble, l'une des cités de France qui se sont montrées le plus constamment dévouées à la liberté et aux principes de 1789 dont il se présentait en ce moment comme le restaurateur, était livrée depuis la veille à une fermentation effrayante. Le général Marchand, qui y commandait, s'efforçait vainement, de concert avec le préfet, de calmer les esprits. Pendant la nuit, la ville avait retenti de clameurs séditieuses. Les soldats et les ouvriers s'exaltaient les uns les autres au bruit de l'approche de Napoléon. Le colonel du 11e régiment de ligne, désespérant de le contenir, prit le parti de l'éloigner en le conduisant sur la route de Chambéry. Les disposi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions du colonel du 7e, M. de Labédoyère, étaient bien différentes. Ce jeune et brillant officier était un de ceux que la chute de l'Empire et l'invasion étrangère avaient le plus péniblement affectés. On l'avait vu, pendant les derniers mois de l'année précédente, fréquenter la maison de la reine Hortense et les salons connus pour leur opposition à la royauté. Allié par sa femme à quelques-unes des familles qui avaient le plus de crédit auprès de la nouvelle cour, leur influence avait cependant obtenu pour lui et l'avait décidé, pour son malheur, à accepter le commandement d'un régiment. C'était une grande épreuve que la situation où il se trouvait. Elle fut trop forte pour lui. Vers quatre heures de l'après-midi, malgré les supplications du général Marchand, il sortit de Grenoble pour conduire sa troupe à Napoléon, qui était encore à quelques lieues de là. En l'abordant il lui tint, à ce qu'on assure, un langage qui dut faire comprendre à l'Empereur quel changement s'était opéré en son absence même dans l'esprit de ses partisans les plus dévoués. « Les » Français, lui dit-il, veulent tout faire pour Votre » Majesté, mais il faut aussi que Votre Majesté fasse tout » pour eux ; plus d'ambition, plus de despotisme, nous » voulons être libres et heureux. Il faut abjurer le système » de conquêtes qui a fait le malheur de la France et le » vôtre. »

Après le départ de M. de Labédoyère, le général et le préfet avaient fait fermer les portes de Grenoble pour prévenir de nouvelles désertions. A neuf heures, en pleine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nuit, Napoléon se présenta avec son cortége toujours grossissant. Le peuple et les soldats de la garnison, réunis sur les remparts, firent entendre à son approche de bruyantes acclamations auxquelles la colonne impériale et les milliers de paysans qui la suivaient répondirent avec une égale vivacité. Bientôt les portes volèrent en éclats sous la hache des sapeurs du dedans et du dehors, et Napoléon fit son entrée aux flambeaux pendant que les autorités supérieures se retiraïent précipitamment par la route de Lyon. Le général Marchand se jeta dans le fort Barraut où il put tenir quelque temps.

Le lendemain 8, dans la matinée, l'Empereur reçut les félicitations des fonctionnaires civils et du corps d'officiers. Ses réponses furent en quelque sorte la paraphrase de ses proclamations. « Mes droits, dit-il, m'ont » été confirmés par la nation, ils ne sont autres que les » droits du peuple. Je viens vous arracher à la glèbe, au » servage, au régime féodal dont on vous menace... J'ai » trop aimé la guerre, je ne la ferai plus. Nous devons » oublier que nous avons été les maîtres du monde... Je » veux régner pour rendre notre belle France libre, » heureuse et indépendante. Je veux être moins son sou- » verain que le premier et le meilleur de ses citoyens. » A deux heures de l'après-midi, Napoléon passa en revue les régiments qui venaient de se rallier à lui. Les soldats avaient déjà remis à leurs shakos la vieille cocarde tricolore que la plupart avaient soigneusement conservée. La foule criait : *A bas les Bourbons! à bas les ennemis du*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peuple! vive l'Empereur! La revue terminée, les troupes partirent à marche forcée pour Lyon.

L'attitude de Napoléon qui, jusqu'à ce moment, avait été celle d'un aventurier, d'un hardi chef de bande, était déjà celle d'un souverain rentrant dans ses États. Son langage pourtant, comme nous venons de le voir, continuait à être celui de la liberté et de la démocratie. Là, comme à Digne, dans une proclamation il salua les habitants du titre de *citoyens*, depuis longtemps oublié et qui rappelait de si terribles souvenirs. Le lendemain 9, suivant de près les premiers détachements de son armée, il alla coucher à Bourgoin. Il s'avançait en calèche, au pas, salué, félicité par le peuple des campagnes.

Il y avait déjà neuf jours qu'il était en France, et nulle part encore il n'avait trouvé trace d'une mesure de résistance organisée par le gouvernement royal.

Les moyens de communication n'étaient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui. Non-seulement le télégraphe électrique n'existait pas, mais le télégraphe aérien n'allait pas, sur la route du Midi, au delà de Lyon. Ce fut seulement le 5 que le général Brayer, commandant la division militaire dont cette ville était le chef-lieu, transmit au gouvernement, par une dépêche télégraphique, la première nouvelle du débarquement de Cannes, que lui avait apportée un courrier du maréchal Masséna, gouverneur de la division de Marseille. La dépêche du général Brayer disait que, d'ailleurs, toutes les mesures étaient prises pour déjouer cette tentative insensée; que tout annonçait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le meilleur esprit dans les départements du Midi et que la tranquillité publique était assurée.

Le gouvernement était loin de s'attendre à un événement semblable. Sans se rendre suffisamment compte de son immense gravité, il comprit qu'il y avait de grandes mesures à prendre. Monsieur partit dans la nuit même pour Lyon où l'on pensait qu'il arriverait à temps pour arrêter les progrès de l'ennemi. Le duc d'Orléans, appelé chez le Roi, reçut l'ordre d'aller joindre l'héritier de la couronne, et de le seconder de tous ses efforts. La position subalterne où on le plaçait ainsi, sous un prince dont il connaissait l'incapacité et dont les idées étaient si peu d'accord avec les siennes, ne pouvait manquer de lui déplaire. Il essaya d'expliquer au Roi que toute autre situation dans laquelle il agirait d'une manière indépendante serait plus convenable à son rang et lui permettrait de se rendre plus utile, mais Louis XVIII, qui avait peu de sympathie pour son cousin, lui fit comprendre assez sèchement qu'il fallait obéir. Le duc d'Orléans quitta donc Paris dans la matinée du 7. Le maréchal Macdonald, qui devait commander sous les deux princes, le suivit de près.

Comme on ne savait pas encore quelles étaient l'étendue et les ramifications de l'entreprise tentée par Napoléon, on voulut autant que possible se mettre en mesure sur tous les points. Le duc de Bourbon fut envoyé dans les départements de l'Ouest, où l'on croyait qu'il lui serait facile de ranimer la vieille ardeur royaliste de la Bretagne et de la Vendée. On décida que les trente mille soldats mis en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mouvement un peu auparavant dans la direction des Alpes formeraient, outre le corps principal placé sous les ordres de Monsieur, deux autres corps dont l'un, organisé à Besançon, aurait pour chef le duc de Berry, et l'autre se réunirait du côté de Marseille, sous le commandement du duc d'Angoulême. On pensa ensuite qu'il était à propos qu'un des princes restât auprès du Roi; le duc de Berry ne quitta donc pas Paris, et le maréchal Ney eut l'ordre d'aller prendre sans retard le commandement qu'on lui avait d'abord destiné. Le duc d'Angoulême était parti quelques jours auparavant pour Bordeaux, où il devait, avec Madame, célébrer l'anniversaire du 12 mars, de la journée où cette grande ville avait donné le signal de la restauration en proclamant les Bourbons. Ils y avaient été reçus avec cette frénésie de joie et d'enthousiasme que les populations du Midi portent dans leurs démonstrations politiques : de jeunes filles avaient traîné leur voiture. Au milieu d'un bal que leur donnait le commerce, un courrier apporta au prince, dans la soirée du 9, la nouvelle du débarquement de Cannes et l'ordre de prendre sur-le-champ le commandement supérieur des divisions militaires du Midi. Avant le jour, il était déjà sur la route de Nîmes.

Le *Moniteur* du 7, en annonçant le départ de Monsieur pour Lyon, publia une proclamation du Roi par laquelle il appelait les deux Chambres à se réunir immédiatement. Il y disait que la tranquillité de la France était troublée et que son bonheur pouvait être menacé par la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

malveillance et la trahison, mais qu'il espérait que les soutiens, les défenseurs légaux de la patrie renverseraient, par leur union indestructible, l'espoir que ses ennemis fondaient sur leurs divisions. Ce n'était pas sans quelque hésitation qu'on s'était décidé à convoquer les Chambres. Pour y déterminer le Roi et ses conseillers, il ne fallut rien moins, dit-on, que les nouvelles plus alarmantes qui ne tardèrent pas à suivre la première dépêche arrivée de Lyon.

Une ordonnance, publiée en même temps que la proclamation, déclara *Napoléon Bonaparte traître et rebelle* pour s'être introduit à main armée dans le département du Var, et enjoignit à tous les gouverneurs, aux commandants de la force armée, aux gardes nationales, aux autorités civiles et même aux simples citoyens de lui *courir sus*, de l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité de sa personne, prononcerait contre lui l'application des peines portées par la loi. Les militaires et employés de tout grade qui auraient accompagné *ledit Bonaparte* devaient être punis des mêmes peines, à moins que, dans le délai de huit jours, ils ne vinssent faire leur soumission; tous les administrateurs civils et militaires, chefs ou employés, payeurs ou receveurs des deniers publics, même les simples citoyens qui lui prêteraient directement aide et assistance et ceux qui, par des discours tenus dans les lieux et réunions publics, par des placards affichés ou des écrits imprimés, auraient pris part ou engagé les citoyens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à prendre part à la révolte ou à s'abstenir de la repousser, seraient pareillement poursuivis comme fauteurs et complices de rébellion.

Cette mise hors la loi, ces mesures d'une rigueur exagérée et dont la forme rappelait les temps révolutionnaires, ne révélaient que trop le trouble des esprits. Le ministre de la guerre, dans un ordre du jour qui parut le lendemain, ne s'exprima pas avec moins de violence : « Soldats! y disait-il, cet homme qui, naguère, abdiqua » aux yeux de toute l'Europe un pouvoir usurpé dont il » avait fait un si fatal usage, Bonaparte, est descendu sur » le sol français... Que veut-il? La guerre civile. Que » cherche-t-il? Des traîtres. Où les trouverait-il? Serait-» ce parmi les soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de » fois? Serait ce au sein des familles que son nom seul » remplit encore d'effroi? Bonaparte nous méprise assez » pour croire que nous pouvons abandonner un souve-» rain légitime et bien-aimé pour partager le sort d'un » homme qui n'est plus qu'un aventurier. Il le croit, l'in-» sensé! Son dernier acte de déraison achève de le faire » connaître... L'armée française est la plus brave armée » de l'Europe, elle sera aussi la plus fidèle. Rallions-nous » autour de la bannière des lis, à la voix de ce père du » peuple, de ce digne héritier des vertus du grand Henri... » Il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers fran-» çais, dont l'heureux retour dans notre patrie a déjà » chassé l'usurpateur et qui, aujourd'hui, par sa présence, » détruira son seul et dernier espoir. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On a peine à concevoir qu'un des anciens lieutenants de Napoléon, un soldat de la Révolution, ait pu mettre son nom à une telle pièce. Il paraît d'ailleurs qu'elle avait été rédigée par un écrivain du parti royaliste et que le maréchal Soult n'y eut d'autre part que sa signature.

Le 9, la garnison et la garde nationale de Paris furent passées en revue dans la cour des Tuileries. Le Roi, assis sur un balcon où le retenaient ses infirmités, rendait le salut des drapeaux à mesure que les corps défilaient devant lui. Le duc de Berry parcourut les rangs. On obtint, comme on obtiendra toujours en pareil cas, de nombreuses acclamations des soldats et de la foule, et Louis XVIII déclara aux généraux qu'il était très-satisfait.

Pendant que le gouvernement organisait ses moyens de défense et que tous les regards se dirigeaient vers le Midi, de graves événements éclataient à l'autre extrémité du royaume.

J'ai parlé du complot formé par quelques généraux de concert avec des conspirateurs civils dont l'action et le rôle n'ont jamais été mis dans une complète évidence pour détrôner Louis XVIII dans un intérêt qui n'était pas celui de Napoléon. Le 6 mars, le lendemain du jour où la nouvelle du débarquement de Cannes était arrivée à Paris, l'un des deux frères Lallemand, qui était venu se concerter avec les chefs de la conspiration, repartit pour Lille, chargé par Fouché de donner le signal d'un mouvement immédiat. Arrivé à Lille le 7 au soir, il s'empressa de communiquer à ses complices, le comte d'Erlon com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mandant de la division militaire, et le général Lefèvre-Desnouettes commandant des chasseurs de la garde, les instructions dont il était porteur. Le lendemain matin le comte d'Erlon, réunissant les régiments dont se composait la garnison, se mit en marche sur Paris où une insurrection avait éclaté, disait-il, et où l'appelait un ordre du ministre de la guerre. Il est difficile de prévoir quel eût été le résultat de cette tentative s'il eût pu la pousser plus loin et engager ainsi les troupes qu'il trompait par ses assertions mensongères, mais un obstacle imprévu l'arrêta au début de son entreprise. Il rencontra sur sa route le maréchal Mortier, gouverneur de la division militaire dont il était lui-même le commandant et que le Roi envoyait en toute hâte dans son gouvernement, avec des pouvoirs supérieurs. Mortier, étonné de ce mouvement qui ne s'accordait pas avec les ordres dont on l'avait muni, enjoignit aux régiments de rentrer dans Lille, et là, peu satisfait des explications du comte d'Erlon, il le fit enfermer à la citadelle. Les autres conjurés ne furent pas plus heureux. Lefèvre-Desnouettes et les deux Lallemand étaient allés prendre à Cambrai le régiment des chasseurs à cheval de la garde. De là, ils se dirigèrent sur La Fère où ils essayèrent de pénétrer dans l'arsenal et de s'en rendre maîtres, mais le général d'Aboville qui y commandait les en empêcha. Déconcertés par cette résistance, ils prirent la route de Noyon où ils devaient trouver, disaient-ils à leurs officiers, le comte d'Erlon à la tête de douze ou quinze mille hommes. N'y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouvant personne, ils coururent jusqu'à Compiègne dans l'espérance d'entraîner un régiment de chasseurs qui y tenait garnison, mais la fidélité des officiers de ce corps ne leur laissait aucune chance de succès. Menacés d'être abandonnés et livrés par ceux même dont ils s'étaient fait suivre un moment en les trompant, ils prirent la fuite et ne tardèrent pas à être arrêtés.

L'effet produit à Paris par le résultat de cette échauffourée fut d'autant plus grand que tout le monde, le gouvernement lui-même, ignorant l'existence de la conspiration à laquelle elle se rattachait, crut qu'elle avait eu lieu en faveur de Napoléon. D'une part, on en tirait la conséquence inexacte que Napoléon avait eu en France et dans l'armée de nombreux complices dont l'action combinée avec la sienne devait faire craindre des soulèvements sur tous les points du royaume, mais d'un autre côté on croyait voir dans la facilité avec laquelle les troupes, un moment égarées, étaient rentrées dans le devoir, la preuve que la masse des soldats et même des officiers ne partageait pas les projets de quelques généraux mécontents. Mieux informé, on eût compris que si les conspirateurs avaient succombé, c'était précisément parce qu'ils n'avaient pas invoqué le nom de l'Empereur et surtout parce que Napoléon n'était pas là pour les soutenir de sa présence.

L'agitation était grande. Le cours des fonds publics qui, à la première nouvelle de l'événement de Cannes, avait éprouvé une dépression énorme et qui ensuite s'était promptement relevé, indiquait par ses brusques oscilla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions les alternatives de crainte et d'espérance qui emportaient rapidement les imaginations dans les sens les plus contraires. La crise dont j'essaie de donner une idée a été si courte, les événements s'y sont tellement accumulés et ont imprimé aux esprits des mouvements si divers, si contradictoires, qu'il n'est rien moins que facile d'en tracer le tableau. Chaque jour et même plus d'une fois par jour, des bruits le plus souvent mensongers, bientôt démentis et remplacés par d'autres rumeurs parfois aussi mal fondées, venaient livrer alternativement les partis à l'excitation fiévreuse de la joie la plus délirante ou des plus poignantes anxiétés. Bien qu'à Paris le parti de l'ancien régime fût loin de dominer, la grande majorité de la population, malgré les motifs de mécontentement qu'on lui avait si imprudemment donnés depuis dix mois, était encore attachée aux Bourbons, ne fût-ce que par le souvenir douloureux qu'elle conservait du régime impérial. Les classes supérieures et moyennes, ceux qui ne pardonnaient pas à ce régime d'avoir opprimé la liberté comme ceux qui lui reprochaient seulement ses guerres sanglantes et ruineuses et l'appauvrissement du pays, n'avaient donc pas appris avec un sentiment moins pénible que les royalistes proprement dits le retour de Napoléon. La pensée qu'une carrière nouvelle de révolutions et de guerres allait peut-être s'ouvrir pour un pays déjà si cruellement éprouvé les avait frappés de stupeur. Les conspirateurs mêmes dont j'ai dit les projets tendant à toute autre chose qu'au rétablissement du trône impérial

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avaient été grandement déconcertés d'un événement qui se jetait à la traverse de leurs combinaisons. La consternation était donc presque générale.

Bientôt cependant on parut reprendre courage. Les royalistes, passant de cet extrême abattement à un excès de confiance, se félicitaient d'une crise qui, suivant eux, aurait pour résultat d'éclaircir la situation, de faire disparaître au prix d'une secousse passagère un péril toujours suspendu sur la France et de réparer la faute qu'on avait faite en plaçant Napoléon dans une position aussi menaçante que celle de l'île d'Elbe. Ils lui savaient gré de courir par une folle témérité au-devant de sa perte et ne voulaient pas douter de son prochain anéantissement. Il leur semblait même que la royauté, fortifiée par cette crise, pourrait revenir sur une partie au moins des concessions qu'elle avait faites l'année précédente.

Ces espérances semblaient jusqu'à un certain point justifiées par les informations que publiaient chaque matin les journaux et même le *Moniteur*. A défaut de nouvelles dépêches télégraphiques, arrêtées, disait-on, par le mauvais état de l'atmosphère qui était en effet très-pluvieux, ils racontaient, d'après des correspondances particulières, que Napoléon, mal accueilli sur tous les points où il s'était présenté, ne trouvant personne qui voulût se rallier à lui et n'ayant pu même pénétrer dans la petite ville de Digne qu'il avait vainement sommée, s'était réfugié sur les crêtes des montagnes, qu'à Grenoble et dans les campagnes voisines la population témoignait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contre lui la plus vive irritation, que des forces considérables envoyées de Marseille par le maréchal Masséna étaient à sa poursuite, que les paysans se réunissaient au bruit du tocsin pour lui courir sus, qu'il ne pouvait manquer d'être cerné et que, dès qu'on l'aurait joint, c'en serait fait de lui. On disait encore que la désertion s'était mise dans sa petite troupe, que ses soldats vendaient leurs armes et se dispersaient et que, désespérant de son entreprise, il cherchait à se jeter en Italie pour y tenter de nouvelles chances. Un peu plus tard, lorsque déjà l'évidence avait fait justice de ces inventions, lorsqu'il n'était plus possible de nier les progrès de Napoléon, lorsque ses proclamations, arrivées à Paris par des voies clandestines, commençaient à circuler par les soins de ses adhérents, on donnait comme un fait certain que le duc d'Orléans, à la tête de vingt mille hommes, l'avait repoussé au delà de Bourgoin sur la route de Lyon à Grenoble.

Un indice non équivoque de la confiance que ces assertions mensongères inspirèrent d'abord et du peu de probabilité qu'avait, aux yeux du public, le succès de l'entreprise de Napoléon, c'est la violence injurieuse avec laquelle s'exprimaient contre lui, dans les journaux, des hommes qui n'étaient certes pas tous animés d'un courage assez héroïque pour oser le braver ainsi s'ils avaient cru qu'il dût être dans quelques jours le maître de la France. « Cet » homme, disait le *Journal des Débats*, qui, en abdiquant » le pouvoir, n'a jamais abdiqué son ambition et ses » fureurs, cet homme tout couvert du sang des générations,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» vient, au bout d'un an écoulé en apparence dans » l'apathie, essayer de disputer, au nom de l'usurpation » et des massacres, la légitime et douce autorité du roi de » France. Quelques pratiques ténébreuses, quelques mou- » vements dans l'Italie excités par son aveugle beau-frère » ont enflé l'orgueil du lâche guerrier de Fontainebleau. » Il s'expose à mourir de la mort des héros; Dieu per- » mettra qu'il meure de la mort des traîtres. » La *Gazette de France* n'était pas moins véhémente. « Les desseins de » la Providence n'étaient pas accomplis, disait-elle, tant » que respirait le bourreau de six millions de Français, » le dévastateur de l'Europe, l'aventurier barbare à qui » tant de mères désolées redemandent en vain leurs enfants. » Il était déchu, il avait signé honteusement son abdication, » il était couvert de mépris, d'opprobre, des malédictions » de toute l'Europe..., mais il vivait, si l'on peut appeler » vivre traîner une misérable existence dans le déshon- » neur, le remords et les rugissements du désespoir. Nou- » veau Satan, l'orgueil et la vengeance le dévorent; il veut » lutter contre le Très-Haut, mais Dieu l'aveugle et le » coupable vient chercher lui-même la peine due à ses » crimes. »

Tels étaient les accents furieux dont retentissait la presse presque entière. Chacun de ses organes s'évertuait à inventer contre Napoléon quelque injure bien atroce : on l'appelait le *brigand de l'île d'Elbe*, l'*Ogre de Corse*, le *lâche assassin du duc d'Enghien*, le *Teutatès moderne*. A ces invectives, quelques journaux joignaient des décla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mations presque aussi violentes contre les libéraux et la liberté de la presse. Le seul journal dont les rédacteurs fussent soupçonnés avec raison de désirer le triomphe de la cause bonapartiste, le *Nain jaune*, ouvertement dénoncé par d'autres feuilles publiques comme complice de la grande conspiration et soumis par la censure à une surveillance plus sévère, se voyait lui-même obligé, pour détourner les rigueurs dont il était menacé, à parler la langue du plus fougueux royalisme : il ne trouvait pas de termes assez vifs pour exprimer l'indignation que lui causait l'entreprise de l'homme qui, *après avoir traîné dans les rochers de l'île d'Elbe les restes d'une vie déshonorée*, venait livrer la France à tous les désastres; il promettait que partout Napoléon *serait repoussé avec horreur*.

De toutes parts arrivaient au gouvernement les témoignages de dévouement et de fidélité. La Chambre des pairs, dans une adresse rédigée par M. de Fontanes, mettait en contraste Napoléon renvoyant le Corps législatif dont il craignait la sincérité, et le souverain légitime appelant les Chambres auprès de lui dans un moment de crise; elle félicitait le Roi d'avoir compris que la Charte, monument de sa sagesse, assurait à jamais la force de son trône et la sécurité de ses sujets; elle témoignait la ferme confiance que la fidélité de l'armée et de la garde nationale ferait triompher la cause de la royauté et de l'ordre; elle promettait son concours pour les mesures sévères que les circonstances pourraient faire juger indis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pensables. L'adresse votée par la Chambre des députés mêlait à des protestations analogues une insinuation ou, pour mieux dire, un aveu remarquable. « Quelles que » soient, disait-elle, les fautes commises, ce n'est pas le » moment de les examiner. Nous devons tous nous réu- » nir contre l'ennemi commun et chercher à rendre cette » crise profitable à la sûreté du trône et à la liberté pu- » blique. » Le Roi répondit à cette adresse qu'il n'avait jamais douté des sentiments de la Chambre et qu'il se réunirait toujours à elle pour le salut, la liberté et le bonheur de son peuple.

Le langage des deux Assemblées ne manquait ni de mesure, ni de dignité, il n'avait rien d'exagéré ni de servile. On n'en peut dire autant des innombrables adresses qui affluaient de toutes les parties de la France. Comme l'année précédente, le Conseil municipal de Paris en avait pris l'initiative. Dès le 7, il déclarait au Roi que chacun de ses membres était prêt *à périr au pied du trône pour défendre son Roi, aux pieds de Louis le Désiré pour défendre son père*. La Cour de cassation regrettait qu'il n'y eût pas assez de danger dans la situation pour donner au moins quelque prix à son dévouement. « S'il en existait, du danger, ajoutait-elle, ce ne » serait pas la France qui se sauverait elle-même, c'est » vous seul qui êtes sa force parce que vous êtes tout son » bonheur. » La Cour royale de Paris, par l'organe de son premier président, M. Séguier, vouait au dernier supplice celui qu'il avait naguère tant encensé. « Frappé d'abord,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» disait-elle, à l'extrémité de l'Europe,... atteint ensuite
» jusque dans le palais de ses maîtres, cet homme a en-
» core pu se retirer paisiblement et faire oublier dans
» l'obscurité une scène trop fameuse. Mais le ciel n'était
» pas satisfait et celui qui a versé tant de sang doit une
» expiation plus mémorable. Oui, Sire, la main de Dieu
» saisit le grand coupable. Il a violé à main armée le sol
» d'une patrie qui s'était contentée d'un exil volontaire,
» et il va y trouver sa perte. Se flatte-t-il d'obtenir un
» asile au delà de nos frontières? Les souverains dont il
» a trompé la trop magnanime indulgence sont encore
» réunis pour porter contre lui une sentence aussi solen-
» nelle que terrible. »

Le signal était donné. Chaque tribunal, chaque municipalité, on pourrait presque dire chaque fonctionnaire, se précipita dans cette voie de déclamation adulatrice où ils semblaient chercher à se surpasser les uns les autres. Les maréchaux, les généraux, les corps d'officiers prodiguaient à l'envi les assurances de fidélité. Tous répondaient du dévouement de leurs subordonnés. Les régiments que les généraux d'Erlon, Lefèvre-Desnouettes et Lallemand avaient un moment entraînés étaient les plus empressés à manifester leur indignation contre les traîtres. Cependant, à quelques exceptions près, les adresses militaires étaient moins injurieuses pour Napoléon que celles des autorités civiles.

On racontait que le maréchal Ney, en prenant congé du Roi pour aller se mettre à la tête des troupes réunies

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en Franche-Comté, lui avait promis de ramener Napoléon dans une cage de fer.

Le gouvernement se plaisait à prendre acte de ces protestations, il s'efforçait d'y croire, il en remplissait les journaux dans l'espoir de se donner ainsi l'apparence de la force. On éprouve à bon droit un profond dégoût en relisant aujourd'hui tant de promesses que l'événement devait sitôt démentir, mais on aurait tort de croire que tous ceux qui les faisaient eussent en ce moment l'intention de les violer : peut-être n'en était-il pas un seul, et certainement il y en avait bien peu en qui la trahison fût dès lors préméditée, mais leurs sentiments secrets et l'habitude des révolutions les préparaient à céder au puissant entraînement qui devait bientôt les emporter.

Les illusions dont les royalistes se berçaient encore, allaient disparaître devant de terribles réalités.

Monsieur, parti de Paris le 6 mars, était arrivé à Lyon le 8, accompagné du comte Roger de Damas, gouverneur de la division militaire. Le duc d'Orléans le rejoignit le lendemain, le maréchal Macdonald le surlendemain seulement. Il y avait dans la ville un régiment d'infanterie de ligne et un régiment de dragons; un second régiment de ligne fut appelé de Montbrison. La garde nationale fut convoquée et on l'augmenta en toute hâte d'un corps de cavalerie pour lequel il s'offrit un assez bon nombre de volontaires des classes aisées. Les princes cependant passaient des revues, visitaient les casernes, faisaient distribuer de l'argent aux soldats, s'efforçaient de gagner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les officiers par des promesses et des paroles bienveillantes, mais l'attitude silencieuse de la troupe, le peu d'ardeur qui se manifestait dans la masse de la garde nationale ne permettaient guère d'espérer qu'on pût avec de tels appuis repousser l'ennemi formidable qui s'avançait rapidement.

Dans la matinée du 10, les princes découragés voulaient s'éloigner. Le maréchal Macdonald les engagea à tenter un dernier effort. Rapprochant les troupes du Rhône, il ordonna de couper les deux ponts par lesquels seuls l'armée de Napoléon pouvait pénétrer dans Lyon. Les ouvriers s'y opposèrent et entourèrent les soldats, essayant de les entraîner à la défection. Le maire, M. de Fargues, bien que royaliste décidé, supplia Monsieur de ne pas prendre une telle mesure. Le maréchal dut se borner à barricader par quelques palissades les ponts qu'il ne lui était pas permis de couper. Vers cinq heures de l'après-midi, on aperçut de l'autre côté du Rhône, l'avant-garde impériale, formée d'un détachement de hussards et d'un groupe d'officiers à demi-solde recrutés à Grenoble, qui s'avançait, précédée et suivie de la population du faubourg de la Guillotière, aux cris de : *Vive l'Empereur!* Les ouvriers répondirent à ces acclamations. A l'exemple des ouvriers, les soldats, agitant leurs shakos, se précipitèrent aux barricades pour les renverser. Bientôt, comme à Grenoble, les deux troupes mêlées, confondues, ne formèrent plus qu'une seule armée réunie sous l'étendard aux trois couleurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les princes s'étaient enfin résignés, quelques instants auparavant, à quitter Lyon pour retourner à Paris par la voie de Moulins. Le maréchal, qui voulut faire son devoir jusqu'au dernier moment, poursuivi et serré de près par les chasseurs impériaux, ne leur échappa que grâce à la protection de quelques dragons qui lui servaient d'escorte. Le général Brayer, commandant de la division, resta avec ses troupes pour se rallier à la cause triomphante, aussi bien que le général Mouton-Duvernet, commandant de la subdivision de Valence, et le général Girard, qui se trouvaient alors à Lyon.

La garnison s'était mise en marche pour aller recevoir Napoléon. A sept heures du soir, il fit son entrée dans la ville, accueilli avec les démonstrations d'une joie frénétique par la foule des ouvriers de cette grande cité manufacturière. Là, plus que partout ailleurs, les sentiments révolutionnaires qui, presque autant que le dévouement des soldats, contribuaient à son succès, se firent jour dans les acclamations de la multitude; les cris de : *Meurent les Bourbons, à bas les royalistes, à bas les prêtres!* retentissaient aux oreilles du triomphateur avec ceux qui saluaient son retour; on brisa les vitres et les tables d'un café qui avait pris le nom de Bourbon.

Descendant à l'Archevêché que le comte d'Artois venait de quitter, il déclara, comme pour donner à la population un témoignage de confiance, qu'il ne voulait être gardé que par la garde nationale. Le lendemain, il passa la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

revue de la garnison qui, devenue son avant-garde, prit aussitôt la route de Paris sous les ordres du général Brayer, la veille encore commandant pour le Roi. L'Empereur ne suivit pas immédiatement le mouvement de ces troupes. Il passa à Lyon les journées du 11 et du 12, recevant les autorités et les corps constitués et prenant les mesures que lui suggéraient les circonstances. Le préfet, M. de Chabrol, frère de celui de la Seine, était parti en même temps que les princes; il lui donna pour successeur un illustre savant, M. Fourrier, préfet de Grenoble, qui lui-même s'était d'abord retiré de Grenoble sur Lyon, mais dont la fidélité à la cause royale s'était épuisée dans ce premier effort. Le maire, qui était resté à son poste malgré son royalisme, fit une proclamation en faveur de la cause triomphante.

Le séjour de l'Empereur à Lyon fut principalement marqué par la publication de neuf décrets dont l'ensemble n'était rien moins que l'annulation de tout ce qui s'était fait en France depuis une année. Aux termes de ces décrets, contresignés, à défaut du ministre, par le comte Bertrand, major général de l'armée, tous les changements que le gouvernement royal avait apportés d'une manière arbitraire à la composition des cours et des tribunaux étaient déclarés non avenus et les magistrats éliminés y étaient rétablis; il était prescrit à tous les généraux et officiers de terre et de mer introduits dans l'armée depuis le 1er avril 1814 et qui avaient émigré, ou, sans émigrer, avaient quitté le service en 1792, de cesser sur le-champ

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs fonctions, de quitter les insignes de leurs grades et de se retirer dans leurs domiciles; la cocarde blanche, la décoration du lis, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel, ressuscités par les Bourbons, étaient abolis, et la cocarde tricolore déclarée nationale; la garde impériale était rétablie et ne pourrait désormais se recruter que parmi les soldats ayant douze ans de service; tous les corps étrangers, tels que les Suisses, étaient supprimés aussi bien que la maison militaire du Roi; les biens appartenant aux princes de la maison de Bourbon étaient placés sous le séquestre, ainsi que les anciennes propriétés d'émigrés dont la Restauration avait dépouillé la Légion d'honneur, les hospices, les communes et la Caisse d'amortissement; les lois de l'Assemblée constituante relatives à l'abolition de la noblesse et des titres féodaux étaient remises en vigueur, mais les individus à qui l'Empereur avait conféré des titres comme récompense nationale devaient continuer à les porter, et il se réservait d'en donner aux descendants des hommes qui avaient jadis illustré le nom français, soit dans le commandement des armées, soit dans les conseils du souverain et les administrations civiles et judiciaires, soit dans les sciences, les arts et le commerce; il était enjoint à tous les émigrés non amnistiés par l'Empire ou par le Directoire et rentrés en France depuis la Restauration de sortir sur-le-champ du territoire français, sous peine d'être jugés conformément aux lois qui leur infligeaient la peine capitale, et tous leurs biens devaient être séquestrés; les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nominations et promotions faites par le Roi dans l'ordre de la Légion d'honneur étaient en principe déclarées nulles ; cependant, comme elles avaient eu lieu, en partie, en faveur des personnes qui avaient rendu des services au pays, on les invitait à envoyer leurs titres à la grande chancellerie pour qu'il fût statué avant le 15 mai sur la validité de ces nominations ; le droit électoral, conféré aux membres de la Légion d'honneur par le statut de sa création et que le gouvernement royal leur avait retiré, leur était restitué. Par un dernier décret, attendu qu'une portion de la Chambre des pairs était composée de personnes qui avaient porté les armes contre la France, qui avaient intérêt au rétablissement des droits féodaux, à la destruction de l'égalité, à l'annulation des ventes des domaines nationaux et à priver le peuple des droits acquis par vingt-cinq ans de combats, attendu aussi que les pouvoirs des députés au Corps législatif étaient expirés, que dès lors la Chambre n'avait plus aucun caractère national, qu'une partie de cette Chambre s'était rendue indigne de la confiance de la nation en adhérant au rétablissement de la noblesse féodale, en faisant payer à la France des dettes contractées à l'étranger pour tramer des coalitions et soudoyer des armées contre le peuple français, en donnant aux Bourbons le titre de rois légitimes, ce qui était déclarer rebelles le peuple français et les armées et proclamer seuls bons Français les émigrés qui avaient déchiré pendant vingt-cinq ans le sein de la patrie et violé tous les droits du peuple, en consacrant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enfin le principe que la nation était faite pour le trône et non le trône pour la nation, par tous ces motifs, l'Empereur déclarait les deux Chambres dissoutes, prescrivait à leurs membres de se retirer chez eux et ordonnait la réunion à Paris, dans le cours du mois de mai, sous le titre d'assemblée extraordinaire du Champ de Mai, des colléges électoraux des départements, « afin, disait le dé-
» cret, de prendre des mesures convenables pour corriger
» et modifier nos Constitutions selon l'intérêt et la volonté
» de la nation, et, en même temps, pour assister au cou-
» ronnement de l'Impératrice, notre très-chère et bien-
» aimée épouse, et à celui de notre cher et bien-aimé fils. »

Plusieurs de ces dispositions étaient sans doute des conséquences nécessaires ou naturelles de la révolution qui s'opérait, mais il en était qui avaient le grave inconvénient de ressusciter les lois les plus odieuses et les plus iniques de la Révolution, de flatter, d'irriter les mauvaises passions populaires, de créer de nouveau des classes entières de proscrits et de rouvrir des plaies qu'on eût dû se féliciter de trouver fermées. C'était d'ailleurs quelque chose d'exorbitant que de considérer comme non avenus les actes d'un pouvoir reconnu par la France entière et par l'Europe, et les amis de la liberté devaient s'alarmer de voir la dictature militaire frapper de nullité des mesures qui n'émanaient pas seulement du pouvoir exécutif, mais du vote des Chambres.

Napoléon prenait de plus en plus les allures d'un souverain rentrant dans ses États, après une absence acci-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dentelle, pour mettre fin aux désordres qu'elle y a fait naître. Dès le premier moment, il avait affecté de ne pas paraître douter du succès de son entreprise. Il avait constamment parlé à ses compagnons d'armes et à tous ceux qui l'approchaient de sa prompte arrivée à Paris comme d'un résultat certain, soit qu'il comptât sur sa fortune et sur la magique influence de son nom, soit plutôt qu'il voulût, par ce ton d'assurance, encourager ses partisans et intimider ses adversaires. Il faisait entendre, et ses émissaires, ses courriers, répétaient partout, que son retour était concerté avec plusieurs des gouvernements étrangers, qu'il était d'accord avec le roi de Naples, avec l'Autriche, avec l'Angleterre même, et qu'il n'eût tenu qu'à lui d'obtenir leur appui s'il n'avait préféré devoir sa couronne au seul concours de l'armée et du peuple français. Ces assertions mensongères trouvaient d'autant plus de créance qu'elles expliquaient aux yeux du vulgaire l'étonnante audace de sa tentative. Son langage, d'ailleurs, à la différence de ses proclamations, était très-modéré. Il ne voulait, disait-il, rien savoir de ce qui s'était passé en son absence ; il reconnaissait qu'il était juste de faire une large part, dans l'appréciation de la conduite politique des hommes, à l'entraînement des circonstances, et il se permettait à peine quelques railleries sur l'embarras où son retour allait placer quelques-uns de ses anciens courtisans. Sur les Bourbons mêmes, il s'exprimait avec ménagement, presque avec bienveillance, et il donna la croix de la Légion d'honneur à un garde national à cheval qui,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seul de son corps, avait eu l'honorable courage d'escorter Monsieur dans sa retraite précipitée.

Maintenant qu'il approchait du but, son attitude devenait moins démocratique. Déjà, en parlant aux populations, il ne faisait plus usage du mot de *citoyens*. Dans sa proclamation aux habitants de Lyon, il les appelait simplement Lyonnais : « Vous avez toujours été, leur disait-
» il, au premier rang dans mon affection. Sur le trône
» ou dans l'exil, vous m'avez toujours montré les mêmes
» sentiments... Dans des moments plus tranquilles, je
» reviendrai pour m'occuper de vos besoins et de la pros-
» périté de vos manufactures et de votre ville. Lyonnais,
» je vous aime ! »

Dans la matinée du 13, il quitta Lyon et, à trois heures de l'après-midi, il arriva à Villefranche où une foule immense était accourue des campagnes voisines pour le saluer de ses acclamations. Le même jour il coucha à Mâcon.

A Paris, la nouvelle de l'occupation de Lyon, bientôt suivie du retour des princes, avait dissipé toutes les illusions du gouvernement et de la cour. Les mesures de salut public, se succédant avec rapidité, attestaient l'imminence croissante du péril. Le Roi, par une seconde proclamation, fit un appel désespéré à l'amour de ses peuples, à leur attachement pour cette Charte par laquelle il avait espéré fonder leur liberté, les invita à concourir à la destruction de l'oppresseur qui ne voulait ni justice ni gouvernement, leur dit qu'égaux par la Constitution,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les Français devaient l'être aussi pour la défendre, que le moment était venu de donner un grand exemple, que les dispositions étaient prises pour arrêter l'ennemi entre Lyon et Paris et qu'elles suffiraient si la nation lui opposait l'invincible obstacle de son dévouement et de son courage. Une autre proclamation rappela à l'armée sa gloire et ses serments, l'adjura de ne pas manquer à son Roi, à sa patrie, de repousser, de livrer les traîtres qui voudraient l'entraîner à la défection et promit le pardon et l'oubli à ceux qui, un instant égarés, s'empresseraient de rentrer dans le devoir. Une ordonnance royale somma tous les militaires en *congé temporaire* de rejoindre immédiatement leurs corps et chargea les généraux commandant les départements d'organiser en bataillons de réserve ceux qui se trouvaient en *congé illimité*. Une autre ordonnance prescrivit l'armement et l'équipement de toutes les gardes nationales du royaume, dans lesquelles on lèverait des corps de volontaires pour seconder l'armée. La rédaction de cette ordonnance révélait tout à la fois le trouble, la terreur dont on était saisi, et le sentiment qu'on avait des fautes commises aussi bien que des dangers qu'elles créaient à la royauté. « Nous » voulons, disait le Roi, que la Charte constitutionnelle » soit le point de ralliement et le signe d'alliance de tous » les Français. Nous regarderons comme nous étant seuls » véritablement affectionnés ceux qui défèreront à cette » injonction. Nous envisagerons comme un attentat à » notre autorité et comme un moyen de favoriser la ré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» bellion toute entreprise directe ou indirecte, par action,
» écrit ou propos publics, qui tendrait à ébranler la
» confiance des gardes nationales en la Charte constitu-
» tionnelle ou à les diviser en factions par des distinc-
» tions que la Charte réprouve. »

Le comte de Viomesnil et le comte de Latour-Maubourg furent désignés pour organiser les volontaires qui désireraient se joindre au corps d'armée chargé de couvrir Paris, sous les ordres du duc de Berry. Le choix de M. de Latour-Maubourg, l'un des plus vaillants généraux de l'Empire, aussi renommé pour sa loyauté que pour sa bravoure, était heureux; on ne peut en dire autant de celui du vieux Viomesnil, l'un des vétérans de l'émigration, dont l'exagération royaliste et les propos imprudents étaient peu propres à rallier les esprits.

L'ordre fut donné d'instituer dans chaque corps d'armée et dans chaque chef-lieu de département un conseil de guerre qui jugerait et condamnerait à mort, conformément à une loi rendue sous la République, tout embaucheur et tout soldat ou citoyen qui, appelé à défendre la patrie, abandonnerait son drapeau ou ne le rejoindrait pas et passerait à l'ennemi.

Les conseils généraux des départements furent convoqués extraordinairement; ils durent rester en séance permanente pour l'organisation des gardes nationales et des volontaires; on les autorisa aussi à prendre toutes autres mesures de salut public que les conjonctures pourraient leur suggérer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La confusion, l'épouvante régnaient aux Tuileries et dans les ministères. L'appartement de M. de Blacas, placé au-dessus de celui du Roi, était comme une sorte de quartier général où les ministres et les hommes influents allaient et venaient sans cesse pour y apporter ou y recueillir des nouvelles et des avis, pour se concerter sur ce qu'il y avait à faire. On y amenait les voyageurs, les courriers arrivant de l'intérieur de la France et par lesquels on obtenait quelquefois, sur la marche de Napoléon, des informations qui ne parvenaient plus régulièrement par les voies officielles, déjà interceptées ou désorganisées. Les ministres n'avaient pas la force de dissimuler leur abattement. Plus divisés que jamais, ils rejetaient les uns sur les autres la responsabilité de ce qui se passait. M. Beugnot, à qui on reprochait de n'avoir pas, en qualité de ministre de la marine, fait surveiller l'île d'Elbe avec assez de soin, disait naïvement qu'il n'avait jamais cru à la possibilité d'un événement semblable. « Il n'y a plus de ressources, ajoutait-il ; il est » impossible de compter sur les agents de l'administra- » tion ; les anciens, ceux qui ont servi sous l'Empire, sont » contre nous, les nouveaux ont tout le monde contre » eux. » L'abbé de Montesquiou proclamait aussi que tout était perdu et regrettait plus que jamais d'avoir consenti, malgré ses répugnances, à accepter le pouvoir. Le maréchal Soult, naguère si cher à la cour et au parti de l'émigration, se voyait en butte aux soupçons les plus étranges. Les royalistes lui faisaient maintenant un crime des actes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont ils lui avaient su tant de gré. On disait qu'en prodiguant les emplois et les faveurs aux émigrés, aux Vendéens, aux courtisans, en traitant au contraire avec tant de sévérité les officiers de l'Empire, il s'était proposé de mécontenter l'armée, de la détacher de la cause royale et de préparer ainsi le retour de Napoléon. On prétendait trouver une preuve de sa culpabilité dans le choix des chefs de corps placés par lui sur la route que l'Empereur parcourait en ce moment. Il eût été facile de répondre que les premiers officiers généraux que Napoléon avait rencontrés, le commandant d'Antibes, le général Loverdo à Digne, le général Marchand à Grenoble, loin de se joindre à lui, avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour arrêter sa marche, mais, dans le trouble universel, personne ne s'avisait d'une telle objection. Le directeur de la police, M. Dandré, était aussi l'objet de grandes méfiances. On aurait pu, avec quelque apparence de raison, accuser sa faiblesse, son âge, son peu d'activité ; on aimait mieux croire à une trahison dont la supposition était, par rapport à lui, complétement absurde.

Ces soupçons étaient surtout accrédités dans les salons du faubourg Saint-Germain. Il y régnait, depuis le commencement de la crise, une fermentation extrême. Comme il arrive toujours dans de pareils moments, les femmes s'y montraient plus passionnées, plus violentes que les hommes. Elles reprochaient au gouvernement de manquer d'énergie. Leur intolérance n'avait pas de bornes. Quiconque ne s'élevait pas au niveau de leur exaltation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur devenait suspect de perfidie ou de lâcheté. « Je suis » bien sûre, disait une de ces dames, estimable à tous » autres égards, je suis bien sûre que M. Dandré trahit le » Roi ; tous les jours, je lui dénonce ce que j'entends » dire, et il n'en résulte pas d'arrestations. »

Par moments, cependant, les royalistes exclusifs semblaient reconnaître que leur parti avait eu des torts, qu'on avait commis des imprudences, qu'il fallait essayer de les réparer pour regagner la faveur publique. Ils se montraient même disposés à transiger avec les personnes, mais ce n'était pas avec les sages et constants amis de la liberté qu'ils inclinaient le plus à s'entendre. Les fanatiques de tous les partis éprouvent instinctivement pour quiconque professe des opinions modérées une aversion plus profonde, plus insurmontable encore que celle qu'ils portent à leurs adversaires plus directs et plus radicaux. Nous avons vu que le duc d'Otrante, le jacobin, le régicide Fouché, avait su depuis longtemps inspirer à cette classe de royalistes une sorte de confiance et même de sympathie et qu'ils s'étaient fait une grande idée de ses talents et de ses ressources, précisément parce qu'il était sans principes comme sans scrupules. Dans les premiers temps de la Restauration, lorsqu'il faisait parade d'un grand zèle pour la royauté légitime, il avait signalé comme une faute grave l'établissement de Napoléon à l'île d'Elbe. Dans ses entretiens avec les ministres étrangers, avec M. de Metternich surtout, il leur avait reproché de ne l'avoir pas fait enfermer dans un château fort et avait prédit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son retour comme une conséquence inévitable de cette imprudence. Il avait même eu l'idée assez étrange d'écrire à Napoléon lui-même pour le conjurer, dans l'intérêt de sa dignité comme dans celui de la sécurité et de la tranquillité de l'Europe, d'aller vivre en citoyen aux États-Unis. Ces circonstances, qu'il avait eu soin de rendre publiques, étaient faites pour augmenter sa réputation de sagacité et de haute intelligence politique. On ignorait sa participation au complot qui venait d'échouer dans les garnisons du Nord. Dans la situation extrême où l'on était arrivé, les hommes dont je parlais tout à l'heure jetèrent les yeux sur lui pour sauver la monarchie. Des pourparlers eurent lieu. Des récits évidemment controuvés et exagérés ont été publiés à ce sujet et l'exacte vérité est difficile à discerner. Cependant, il paraît certain que le marquis de La Maisonfort étant allé en grand secret, par ordre de Monsieur, consulter le duc d'Otrante sur ce qu'il y avait à faire, celui-ci lui répondit qu'il était maintenant trop tard pour prévenir la catastrophe, mais que cependant tout n'était pas définitivement perdu. « Sauvez le monarque, ajouta-t-il, et nous sauverons la » monarchie. » Suivant une version moins authentique, il aurait eu aussi une conversation confidentielle avec le chancelier, chargé par le Roi de lui demander un avis sur la situation, et non content de lui annoncer comme infaillible le prochain triomphe de Napoléon, il ne lui aurait pas dissimulé que, quant à lui, ses conseils ayant été méprisés par le gouvernement, il s'était joint aux par-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tisans d'un homme en qui il voyait pourtant un détestable tyran, qu'il comptait même accepter de lui un ministère, mais qu'il ne s'en servirait que pour le renverser, parce qu'il était impossible de compter sur un tel homme, que le nouvel Empire ne durerait pas plus de trois mois et que les circonstances décideraient de ce que l'on pourrait lui substituer. Quelque invraisemblable que soit un pareil entretien, la froide et immorale audace de Fouché ne permet pas d'en repousser complétement la possibilité, d'autant plus qu'on en racontait les détails avant l'accomplissement de la dernière et de la plus surprenante portion de la prophétie qui en fait le fond. Quoi qu'il en soit, ces pourparlers restèrent sans résultats.

Tandis qu'on cherchait ainsi, auprès d'un des coryphées les plus odieux du parti révolutionnaire, un moyen de salut que la certitude même du succès eût à peine justifié, d'autres royalistes, mieux inspirés, s'efforçaient d'assurer au trône l'appui du parti constitutionnel, si dédaigné jusqu'alors. On comptait, parmi les amis de la légitimité, quelques hommes qui, depuis 1789, avaient constamment poursuivi de leurs vœux l'accord de la monarchie et de la liberté. Tel était le comte de Lally-Tolendal, un des derniers survivants de la brillante élite qui, dans l'Assemblée constituante, avait osé proposer une Constitution fondée sur les principes de la Constitution britannique. L'inutilité de leurs efforts renouvelés en toute circonstance pour atteindre un but qui fuyait toujours devant eux ne les avait pas découragés. Ils pensèrent que le rêve de leur vie serait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enfin réalisé si le parti constitutionnel, en s'unissant étroitement à la royauté et en la sauvant du péril qui la menaçait, obtenait ainsi le droit d'entrer dans ses conseils et d'influer sur la direction de sa politique.

Les dispositions de ce parti étaient alors telles qu'on pouvait le désirer pour le succès d'une pareille combinaison. Les constitutionnels avaient certes plus d'un motif d'être mécontents de la marche du pouvoir; ils firent ce que les partis font bien rarement, en France surtout : ils consentirent à oublier leurs griefs du moment pour soutenir contre l'ennemi redoutable et irréconciliable de la liberté un gouvernement peu bienveillant envers elle, mais qui pouvait y être ramené par de meilleurs conseils et qui, d'ailleurs, n'était pas assez fort pour en triompher définitivement. Leurs principaux écrivains, avec des arguments et dans un style plus propres que ceux des écrivains royalistes à agir utilement sur l'opinion, se déclarèrent énergiquement pour la cause des Bourbons. Benjamin Constant qui, dans une brochure sur la responsabilité des ministres, avait pris tout récemment une attitude d'opposition assez prononcée, signala dans le *Journal de Paris*, avec une haute éloquence, les calamités et les hontes inséparables d'une usurpation bonapartiste. « Bonaparte, y disait-il, parle aujourd'hui de liberté, et » c'est lui qui, depuis quinze ans, a miné la liberté; il » promet la victoire, et trois fois il a laissé ses troupes » comme un lâche déserteur, en Égypte, en Espagne, en » Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» agonie du froid, de la misère et du désespoir. Il a attiré » sur la France l'humiliation d'être envahie; il a perdu » les conquêtes que nous avions faites sans lui et avant lui. » Tous les hommes qui ont versé leur sang pour la patrie, » tous ceux qui avaient entouré la monarchie des sauve- » gardes de la liberté doivent donc s'unir au Roi pour » défendre contre une agression criminelle la patrie, la » liberté, la Constitution, et ceux-là ne seront pas les der- » niers qui, dans leur franchise et leur conscience, ont pû » censurer quelques mesures ou quelques actes de l'auto- » rité. » Un des rédacteurs du *Censeur*, M. Comte, fit paraître un *Essai sur l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon* et porta plainte en calomnie contre un journal royaliste, la *Quotidienne*, qui avait accusé les patriotes d'avoir conspiré pour rappeler l'Empereur déchu. Les jeunes gens de l'École de droit, un certain nombre même de ceux de l'École de médecine, animés de l'esprit nouveau et formant en quelque sorte l'avant-garde des générations libérales qui allaient occuper la scène pendant plus de trente ans, s'organisaient en compagnies de volontaires et demandaient à marcher pour la défense du trône constitutionnel.

Le *vétéran de la liberté*, comme il s'appelait lui-même, M. de La Fayette, rentra alors dans la vie publique. Il y avait déjà si longtemps que son nom avait rempli le monde, si longtemps même qu'il avait cessé d'y retentir, qu'on le regardait presque comme un homme d'un autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

âge et qu'on s'étonnait qu'il existât encore. Il ne comptait pourtant que cinquante-huit ans, mais il y en avait quarante bientôt qu'il avait pris une part éclatante à la fondation de la république américaine, il y en avait vingt-cinq qu'avec un succès bien différent il avait tenté d'établir en France, sur des bases démocratiques, une monarchie constitutionnelle, et que du comble de la popularité il avait passé en un moment à la proscription pour avoir voulu trop tard résister aux empiétements d'une démagogie anarchique. Rendu à la liberté après cinq années d'une dure captivité dans les prisons de l'Autriche, il s'était vu recherché par Napoléon dont l'intervention énergique avait seule empêché qu'elle ne se prolongeât davantage, mais il s'était éloigné de lui dès qu'il avait reconnu que le triomphateur du 18 brumaire voulait exiger de la France le pouvoir absolu comme prix de l'ordre et de la gloire dont il l'avait dotée. Il avait vécu plus de dix ans dans la retraite, occupé de travaux agricoles, conservant soigneusement, nourrissant en lui-même les nobles passions et malheureusement aussi les orgueilleuses illusions de sa jeunesse, attendant avec confiance le jour où elles pourraient trouver un nouveau champ d'action et toujours suspect au despote dont l'esprit pénétrant discernait ses espérances et ses sentiments secrets à travers le calme extérieur de son existence. Nous avons vu que la restauration des Bourbons, combinée avec la promesse d'une Constitution libre, lui avait d'abord inspiré une vive satisfaction. Le souvenir de ses premières

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

années passées à la cour, l'impression profonde des malheurs affreux de la famille royale, le témoignage même qu'il se rendait d'avoir encouru la proscription en essayant de la sauver, de s'être ainsi à un certain moment associé à ses destinées, mêlaient alors à ses opinions démocratiques un reste de sentiments monarchiques, bourboniens même, que des luttes nouvelles devaient bientôt emporter. Il n'eût certes pas sacrifié aux Bourbons ses utopies ultra-libérales et quasi-républicaines, mais il aurait aimé qu'elles pussent se réaliser à l'ombre de leur sceptre et il se plaisait à l'espérer, non sans concevoir à cet égard d'assez grands doutes. Il s'était donc efforcé de rallier ses amis à la Restauration. Après d'inutiles efforts pour obtenir la conservation des trois couleurs nationales, il avait consenti à paraître avec la cocarde blanche à la première audience publique du Roi. Louis XVIII l'avait accueilli très-gracieusement aussi bien que Monsieur et surtout le duc d'Orléans, le seul en qui il crût trouver les idées convenables à un prince constitutionnel, mais les actes du gouvernement royal n'avaient pas tardé à détruire les espérances dont il commençait à se bercer. Calomnié, outragé dans des écrits dont il se croyait autorisé à rendre la cour responsable, parce que leurs auteurs y étaient en grande faveur, il était bientôt rentré dans sa retraite. La nouvelle du débarquement de Cannes lui parvint dans sa terre de La Grange, non loin de Melun, où s'écoulait, au milieu de sa nombreuse famille, la plus grande partie de sa vie. Il s'empressa d'accourir à Paris. On connaissait sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

haine pour Napoléon. Il se vit bientôt entouré par les hommes qui s'efforçaient de rapprocher les amis du trône de ceux de la liberté. On lui demanda si dans la ligne de ses opinions on pouvait compter sur lui ; il répondit qu'on le pouvait.

C'était dans des conférences qui avaient lieu chez M. Lainé, le président de la Chambre des députés, que l'on travaillait à cette œuvre de conciliation. M. de Lally-Tolendal, M. de Chateaubriand s'y rencontraient avec M. Flangergues, M. Benjamin Constant, le jeune duc de Broglie et d'autres personnages éminents du parti libéral. On y voyait aussi M. de Pradel, l'homme de confiance de M. de Blacas sous qui il dirigeait le ministère de la maison du Roi. Quelqu'un proposa de confier à M. de La Fayette le commandement de la garde nationale pour donner un gage éclatant à l'opinion constitutionnelle, mais M. de Pradel s'étant écrié qu'on ne pouvait faire une telle violence aux sentiments personnels du Roi, la proposition n'eut aucune suite. On engagea néanmoins M. de La Fayette à assister à ces conférences et il y parut en effet. Il y exposa un système de conduite dont la seule énonciation disait quelle était à ses yeux la gravité du danger : il ne s'agissait de rien moins que de réunir sur-le-champ autour du trône les membres de toutes les assemblées élues depuis 1789 pour en former une représentation nationale investie d'une grande force morale, d'écarter du commandement des troupes les neveux du Roi, dont l'impopularité compromettait, suivant lui, la mo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

narchie, et d'y appeler seulement le duc d'Orléans. De semblables conseils étaient si extraordinaires, la pensée de convoquer les débris de la Convention pour raffermir le pouvoir des Bourbons dépasse à tel point la mesure même de la politique habituelle de M. de La Fayette, que si dans ses Mémoires il n'avait lui-même consigné les détails que je viens de rapporter, il serait impossible d'y ajouter foi. Ces conseils n'excitèrent chez la plupart des assistants qu'un effroi mêlé de défiance. M. de Chateaubriand, suivant le même récit, ouvrit un avis tout différent, mais plus impraticable encore s'il est possible : il voulait que tous les amis du trône et de la liberté allassent se ranger auprès du Roi pour y attendre l'ennemi et se faire égorger, en sorte que leur sang devînt une semence féconde dont renaîtrait plus tard la monarchie. Benjamin Constant, se penchant à l'oreille de M. de La Fayette, le félicita ironiquement du dédommagement qu'on lui offrait pour le sacrifice de sa vie.

Il est probable que ces propositions ou, pour mieux dire, ces rêveries, ne furent produites que dans les derniers moments de la crise, lorsque tous les moyens d'une politique régulière ayant été vainement tentés, les imaginations cherchaient dans ce qu'on appelle les *remèdes héroïques* un dernier moyen de salut. Tant que cette crise dura, on vit chaque jour éclore des projets bientôt abandonnés pour faire place à de nouveaux expédients. Ainsi, il fut un moment décidé que pour fortifier la Chambre des députés, qui ne renfermait que très-peu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'hommes connus et possédant la confiance publique et dans laquelle beaucoup de siéges étaient vacants, on pourvoirait sur-le-champ à ces vacances, et que l'urgence ne permettant pas de procéder à des élections formelles pour lesquelles manquait d'ailleurs une législation appropriée au régime nouveau, la Chambre se compléterait elle-même en appelant dans son sein quelques-uns des patriotes les plus renommés. M. de La Fayette avait même consenti, en considération des circonstances, à accepter un mandat aussi irrégulier et il y avait déterminé aussi, bien qu'avec peine, un de ses amis politiques, M. d'Argenson, mais ce projet, comme nous le verrons, ne devait pas se réaliser.

La pensée d'un appel aux constitutionnels, aux patriotes, se reproduisait sans cesse. Écartée sous une forme, au moyen-d'un prétexte quelconque, par ceux qui, sans oser la combattre ouvertement, y répugnaient trop pour ne pas chercher à en empêcher le succès, elle reparaissait bientôt dans une forme nouvelle. Ainsi, au lieu de faire entrer M. de La Fayette et ses amis à la Chambre des députés, on parlait quelquefois de les appeler à la pairie; il était aussi question d'envoyer dans les départements des commissaires choisis dans le parti national et libéral, de publier au nom du Roi des proclamations conçues dans le sens des principes de 1789. Le changement du ministère semblait surtout urgent. M. Lainé, dont on ne pouvait mettre en doute le dévouement monarchique, écrivit au ministre de l'intérieur qu'il importait d'envoyer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux Chambres, en qualité de commissaires du Roi, des personnages connus par des principes et des écrits libéraux, *parce qu'il était temps que la nation entendît des voix populaires qui n'inspirassent pas de défiance*. C'était dire assez clairement que les ministres ne remplissaient pas cette condition et les engager à se retirer. Plusieurs d'entre eux y étaient fort disposés. L'abbé de Montesquiou, surtout, ne cessait de dire que la seule chance de salut qui restât, c'était, en faisant de grandes concessions à l'opinion constitutionnelle, de remettre le pouvoir à des hommes populaires, ceux qui l'exerçaient en ce moment ne pouvant plus rien pour le Roi. On désignait particulièrement comme devant quitter la place, avec l'abbé de Montesquiou lui-même, le chancelier, le maréchal Soult, M. de Blacas, MM. Ferrand et Dandré.

Rien ne se faisait pourtant, parce que les royalistes exclusifs, appuyés, dit-on, en cette occasion par M. de Blacas, mettaient obstacle à toute mesure décisive, parce que le triomphe du parti constitutionnel ne leur répugnant guère moins que celui de Napoléon, ils se refusaient à croire qu'on fût absolument réduit à se jeter dans les bras de ce parti, parce qu'alors même qu'ils ne croyaient pas pouvoir absolument rejeter ces propositions, ils s'arrangeaient de manière à les ajourner, à les modifier, à en changer ainsi le caractère et à leur ôter toute efficacité.

Un seul des ministres fut écarté : ce fut le maréchal Soult. Malgré les soupçons dont il était l'objet, les royalistes qui avaient fondé de si grandes espérances sur son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

énergie et sur les démonstrations de son zèle contre-révolutionnaire ne se décidèrent pas sans peine à se séparer de lui. M. de Blacas, qui avait fini par croire à sa trahison et qui, à ce qu'on raconte, ne parlait de rien moins que de lui brûler la cervelle, se chargea de lui faire entendre que sa présence dans le cabinet était devenue impossible. Le maréchal s'était déjà rendu compte de cette impossibilité. Il donna sa démission et offrit même, puisqu'on doutait de lui, de déposer son épée, mais le Roi lui écrivit une lettre qui fut publiée et dans laquelle il l'assurait qu'il ne cessait pas de compter sur sa fidélité et ses services.

On lui donna pour successeur, non pas un de ces illustres généraux dont le nom aurait pu exercer sur l'armée une influence salutaire, mais le général Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre de Napoléon jusqu'au dernier jour de l'Empire. Administrateur exact et laborieux, homme de bureau plus qu'homme de guerre, porté par nature à aimer le pouvoir et à le servir avec plus de zèle et de soumission que de discernement, il s'était rallié très-sincèrement à la cause de la royauté. A la Chambre des pairs, on l'avait vu s'associer par ses votes et par son langage aux ennemis les plus prononcés des idées libérales. Les royalistes, toujours enclins malgré leur haine pour l'Empire à admirer son vigoureux despotisme et à considérer les anciens agents de Napoléon comme des hommes rares qui possédaient de précieux secrets de gouvernement, crurent donc avoir trouvé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans le duc de Feltre le ministre qui leur convenait le mieux et ils lui transportèrent en un moment toute la faveur qu'ils avaient jusqu'alors accordée au maréchal Soult.

En dehors du cabinet, il se fit deux jours après, dans la haute administration, un autre changement considérable. J'ai dit le mécontentement peut-être fondé et les soupçons parfaitement injustes auxquels donnait lieu le directeur général de la police, M. Dandré. On ne crut pourtant pas devoir le destituer, mais, sous prétexte que dans les graves conjonctures où se trouvait le pays son action personnelle ne pouvait suffire à des attributions trop étendues, on rétablit la préfecture de police, supprimée l'année précédente. Ce poste important fut confié à un ancien serviteur de Napoléon, qui avait, aux yeux des hommes du jour, le double mérite de s'être formé à son école et d'avoir ensuite encouru de sa part une disgrâce assez éclatante, d'avoir pris envers lui une attitude assez hostile pour qu'un rapprochement entre eux parût à peu près impossible. C'était M. de Bourienne qui, au moment de la Restauration, avait un instant occupé la direction générale des postes, mais qu'on avait remplacé au bout de quelques semaines à cause des bruits fâcheux qui couraient sur sa probité. Il passait avec raison pour un homme d'esprit, hardi, fécond en expédients. On jugea qu'un tel homme était parfaitement approprié à la situation dans laquelle on se trouvait jeté et qu'il ne fallait plus s'arrêter à des scrupules bons pour les temps ordinaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il reçut, avec sa nomination, l'ordre de faire arrêter sur-le-champ vingt-cinq personnes que des informations plus ou moins exactes désignaient comme les chefs ou les coopérateurs actifs des complots dirigés contre la royauté. On comptait parmi ces suspects le duc d'Otrante, ce même Fouché dont quarante-huit heures auparavant les conseils étaient implorés avec tant de confiance, le maréchal Davoust, les ducs de Bassano et de Rovigo, ces deux ministres si dévoués de Napoléon, M. de Lavallette, directeur général des postes sous l'Empire, les généraux Gérard, Excelmans et Flahault, le fameux Siéyès, l'ancien jacobin Réal, un des chefs de la police impériale, et deux hommes de lettres, deux académiciens connus pour leurs sentiments bonapartistes, MM. Étienne et Arnault. Plusieurs d'entre eux s'étaient sans doute exposés par leurs intrigues à l'acte de rigueur dont on voulait les frapper. D'autres, suivant toute apparence, n'étaient compromis que par leurs relations et l'indiscrétion de leurs propos. Cette espèce de proscription, frappant à la fois tant d'hommes marquants contre lesquels on n'était en mesure de produire immédiatement aucune preuve de culpabilité, parut à M. de Bourienne de nature à produire un fâcheux effet. Sur ses représentations, on lui permit d'épargner provisoirement la plupart de ceux qu'on lui avait ainsi désignés, mais le Roi exigea qu'au moins Fouché et le maréchal Davoust fussent arrêtés. Fouché parvint à s'échapper des mains des agents chargés de s'assurer de sa personne, et on ne parut pas se donner beaucoup de peine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour le retrouver. Quant au maréchal, on se borna à le faire surveiller.

Au milieu de ces hésitations et de ces tiraillements du pouvoir, les Chambres poursuivaient leur session. Elles se réunissaient tous les jours. A chaque séance, le chancelier informait ses collègues des nouvelles arrivées sur les progrès de la marche de Napoléon. Son langage, d'abord confiant et optimiste jusqu'au ridicule, prenait peu à peu le ton du découragement. Le 11, il ne dissimulait plus que de nombreuses défections étaient à craindre dans tous les corps de l'armée; il montrait la seconde ville du royaume *près de tomber, probablement déjà tombée au pouvoir de l'ennemi;* il promettait, comme moyen de salut, une exacte et sévère surveillance des pamphlets séditieux; il disait que ce n'était pas le moment d'user d'indulgence envers ceux qui, abusant de la faculté d'écrire, voudraient en faire une arme meurtrière pour la liberté publique elle-même, que le gouvernement avait d'abord pensé à demander une loi provisoire pour en contenir les excès, mais que le temps manquant pour accomplir les lentes formalités d'une discussion et d'un vote législatifs les ministres s'étaient décidés à prendre, sous leur responsabilité, les dispositions qui seraient jugées nécessaires.

Le même jour, la Chambre des députés, à qui le ministre de l'intérieur faisait quotidiennement, en comité secret, des communications analogues, tint sa première séance publique. Le président, M. Lainé, y prononça un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

discours dont le but évident était de populariser la représentation nationale par l'énumération des mesures libérales qu'elle s'était proposé de voter dans la session dont les circonstances venaient de hâter l'ouverture. « Votre première pensée, disait-il, devait se porter sur » une loi destinée à remplacer ceux de nos collègues » que la mort nous a enlevés. Par là, nous aurions eu » l'espoir de voir siéger auprès de nous d'illustres amis » de la France et de la liberté, respectés dans toute l'Eu- » rope. On préparait sur les réélections une proposition » qui, sans cesser de regarder la propriété foncière comme » la condition principale de la représentation, admettait » comme représentants nécessaires les députés nommés » par les universités et par le commerce. » M. Lainé indiquait ensuite, en termes sommaires, d'autres projets de loi destinés à fonder la liberté de la presse, à améliorer les finances et le régime des douanes, à perfectionner la navigation, à développer le commerce, à alléger le poids des impôts indirects, à consolider le droit de pétition en le dégageant des abus faits pour le discréditer, à pourvoir la Légion d'honneur d'une dotation inviolable, à venir au secours des milliers de réfugiés espagnols dont la proscription inspirait une pitié d'autant plus vive qu'ils l'avaient encourue en se rangeant sous le drapeau de la France. « De toutes les lois, disait encore M. Lainé, dont » vous avez l'année dernière envoyé la proposition à la » Chambre des pairs, celle qui est relative à la responsa- » bilité des ministres était l'objet de votre principale sol-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» licitude; ce n'est pas dans les circonstances actuelles
» que le président doit développer les motifs qui nous la
» font plus vivement désirer. »

Ce discours fut fort applaudi. Les ministres eux-mêmes durent se montrer satisfaits d'un langage empreint pourtant envers eux d'une grande sévérité. Chacun semblait comprendre que s'il était encore un moyen de sauver le trône, c'était de désavouer la politique suivie depuis une année. La Chambre nomma ensuite une commission extraordinaire à laquelle seraient renvoyés tous ceux des projets présentés par le gouvernement dont la nature exigerait un prompt rapport. MM. Flangergues, Gallois, Raynouard, Faget de Baure, Sylvestre de Sacy, faisaient partie, avec le président, de cette espèce de comité de salut public. L'opinion libérale y dominait évidemment.

Le lendemain 13, tous les ministres, à l'exception du chancelier, se rendirent à la Chambre des députés. L'abbé de Montesquiou prit d'abord la parole. Pour rassurer les esprits, il parla des innombrables adresses qui apportaient à chaque instant au Roi l'expression du dévouement enthousiaste et de la fidélité de ses sujets, du morne accueil que, suivant lui, les populations faisaient partout à l'usurpateur; tout en gémissant sur l'égarement de quelques guerriers, il affecta de croire que les dispositions de la majorité de l'armée ne laissaient place à aucune inquiétude et il fit d'elle et de ses chefs le plus pompeux éloge. « Déjà, dit-il, le maréchal duc de Trévise a retiré
» son corps d'armée du parti de nos ennemis. Le géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» ral d'Aboville a ramené ceux dont on avait tenté la fidé-
» lité. Le maréchal Ney réunit ses légions et apporte
» dans cette occasion cette fermeté de caractère qui le
» distingue. Le maréchal Macdonald, après avoir fait des
» prodiges à Lyon, revient apporter au Roi ses talents et
» ce caractère de loyauté et d'honneur qui le rendent
» également cher à la France et à l'armée. Le maréchal
» Oudinot, à la tête de grenadiers royaux, de cette illustre
» vieille garde si renommée dans toute l'Europe, est resté
» fidèle à son Roi et à son devoir... Le maréchal duc
» d'Albufera, qu'il suffit de nommer pour faire son éloge,
» réunit aussi tous ses efforts pour déjouer les projets de
» l'ennemi... Que tous les amis de la liberté répondent à
» la voix du gouvernement. » Après cet exposé dont l'exagération optimiste allait jusqu'au ridicule, le ministre présenta un projet de loi qui, par son premier article, invitait les deux Chambres à s'occuper sans retard des moyens de compléter la représentation nationale. Les autres avaient pour objet de déclarer que les garnisons de La Fère, de Lille, de Cambrai, d'Antibes, les maréchaux Macdonald et Mortier avaient bien mérité de la patrie, que des récompenses nationales leur seraient décernées et qu'on donnerait des pensions aux militaires blessés comme aussi aux familles de ceux qui périraient en combattant l'usurpateur. Le ministre exprima le regret de ne pouvoir proposer de semblables récompenses pour les écrivains distingués qui se jetaient avec tant de courage dans la cause de la liberté, sans craindre de se désigner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux vengeances de la tyrannie. « Leurs écrits et leurs » noms, dit-il, seront immortels comme votre zèle et » l'héroïsme de nos guerriers. » Ces professions de foi si libérales, ce mot de liberté si souvent répété par l'abbé de Montesquiou eussent suffi pour révéler le trouble qui les inspirait et pour démentir ses affirmations rassurantes. Le nouveau ministre de la guerre, qui lui succéda à la tribune, y tint un langage plus résolu. Il protesta avec chaleur de son dévouement à la cause royale. Pour le mieux faire valoir sans doute, il parut admettre qu'au moment où il avait accepté le portefeuille la situation présentait les plus graves dangers, mais il donna à entendre que dans les quarante-huit heures qui s'étaient écoulées depuis, ces dangers avaient beaucoup diminué. Il prétendit que les informations apportées par le télégraphe étaient très-satisfaisantes. Il parla avec dédain des vains efforts de Bonaparte et de sa *sequelle*. Il raconta que les chasseurs à cheval de la garde, un moment entraînés par *l'infâme* Lefèvre-Desnouettes, ayant paru craindre qu'on ne leur pardonnât pas cet égarement si promptement réparé, le Roi, pour leur ôter toute inquiétude, avait fait envoyer la croix de Saint-Louis à plusieurs de leurs officiers. Ces détails, donnés d'un ton de jactance presque soldatesque, provoquèrent de vifs applaudissements. Ils se renouvelèrent à la lecture d'une pétition de l'École de droit qui demandait des armes pour marcher à la défense du Roi et de la Constitution.

Dès le lendemain, la commission des mesures extraor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dinaires proposa, par l'organe de M. Fagel de Baure, l'adoption du projet de loi présenté la veille. Son rapport était une déclamation violente contre Napoléon et un hymne d'admiration pour les braves qui se refusaient à ses provocations, pour les maréchaux, pour la garde nationale. La commission avait pourtant cru convenable de retrancher du projet la clause qui recommandait de pourvoir aux vacances survenues dans l'Assemblée, clause tout à fait étrangère à la pensée générale de la loi et qui, disait-on, pouvait être mal interprétée, d'autant plus qu'on était convenu dans la session précédente qu'une loi électorale complète serait cette année le premier objet des travaux de la Chambre. Il paraît que l'influence de quelques-uns des ministres, qui redoutaient de voir arriver en ce moment à la Chambre les chefs les plus marquants du parti constitutionnel, ne fut pas étrangère au retranchement de l'article en question. Le projet ainsi amendé fut voté immédiatement et sans aucune opposition. Sur la proposition de M. Delhorme, à laquelle adhéra le ministre de l'intérieur, on y ajouta un article ainsi conçu : « Le dépôt de la Charte constitutionnelle et de la liberté » publique est confié à la fidélité et au courage de » l'armée, des gardes nationales et de tous les citoyens. »

Un second projet de loi, qu'avait provoqué l'initiative d'un député, fut proposé par le gouvernement pour ordonner de payer intégralement aux militaires le traitement de la Légion d'honneur et d'expédier sans retard les brevets de ceux qui en avaient été nommés membres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par Napoléon avant le 1er avril 1814, c'est-à-dire avant sa déchéance. Comme tout ce qu'on faisait en ce moment, un tel projet n'était autre chose que l'aveu, la réparation d'une injustice ou d'une imprudence, un acte de soumission humiliante envers la force armée à laquelle on semblait demander grâce. Il fut voté avec le même entraînement que le précédent; et tous deux, transmis aussitôt à la Chambre des pairs, reçurent immédiatement sa sanction. Comme il est toujours arrivé dans les moments de crise, cette Chambre, que la non-publicité de ses délibérations privait d'ailleurs, à cette époque, de tout moyen d'action directe sur l'opinion, s'effaçait complétement devant l'Assemblée élective dont elle se bornait à enregistrer les résolutions.

L'activité était grande, au contraire, à la Chambre des députés. On eût dit qu'elle était devenue l'unique centre de l'action politique. Le ministère s'efforçait d'y soutenir l'opinion en persistant à présenter sous les couleurs les plus fausses une situation déjà si gravement menacée et en feignant une assurance que démentaient tous ses actes. L'abbé de Montesquiou affirmait encore, le 14, que le maréchal Ney, satisfait de l'excellent esprit de ses troupes, s'avançait de la Franche-Comté sur la route de Lyon pour y combattre l'ennemi; il ajoutait que le général Dupont, parti d'Orléans, était déjà vers Montargis avec un autre corps d'armée, et que le maréchal Oudinot avait l'ordre de se porter de Metz sur Paris avec cette vieille garde, *modèle et exemple de toutes les armées.* « Il est, disait-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» il encore, un tribut d'estime particulière qu'il m'est » impossible de ne pas payer à cette garde fidèle : depuis » dix mois qu'elle ne fait plus la guerre, pas une seule » réprimande n'a été méritée par un des officiers ou des » soldats dont elle se compose. »

Ce que le ministre ne disait pas, c'est qu'en appelant la vieille garde, on avait eu l'inconcevable idée de promettre une sous-lieutenance à chacun des soldats, mais les chefs, consultés par le télégraphe, ayant répondu qu'une pareille offre, au point où en étaient les choses, n'exciterait que le mépris et la dérision, on s'en était abstenu.

Ces adulations adressées à des hommes à qui on avait jusqu'alors témoigné tant de défiance, ces formules d'admiration, ces récompenses prodiguées à quiconque n'avait pas encore trahi, étaient bien absurdes et ne pouvaient avoir beaucoup d'efficacité. Le maréchal Macdonald, surpris et indigné, dans son loyal bon sens, de se voir décerner une récompense nationale et d'entendre dire officiellement qu'il avait fait des prodiges à Lyon parce qu'il avait essayé sans succès d'y arrêter Napoléon, voulut réclamer contre des exagérations dont il craignait de partager le ridicule. Il eut beaucoup de peine à obtenir que sa lettre fût mise sous les yeux de la Chambre. L'imagination des députés s'épuisait à renchérir sur les propositions du gouvernement pour susciter des défenseurs au trône en péril. Le général Desfourneaux demanda qu'on rendît la solde entière aux militaires mis l'année précédente

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la demi-solde, M. Sartelon qu'on déterminât la proportion des emplois d'officiers réservés aux sous-officiers et que désormais les officiers ne pussent être réformés sans traitement, sauf les cas déterminés par la loi. M. Blanquart de Bailleul, dans un discours qui ressemblait à un tocsin d'alarme, proposa de décider que les étudiants qui s'étaient offerts à marcher contre l'usurpateur ne perdraient pas pour cela leurs inscriptions. M. Flangergues s'écria que ce n'était pas assez, que les étudiants méritaient aussi une récompense nationale, et il fit renvoyer aux bureaux la recherche de celle qu'il serait à propos de leur décerner.

Pour ne rien négliger de ce qui pouvait donner au gouvernement quelque force morale, on décida que le Roi lui-même ferait entendre sa voix dans l'enceinte de la représentation nationale. Une séance royale fut indiquée pour le 16. La Chambre des pairs y fut appelée. Ses membres prirent place à côté des députés. L'état-major de la 1re division militaire et celui de la garde nationale occupaient les banquettes placées à côté du trône. Des Tuileries au Palais-Bourbon, le cortége royal ne rencontra, de la part des troupes, qu'un silence absolu, malgré l'argent et l'eau-de-vie qu'on avait distribués aux soldats. La population, sans être bien animée, se montra un peu moins froide. Louis XVIII portait pour la première fois la plaque de la Légion d'honneur, et comme il la faisait remarquer au duc d'Orléans : « J'aurais mieux aimé la voir plus tôt, » lui répondit ce prince. Le Roi entra dans la salle, précédé et suivi des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

membres de sa famille, des grands-officiers de sa maison, des ministres, des maréchaux et des principaux généraux.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, dit-il, » dans ce jour de crise où l'ennemi public a pénétré dans » une portion de mon royaume et où il menace la liberté » de tout le reste, je viens au milieu de vous pour res- » serrer encore les liens qui, vous unissant avec moi, font » la force de l'État; je viens, en m'adressant à vous, » exposer à toute la France mes sentiments et mes vœux. » J'ai revu ma patrie, je l'ai réconciliée avec toutes les » puissances étrangères qui seront, n'en doutons pas, » fidèles aux traités qui nous ont rendu la paix. J'ai tra- » vaillé au bonheur de mon peuple; j'ai recueilli, je recueille » tous les jours les marques les plus touchantes de son » amour. Pourrais-je, à soixante ans, mieux terminer ma » carrière qu'en mourant pour sa défense? Je ne crains » donc rien pour moi, mais je crains pour la France. » Celui qui vient allumer parmi nous la torche de la » guerre civile y apporte aussi le fléau de la guerre étran- » gère; il vient mettre notre patrie sous son joug de fer; » il vient enfin détruire cette Charte constitutionnelle que » je vous ai donnée, cette Charte, mon plus beau titre aux » yeux de la postérité, cette Charte que tous les Français » chérissent et que je jure ici de maintenir. Rallions-nous » donc autour d'elle, qu'elle soit notre étendard sacré! Les » descendants de Henri IV s'y rangeront les premiers, ils » seront suivis de tous les bons Français. Enfin, mes- » sieurs, que le concours des deux Chambres donne à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» l'autorité toute la force qui nous est nécessaire, et cette
» guerre vraiment nationale prouvera, par son heureuse
» issue, ce que peut un grand peuple uni par l'amour de
» son Roi et de la loi fondamentale de l'État. »

Ce discours d'un roi déjà courbé sous le poids des infirmités avait quelque chose de noble et d'élevé; il devait toucher des hommes animés pour la plupart de sentiments monarchiques et à qui l'entraînement de la circonstance ne laissait pas d'ailleurs la liberté d'esprit nécessaire pour se rendre compte de ce qu'il avait de peu conforme, sous plusieurs rapports, à la réalité des faits. L'émotion fut universelle, chacun se leva en faisant entendre les plus vives acclamations, en promettant d'être fidèle à la vie, à la mort. Au milieu de ce tumulte, on vit Monsieur s'approcher du Roi et le saluer comme s'il voulait lui adresser la parole : le silence se rétablit. « Sire,
» dit Monsieur, je sais que je m'écarte des règles ordi-
» naires en parlant devant Votre Majesté, mais je la sup-
» plie de m'excuser et de permettre que j'exprime ici, en
» mon nom et au nom de ma famille, combien nous par-
» tageons du fond du cœur les sentiments et les principes
» qui animent Votre Majesté. » Monsieur se tournant ensuite vers l'assemblée, ajouta : « Nous jurons sur l'hon-
» neur de vivre et de mourir fidèles à notre Roi et à la
» Charte constitutionnelle qui assure le bonheur des
» Français. » — « Nous le jurons! » répétèrent tous les autres princes. Le Roi tendit la main à Monsieur qui la baisa, les deux frères s'embrassèrent et les acclamations,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les cris d'amour et d'enthousiasme éclatèrent de nouveau avec plus de force.

Le Roi s'étant retiré, le président prononça une de ces allocutions noblement déclamatoires dans lesquelles se complaisait sa grandiose éloquence. Ce n'était pas le moment, dit-il, de rechercher les fautes, de découvrir toutes les causes de l'agitation du pays; la France obtiendrait bientôt, par ses représentants, justice et réparation; ce n'était plus de la cour que pouvaient venir les obstacles à la liberté et à la pleine jouissance des droits méconnus, mais bien de celui qui, par son audacieuse agression, semblait vouloir anéantir jusqu'à l'espoir de l'homme civilisé, de celui dont le despotisme était l'impérieux besoin et qui, s'il pouvait définitivement triompher, rendrait la France semblable à ces gouvernements africains, objets de la haine de tous les peuples civilisés. « Dès que » la France en sera délivrée, dit ensuite M. Lainé, nous » aurons toutes les garanties qui assurent à jamais la sage » liberté des peuples; non-seulement le Roi, mais les » princes qui sont assis sur les marches du trône ont fait » des promesses solennelles; ils n'auront jamais ni la » volonté ni le pouvoir de les violer; de longs revers leur » apprennent que plus les sujets sont grands, plus le trône » est élevé. » Après une énergique peinture de l'opprobre ineffaçable que le triomphe de l'usurpateur ferait rejaillir sur la nation qui l'aurait permis, après un brillant éloge du Roi qui avait assuré à ses sujets un degré de liberté jusqu'alors inconnu, « Jamais, s'écria le président, ja-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» mais la France ne laissera périr son Roi ni sa liberté. » Que les hommes de tous les partis oublient donc leurs » ressentiments pour ne se souvenir que de leur qualité » de Français. Nous réglerons nos différends après, mais » aujourd'hui réunissons tous nos efforts contre l'ennemi » commun... Nous sommes placés entre un opprobre » éternel et un honneur immense... Si la terre française » engloutit son oppresseur, des jours brillants se lèveront » sur un peuple réconcilié avec son gouvernement, sur un » roi protecteur de la liberté commune et défendu par » une armée rapatriée. » M. Lainé, en finissant au milieu des applaudissements, proposa de voter une adresse en réponse au discours royal. Une commission fut chargée de la préparer.

Dès la veille, le gouvernement avait ordonné la formation sous les murs de Paris d'une armée dont le duc de Berry aurait le commandement en chef et le maréchal Macdonald le commandement en second ; elle devait se composer de deux corps placés sous les ordres des généraux Rapp et Maison ; le général Kellermann, fils du maréchal, les généraux Rutty et Haxo étaient désignés pour en commander la cavalerie, l'artillerie et le génie, et le général Belliard pour y remplir les fonctions de major général.

Pour stimuler le zèle de la garde nationale, Monsieur passa en revue les légions réunies sur la place Vendôme, aux boulevards, sur la place Royale et dans le jardin du Luxembourg. L'ordre du jour qui avait annoncé cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

revue invitait les citoyens à qui leur âge et leur situation permettraient de se livrer à l'impulsion de leur patriotisme à se présenter pour former la légion du colonel général qui se serait portée hors des murs contre l'ennemi. L'état major avait, dit-on, fait espérer à Monsieur que le tiers au moins des gardes nationaux répondrait à cet appel. Il n'en fut pas ainsi, à beaucoup près. Les acclamations qui accueillirent le prince lui prouvèrent, il est vrai, que la royauté, malgré ses fautes, n'avait pas encore perdu l'affection de la bourgeoisie de Paris et surtout que Napoléon n'y était pas redevenu populaire, mais le nombre de ceux qui demandèrent à marcher comme volontaires ne dépassa pas quelques centaines. A la place Vendôme, on ne vit sortir des rangs que l'honnête et libéral Dupont de Nemours, âgé de soixante-quinze ans. On recruta quelques compagnies dans la garde nationale de Versailles et des autres villes voisines, sans compter un certain nombre de vieux gentilshommes et de jeunes gens qui, en dehors de cette milice, venaient, comme les élèves des écoles, offrir leurs services.

Une proclamation du conseil municipal, conçue en termes très-violents contre Napoléon, adjura les Parisiens de s'armer pour le repousser. Une ordonnance royale régla que les employés des administrations civiles qui prendraient les armes *pour défendre la patrie* conserveraient leurs places et leurs traitements. Une autre ordonnance, pour donner la possibilité de récompenser les preuves d'attachement à la personne du Roi qu'on s'em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pressait, disait-elle, de lui prodiguer, suspendit les effets de celle qui, un mois auparavant, avait mis un terme à la scandaleuse profusion des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur ; on recommença à distribuer sans mesure les décorations de cet ordre et de celui de Saint-Louis, les grades militaires et les lettres de noblesse à quiconque donnait des signes d'un zèle destiné parfois à être bientôt démenti.

Tandis que le gouvernement accumulait, avec une précipitation gauche et maladroite, ces préparatifs qui semblaient plutôt des signaux de détresse que de sérieux moyens de défense, Napoléon s'avançait à grands pas. Une difficulté qu'on éprouve à retracer l'histoire de cette étrange et mémorable époque, c'est de donner quelque idée de la rapidité prodigieuse avec laquelle se succédèrent tant de grands événements. Quoi qu'on puisse faire, il faut employer à les raconter plus de temps qu'on n'en mit alors à les accomplir. Pour ne pas laisser au lecteur l'impression qu'ils ont rempli des mois entiers, il est absolument nécessaire d'énumérer de temps en temps le nombre des jours écoulés depuis le commencement de la crise et entre ses diverses phases.

Lorsque Louis XVIII tint la séance royale dont j'ai fait connaître les détails, il y avait seize jours que Napoléon avait débarqué à Cannes, il y en avait trois seulement qu'il avait quitté Lyon pour marcher sur Paris. Le 13, à sept heures du soir, précédé et suivi comme à l'ordinaire des habitants des campagnes, il était entré à Mâcon que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le préfet avait quitté, après s'être vainement efforcé d'y contenir un soulèvement populaire, pour se retirer sur Châlons d'où l'insurrection devait bientôt l'expulser aussi. Dans cette partie de la France où l'esprit de la Révolution a constamment dominé, l'homme qui se donnait pour son représentant contre la réaction royaliste ne pouvait manquer d'être bien accueilli. Napoléon témoigna à la municipalité mâconnaise qui était venue le haranguer son étonnement du peu de résistance que la ville avait opposée l'année précédente aux efforts de l'ennemi. « Ce n'est pas notre faute, » lui répondit un des municipaux, vous nous aviez donné » un mauvais maire, un ancien émigré. — Cela est » possible, reprit Napoléon, nous avons tous fait des » fautes, il faut les oublier. Le bonheur et le salut de la » France, voilà désormais les seuls objets dont nous de- » vions nous occuper. »

A Tournus, où il arriva le lendemain 14 vers le milieu de la journée, à Châlons où il coucha, il combla au contraire les habitants de remerciements et d'éloges pour leur courageuse résistance à l'invasion. Il reçut à Châlons une députation de Dijon qui venait de s'insurger et de chasser son préfet et une autre de Saint-Jean-de-Losne, qui, comme Châlons, avait, l'année précédente, repoussé avec un grand courage l'attaque des Autrichiens. « Je ne puis » me rendre chez vous, dit-il aux membres de cette der- » nière députation, je le regrette; dites à votre digne » maire que je lui donne la croix, car c'est pour vous, » braves gens, que j'ai institué la Légion d'honneur, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» non pour les émigrés pensionnés par nos ennemis. »

Le 15, il s'arrêta à Autun pour y passer la nuit, le 16 à Avallon, où un maire animé de sentiments royalistes, M. Raudot, eut le courage de se refuser à le faire proclamer. Ce témoignage de fidélité et de fermeté se perdit au milieu du flot toujours croissant des adhésions enthousiastes qui saluaient Napoléon. Sa marche n'était plus qu'une course triomphale exempte désormais de l'émotion du danger et de toute espèce d'anxiété. Il n'était plus même besoin qu'il se montrât ou que son escorte parût pour soulever les populations. A mesure qu'il s'avançait, les campagnes, les villes se soulevaient spontanément. Des députations venaient à chaque instant lui présenter leurs hommages et leurs plaintes contre les agents du gouvernement royal. Les habitants d'un village de l'arrondissement de Sémur lui dénoncèrent leur sous-préfet qui, disaient-ils, les persécutait parce qu'il ne leur pardonnait pas d'avoir tenu tête aux alliés. Napoléon ordonna à un brigadier de gendarmerie d'aller enlever ce *freluquet*, comme il affecta de l'appeler dans un récit officiel publié quelques jours après, et de le conduire dans la prison d'Avallon.

La défection militaire suivait son cours. Les régiments placés sur la route de l'Empereur n'étaient pas les seuls qui vinssent grossir sa petite armée; d'autres accouraient des places voisines pour s'y rallier. Presque partout l'impulsion était donnée par les soldats et les officiers inférieurs; les généraux, les chefs de corps s'y laissaient en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traîner, bien peu essayèrent de s'y opposer, mais bien peu aussi en prirent l'initiative. Il est juste de tenir compte de ce fait, non pas pour justifier ces chefs si prompts à oublier leurs serments, mais pour ne pas aggraver leurs torts en laissant supposer qu'ils y avaient joint celui d'une préméditation perfide et qu'ils préparaient déjà une trahison odieuse lorsqu'ils juraient encore de mourir pour les Bourbons. Quelques-uns, sans doute, manquèrent à leur devoir de propos délibéré : c'est ainsi qu'à Vesoul, le général Gruyer profita de l'ordonnance qui appelait les officiers à demi-solde à la défense du trône pour les rassembler sous le drapeau impérial, mais, je le répète, la plupart des généraux et des colonels cédèrent à l'entraînement.

Déjà, depuis plusieurs jours, une défection bien autrement éclatante était venue porter un coup terrible à la cause royale. J'ai dit comment le maréchal Ney, chargé de diriger contre Napoléon les forces réunies en Franche-Comté, s'était mis en mesure d'exécuter les ordres du gouvernement. On fondait les plus grandes espérances, non-seulement sur sa réputation militaire, sur l'influence qu'elle lui donnait dans l'armée et sur les sentiments dont il s'était montré animé en prenant congé du Roi, mais aussi sur le souvenir des procédés violents auxquels il avait eu recours à Fontainebleau pour contraindre Napoléon à abdiquer et qui semblait élever entre eux une barrière difficile à franchir. Par une erreur trop ordinaire, on voulait voir, dans les torts qu'il avait eus envers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son ancien souverain, le gage de son dévouement à ses maîtres nouveaux. L'Empereur, qui le connaissait mieux, s'était félicité de lui voir donner un commandement. Le maréchal, incomparable sur le champ de bataille, non pas par la grandeur des conceptions ni par l'habileté de sa tactique, mais par une intrépidité sans égale, par une fermeté calme et froide qui l'élevait au-dessus de lui-même et lui donnait d'admirables inspirations, était partout ailleurs un homme parfaitement médiocre. Rude, indiscipliné, facile à blesser, Napoléon, tout en l'élevant au faîte des honneurs et de la fortune parce qu'il voyait en lui un de ses plus utiles instruments, disait qu'une armée dans laquelle on compterait beaucoup d'hommes de la sorte serait ingouvernable. A raison même de la part qu'il avait eue à l'abdication de l'Empereur, la Restauration lui avait fait un grand accueil et l'avait comblé de faveurs. Il avait paru satisfait dans les premiers moments, mais on assure que, plus tard, il avait éprouvé à la cour quelques froissements d'amour-propre suffisants pour ébranler les dispositions d'un esprit aussi mal pondéré.

Tout indique cependant qu'appelé à défendre la royauté contre une attaque inattendue dans laquelle il ne vit au premier moment qu'une téméraire folie, il voulut d'abord s'acquitter fidèlement de la tâche qu'il avait acceptée avec une chaleur et un emportement de langage conformes à sa nature. Se donnant à peine le temps de réunir à Besançon quelques régiments, il se mit sur-le-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

champ à leur tête pour aller combattre Napoléon qu'il croyait encore retenu au delà de Lyon, mais en arrivant le 13 à Lons-le-Saulnier, il apprit que cette grande cité était depuis trois jours au pouvoir des forces impériales et que déjà quelques-uns des corps placés sous son commandement avaient passé à l'ennemi. Une très-vive agitation commençait à se manifester dans ceux qu'il amenait avec lui. La journée se passa pourtant sans que rien pût faire soupçonner de sa part un changement de résolution, mais, dans la nuit, un émissaire du général Bertrand lui apporta, avec les proclamations impériales, une lettre de Napoléon lui-même qui l'appelait le *brave des braves* et l'invitait, d'un ton de confiance et d'affection, à se rallier au drapeau sous lequel il avait acquis tant de gloire. La faible tête du maréchal ne résista pas à l'évocation de ces souvenirs. Il fit appeler, le lendemain matin, les deux lieutenants généraux qui commandaient sous lui, l'ancien républicain Lecourbe et M. de Bourmont, successivement Vendéen et soldat de l'Empire, et leur annonça qu'il était décidé à se joindre à l'Empereur. Sans l'encourager dans ce projet, ils ne firent rien pour l'en détourner. Les troupes ayant ensuite été réunies sur une des places de la ville, le maréchal leur fit donner lecture d'un ordre du jour, véritable proclamation qui exprimait d'une manière bien caractéristique les sentiments divers dont la révolution qui s'opérait était le résultat. « La cause des Bour-
» bons, y disait-il, est à jamais perdue. La dynastie que
» la nation française a adoptée va remonter sur le trône...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'ex-
» patrier ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous,
» que nous importe ! La cause sacrée de la liberté et de
» notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste
» influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire...
» Les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples
» en étouffant leurs droits. La liberté triomphe enfin et
» Napoléon va l'affermir à jamais. » La lecture de cet ordre du jour excita de bruyants applaudissements. Les troupes prirent aussitôt la cocarde tricolore, et le maréchal, après avoir donné les ordres que les circonstances exigeaient, s'empressa d'aller de sa personne se mettre à la disposition de l'Empereur.

Napoléon était arrivé le 17 à Auxerre. Le préfet, M. Gamot, qui était précisément le beau-frère du prince de la Moskowa, était allé au-devant du conquérant. C'était le premier fonctionnaire civil de cet ordre qui ne se fût pas retiré devant l'invasion. Le maréchal se présenta à huit heures du soir au général Bertrand et le pria de dire à l'Empereur qu'avant d'être admis en sa présence il désirait recueillir ses idées et justifier par écrit la conduite qu'il avait tenue lors de l'abdication de Fontainebleau et depuis cette époque. Napoléon lui fit répondre que toute justification était superflue, qu'il l'aimait toujours et qu'il l'embrasserait le lendemain. Il n'oublia rien, en effet, pour lui persuader qu'il ne conservait du passé aucun souvenir pénible et pour flatter son amour-propre, mais le maréchal se sentait mal à l'aise. Les écarts où l'entraî-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nement des circonstances l'avait précipité depuis une année avaient jeté dans son âme un trouble, une souffrance, un mécontentement de lui-même que bien d'autres, plus coupables d'intention, étaient loin de sentir et qui devaient désormais jusqu'à la fin attrister son existence. L'expiation commençait déjà. Il éprouvait le besoin, si nouveau pour un guerrier de son espèce, d'expliquer ses actes, de faire comprendre que les considérations personnelles ne l'avaient pas déterminé, qu'il s'était toujours rangé là où il avait cru voir l'intérêt de la patrie pour laquelle, disait-il, il était prêt à verser la dernière goutte de son sang. Napoléon eut beaucoup de peine à l'empêcher de poursuivre une apologie que la rudesse naturelle de son langage et son peu d'expérience en semblable matière eussent bientôt transformée en récriminations dures et embarrassantes.

Déjà, sans compter le corps du maréchal Ney et ceux qui, sur des points plus ou moins éloignés, arboraient successivement les trois couleurs, l'Empereur comptait sous ses ordres immédiats des forces tellement considérables qu'il avait pu en former quatre divisions. Voulant alléger la fatigue et hâter la marche de ses troupes, il les fit embarquer sur l'Yonne pour qu'elles fissent par eau le trajet de vingt-cinq lieues qui sépare Auxerre de Fossard, près de Montereau. Les instructions écrites qu'il donna au général Girard, commandant de l'avant-garde, lui prescrivaient d'empêcher ses soldats de faire main basse sur les royalistes comme on disait qu'ils y étaient disposés en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

représaille de l'ordonnance qui avait mis Napoléon hors la loi. « Nous ne rencontrerons que des Français, disait-» il dans ces instructions, je vous défends de tirer un seul » coup de fusil. Calmez vos soldats; démentez les bruits » qui les exaspèrent; dites-leur que je ne voudrais pas » entrer dans ma capitale à leur tête si leurs armes étaient » souillées de sang français. »

L'Empereur, après avoir embarqué ses divisions, restait presque sans escorte; il n'en avait plus besoin. Le lendemain 19 mars, accompagné seulement de trois officiers et de quelques lanciers polonais qui galopaient à la portière de sa voiture, il traversa Joigny et s'arrêta à Sens.

Dès la veille, l'infanterie de la vieille garde que le maréchal Oudinot amenait de Metz à marches forcées pour défendre le Roi s'était révoltée à Troyes et, malgré les efforts de son chef, avait repris les couleurs impériales. Le maréchal Victor, qui accourait de Mezières avec les troupes de la seconde division militaire dont il était gouverneur, fut aussi abandonné par elles.

Tous ces faits n'étaient pas encore connus à Paris, mais ce qu'on en savait, ce qu'il était facile d'en pressentir était plus que suffisant pour décourager des hommes, même plus énergiques que ceux qui formaient le conseil de la royauté. Vainement on essayait de tromper le public par de grossiers mensonges. Le jour même où Napoléon arrivait à Sens et où ses troupes approchaient de Montereau, le *Moniteur* affirmait que l'opinion le repoussait avec horreur, que la France se ralliait tout entière autour du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi contre un usurpateur qui cherchait dans l'imposture et la corruption ses moyens de succès, qui osait inculper l'honneur des maréchaux les plus connus pour leur loyauté en publiant sous leur nom de prétendues proclamations. Cette même feuille traitait d'absurde invention de la malveillance le bruit déjà répandu que le Roi se disposait à quitter Paris, et à ces étranges informations, elle joignait cette déclaration solennelle : « Le gou-
» vernement a jugé indigne de lui ce système d'artifice et
» de dissimulation suivi par les gouvernements qui l'ont
» précédé. Il ne veut rien exagérer ni rien taire, il met
» au premier rang de ses devoirs de dire constamment
» la vérité. »

Les journaux royalistes, marchant sur les traces du journal officiel, remplissaient leurs colonnes des récits les plus niais sur les preuves d'attachement que l'armée et la population, à les en croire, donnaient de toute part aux Bourbons. Le *Journal des Débats* racontait que la désertion continuait *d'une manière étonnante* dans la petite troupe de Bonaparte, qu'il ne lui restait presque plus de cavalerie, que Lyon et Grenoble, se soulevant derrière lui, étaient rentrés sous l'autorité royale.

Une nouvelle proclamation du roi à l'armée, en date du 18, par le ton de découragement qui y régnait, prouvait combien peu le pouvoir partageait l'absurde sécurité qu'il s'efforçait d'inspirer. Il y disait : « J'ai répondu de
» votre fidélité à toute la France. Si l'ennemi pouvait
» triompher, la guerre civile serait aussitôt allumée, trois

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» cent mille étrangers dont je ne pourrais plus enchaîner
» les bras fondraient sur notre patrie. Vaincre ou périr
» pour elle, que ce soit notre cri de guerre! Et vous qui
» servez sous d'autres drapeaux que les miens, je ne vois
» en vous que des enfants égarés : abjurez votre erreur
» et venez vous jeter dans les bras de votre père, et, j'y
» engage ma foi, tout sera sur-le-champ mis en oubli.
» Comptez tous sur les récompenses que votre fidélité et
» vos services vous auront méritées. »

Ce langage contrastait avec les forfanteries et les démonstrations tumultueuses auxquelles se livraient encore, par moments, certains royalistes ou soi-disant tels. Des groupes que l'on croyait payés par la police parcouraient les rues en criant : *Vive le Roi! A bas le tyran!* Des détachements de volontaires, précédés de drapeaux blancs et le chapeau surmonté d'un panache blanc, traversaient la ville en allant, à grand bruit, recevoir des armes et prendre position sur la route de Melun et de Fontainebleau. Cependant, des cris isolés de *Vive l'Empereur* se faisaient parfois entendre. Un de ceux qui les proféraient fut assommé à coups de canne dans la cour des Tuileries.

Les chambres persistaient dans l'attitude monarchique et constitutionnelle qu'elles avaient adoptée. En réponse au discours du trône, elles avaient voté des adresses qui exprimaient avec une égale chaleur leur dévouement au Roi, et leur haine profonde pour celui qu'elles appelaient l'ennemi de la France et du monde, pour l'homme qui, disaient-elles, avait foulé aux pieds toute liberté, tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

honneur, toute justice et contre qui l'Europe indignée s'était levée pour le rejeter de son sein. L'adresse de la Chambre des députés contenait ce passage remarquable : « Vos fidèles sujets sont convaincus que le gouvernement » concourra au salut public en se confiant à des hommes » énergiques à la fois et modérés, dont les noms seuls » soient une garantie pour tous les intérêts, une réponse » à toutes les inquiétudes, à des hommes qui, ayant été à » diverses époques les défenseurs des principes de justice » et de liberté qui sont dans le cœur de Votre Majesté et » forment le patrimoine de la nation, soient tous égale- » ment solidaires de la stabilité du trône et des principes » que l'ennemi public vient anéantir. »

La pensée de la Chambre n'était pas équivoque : elle demandait qu'on appelât au pouvoir les coryphées de l'opinion constitutionnelle. Le Roi se borna à répondre que les instruments qu'il emploierait seraient toujours dignes de la patrie et de lui.

Cette idée d'un changement de ministère n'avait pas cessé d'être l'objet principal des discussions engagées, soit dans les comités secrets de la Chambre, soit dans les réunions qui avaient lieu chez M. Lainé. Quelques-uns des ministres, je l'ai déjà dit, étaient tout disposés à se retirer. « Au point où nous en sommes, disait l'abbé de » Montesquiou, il n'est pas d'extrémités auxquelles le Roi » ne soit prêt à se soumettre. — Quoi ! lui répondit-on, » il accepterait même La Fayette? — Oui, La Fayette lui- » même. » Rien ne se terminait pourtant, et ces intermi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nables pourparlers restaient sans résultat. Le parti constitutionnel croyait généralement que l'obstacle venait moins des membres du cabinet que de la répugnance de la cour à accepter ceux qu'en ce moment il aurait fallu leur donner pour successeurs.

Les amis de la liberté, sans se laisser décourager par ces signes de méfiance, redoublaient d'efforts pour défendre la cause royale qui, en cette circonstance, leur paraissait étroitement unie à la leur. C'était d'eux que venaient, dans la Chambre des députés, les propositions les plus hardies. M. Lainé s'étonnait de trouver plus d'appui parmi les hommes qui, pendant la session précédente, avaient constamment repoussé les projets illibéraux du gouvernement que parmi les ministériels eux-mêmes. « C'est que » les sentiments généreux se tiennent, » lui dit M. de La Fayette.

Le parti constitutionnel semblait être seul sur la brèche parce qu'on était réduit à imiter son langage, à proclamer ses principes pour essayer, trop tardivement, de reconquérir quelque popularité. La séance du 18 mars présenta cette situation sous un aspect bien caractéristique. Le général Augier, dans un discours très-violent contre Napoléon, empreint d'ailleurs d'un esprit de libéralisme, de conciliation, d'oubli du passé, mais où il déplorait les imprudences commises depuis la Restauration, proposa de déclarer la guerre nationale, d'inviter tous les Français à s'armer contre l'ennemi commun, de décider que les poursuites et les prescriptions judiciaires resteraient suspendues à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'égard des citoyens qui s'enrôleraient, que les employés conserveraient leurs traitements, que le temps des études continuerait à courir au profit des élèves des écoles, que cette campagne compterait triple pour l'avancement et pour la retraite et que des médailles, des récompenses de toute nature seraient accordées à ceux qui y auraient pris part. Aux termes de cette même proposition, tout discours tenu en public, tout placard ou écrit menaçant pour les acquéreurs de biens nationaux ou qui provoquerait le rétablissement des droits féodaux, de la dîme, des rentes seigneuriales, eût été considéré comme un attentat ou comme l'effet d'un complot tendant à la guerre civile et puni de la réclusion ou du bannissement, si le coupable était un fonctionnaire public; une amnistie complète était promise à ceux des partisans armés de Napoléon qui feraient leur soumission dans le délai de quatre jours; enfin, on s'engageait à indemniser les militaires privés de leurs dotations par les événements de l'année précédente.

De telles dispositions étaient excessives. Non-seulement elles ne soulevèrent aucune objection, mais un ancien conventionnel, M. Barrot de la Lozère, père de M. Odilon Barrot, proposa de les faire précéder d'un préambule plus extraordinaire encore. Il y était dit que la nation s'était levée en masse, en 1789, pour reconquérir, de concert avec son Roi, les droits naturels et imprescriptibles qui appartiennent à tous les peuples, que la jouissance lui en était assurée par les Constitutions librement acceptées par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle en 1791, en l'an III, en l'an VIII, que la Charte de 1814 n'était que le développement des principes de ces Constitutions, que depuis 1791 tous les gouvernements qui avaient méconnu les droits de la nation avaient été renversés et que nul gouvernement ne pouvait se soutenir qu'en suivant la ligne des principes constitutionnels, que Bonaparte les avait tous méconnus et violés au mépris des serments les plus solennels, enfin que le vœu général et spontané avait rappelé sur le trône une famille que la France était accoutumée à vénérer et un prince qui, à l'époque de notre régénération, avait secondé puissamment les efforts de son auguste frère pour opérer cette régénération.

Ce préambule qui donnait à la restauration des Bourbons le caractère d'une élection nationale, qui plaçait sur la même ligne la Charte, la Constitution de 91, celle de la République directoriale et celle du Consulat, qui, enfin, justifiait toutes les révolutions accomplies depuis vingt-cinq ans, ne donna lieu à aucune réclamation et fut renvoyé, avec la proposition du général Augier, à l'examen des bureaux pour qu'ils en délibérassent sans retard.

Dans la presse comme à la tribune, à mesure qu'on approchait du moment fatal, on n'entendait plus que la voix du parti constitutionnel. On eût dit que tout ce qui, en France, n'était pas bonapartiste, appartenait à ce parti. Le 19, le *Journal des Débats* publia encore un article de Benjamin Constant, qui aurait mérité d'être recueilli

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme un éclatant témoignage des sentiments dont tous les amis de la liberté étaient animés, alors même que des événements postérieurs ne l'auraient pas rendu tristement célèbre. « Du côté du Roi, disait l'ancien républicain, sont » la liberté constitutionnelle, la sûreté et la paix ; du côté » de Bonaparte la servitude, l'anarchie et la guerre ; nous » subirions sous lui un gouvernement de Mamelucks. Ses » proclamations sont celles d'un chef armé qui fait briller » son sabre pour exciter l'avidité de ses satellites et les » lancer sur les citoyens comme sur une proie. C'est Attila, » c'est Gengis-Khan, plus terrible, plus odieux, parce que » les ressources de la civilisation sont à son usage; on » voit qu'il les prépare pour régulariser le massacre et » pour administrer le pillage. Il reparaît, cet homme teint » de notre sang et poursuivi naguère par des malédictions » unanimes. Quel peuple serait plus digne que nous de » mépris, si nous lui tendions la main? Nous devien- » drions la risée de l'Europe après en avoir été la terreur. » Notre esclavage n'aurait pas d'excuse, notre abjection » plus de bornes. Qu'oserions-nous dire à ce Roi que nous » aurions pu ne pas rappeler..., que nous avons attiré sur » la terre où déjà sa famille avait tant souffert? » Dans le cours de cet article, Benjamin Constant ne manquait pas, suivant le thème alors universellement adopté, de signaler, de déplorer les fautes des ministres, mais il les présentait comme déjà réparées ; il disait que toutes les inquiétudes qu'elles avaient pu faire concevoir devaient cesser, que Louis XVIII, accueillant le vœu de son peuple,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

allait rendre la Constitution plus libérale encore, que les mesures proposées et déjà adoptées en principe allaient rallier tous les partis et imposer silence à toutes les défiances en associant aux destinées de la France les hommes qui, depuis vingt-cinq années, avaient défendu la patrie, la gloire et la liberté, en entourant ainsi le Roi de ses véritables appuis, de ceux qui, en 1789, avaient voulu faire fleurir la liberté sous la monarchie et qui voulaient, en 1815, consolider la monarchie par la liberté. Faisant enfin un retour sur lui-même, sur sa conversion au royalisme que jadis il avait combattu et protestant contre la pensée d'une transformation nouvelle qui le mettrait tout à la fois en contradiction avec ses anciennes opinions et avec celles qu'il professait maintenant : « J'ai » voulu, disait M. Constant, j'ai voulu la liberté sous toutes » les formes ; j'ai vu qu'elle était possible sous la monar- » chie. Je vois le Roi se rallier à la nation ; je n'irai pas, » misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, » couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots » profanés pour racheter une vie honteuse. »

En lisant cette vigoureuse imprécation, si souvent rappelée depuis, les royalistes se disaient qu'au milieu de tant de défections accomplies ou imminentes, il y avait au moins un homme sur qui on pouvait compter parce qu'il avait élevé entre lui et Napoléon une barrière infranchissable. Leur confiance eût peut-être été moins entière s'ils avaient su quelle influence le désir de plaire à une femme célèbre par sa beauté avait exercée,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en cette occasion, sur l'esprit de Benjamin Constant.

Ce jour-là même, le Tribunal de police correctionnelle devait juger la plainte en calomnie intentée par les rédacteurs du *Censeur* contre la *Quotidienne* qui avait accusé les patriotes de conspiration bonapartiste. A la veille d'une catastrophe imminente, cette poursuite devenait compromettante pour les plaignants et pour les juges eux-mêmes. Le président engagea MM. Comte et Dunoyer à s'en désister. Sur leur courageux refus, le Tribunal se tira d'embarras en renvoyant l'affaire à quinzaine.

Tout était perdu. Le faible espoir qu'on avait pu conserver de voir les forces réunies en avant de Paris ne pas imiter l'exemple des autres troupes s'était déjà évanoui. L'armée de Fontainebleau, celle dont on avait donné le commandement au duc de Berry, se préparait à aller au-devant de Napoléon. Déjà un régiment de cuirassiers à Melun, un régiment de lanciers à Montereau, avaient commencé la défection. Les gardes du corps qu'on leur avait joints et qui gardaient le pont de Montereau, menacés et poursuivis par les lanciers, n'avaient eu que le temps de se replier en désordre sur Paris. Aux portes mêmes de la capitale, les soldats du camp de Villejuif quittaient la cocarde blanche et parlaient aussi d'aller se réunir à l'Empereur.

La consternation régnait aux Tuileries. Un conseil tumultueux se tenait comme en permanence chez M. de Blacas, et chacun des hommes qui avaient ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

croyaient le droit d'être consultés venait y proposer des plans, tous plus ou moins impraticables parce que le temps manquait pour les combiner. Les généraux Dessoles et Maison offraient de marcher contre Napoléon avec une troupe choisie de soldats, de volontaires, de gardes nationaux dévoués. M. Lainé voulait que le Roi, entouré des deux Chambres, attendît l'ennemi. Le maréchal Marmont, qui venait seulement d'arriver de sa terre de Châtillon et à qui l'on avait donné le commandement de toutes les compagnies de la maison du Roi, était seul de l'avis ouvert par M. Lainé; il demandait d'ailleurs comme moyen d'exécution qu'on se fortifiât dans le Louvre et les Tuileries pendant que Monsieur et le duc de Berry iraient essayer de soulever les départements. On assure que M. de Blacas, reconnaissant l'inefficacité de toute mesure militaire et la nécessité, par conséquent, de recourir à des moyens moraux, exprimait la conviction que si, à l'approche de Napoléon, le Roi, *se confiant dans son bon droit et dans ses vertus*, sortait de Paris en calèche découverte, accompagné des membres des deux Chambres à cheval aux deux portières et attendait avec ce cortége l'arrivée de l'usurpateur, un spectacle aussi imposant ferait tomber les armes des mains des plus téméraires. M. de Vitrolles, moins chimérique, proposait que le Roi se retirât à La Rochelle, entre les deux bassins de la Loire et de la Gironde, entre la Bretagne, la Vendée et les provinces du Midi, les plus devouées de toutes à la royauté; dans cette position, il eût été couvert en face par la ligne de la Loire qu'aurait dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fendue le maréchal Gouvion Saint-Cyr avec les forces rassemblées à Orléans, à sa droite par Bordeaux où la duchesse d'Angoulême armait la population pendant que, plus au midi, son mari allait chercher d'autres secours, à sa gauche par Angers et Nantes où s'était porté le duc de Bourbon ; non-seulement, disait M. de Vitrolles, le Roi serait ainsi en sûreté, mais il pourrait de là organiser et diriger la résistance d'une partie du royaume et, si les circonstances s'aggravaient, la mer restée libre lui permettrait de se retirer sans obstacle soit en Angleterre, soit en Espagne. L'abbé de Montesquiou combattit fortement ce dernier projet ; il disait que conduire le Roi dans les départements de l'Ouest ce serait lui donner une couleur vendéenne et aliéner la France entière et que jamais le roi de la Vendée ne serait le roi de la France.

Louis XVIII, dont le rôle dans cette tourmente paraît avoir été assez passif et à qui les informations et les conseils continuaient à n'arriver que par l'intermédiaire de M. de Blacas, fut averti enfin de l'impossibilité de se maintenir dans Paris et il se résolut à partir sans retard pour la frontière du Nord où le duc d'Orléans était allé, dès la veille, organiser les ressources dont on croyait pouvoir encore disposer.

Tandis qu'aux Tuileries on faisait avec précipitation les préparatifs du départ, que, par de fortes gratifications pécuniaires, on déterminait quelques généraux à accompagner le Roi et que ce prince passait en revue au Champ de Mars la maison militaire destinée à escorter la famille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

royale, la Chambre des députés, réunie en comité secret, recevait du ministre de l'intérieur la nouvelle que le Roi, cédant aux circonstances, allait s'éloigner de Paris. Jusqu'au dernier moment, le parti constitutionnel se montra disposé à défendre la cause du trône; M. Flangergues voulait que les Chambres se déclarassent inséparables de la personne du monarque. Le chancelier fit à la Chambre des pairs la même déclaration que M. de Montesquiou à celle des députés.

Vers minuit, par un temps affreux, au bruit du vent et d'une pluie battante, Louis XVIII marchant péniblement, appuyé sur M. de Blacas et sur le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, descendait le grand escalier des Tuileries à la clarté des flambeaux qu'un huissier portait devant lui. Les gardes du corps, les gardes nationaux de service au palais, les employés de la cour s'agenouillaient sur son passage et lui baisaient les mains avec tous les signes de la plus vive douleur. Il paraissait lui-même fort ému et se bornait à leur dire : « Mes enfants, votre attachement me touche, mais j'ai » besoin de repos, je vous reverrai. » Une heure après, le comte d'Artois et le duc de Berry prenaient à leur tour la route de Flandres. Les ministres, les hauts fonctionnaires, tous ceux qui pouvaient se croire en danger s'éloignèrent également pendant la nuit. Le secrétaire du conseil, M. de Vitrolles, partit pour le Midi, chargé de tous les pouvoirs du Roi. Telle fut la précipitation de ce départ que M. de Blacas oublia dans son cabinet des pa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

piers importants et même assez compromettants pour quelques personnes. On avait pensé pourtant à emporter les diamants de la couronne.

Le lendemain matin, 20 mars, le *Moniteur* publia cette proclamation que le Roi avait signée avant son départ : « La divine Providence qui nous a rappelé au trône de » nos pères permet aujourd'hui que ce trône soit ébranlé » par la défection d'une partie de la force armée qui » avait juré de le défendre ; nous pourrions profiter des » dispositions fidèles et patriotiques de l'immense majo- » rité des habitants de Paris pour en disputer l'entrée » aux rebelles, mais nous frémissons des malheurs de » tout genre qu'un combat sous ses murs attirerait aux » habitants. Nous nous retirons avec quelques braves » que l'intrigue et la perfidie ne parviendront point à » détacher de leurs devoirs, et puisque nous ne pouvons » point défendre notre capitale, nous irons plus loin ras- » sembler des forces et chercher sur un autre point du » royaume, non pas des sujets plus aimants et plus » fidèles que nos bons Parisiens, mais des Français plus » avantageusement placés pour se déclarer pour la bonne » cause. La crise actuelle s'apaisera. Nous avons le doux » pressentiment que les soldats égarés dont la défection » livre nos sujets à tant de dangers ne tarderont pas à re- » connaître leurs torts et trouveront dans notre indul- » gence et dans nos bontés la récompense de leur retour. » Nous reviendrons bientôt au milieu de ce bon peuple » à qui nous ramènerons encore une fois la paix et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» bonheur. » Après ce préambule, le Roi ordonnait la clôture de la session des Chambres, enjoignait à leurs membres de se séparer à l'instant pour se réunir le plus tôt possible au lieu qu'il indiquerait comme le siége provisoire de son gouvernement et déclarait nulle et illicite toute assemblée de l'une ou l'autre Chambre qui aurait lieu ailleurs sans son autorisation.

Déjà, la nouvelle du départ du Roi s'était répandue dans tout Paris. La consternation était grande, non-seulement dans les quartiers habités par l'ancienne aristocratie, mais dans ceux de la banque et du commerce. Les souvenirs des temps révolutionnaires, ceux des guerres incessantes dont la pensée se liait au nom de Napoléon, obsédaient les imaginations. L'aspect général de la grande cité était morne et sombre.

Vers dix heures du matin, cependant, une foule de gens des basses classes du peuple, animés de tout autres sentiments, commença à encombrer la place du Carrousel et les rues voisines. Les grilles de la cour des Tuileries et du jardin étaient fermées, la garde nationale seule occupait à l'intérieur les postes et les portes. Cette fermeture et le silence qui régnait dans toutes les parties du palais n'ayant plus laissé de doutes sur la fuite de la famille royale, les cris de : *Vive l'Empereur !* se firent entendre de plusieurs côtés. Des groupes essayèrent d'ouvrir les grilles. La garde nationale résista et repoussa quelques jeunes gens qui tentaient de les escalader. Des injures, des vociférations menaçantes furent échangées. L'intervention de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la force armée ne tarda pas à terminer cette espèce de lutte.

Dès la veille au soir, la plus grande partie des troupes rassemblées au camp de Villejuif ou dans l'intérieur de Paris avait eu l'ordre de se retirer sur Saint-Denis. A l'exception des régiments suisses qui se rendirent aussitôt à cette destination, elles n'avaient reçu qu'avec les témoignages du plus vif mécontentement l'annonce de ce mouvement dont le but évident était de les éloigner de Napoléon. Elles s'étaient pourtant mises en marche dans la matinée, mais, dès la première halte, un régiment d'infanterie légère se révolta, un second suivit bientôt cet exemple, les autres corps ne tardèrent pas à l'imiter et le général Belliard lui-même, major général de l'armée, entraîné par le mouvement, leur fit prendre position à La Villette Saint-Denis où se trouvait le quartier général du comte Maison. Déjà les soldats parlaient de retourner sur leurs pas et d'entrer dans Paris lorsqu'ils virent arriver une masse considérable d'officiers à demi-solde que le gouvernement royal avait réunis à Saint-Denis, alors que, sur tous les points de la France, il appelait à son secours cette classe de militaires, et qui, là comme partout, avaient formé un corps de réserve tout préparé pour seconder Napoléon. Le général Excelmans, que son procès avait signalé d'avance à la confiance et aux sympathies de tous les ennemis de la royauté, était allé les trouver au moment où, prenant avec eux une batterie d'artillerie, une compagnie d'infanterie et quelques détachements de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cuirassiers en garnison dans cette petite ville, ils se dirigeaient déjà vers Paris dans l'intention d'être les premiers à y proclamer l'Empereur. Il s'était mis à leur tête. A l'aspect de cette troupe, l'insurrection éclata avec violence dans les régiments qui s'étaient arrêtés à La Villette. Le domicile du général Maison, qui essayait de les contenir, fut envahi et il dut s'estimer heureux d'échapper par la fuite à la fureur des soldats.

Excelmans, poursuivant sa marche, entra dans Paris, et, vers midi, il arrivait au Carrousel, précédé de quelques milliers d'hommes du peuple qui criaient : *Vive l'Empereur ! à bas les Bourbons !* Les grilles du palais s'ouvrirent devant lui, et bientôt le drapeau tricolore, arboré sur le pavillon de l'horloge, annonça que la France avait changé de maître. Déjà M. de Lavallette, l'ancien directeur général des postes sous le régime impérial, avait repris possession de cette administration importante que le directeur royal, M. Ferrand, éperdu de terreur, s'était empressé de lui abandonner, et il avait fait partir un courrier chargé d'annoncer à l'Empereur les événements de la nuit pendant que d'autres courriers allaient en transmettre la nouvelle dans toutes les directions.

Toute la journée s'écoula dans une pénible anxiété pour la masse de la population parisienne. Des militaires ivres de joie et de vin parcouraient les rues en agitant bruyamment leurs sabres et en poussant des clameurs qui semblaient menacer la France du régime odieux et humiliant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la soldatesque; d'autres attendaient le triomphateur dans la cour et aux abords des Tuileries. A l'entrée de la nuit, la fatigue et le mauvais temps commencèrent à éclaircir les rangs de cette multitude sans la disperser complétement. Napoléon, cependant, ne paraissait pas.

Il était à Fontainebleau depuis quatre heures du matin. Comme le préfet de l'Yonne, celui du département de Seine-et-Marne était allé à sa rencontre. L'Empereur s'arrêta quelques heures dans ce château où, moins d'un an auparavant, il avait séjourné au milieu de circonstances si différentes. Il sembla se complaire à en parcourir les jardins. Son projet n'était pas, d'abord, d'aller ce jour-là au delà d'Essonne, et il avait même annoncé, par son ordre du jour, l'intention d'y passer la nuit, mais l'arrivée du courrier de M. de Lavallette et de quelques lettres particulières que lui écrivaient ses plus chauds partisans le fit changer de résolution. A deux heures de l'après-midi, il partit pour Paris, mais les flots de villageois qui, attirés par l'enthousiasme et la curiosité, couvraient la route et le saluaient de leurs acclamations, les corps de troupes, les généraux qui venaient au-devant de lui et dont il devait écouter les félicitations, ne lui permettant d'avancer qu'assez lentement, il était huit heures du soir lorsqu'il entra dans sa capitale par la barrière d'Italie. Sa voiture, précédée d'un groupe de généraux, n'avait pour escorte qu'une centaine de cavaliers. Suivant les boulevards neufs jusqu'aux Invalides et traversant ensuite le pont de la Concorde, il arriva aux Tuileries en longeant les quais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put franchir le guichet de la cour, obstrué par une foule d'officiers et de soldats qui se précipitaient en quelque sorte sous les pas des chevaux. Saisi aussitôt par des bras vigoureux, il fut littéralement porté jusqu'au pied du grand escalier, qu'il monta lentement, les yeux fermés, les bras étendus en avant, comme un aveugle, et n'exprimant son bonheur que par un sourire. Il trouva déjà rassemblés dans la salle du Trône, avec ses belles-sœurs Julie et Hortense, femmes de ses frères Joseph et Louis, plusieurs de ses anciens ministres, ses serviteurs intimes, les dames du palais de l'Impératrice et des princesses, livrés à toute la joie d'un retour de fortune aussi inespéré. L'enivrement était tel qu'on lui baisait les mains et jusqu'à ses vêtements. Il paraissait lui-même gai, ému, agité. On dit qu'une certaine inquiétude se mêlait en lui à la joie du triomphe. L'accueil des Parisiens n'avait pas répondu à son attente. Depuis qu'il avait passé la barrière, il lui avait paru que les cris de : *Vive l'Empereur!* n'avaient plus ce caractère de violence frénétique, d'unanimité au moins apparente qui avaient éclaté sur son passage à Grenoble, à Lyon, dans tant d'autres cités et surtout dans les campagnes. S'arrachant aux hommages et aux adorations des courtisans, il s'occupa, sans perdre un moment, de la formation de son ministère. Je dirai bientôt combien de temps il lui fallut et quelles difficultés il eut à surmonter pour faire accepter des emplois naguère si désirés.

Il y eut le lendemain une grande revue au Carrousel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'émotion fut vive à l'aspect des grenadiers de l'île d'Elbe, qui venaient d'arriver et dont les visages brûlés, les habits déchirés et poudreux disaient assez les épreuves qu'ils avaient endurées. Napoléon les présentant en quelque sorte au reste de l'armée : « Voici, dit-il, les offi-
» ciers du bataillon qui m'a accompagné. Ils sont tous
» mes amis, et toutes les fois que je les voyais, ils me re-
» présentaient les différents régiments de l'armée, car
» dans ces six cents hommes il y a des hommes de tous
» les régiments. En les aimant, c'est vous tous, soldats de
» l'armée française, que j'aimais. Ils vous rapportent ces
» aigles, qu'elles vous servent de ralliement. » Napoléon ajouta que le trône des Bourbons, proscrit par toutes les Assemblées nationales et relevé par l'étranger, était illégitime, qu'il n'offrait de garanties qu'aux intérêts d'un petit nombre d'hommes arrogants dont les prétentions étaient opposées aux droits du peuple, que le trône impérial, au contraire, pouvait seul protéger ces droits et la gloire du pays, le premier de ses intérêts. Il dit enfin : « Nous allons marcher pour chasser de notre territoire les
» princes auxiliaires de l'étranger... Le peuple français et
» moi nous comptons sur vous. Nous ne voulons pas nous
» mêler des affaires des autres puissances, mais malheur
» à qui se mêlerait des nôtres ! » Des cris d'enthousiasme répondirent à ces paroles, tant de la part des soldats que de la part du peuple des faubourgs qui remplissait le Carrousel.

Ainsi se termina l'audacieuse entreprise par laquelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'ouvrit l'époque que l'histoire désigne sous le nom *du siècle des cent jours*. En moins de trois semaines, un homme tombé du trône un an auparavant, aux acclamations de l'Europe et de la majeure partie de la France, reparaissant à la tête de quelques centaines de soldats dévoués, avait pu, sans livrer un seul combat, renverser une dynastie dont le retour avait si récemment excité des transports de joie dans une portion considérable de la nation et inspiré à presque tout le reste une satisfaction sérieuse et sincère, parce qu'on avait vu en elle un gage de paix et de liberté. Cette dynastie n'avait pourtant commis ni crimes, ni violences, aucun acte de vengeance n'avait attristé sa restauration, mais, profondément étrangère à l'esprit et aux intérêts nouveaux, elle les avait blessés quelquefois sans le comprendre ; elle avait froissé les susceptibilités et les amours-propres ; elle avait fait naître de vives inquiétudes chez les classes les plus nombreuses et les plus influentes de la population, chez celles qu'il importait le plus de ménager. Il n'en avait pas fallu davantage pour les rallier au très-petit nombre d'hommes qui seuls, dans les premiers moments, avaient paru persister dans leur hostilité contre les Bourbons, soit par attachement à Napoléon, soit parce que de déplorables antécédents ne leur permettaient pas l'espoir de rentrer jamais en grâce auprès de ces princes. Les Bourbons comptaient pourtant dans plusieurs provinces des amis nombreux et passionnés. Là même où le royalisme proprement dit ne dominait pas, l'ancienne aristocratie presque tout entière leur était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

favorable; les classes riches et éclairées, le commerce, la banque redoutaient le retour du terrible régime qui avait si durement pesé sur la France pendant dix années et qui leur paraissait plus odieux encore maintenant qu'il se présentait avec les couleurs de la démocratie révolutionnaire; le parti constitutionnel, oubliant ses griefs contre la royauté et se persuadant que Louis XVIII et les siens étaient moins antipathiques encore que Napoléon à la cause de la liberté, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour les défendre; même parmi les acquéreurs de biens nationaux, parmi les anciens fonctionnaires de l'Empire, dans les rangs supérieurs de l'armée, un grand nombre d'hommes, par lassitude des révolutions, par amour du repos, par crainte de compromettre ce qu'ils avaient pu sauver de tant de naufrages et de se voir réduits à tout abandonner ou à prêter encore de nouveaux serments, eussent préféré le maintien d'un gouvernement qui leur plaisait peu, dont les tendances les alarmaient parfois, mais qui ne les persécutait pas et leur laissait une position supportable. C'étaient, en apparence, bien des appuis pour la royauté. Tout cela échoua contre l'irritation violente que les exagérations, l'intolérance, les prétentions démesurées de l'émigration et de la noblesse et la faveur qu'on leur témoignait imprudemment avaient fait naître parmi les officiers subalternes et parmi les soldats, chez les paysans et chez les ouvriers des villes en qui le vieil esprit du jacobinisme n'était pas encore éteint. Si Napoléon ne se fût pas montré, il est douteux que les conspirateurs qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

travaillaient à combiner ces éléments de bouleversement pour en faire sortir une révolution nouvelle eussent réussi dans leurs projets. Sa présence, en éveillant chez ses anciens soldats un enthousiasme irrésistible, donna aux efforts des mécontents une direction, un but commun et précipita la crise; son activité et son génie décidèrent le succès. La France, emportée comme par un tourbillon, se trouva ainsi, sans avoir eu le temps de se reconnaître, transportée d'un état de malaise à une situation pleine d'anxiété, d'incertitude et de terreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XI

— 1815 —

Napoléon est obligé de s'appuyer sur les révolutionnaires et de les faire entrer dans son ministère, Fouché, Carnot. — Déclaration du Congrès de Vienne et traité européen du 25 mars contre Napoléon. — Louis XVIII sort de France, aussi bien que tous les Bourbons.

Le 20 mars fut certainement une des plus grandes journées de la vie de Napoléon. La marche triomphale du golfe Juan à Paris lui avait rendu le prestige dont l'avaient dépouillé les revers des années précédentes. Il semblait que l'astre de sa fortune, un moment voilé, eût repris tout son éclat. Ses partisans se reprenaient à voir en lui le maître des destinées à qui rien ne pouvait résister. La Restauration si promptement, si facilement vaincue, n'apparaissait plus aux royalistes eux-mêmes que comme une dérision cruelle qui scellait plus irrévocablement encore la ruine définitive de la monarchie légitime, et la plupart d'entre eux, plongés dans un véritable désespoir, n'admettaient plus qu'il y eût pour leur cause un moyen de salut. Telle fut l'impression du premier moment. Elle ne dura pas longtemps.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En réalité, c'était une carrière absolument nouvelle qui s'ouvrait devant Napoléon au moment où des esprits superficiels se persuadaient qu'il recommençait son règne à peine interrompu. Appelé jadis au pouvoir avec la mission de reconstituer l'autorité et la société détruites par la tourmente révolutionnaire, il avait eu pour auxiliaires dans cette grande tâche la nation presque entière et surtout les classes qui en forment l'élite. Maintenant, ces mêmes classes éprouvaient pour lui un sentiment d'aversion et d'effroi qui ne lui permettait pas de compter sur leur concours; les rangs inférieurs de l'armée, les ouvriers des villes, la masse des paysans dont il fallait même défalquer ceux d'un bon nombre de départements de l'Ouest et du Midi, tels étaient les seuls appuis qu'il pût se promettre dans la lutte qu'il aurait probablement à soutenir contre l'Europe. C'était avec eux qu'il venait de renverser le trône des Bourbons qui se les étaient aliénés en blessant tout à la fois les intérêts, les sentiments militaires et ceux qui se rattachaient à la Révolution. Il fallait maintenant donner des gages, des satisfactions à ces intérêts, à ces susceptibilités froissées; en présence du besoin immense de liberté que le pesant despotisme de l'Empire avait réveillé dans la nation et que la Restauration avait rendu plus vif sans le satisfaire, il fallait rassurer les esprits justement défiants contre la crainte d'un retour du pouvoir absolu. A défaut des vrais et sages amis de la liberté qui se tenaient à l'écart, Napoléon était donc réduit à chercher des alliés parmi les coryphées des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mauvais temps de la Révolution, parmi ces hommes que, pour la plupart, il avait autrefois disgraciés ou humiliés, mais qui maintenant s'offraient à lui comme les chefs naturels du parti sur lequel il était contraint de s'appuyer.

Les considérations que je viens d'indiquer expliquent les embarras dont Napoléon se vit assailli dès les premières heures qui suivirent son arrivée aux Tuileries, lorsqu'avant de se livrer au repos après tant d'agitations et de fatigues, il dut, pendant la nuit même, s'occuper de la formation de son ministère. Deux difficultés également grandes s'offraient à lui : tout en faisant une part nécessaire aux hommes de la Révolution, il fallait les empêcher de prendre dans l'administration une position dominante qui les eût rendus maîtres du terrain ; il fallait, d'un autre côté, vaincre la répugnance de certains personnages qui avaient servi l'Empire avec zèle, avec empressement, lorsque la fortune semblait avoir fait un pacte avec Napoléon, mais qui hésitaient maintenant à compromettre leur existence et leur repos en s'engageant avec lui dans une entreprise pour le moins bien périlleuse, qui reculaient devant ses nouveaux alliés, devant sa nouvelle politique, et dont cependant il ne pouvait se passer parce qu'ils lui étaient nécessaires pour résister aux entraînements du jacobinisme et aussi parce que leur absence l'aurait laissé, aux yeux de la France et de l'Europe, dans un isolement qui eût beaucoup diminué sa force morale.

Cambacérès lui-même, le premier conseiller de l'Em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pereur dans des temps plus heureux, aurait voulu rester dans la retraite où il avait vécu pendant la Restauration. Il n'avait pourtant pas eu à se louer des Bourbons : non-seulement on l'avait exclu de la Chambre des pairs à raison du vote quasi-régicide qu'il avait émis autrefois dans la Convention, mais il avait été compris dans la mesure déjà arrêtée en principe pour retrancher de l'Institut un certain nombre de membres que le gouvernement royal jugeait indignes d'y siéger; il ne l'ignorait pas et, malgré son calme habituel, il avait vivement ressenti cette injure. Néanmoins, il était resté étranger aux complots qui avaient précédé le 20 mars. Sa prudence, sa sagacité un peu timide, ne lui permettaient pas de se faire illusion sur les chances à venir du retour de fortune qui venait de relever le trône impérial. Depuis longtemps, d'ailleurs, il était fatigué, dégoûté des affaires, et même avant 1814 il pensait déjà à se retirer. Appelé auprès de Napoléon qui mettait le plus grand prix à lui faire accepter un portefeuille, il prétendit que sa santé lui rendait le repos indispensable, mais cette excuse banale ne pouvait satisfaire l'Empereur, et l'archichancelier comprit qu'après le rôle qu'il avait joué sous le premier Empire il ne lui était pas possible de se tenir à l'écart en présence des dangers qui menaçaient le second.

Napoléon eut plus de peine à triompher de la résistance du duc de Vicence à qui il voulait rendre le département des affaires étrangères parce qu'il espérait encore pouvoir tirer parti de l'estime dont cet ancien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ministre jouissait en Europe et de l'affection que lui accordait l'empereur Alexandre. Le duc de Vicence avait été assez mal traité par les Bourbons Cependant, il avait vu avec peine le retour de son ancien maître qui lui semblait un acte de témérité folle. Tout prêt encore à le suivre sur les champs de bataille, il ne croyait pourtant pas possible de sauver l'édifice impérial menacé à la fois par la haine implacable de l'Europe et par l'esprit de liberté qui se réveillait avec tant d'énergie. Plusieurs jours s'écoulèrent avant qu'il ne consentît à entrer dans le ministère, et l'Empereur, désespérant de l'y décider, pensa même à placer dans d'autres mains la direction de la politique extérieure. Il l'offrit à M. de Lavallette qui préféra conserver la direction des postes. Il l'offrit aussi à M. Molé.

J'ai dit que M. Molé avait été pour Napoléon l'objet d'une prédilection particulière. Après l'avoir fait passer, dès sa première jeunesse, par les plus hautes fonctions de l'administration et du Conseil d'État, il l'avait élevé, à trente-deux ans, au poste de grand juge ministre de la justice et il se proposait de porter encore plus haut sa fortune. Au retour des Bourbons, le comte Molé s'était vu rejeté en dehors des fonctions publiques, mais ses relations de famille et de société le rapprochant naturellement de l'ancienne monarchie, il s'était trouvé assez engagé dans la cause royale pour qu'au moment où Louis XVIII fut contraint de quitter Paris il crût devoir se faire excuser auprès de lui de ne pas le suivre en allé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guant des affaires qui le retenaient impérieusement. Son embarras fut grand lorsque Napoléon le fit appeler quelques heures après son arrivée aux Tuileries et lui proposa non pas de reprendre le portefeuille de la justice, mais d'accepter celui des affaires étrangères. Comme Cambacérès, M. Molé, pour s'en défendre, allégua l'état de sa santé qui était en effet assez mauvaise. Napoléon, après de longs efforts pour triompher de ses objections, l'engagea à y réfléchir mûrement et à revenir le lendemain lui faire connaître sa décision. Dans cette seconde entrevue, M. Molé persistant dans son refus, l'Empereur lui demanda si le département de l'intérieur lui conviendrait mieux. Il eut encore la force de décliner cette offre, mais il ne lui parut pas possible de faire davantage et, par une sorte de transaction, il consentit à se charger de fonctions purement administratives qu'il avait exercées jadis, celles de directeur général des ponts et chaussées, avec un siége au Conseil d'État.

Un autre des anciens ministres de Napoléon, le comte Mollien, qu'il rappela au département du trésor, eût aussi voulu pouvoir se dispenser de rentrer dans les affaires. Administrateur habile et exact, d'un caractère bienveillant et doux, d'une probité scrupuleuse, il était toujours resté en dehors de la politique proprement dite. Bien qu'il eût déploré les erreurs et les excès qui avaient préparé la chute de l'Empire, il portait à l'Empereur un attachement sincère et conservait une profonde reconnaissance de ses bienfaits. Il s'était tenu à l'écart pendant la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Restauration et vivait à la campagne où deux messages allèrent le chercher dans la soirée du 20 mars. Il arriva aux Tuileries avec la volonté de ne rien accepter, mais Napoléon lui ayant dit, en l'embrassant, que dans ce moment de danger il ne refuserait pas sans doute de reprendre sa place dans le ministère, l'honnête homme, le serviteur reconnaissant ne sut pas résister à cet appel, il craignit d'encourir le reproche de lâcheté et d'ingratitude, et il se dévoua à une cause dont il espérait bien peu. Comme il complimentait l'Empereur sur son merveilleux retour, sur l'accueil que lui avaient fait les populations : « Mon cher, s'écria Napoléon en l'interrompant, le temps » des compliments est passé! Ils m'ont laissé arriver » comme ils les ont laissés partir! » On voit qu'il était loin de se faire les illusions qu'il essayait d'inspirer au public.

Ces négociations individuelles et les négociations bien autrement difficiles qu'il fallait suivre avec les hommes du parti révolutionnaire dont on était obligé de subir l'alliance, occupèrent trois jours entiers. Ce ne fut qu'au bout de ce temps que le ministère fut complété. Dès le 21 mars, le *Moniteur* avait annoncé que le prince archichancelier Cambacérès était chargé du département de la justice dont le comte Boulay de la Meurthe dirigerait sous lui les détails, que le duc de Gaëte, le comte Mollien et le duc Decrès rentraient aux ministères des finances, du trésor et de la marine, occupés par eux avant la Restauration; que le maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, avait celui de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre et le duc d'Otrante, Fouché, celui de la police. Le lendemain, la nomination de Carnot au ministère de l'intérieur fut officiellement publiée en même temps qu'un décret qui l'élevait à la dignité de comte de l'Empire, en récompense de sa belle défense d'Anvers, faveur qui surprit et embarrassa l'ancien membre du Comité de salut public. Le 23 enfin, le duc de Vicence fut déclaré ministre des relations extérieures. Le duc de Bassano fut réinstallé dans ses fonctions de secrétaire d'État. Cette dernière nomination fit sur l'opinion une impression peu favorable, parce qu'on connaissait et qu'on s'exagérait même la part que le duc de Bassano, dans son dévouement aveugle et fanatique, avait eue aux folles témérités du premier Empire.

Le cabinet ainsi composé ne répondait pas entièrement aux espérances du parti de la Révolution qui aurait désiré voir Carnot au département de la guerre, Merlin de Douai à la justice, Quinette ou Thibaudeau à l'intérieur. Fouché lui-même aurait préféré au ministère de la police celui des affaires étrangères et il l'avait, dit-on, vainement demandé. De tels choix eussent constitué, en quelque sorte, une oligarchie de conventionnels et de régicides. Napoléon n'entendait pas se mettre aussi absolument entre leurs mains. « Certaines gens, disait-il, voudraient » s'approprier l'affaire et travailler pour eux; ils m'ont » frayé le chemin de Paris, à ce qu'ils prétendent, mais je » sais à quoi m'en tenir; c'est le peuple, les soldats, les » sous-lieutenants qui ont tout fait; c'est à eux, à eux » seuls que je dois tout.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le comte Réal, ancien jacobin comme Fouché, mais sur qui Napoléon comptait davantage, fut nommé à la préfecture de police dans laquelle il pouvait surveiller et entraver, au besoin, les mauvais desseins de son ministre. Le même esprit de prévoyante défiance fit placer à la tête de la gendarmerie le duc de Rovigo, qui en avait déjà été le chef avant d'être ministre et qui, ayant succédé au duc d'Otrante en 1810, lorsque ce dernier, devenu suspect, fut renvoyé du ministère, était à son égard dans une situation de rivalité naturelle. Le comte de Montesquiou, grand chambellan, prit provisoirement le commandement de la garde nationale de Paris.

Déjà le journal officiel avait publié les neuf décrets rendus à Lyon. A l'exception d'un petit nombre de jacobins incorrigibles et de la faction purement militaire qui s'embarrassait peu des scrupules de justice et de légalité, ces décrets, si fortement empreints de l'esprit dictatorial et révolutionnaire, trouvèrent peu d'approbateurs.

Cependant, depuis que Napoléon était à Paris, on apprenait à chaque instant de nouvelles adhésions au rétablissement de l'Empire. On sait quel irrésistible prestige s'attache en France, en temps de révolution, au fait de l'occupation de la capitale. Le pouvoir qui réussit à s'y faire proclamer devient à l'instant légitime aux yeux de l'immense majorité du pays, et ses adversaires mêmes, dans le cas bien rare où ils persistent à le combattre, commencent à le considérer sous un tout autre aspect : ils cessent de voir des rebelles dans ses adhérents et ne leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contestent plus les droits d'un gouvernement de fait. Dès qu'on sut que Napoléon était installé aux Tuileries, la foule des fonctionnaires et des généraux qui, la veille encore, eussent cru commettre une trahison et encourir une grave responsabilité en se ralliant à sa cause, s'empressèrent de faire leur soumission, les uns avec une chaleur d'expressions qui répondait à leurs sentiments réels ou à ceux qu'ils voulaient feindre, les autres avec la résignation qu'inspire une destinée accomplie. Le maréchal Suchet et le général Gérard, qui commandaient en Alsace, se mirent sans retard à la disposition du gouvernement nouveau. Le maréchal Augereau, gouverneur de la division militaire de Rouen, se rappelant avec quelque inquiétude l'ordre du jour injurieux par lequel il avait, l'année précédente, insulté à la chute de l'Empereur et ne pouvant ignorer que dans la proclamation du golfe Juan il était accusé d'avoir livré Lyon à l'ennemi, se hâta de publier un nouvel ordre du jour où il vantait les droits imprescriptibles de Napoléon et invitait les soldats à se rallier à ses aigles immortelles qui seules, disait-il, conduisaient à l'honneur et à la victoire, tandis que les regards cherchaient en vain sur le drapeau blanc quelques souvenirs honorables. Malgré tant de bassesse, Augereau resta en disgrâce.

On vit alors de tristes revirements; on vit à peu de jours de distance des adresses également adulatrices et violentes, les unes en faveur du Roi contre l'Empereur, les autres en faveur de l'Empereur contre le Roi et revê-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tues des signatures des mêmes fonctionnaires, arriver successivement aux Tuileries où, par suite de la marche rapide des événements, plusieurs de celles qui étaient destinées à Louis XVIII tombèrent entre les mains de Napoléon, en sorte qu'il put comparer ces manifestations contradictoires. « Voilà les hommes ! » dit-il avec un sourire de pitié à quelqu'un qui s'en étonnait.

Au milieu de tant de défaillances et d'abaissement, il y eut pourtant quelques exemples d'une courageuse persistance, soit dans des engagements pris, soit dans des opinions et des principes depuis longtemps professés. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr donna particulièrement la preuve de la plus honorable fermeté. Il appartenait à cette ancienne armée du Rhin dont les chefs s'étaient fait remarquer par un esprit d'indépendance que le régime impérial n'avait pu dompter complétement. Aussi, malgré ses rares talents, ses longs et brillants services, n'était-il parvenu que très-tardivement aux honneurs du maréchalat que tant d'autres bien moins dignes avaient depuis longtemps obtenus. Après la Restauration, sans devenir courtisan, il s'était sincèrement attaché à la royauté parce qu'il avait vu en elle le germe d'un gouvernement libre. Chargé du commandement des forces qui se trouvaient rassemblées à Orléans, il se dirigea sur cette ville aussitôt que le Roi eut quitté Paris. Lorsqu'il y arriva, le général Pajol avait déjà fait prendre aux troupes la cocarde tricolore. Le maréchal le mit aux arrêts, ordonna aux troupes de reprendre la cocarde blanche et sut se faire obéir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour empêcher les régiments qui manifestaient des dispositions inquiétantes d'aller rejoindre les corps déjà déclarés en faveur de Napoléon, il fit fermer les portes d'Orléans. Bientôt, il est vrai, la sédition éclata, les portes furent enfoncées; le maréchal, menacé, poursuivi, dut s'éloigner, et l'Empire fut proclamé. Une circonstance singulière, c'est que ce résultat fut hâté par les propos inconsidérés d'un royaliste fougueux, le comte Ferrand, qui, saisi de terreur et fuyant loin de Paris où il n'avait pas voulu attendre l'entrée de Napoléon, disait partout sur sa route que la cause du trône était perdue et qu'il n'y avait plus rien à faire; c'est par lui que les Orléanais eurent la première nouvelle de ce qui s'était passé à Paris.

A Tours, le général Donnadieu ne fut pas plus heureux que le maréchal Saint-Cyr dans ses efforts pour contenir les soldats.

En deux ou trois jours, toute la France se trouva soumise, à l'exception du petit nombre de points qu'occupaient encore le Roi et les Princes. Des mesures énergiques étaient déjà prises pour les en expulser, des troupes marchaient de tout côté pour les contraindre à sortir de France. Il importait d'autant plus à Napoléon de n'avoir plus d'adversaires à combattre dans l'intérieur de l'Empire qu'au dehors la situation devenait bien menaçante.

Vainement, pour entraîner la nation, pour rassurer ceux que la crainte d'une guerre extérieure aurait pu empêcher

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de se rallier à lui, il n'avait cessé de faire entendre depuis son débarquement qu'il était d'accord avec quelques-unes des puissances et d'annoncer comme un fait certain la prochaine arrivée de l'Impératrice et de son fils, gage non équivoque des intentions bienveillantes de l'Autriche; vainement, par un charlatanisme indigne de lui, il s'était attaché à persuader à ses ministres mêmes que tout n'était pas désespéré de ce côté. Déjà les nouvelles qui arrivaient de Vienne renversaient cet échafaudage de mensonges.

Dès le 6 mars on avait appris dans la capitale de l'Autriche, par un courrier de l'envoyé d'Angleterre à Florence, que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe avec quelques centaines d'hommes. On s'était demandé quel pouvait être le but de cette expédition. Était ce sur l'Italie, était-ce sur la France qu'allait éclater l'orage? On inclinait vers la première de ces suppositions. M. de Talleyrand surtout ne pouvait croire que l'Empereur déchu eût la hardiesse de pénétrer en France. Une telle entreprise, écrivait-il à Louis XVIII, serait celle d'un bandit; s'il osait la tenter, il devrait être traité comme tel. Mais, suivant toute apparence, ajoutait-il, c'était sur l'Italie qu'il se proposait d'agir : là, les projets de Murat et la fausse politique de l'Autriche lui ménageaient quelques chances. Les Autrichiens se montraient fort alarmés, il leur fallait encore un mois de préparatifs pour se trouver en force dans la péninsule. M. de Talleyrand pensait pourtant que cette crise aurait des résultats heureux parce qu'elle éclair-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cirait la situation et qu'elle ferait descendre Napoléon du rang qu'on ne lui avait conservé, disait-il, que par une inconcevable faiblesse.

Sauf l'Autriche, naturellement inquiète pour l'Italie, le Congrès attendait donc, avec plus de curiosité que d'anxiété, les suites de l'événement. Ce fut seulement dans la soirée du 11, au milieu d'une fête, qu'on sut que Napoléon avait débarqué sur la côte de Provence. Le vrai danger apparaissait enfin. Cependant, on ne se rendit pas compte immédiatement de toute sa gravité et on se plut à voir un augure favorable dans la conduite du commandant d'Antibes, qui avait refusé d'ouvrir à l'usurpateur les portes de cette place. Néanmoins, on voulut se mettre en mesure pour les chances les plus défavorables. Des ordres furent donnés pour concentrer les forces anglaises, prussiennes et autrichiennes qui se trouvaient dans le voisinage du Rhin, et l'empereur de Russie appela sur l'Oder et sur l'Elbe celles qu'il avait sur la Vistule. Ce prince, avec sa générosité habituelle où il entrait toujours un peu d'apparat, affecta d'oublier complétement les griefs qu'il avait contre la France; il annonça l'intention de renvoyer sans retard à Paris le général Pozzo, avec une lettre par laquelle il mettrait toute son armée à la disposition du Roi; sur la demande de M. de Talleyrand, il enjoignit aux Polonais qui accompagnaient Napoléon de le quitter sur-le-champ. Des dispositions furent prises pour que l'île d'Elbe fût occupée au nom des puissances alliées et qu'on arrêtât les membres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la famille Bonaparte dans les diverses contrées qu'ils habitaient.

Déjà Marie-Louise avait déclaré, dans une lettre écrite à M. de Metternich, qu'elle était complétement étrangère aux projets de son époux et s'était placée sous la protection des puissances. A un serviteur fidèle qui la suppliait de garder au moins une attitude de neutralité, elle répondit qu'elle était résolue à ne jamais se réunir à Napoléon, lors même que son père le lui ordonnerait. Peu de jours après, elle conduisit son jeune fils au palais de l'empereur François qui le prit auprès de lui comme pour le mettre à l'abri de toute tentative d'enlèvement, le retira des mains de sa gouvernante, Mme de Montesquiou, dont le langage et les sentiments inspiraient des inquiétudes et le fit, à partir de ce moment, élever sous ses yeux, lui ôtant jusqu'à son nom de Napoléon, comme pour effacer le souvenir de son origine.

Le 13 mars, une déclaration rédigée par M. de Talleyrand fut signée par les représentants des huit puissances qui composaient le comité central du Congrès et répandue aussitôt en France et dans l'Europe entière par l'envoi de nombreux courriers. « Napoléon Bonaparte, disait » ce manifeste, en rompant la convention qui l'avait établi » à l'île d'Elbe, a détruit le seul titre légal auquel son » existence se trouvait attachée. En reparaissant en France » avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est » privé lui-même de la protection des lois et a manifesté » à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» ni trêve avec lui. Les puissances déclarent en consé-
» quence que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des
» relations civiles et sociales et que, comme ennemi et
» perturbateur de la paix du monde, il s'est livré à la
» vindicte publique. Elles déclarent en même temps
» qu'elles emploieront tous les moyens et réuniront tous
» leurs efforts pour garantir l'Europe de tout atten-
» tat qui menacerait de replonger les peuples dans les
» désordres et les malheurs des révolutions. Et quoique
» intimement persuadés que la France entière, se ralliant
» autour de son souverain légitime, fera incessamment
» tomber dans le néant cette dernière tentative d'un délire
» criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe,
» animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes
» principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pou-
» vait résulter de cet événement un danger réel quelcon-
» que, ils seraient prêts à donner au roi de France et à
» la nation française ou à tout autre gouvernement atta-
» qué, dès que la demande en serait formée, les secours
» nécessaires pour rétablir la tranquillité publique et à
» faire cause commune contre tous ceux qui entrepren-
» draient de la compromettre. »

Le but de cette déclaration était de ne laisser subsister aucun doute sur l'intention des puissances de ne pas souffrir le triomphe de Napoléon. On espérait intimider ainsi ceux qui pouvaient être tentés de s'unir à lui. Le langage tenu au nom du Congrès était propre sans doute à atteindre ce but, mais il le dépassait. Les propositions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

énoncées dans la déclaration n'étaient pas d'une logique bien rigoureuse : prétendre que Napoléon, à qui l'on avait reconnu par le traité de Fontainebleau l'existence et les droits d'un souverain, avait perdu ses droits et s'était placé en dehors des relations sociales et civiles par cela seul qu'il avait déclaré une guerre, même injuste, à un autre souverain, c'était une thèse insoutenable et qui le devenait bien plus encore lorsqu'on se rappelait que les engagements pris à son égard n'avaient pas été tenus ; appeler sur lui la vindicte publique, proclamer qu'il n'était plus sous la protection des lois, c'était, quoi qu'on ait pu dire depuis, diriger contre sa personne le poignard des assassins.

Dans la disposition où l'on était à Vienne, on ne pouvait manquer d'y juger favorablement les ordonnances et les proclamations publiées par le gouvernement de Louis XVIII, à la première nouvelle du débarquement de Cannes. Leur exagération parut une preuve de force et de confiance. Les esprits commençaient donc à se rassurer.

Dès le 16, cependant, on apprit par la voie de Genève la défection de deux régiments et l'occupation de Grenoble. M. de Talleyrand s'efforçait d'en douter encore et de faire partager ses doutes aux cabinets étrangers, mais le lendemain des informations plus détaillées ne laissèrent plus lieu à aucune incertitude sur les succès de Napoléon, sur sa marche rapide vers Lyon et sur l'accueil qu'il trouvait dans les départements de l'Est.

Une commission fut instituée pour constater les moyens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

militaires dont on pouvait disposer et ceux qu'il convenait de préparer. Le duc de Wellington y représentait l'Angleterre, le prince de Schwarzenberg l'Autriche, le prince Wolkonski, la Russie, le général Knesebeck la Prusse. L'absence d'un général français ne permit pas à la France d'y avoir un délégué dont la position, d'ailleurs, eût été embarrassante et pénible. L'empereur Alexandre voulut assister aux délibérations de cette commission.

Pendant qu'elle commençait ses travaux, les ministres des cinq grandes puissances, réunis en conférence, s'occupaient d'organiser contre Napoléon l'alliance dont la déclaration du 13 avait posé les bases. La pensée qui présidait à cette négociation, c'était de présenter la guerre à laquelle on se préparait, non pas comme une guerre ordinaire, mais comme la lutte du génie du bien contre le génie du mal, de l'ordre contre le désordre, de la société contre la révolution, comme une lutte enfin dans laquelle il ne devait être permis à personne de rester neutre. L'Europe entière devait donc être invitée, on pourrait dire contrainte à s'unir à la coalition. Il n'est pas jusqu'à la Porte Ottomane, alors si étrangère aux intérêts généraux de l'Europe, à qui on ne comptât demander de n'accorder aucun asile aux Français rebelles et de ne pas recevoir leurs bâtiments dans ses ports. M. de Talleyrand ne cessait de répéter que l'homme qui obligeait l'Europe à s'armer ainsi n'était qu'un brigand, ne devait être considéré que comme un brigand.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On commençait à craindre que le Roi ne pût rester à Paris; on lui faisait donner le conseil, s'il en était réduit là, de se retirer dans quelque place du Nord avec les deux Chambres et la portion fidèle de l'armée et de la garde nationale, de s'y maintenir autant que possible, d'éviter tout ce qui semblerait le séparer de la nation.

A mesure que le danger augmentait, l'ardeur de l'empereur Alexandre semblait s'accroître. Autant, dans ces derniers temps, il avait montré à M. de Talleyrand de froideur et parfois d'irritation, autant maintenant il affectait de lui prodiguer les témoignages de bienveillance. Il lui disait qu'il fallait écarter toutes les récriminations, ne pas chercher les causes, mais les remèdes de la situation présente; il lui parlait avec effusion de son attachement pour le Roi, de sa ferme volonté d'employer pour lui, s'il en était besoin, jusqu'à son dernier homme et son dernier écu, d'exposer sa vie pour une cause où son honneur était engagé. « Dites au Roi, ajoutait-il, que ce n'est pas ici » le temps de la clémence, qu'il défend les intérêts de » l'Europe entière. » M. de Talleyrand, en rendant compte à Louis XVIII de ces protestations multipliées, faisait remarquer que si le secours des étrangers devenait nécessaire, il conviendrait que cette fois encore la Russie eût le rôle principal, cette puissance étant la seule qui ne pût former des projets d'agrandissement aux dépens de la France. Il est singulier que M. de Talleyrand ne s'en fût pas souvenu davantage dans la direction qu'il avait donnée à sa politique extérieure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quelque activité que les alliés portassent dans leurs délibérations, il y avait déjà cinq jours que Napoléon était à Paris lorsque le prince de Metternich, le duc de Wellington, le prince de Hardenberg et le comte de Nesselrode signèrent, le 25 mars, au nom des souverains de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie un traité par lequel, rappelant et renouvelant celui de Chaumont, ces puissances stipulaient que les alliés réuniraient toutes leurs forces pour maintenir les dispositions du traité de Paris du 30 mai ainsi que les diverses décisions du Congrès et les garantir de toute atteinte, particulièrement de la part de Napoléon Bonaparte. Elles s'engageaient, à cet effet, à diriger tous leurs efforts contre lui et contre tous ceux qui se seraient déjà ralliés à sa faction ou qui s'y rallieraient dans la suite, afin de le mettre hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité et la paix générales ; chacune des grandes cours s'obligeait à tenir en campagne cent cinquante mille hommes au complet, y compris pour le moins un sixième de cavalerie et une juste proportion d'artillerie ; elles ne devaient poser les armes que d'un commun accord et seulement lorsque l'objet de la guerre aurait été atteint ; toutes les puissances devaient être invitées à accéder au traité, ce traité ayant pour unique but de soutenir la France ou tout autre pays contre les entreprises de Napoléon Bonaparte et de ses adhérents. Sa Majesté Très-Chrétienne devait être spécialement invitée à y donner son adhésion et à faire connaître, dans le cas où elle aurait à requérir le secours des forces alliées, quel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contingent les circonstances lui permettraient d'y joindre.

Cette dernière disposition avait été suggérée par M. de Talleyrand : il croyait très-important, dans la situation où l'on se trouvait, que la France, même dans cette forme un peu indirecte et secondaire, continuât à figurer parmi les membres principaux de la coalition et que le maintien de la royauté des Bourbons fût indiqué comme un des objets de cette coalition.

Le traité était à peine signé que le duc de Wellington, sans attendre les adhésions qu'il devait recevoir et le complément des arrangements militaires dont les bases étaient déjà arrêtées, partit pour les Pays-Bas où sa présence était jugée indispensable pour organiser en toute hâte, sur cette frontière si menacée, des moyens de résistance contre Napoléon.

On espérait encore en ce moment que Louis XVIII et les princes de sa famille pourraient se maintenir dans quelques portions du royaume, mais cet espoir ne devait pas tarder à s'évanouir.

Louis XVIII, en quittant Paris dans la nuit du 19 au 20 mars, s'était dirigé sur Abbeville où il arriva le 20, à cinq heures du soir. Il y passa la nuit. Le maréchal Macdonald, précédant Monsieur et le duc de Berry qui marchaient à la tête des corps de la maison militaire, le rejoignit le 21, lui apprit que les maréchaux Oudinot et Victor n'avaient pu contenir dans le devoir les troupes qu'ils amenaient à son secours de Metz et de Mézières et le pressa de s'éloigner sans retard, pour ne pas s'exposer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à se voir fermer toute voie de retraite. Louis XVIII partit pour Lille.

Il semblait y avoir, sur cette extrême frontière, quelque chance de pouvoir enfin tenir tête à l'ennemi. A la différence des populations de la Picardie, celles de la Flandre et de l'Artois se montraient animées de sentiments très-royalistes. Le duc d'Orléans qui, comme je l'ai dit, avait été envoyé à Lille dès le 18 pour s'assurer des ressources qu'on pourrait y trouver, avait été accueilli par leurs acclamations. Les troupes l'avaient bien reçu. Le maréchal Mortier, gouverneur de la division, était très-disposé à le seconder. Le duc d'Orléans était généralement bien vu de l'armée, parce qu'il n'avait pas servi dans les rangs de l'émigration, parce qu'il parlait volontiers des campagnes qu'il avait faites sous le drapeau tricolore au commencement de la Révolution et que, seul de tous les princes, il avait pris quelques-uns de ses aides de camp parmi les officiers de l'empire.

Le 22, vers midi, Louis XVIII arriva accompagné du maréchal Macdonald et aussi du maréchal Berthier, capitaine des gardes, plus fidèle à son nouveau maître qu'il ne l'avait été l'année précédente à Napoléon. La garde nationale et le peuple firent au Roi l'accueil le plus enthousiaste, mais on put, dès le premier moment, remarquer le silence de la garnison. Avant la fin du jour, le maréchal Mortier vint annoncer au Roi que des symptômes de révolte se manifestaient parmi les soldats et qu'il ne se sentait pas en état de les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maîtriser. Sur le bruit qui s'était répandu que le duc de Berry allait arriver avec deux régiments suisses, ils menaçaient de prendre les armes pour le repousser. Louis XVIII réunit une sorte de conseil où le duc d'Orléans fut appelé avec les trois maréchaux. Le duc d'Orléans, pensant qu'on n'était plus en sûreté à Lille, conseilla au Roi de se retirer à Dunkerque; il représenta qu'il y avait peu de troupes dans cette place, qu'avec la seule maison du Roi on s'en assurerait facilement, que c'était d'ailleurs un port de mer où l'on ne risquerait pas de se trouver bloqué; enfin, il fit valoir cette considération que, si les armées alliées entraient en France pour combattre Napoléon, on ne se trouverait pas sur leur passage et on éviterait autant que possible de paraître faire cause commune avec elles; il ajouta que, cependant, il pourrait lui-même rester à Lille avec le maréchal Mortier pour essayer d'y maintenir l'autorité royale. Les maréchaux et M. de Blacas ayant approuvé cet avis, on envoya aussitôt à Monsieur et au duc de Berry l'ordre de se porter directement sur Dunkerque avec la maison du Roi. Louis XVIII lui-même devait partir pour cette ville à une heure du matin, mais, soit que le consentement donné au parti proposé par le premier prince du sang n'eût été qu'apparent, soit que de plus mûres réflexions ou des informations ultérieures eussent fait voir dans ce parti des inconvénients qu'on n'avait pas d'abord aperçus, un quart d'heure après, cette résolution était abandonnée sans que le duc d'Orléans ait jamais pu en savoir le motif.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le lendemain 23, le Roi pressé de nouveau de quitter Lille où sa position devenait à chaque instant plus dangereuse, annonça qu'il s'était décidé à passer la frontière et à chercher un asile dans les Pays-Bas. Le maréchal Macdonald déclara que, ne voulant pas être pour la royauté, dans l'émigration, un fardeau inutile, il resterait en France et y vivrait dans la retraite. Le Roi le remercia de sa fidélité. Le maréchal Mortier tint à peu près le même langage, mais comme il était gouverneur de la division de Lille, il demanda des instructions positives sur ce qu'il aurait à faire après le départ du Roi. « Vous devez faire, répondit » Louis XVIII, ce que les circonstances vous indiqueront... » Si elles vous obligent à mettre une autre cocarde à votre » chapeau, faites-le, mais vous conserverez toujours la » mienne dans votre cœur et je suis sûr que vous la reprendrez dans l'occasion. » Puis, se tournant vers le duc d'Orléans, il lui dit : « Ma foi, vous pouvez faire tout ce » que vous voudrez. » Le prince ayant exprimé l'intention d'aller rejoindre sa famille en Angleterre où il l'avait déjà envoyée, dès qu'il serait bien convaincu de l'inutilité de ses efforts pour soutenir, en France, la cause royale : « C'est ce que vous avez de mieux à faire, » répliqua Louis XVIII. Évidemment, la seule préoccupation du monarque était alors de sortir au plus vite de la position pénible où il se trouvait placé.

Le Roi partit de Lille dans la journée même, avec une faible escorte; le duc d'Orléans et les maréchaux l'accompagnaient à cheval. Le prince et le maréchal Mortier n'al-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lèrent pas plus loin que les glacis de la place; Macdonald ne dépassa pas la frontière; Berthier seul entra en Belgique. Son emploi de capitaine des gardes lui faisait un devoir d'honneur de ne pas se séparer, en ce moment, de la personne royale, et d'ailleurs le souvenir de sa conduite à Fontainebleau lui faisait craindre de se trouver en présence ou sous la main de Napoléon.

La nuit suivante, le duc d'Orléans prit la route de l'Angleterre. Le maréchal Mortier venait de lui déclarer qu'il avait reçu de Paris, par le télégraphe, l'ordre d'arrêter le Roi et les membres de sa famille, qu'un officier envoyé par le ministre de la guerre lui avait confirmé cet ordre, mais qu'il était résolu à n'en tenir aucun compte et que le prince pouvait rester à Lille aussi longtemps que cela lui conviendrait. Suivant toute apparence, l'Empereur s'était proposé, par l'envoi de ces instructions menaçantes, d'effrayer les princes et de les pousser plus promptement hors du territoire. Dans la même pensée, sans doute, il avait dirigé le général Excelmans, avec quelques troupes, vers la frontière du Nord. Le maréchal Ney avait reçu, bientôt après, l'ordre de s'y porter aussi.

Le duc d'Orléans, avant de sortir de France, écrivit aux généraux placés sous son commandement une lettre par laquelle il les dégageait de l'observation des ordres qu'il leur avait transmis au nom du Roi, s'en rapportant à leur jugement et à leur patriotisme pour faire ce qu'ils croiraient le plus convenable aux intérêts de la France et à leurs de-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voirs. La lettre écrite en particulier au maréchal Mortier contenait de plus ces phrases remarquables : « Je vous » remets en entier le commandement que j'avais été si » heureux d'exercer avec vous... Je suis trop bon Français » pour sacrifier les intérêts de la France parce que de nou- » veaux malheurs me forcent à la quitter; je pars pour » m'ensevelir dans la retraite et dans l'oubli. » Un tel langage contrastait étrangement avec celui qu'on entendait d'ordinaire à la cour. Les princes et le Roi lui-même en éprouvèrent un vif mécontentement. On affecta de croire que la lettre attribuée au duc d'Orléans et qui semblait délier l'armée de son serment de fidélité était controuvée et un journal fondé bientôt après, dans les Pays-Bas, pour être l'organe officiel de la monarchie émigrée, en parla dans ce sens.

On racontait aussi que le duc d'Orléans, en se séparant du maréchal Mortier, lui avait montré une petite cocarde tricolore et lui avait dit : « Elle ne m'a jamais quitté. N'est- » il pas bien dur d'être obligé de sortir de France sans avoir » pu la reprendre? »

Aussitôt après le départ du prince, le maréchal, cédant au mouvement général, fit arborer le drapeau aux trois couleurs dans toute l'étendue de son commandement et alla ensuite à Paris porter sa soumission à l'Empereur.

Cependant, les corps de la maison du Roi et quelques corps de volontaires qui s'étaient joints à eux se trouvaient dans la situation la plus difficile. Mal informés des résolutions royales, si souvent modifiées, ils marchaient en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque sorte à l'aventure et sans direction certaine, sous les ordres de Monsieur et du duc de Berry, du maréchal Marmont et du général Lauriston, capitaine d'une des compagnies de mousquetaires. Partis de Beauvais le 22, ils avaient couché à Abbeville et étaient entrés à Béthune le 23 au matin. Ils y apprirent que le Roi venait de quitter Lille et que les portes de cette place leur seraient fermées. L'ordre qui leur avait été envoyé de se rendre à Dunkerque ne leur parvint pas. On recevait à chaque instant la nouvelle que des troupes sortaient des garnisons voisines pour s'opposer au passage de la petite armée royale, ou plutôt pour la forcer soit à se disperser, soit à émigrer. Le hasard amena même sous les murs de Béthune quelques détachements de la garde impériale qui ignoraient l'occupation de cette ville par la maison du Roi. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains. Quels que fussent le dévouement et le courage des hommes dont se composait l'escorte des princes, ce rassemblement de vieillards, de jeunes officiers sans expérience, d'étudiants sortis la veille des écoles et sachant à peine manier le fusil, n'eût certainement pas tenu un moment contre une attaque tant soit peu sérieuse des soldats de Napoléon. Les princes et les généraux qui commandaient sous leurs ordres comprirent qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que de gagner la frontière des Pays-Bas. On résolut de se diriger vers Ypres qui en était le point le plus rapproché, mais le terrain qu'il fallait traverser, difficile en toute saison, était devenu presque impraticable par le temps de pluies

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

continuelles qui régnait depuis plusieurs jours. Les princes, le maréchal Marmont et le général Lauriston, laissant à Béthune presque toute leur infanterie, se mirent en marche à la tête de quinze cents cavaliers et de quelques volontaires. Le trajet fut long et pénible : caissons, voitures, chevaux enfonçaient à chaque instant dans des bourbiers où souvent il fallait les abandonner. On avait compté se reposer la nuit à Étain ; sous l'impression des mauvaises nouvelles qui arrivaient de tous côtés, on dut en partir au milieu de la nuit. Le 25, à la pointe du jour, on atteignit enfin la chaussée qui conduit à Ypres. Au moment de passer la frontière, les princes autorisèrent ceux qui voudraient rester en France à ne pas aller plus loin. La majeure partie de la maison du Roi rétrograda et rentra à Béthune où le général Teste, qui avait déjà pris le commandement au nom de Napoléon, procéda au licenciement. Monsieur, le duc de Berry, les officiers généraux et la faible escorte qui les accompagnait, au nombre d'environ deux cent cinquante hommes, furent reçus à Ypres.

Louis XVIII, cependant, était arrivé le 24 à Ostende. Le lendemain, M. de Blacas écrivit à lord Castlereagh que le Roi, forcé de quitter momentanément la France, avait le désir d'y rentrer pour animer et soutenir le zèle de ses fidèles sujets, que trente mille hommes s'y présentant avec la cocarde blanche verraient se réunir à eux la masse de la population qui ne demandait que des armes, qu'en marchant immédiatement sur Paris, on ne rencontrerait que bien peu d'obstacles, que quelques bâtiments et un vais-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seau de guerre seraient nécessaires pour transporter le Roi sur les points où sa présence pourrait être utile et qu'il comptait sur l'appui de ses alliés. Cette lettre, s'il faut y voir autre chose qu'une démonstration destinée à sonder les intentions des puissances étrangères, est un curieux témoignage des illusions qu'on persistait à se faire autour de la personne royale.

Le roi des Pays-Bas ayant désigné la ville de Gand pour la résidence du Roi et des princes, ils s'y rendirent successivement, à l'exception du vieux prince de Condé qui s'établit à Bruxelles. Louis XVIII fit publier une série d'ordonnances qu'il était censé avoir signées avant de quitter Lille et par lesquelles il défendait à tous les Français de payer l'impôt à Napoléon Bonaparte et de se soumettre à la conscription militaire, aux dépositaires des deniers publics de lui remettre les fonds qu'ils avaient entre les mains et aux généraux et officiers de faire envers lui acte d'adhésion, sous peine de destitution, de privation de toute pension pour les individus et de licenciement pour les corps qui se rendraient coupables d'une telle défection.

On eût pu croire que les provinces de l'Ouest, l'Anjou, la Bretagne, le Poitou, cette ancienne Vendée, toute resplendissante encore de l'éclat de sa longue lutte contre la Révolution, ces campagnes peuplées d'une race où les idées et les mœurs modernes n'avaient jusqu'alors que bien peu pénétré, offriraient à la royauté un point d'appui plus solide. Nous avons vu que le duc de Bourbon y avait été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

envoyé dès les premiers jours de mars. Il était arrivé le 14 à Angers où on lui avait fait l'accueil le plus enthousiaste. Les autorités des départements voisins s'étaient empressées de venir prendre ses ordres, les généraux témoignaient les meilleures dispositions; les villes d'Angers, de Saumur, de Nantes, de la Rochelle offraient d'ouvrir un crédit pour couvrir les premiers frais d'armement; on avait enrôlé des volontaires, nommé des chefs, formé quelques convois de munitions. Les rapides progrès de Napoléon refroidirent bientôt cet élan. Le duc de Bourbon, d'ailleurs, brave de sa personne, mais faible de caractère et d'intelligence, était peu capable de donner aux populations une impulsion vigoureuse et de soutenir les courages ébranlés. Déjà tout espoir avait presque disparu de ce côté lorsqu'on apprit que le Roi avait quitté Paris. Le duc de Bourbon, pour s'éloigner des contrées occupées par l'ennemi, se rendit à Beaupréau, au centre de la Vendée angevine. On y tint un conseil où d'anciens chefs vendéens se trouvèrent réunis avec un de ceux qui avaient jadis défendu contre eux le gouvernement conventionnel, le général Canuel, maintenant rallié à leur cause. Quelques dispositions furent prises pour préparer une insurrection, on sonna le tocsin dans les campagnes, mais les mesures énergiques des fonctionnaires publics qui s'étaient déjà soumis à l'autorité de Napoléon firent échouer ces tentatives. Les troupes impériales approchaient. Une partie du peuple des villes, où la Révolution avait créé des intérêts et développé des sentiments opposés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ceux des campagnes, s'armait sous la conduite des officiers à demi-solde et secondait l'armée de ligne. Le colonel de gendarmerie de cette circonscription écrivit au prince pour le supplier de ne pas compromettre inutilement le repos du pays et sa propre sûreté. La lettre du colonel, transmise au prince par un royaliste non douteux, le comte d'Autichamp, qui avait jadis combattu dans ces contrées en faveur de la monarchie légitime, produisit l'effet qu'on s'en était promis. Le duc de Bourbon jugea qu'il était temps de partir. Tandis que ses officiers quittaient la France, munis de passe-ports que, sur sa demande, on s'était empressé de leur délivrer, lui-même, errant de château en château, sous la protection d'amis dévoués, gagnait la côte de Nantes et s'embarquait le 31 mars sur un bateau qui le transportait dans la rade de Paimbœuf, d'où un bâtiment préparé d'avance par les soins de quelques royalistes le conduisit en Espagne. Déjà tous les départements de l'Ouest avaient reconnu l'Empire. A la Rochelle, le général Rivaud, qui voulait arrêter le mouvement, fut contraint de prendre la fuite.

L'autorité royale ne se maintenait plus que dans une portion du Midi. Là, même, elle ne devait pas subsister longtemps.

Nous avons vu que l'annonce du débarquement de Cannes ayant surpris le duc et la duchesse d'Angoulême au milieu d'un bal que leur donnait le commerce de Bordeaux, le prince était parti dans la nuit même pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aller réunir des forces dans les départements du Midi et les diriger contre Napoléon dont on ne supposait pas que la marche dût être aussi prompte. Le lendemain, les habitants de Bordeaux apprirent à la fois son départ et l'événement qui l'avait rendu nécessaire. Le premier effet de la grande nouvelle fut de provoquer de leur part les plus vives démonstrations de dévouement au trône légitime. La troupe de ligne prêta de nouveau le serment de fidélité. Le 12 mars, anniversaire du jour où les Bordelais avaient, les premiers en France, proclamé les Bourbons, fut célébré avec un redoublement d'ardeur. La duchesse d'Angoulême se proposait de retourner à Paris aussitôt après cette fête, mais le Roi lui ayant envoyé l'ordre de rester provisoirement à Bordeaux, elle ne pensa plus qu'à appuyer de sa présence et de son autorité les efforts auxquels on se livrait dans cette ville pour organiser des moyens d'action contre l'ennemi.

Les mesures à prendre étaient discutées dans un conseil auquel assistaient, avec les généraux Decaen et Harispe, gouverneur et commandant de la division, et avec les principaux fonctionnaires militaires et civils, quelques hommes destinés pour la plupart à jouer dans d'autres temps un rôle politique plus ou moins considérable, le vicomte Mathieu de Montmorency, chevalier d'honneur de la princesse, le comte de Puységur, commandant de la garde nationale, M. de Marcellus, M. Gautier, MM. Ravez, de Peyronnet, de Martignac, ces derniers célèbres dès lors à Bordeaux où ils formaient la brillante élite du plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éloquent barreau de France, mais encore inconnus du reste du pays. On résolut d'armer des corps de volontaires. On ouvrit une souscription destinée à l'équipement de la garde nationale qui entrerait en service actif. Les volontaires s'offrirent en très-grand nombre et le premier jour la souscription s'éleva, dit-on, à près d'un million.

Madame faisait preuve personnellement d'une activité singulière. Elle parcourait le port et la ville, pressant les armements et stimulant le zèle des autorités. Elle entretenait une correspondance journalière, non-seulement avec son mari, mais avec le gouvernement du Roi; elle écrivait aussi à Monsieur et ne lui dissimulait pas son regret de ne pas le voir partager avec *le brave Ney* (c'est ainsi qu'elle s'exprimait) l'honneur d'avoir à porter les coups sous lesquels elle espérait encore que succomberait l'usurpateur.

Bientôt de sinistres nouvelles vinrent dissiper cette illusion. Le 23 mars, on vit arriver à Bordeaux le secrétaire du conseil, M. de Vitrolles, qui avait quitté Paris en même temps que le Roi et qui était muni de pouvoirs illimités pour les départements du Midi. Il s'arrêta quelques jours à Bordeaux avant de se diriger sur Toulouse où il comptait établir le centre de ses opérations. On tint en sa présence un conseil dans lequel, se présentant comme l'interprète de la pensée royale, il essaya d'inspirer aux autorités l'énergie et le dévouement qu'exigeaient les circonstances. Madame y parla avec force et le général De-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

caen protesta encore de sa fidélité et de son zèle. Le lendemain et le surlendemain, d'autres fugitifs, le général Donnadieu, chassé de Tours par la révolte, l'évêque de la Rochelle, fuyant l'insurrection qui avait éclaté dans sa ville épiscopale, le duc de Lorges, M. Lainé, M. Desèze vinrent attester par leur présence le triomphe de la cause bonapartiste et révolutionnaire, déjà accompli dans le nord et le centre de la France.

Des symptômes alarmants commençaient à se manifester à Bordeaux même. Si la garde nationale, les volontaires et même le peuple témoignaient toujours le plus ardent royalisme, le langage des chefs militaires était évidemment moins assuré, non pas que les protestations qu'ils prodiguaient quelques jours auparavant couvrissent alors des pensées de trahison, mais parce que leur royalisme de fraîche date n'était pas à l'épreuve de l'entraînement qui, d'une extrémité à l'autre de la France, emportait en ce moment l'armée tout entière. Le 26, le gouverneur, par ordre de Madame, passa une revue générale des troupes. Les soldats, à qui les malveillants avaient fait croire qu'on voulait les désarmer, restèrent froids et silencieux; déjà ils avaient enlevé de leurs shakos la plaque à fleurs de lis. La garnison du fort de Blaye, situé à l'embouchure de la Gironde, inspirait surtout des inquiétudes et le général Decaen avouait qu'il ne pouvait en garantir la fidélité. Madame y envoya un détachement de la garde nationale, mais le commandant du fort lui en ferma la porte. Cette désobéissance se couvrait, il est vrai,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un prétexte de forme qui permettait de ne pas la considérer encore comme une révolte ouverte, mais la défection ne tarda pas à se manifester par le refus d'obéir à un ordre formel qui prescrivait au bataillon établi à Blaye d'en sortir pour se rendre à Libourne.

Cependant, le général Clauzel, chargé par l'Empereur du commandement de la division militaire de Bordeaux, s'avançait pour en prendre possession. Ce général avait été très-bien traité par le gouvernement de la Restauration. En peu de mois elle l'avait nommé grand-officier, puis grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et inspecteur d'infanterie. Néanmoins, comme la plupart de ses compagnons d'armes, il s'était hâté d'offrir ses services à Napoléon. Suivi seulement d'une poignée de soldats, il avait à passer, pour arriver à Bordeaux, deux rivières faciles à défendre. Le général Decaen avait ordonné d'éloigner tous les bateaux et les ponts flottants. Les autorités bordelaises s'occupèrent en toute hâte d'organiser des corps choisis dans l'élite de la garde nationale. Comme on ne voulait pas désespérer encore du concours des troupes de ligne, la milice bourgeoise les invita à un grand banquet en plein air où s'échangèrent ces témoignages de fraternité, de confiance mutuelle dont aucune expérience ne démontrera jamais l'insignifiance à ceux qui éprouvent, à un moment donné, le besoin de les croire sincères.

Le général Clauzel, qui n'avait avec lui que quelques gendarmes et environ deux cents hommes d'infanterie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'en réussit pas moins, le 31 mars, à chasser de Saint-André-de-Cubzac trois cents volontaires bordelais qu'on y avait postés. Il ne lui fut pourtant pas possible de passer immédiatement sur la rive gauche de la Dordogne, le pont volant qui s'y trouvait ayant été mis hors de service, et cette rive étant gardée par cinq cents hommes de la garde nationale appuyés de trois pièces de canon dont le feu tua quelques hommes aux assaillants.

Déjà, pourtant, la garnison de Blaye, gagnée par les émissaires du général Clauzel, était en pleine insurrection et avait arboré les trois couleurs. Le général Decaen, en l'annonçant à la duchesse d'Angoulême, se déclara hors d'état de répondre des régiments mêmes qui formaient la garnison de Bordeaux, et comme la princesse proposait de les faire sortir de la ville que la garde nationale et les volontaires suffisaient à défendre, il répliqua que c'était impossible, que les soldats n'obéiraient pas, qu'ils étaient très-irrités contre la population et que tout ce qu'il pouvait faire pour prévenir de grands malheurs, c'était de les retenir dans leurs casernes.

Pendant que les chefs du parti royaliste se livraient à de tumultueuses délibérations sur les moyens de résistance qui pouvaient rester encore, que M. Lainé proposait un plan de défense et que le général Decaen le repoussait comme impraticable, le général Clauzel fit demander qu'on lui envoyât un parlementaire. Il était certain, disait-il, par suite des intelligences qu'il avait dans la place, d'y entrer le lendemain, rien ne pouvait l'en empêcher, mais il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désirait éviter l'effusion du sang. La duchesse d'Angoulême, malgré sa vive répugnance, accéda, de l'avis de ses conseillers, au vœu plusieurs fois exprimé par le lieutenant de Napoléon. M. de Martignac, officier de la garde nationale, lui fut envoyé. Il le reçut avec beaucoup de courtoisie, lui parla des intentions bienveillantes de l'Empereur qui, oubliant la conduite tenue l'année précédente par les Bordelais, voulait pardonner à tous excepté à M. Lynch, et insista vivement pour le prompt départ de Madame, donnant à entendre que plus tard sa retraite pourrait devenir difficile. Il s'exprima d'ailleurs, sur elle et sur le duc d'Angoulême par qui il avait été très-bien accueilli au moment de la Restauration, en termes de respect, de reconnaissance et presque de dévouement. Il avait préparé pour les autorités de Bordeaux une lettre dont M. de Martignac ne consentit à être le porteur qu'à la condition expresse de la leur remettre en présence de Madame.

Cette dépêche était une sommation d'ouvrir le lendemain aux forces impériales les portes de Bordeaux. Le conseil général du département, le conseil d'arrondissement et le conseil municipal furent convoqués pour en délibérer. Ne se jugeant pas suffisamment éclairés sur les ressources dont on pouvait disposer, ils déclarèrent qu'ils s'en rapportaient à ce que décideraient la duchesse d'Angoulême et l'autorité supérieure. Une nouvelle discussion s'engagea en présence de la princesse. Sans dissimuler la douleur qu'elle éprouverait à être forcée de quitter la France, elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déclara qu'elle était également prête à rester à Bordeaux, si l'on pensait que sa présence pût y être de quelque utilité, ou à partir si on le croyait nécessaire pour prévenir de grands malheurs. M. Lainé, dans son énergie passionnée et un peu fiévreuse, inclinait visiblement aux déterminations les plus hardies, mais le général Decaen, interpellé sur les dispositions de la troupe de ligne, ne dissimula pas que si le combat venait à s'engager, elle prendrait vraisemblablement parti pour ses frères d'armes et contre la garde nationale; il répéta qu'on voudrait vainement la faire sortir de la ville et que l'ordre qu'on lui en donnerait serait, suivant toute apparence, le signal de sa défection. M. Lainé, pour sauver, disait-il, l'honneur de ses compatriotes, pour attester qu'une auguste princesse, défendue par l'amour de tout un peuple, avait cédé à la nécessité et non pas pris la fuite devant quelques gendarmes, voulait que les chefs militaires consignassent par écrit la déclaration que venait de faire le général Decaen ; ils s'y refusèrent.

Toute la soirée se passa ainsi en vaines contestations. On fit savoir au général Clauzel qu'il n'y avait pas de réponse. On se proposait de prendre le lendemain une détermination définitive après avoir consulté la garde nationale, mais, dans la nuit même, le général Clauzel surprit le passage de la Dordogne, enleva une partie du détachement de garde nationale chargé de le défendre et dispersa le reste. L'épouvante se répandit aussitôt dans l'armée bordelaise qui se sentait, pour ainsi dire, entre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deux feux, entre les soldats de Clauzel et la garnison hostile qui occupait la place. Le poste du Carbon Blanc, sur la Garonne, fut abandonné comme l'avait été le passage de la Dordogne. Désormais, il n'y avait plus d'obstacle qui pût arrêter l'ennemi.

Le conseil s'assembla de nouveau; on décida qu'une lettre serait écrite au général ennemi pour lui demander un délai de vingt-quatre heures pendant lequel on pourrait préparer le départ de Madame. Cette lettre, rédigée par M. Lainé, fut encore portée par M. de Martignac au général impérialiste qui accorda le délai.

Cependant, les volontaires, la garde nationale, dont le général Donnadieu avait pris le commandement, et la masse de la population repoussaient encore l'idée de se soumettre. Les conseils tumultueux se succédaient sans résultat. Le général Decaen, qui persistait à dire que ses régiments n'appuieraient pas la garde nationale et prendraient probablement parti contre elle si la lutte s'engageait, était accusé de négligence, de faiblesse, presque de trahison par ceux qui s'opiniâtraient à penser que la seule présence de Madame ferait tomber les armes des mains des rebelles.

Témoin de ces débats irritants où se reproduisaient sans cesse les assertions les plus contradictoires, elle voulut s'assurer par elle-même des sentiments des soldats et de l'influence qu'elle pouvait exercer sur eux. Sans écouter les représentations des généraux qui la suppliaient de ne pas exposer sa dignité et sa personne, elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

visita successivement, suivie d'une escorte d'officiers, de volontaires et de gardes nationaux, les casernes qu'occupait la garnison. Dans la première où elle se présenta, les soldats, sous les armes, la reçurent dans un profond silence. Elle annonça l'intention de parler aux officiers. Lorsqu'ils se furent approchés, elle leur demanda, d'une voix ferme et élevée, de déclarer franchement s'ils étaient disposés à rester fidèles à leurs serments, à seconder la garde nationale pour conserver Bordeaux au Roi, pour défendre cette ville contre une poignée de révoltés. Personne ne répondit. Comme la princesse insistait : « Votre » Altesse, lui dit un chef de bataillon, peut compter sur » nous pour veiller à sa sûreté personnelle. — Il ne s'agit » pas de moi, reprit-elle, mais du service du Roi. Voulez-» vous ou non le servir? » Les officiers déclarèrent qu'ils obéiraient aux ordres que leurs chefs leur donneraient pour le service de la patrie, mais qu'ils ne voulaient pas de guerre civile, que jamais ils ne se battraient contre leurs frères. « Vos frères! s'écria la princesse, des ré-» voltés... Vous avez bien vite oublié vos serments. S'il » existe encore parmi vous quelques hommes qui s'en » souviennent, qu'ils sortent des rangs. » Voyant que quelques-uns tiraient et agitaient leurs épées en signe d'adhésion, elle ajouta : « Vous êtes en bien petit nom-» bre. N'importe, on sait du moins sur qui on peut » compter. »

L'accueil fait à Madame dans la seconde caserne où elle se rendit ensuite fut pire encore. Là, les officiers furent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

impuissants à contenir les soldats dans les limites mêmes d'un respect silencieux, et lorsqu'elle voulut parler, sa voix fut étouffée par les cris de *Vive l'Empereur!* Elle se retira. Les généraux la suppliaient de ne pas pousser plus loin une tentative désespérée, mais la courageuse fille de Marie-Antoinette et de Marie-Thérèse voulut poursuivre jusqu'au bout l'épreuve commencée. Elle se dirigea vers le château Trompette, occupé par un régiment auquel on avait donné le nom du duc d'Angoulême. Le commandant du fort ne laissa entrer avec elle que son premier écuyer et les généraux; les gardes nationaux et les volontaires qui l'accompagnaient durent rester en dehors. Sans se laisser effrayer par la contenance morne et menaçante des soldats, elle s'efforça de réveiller en eux le sentiment du devoir. « Eh quoi! leur dit-elle, est-ce à ce même régi-
» ment d'Angoulême que je parle! Avez-vous pu si promp-
» tement oublier les grâces dont vous avez été comblés
» par mon mari? Ne le regardez-vous donc plus comme
» votre chef, lui que vous appeliez votre prince? Et moi,
» dans les mains de qui vous avez renouvelé votre ser-
» ment de fidélité, moi que vous nommiez votre princesse,
» ne me reconnaissez-vous plus? » Ses paroles ne produisant aucun effet : « O Dieu! s'écria-t-elle avec un
» accent douloureux, après vingt ans d'infortune, il est
» bien cruel de s'expatrier encore. Je n'ai pourtant jamais
» cessé de faire des vœux pour la France, car je suis
» Française, moi, et vous n'êtes plus Français. » Elle sortit, poursuivie par les cris de *Vive l'Empereur!* Un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seul officier, remettant son épée dans le fourreau, s'approcha de sa voiture et lui dit : « C'en est trop, je vous » suivrai partout, je serai fidèle à mon serment. » On prétend qu'en ce moment un officier d'ordonnance de Napoléon se trouvait déjà dans le château Trompette où il avait trouvé moyen de s'introduire secrètement.

Aucun espoir n'était plus possible, même aux plus confiants. La duchesse d'Angoulême chargea M. de Martignac d'aller trouver encore une fois le général Clauzel qui, établi en vue de la ville, sur l'autre bord de la Garonne, demandait qu'on lui envoyât un parlementaire. « Vous » rappellerez au général, lui dit-elle, que, dans un temps » plus heureux, je l'avais distingué, qu'il m'a souvent » assurée alors de son dévouement; je lui en demande une » preuve en faveur de la ville de Bordeaux. Je lui tiendrai » compte de ce qu'il fera pour elle plus que si c'était pour » moi-même. »

Une revue de la garde nationale avait été commandée pour le soir. Cette milice, rangée en bataille le long de la Garonne, se livra, en présence de Madame, à des transports et à des acclamations qui formaient un étrange contraste avec les scènes du matin. Se levant dans sa calèche pour être mieux entendue, elle remercia ces fidèles royalistes, puis elle ajouta : « Je viens vous demander un nouveau » sacrifice, un nouveau serment. Jurez-vous de m'obéir » dans tout ce que je vous commanderai ? Eh bien ! d'après » ce que je viens de voir, on ne peut pas compter sur le » secours de la garnison. Il est inutile de chercher à se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» défendre. Vous avez assez fait pour l'honneur, conservez » au Roi des sujets fidèles pour un temps meilleur. Je » prends tout sur moi, je vous ordonne de ne plus com- » battre. — Non, non ! criaient des milliers de voix, nous » voulons mourir pour le Roi, pour vous ! » Et la foule du peuple se pressant autour de la princesse, couvrant ses mains de larmes et de baisers, unissait ses clameurs à celles de la garde nationale. Rentrée dans son palais, elle y fut bientôt suivie par des députations de volontaires et de gardes nationaux qui venaient la supplier de leur permettre de combattre. Elle ne put que leur répéter les recommandations qu'elle venait de leur faire en public. Se tournant vers les généraux qui ne l'avaient pas quittée, elle les chargea de veiller, après son départ, à la sûreté de Bordeaux et de ses habitants. « Nous le jurons ! » lui dirent-ils avec un empressement dans lequel éclatait la satisfaction qu'ils éprouvaient de pouvoir couvrir leur défection par l'apparence d'un bon procédé. Sa réponse altière et dédaigneuse prouva qu'elle les avait compris : « Je ne vous demande pas de serment, vous m'en avez » fait assez, je n'en veux plus. C'est un dernier ordre que » vous donne la nièce de votre Roi. »

En ce moment une fusillade se faisait entendre. La division s'était mise entre les gardes nationaux eux-mêmes. Quelques-uns des plus exaltés avaient fait feu sur plusieurs de leurs officiers qu'ils accusaient de trahison, un capitaine avait été tué, d'autres blessés. On craignait un massacre. Déjà, les régiments de ligne, en pleine révolte,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sortaient de leurs casernes et se rangeaient sur les places, tenant les propos les plus hostiles.

Le général Clauzel qui, de l'autre rive de la Garonne, assistait à ces scènes de désordre, avait fait braquer ses canons sur la ville où des drapeaux blancs paraissaient encore à toutes les fenêtres. Lorsque M. de Martignac arriva auprès de lui, il lui exprima sa surprise et son mécontentement de ce qui venait de se passer sous ses yeux et qu'il considérait comme une violation des engagements pris dans la matinée. Il promit de veiller à la sûreté de Bordeaux, de protéger même, si on le désirait, le départ de Madame. Il consentit, non sans difficulté, à différer son entrée jusqu'au lendemain, et voulant, pour décourager toute résistance, prouver à l'envoyé bordelais qu'on ne devait pas mesurer sa force sur le nombre insignifiant des soldats qui le suivaient, il lui apprit que, depuis plusieurs jours, il était en communication avec la garnison qui n'obéissait qu'à ses ordres ; il le lui prouva en ordonnant par un signal d'arborer sur le château Trompette le drapeau aux trois couleurs, ce qui fut fait sur-le-champ.

M. de Martignac retourna à Bordeaux, et la duchesse d'Angoulême, s'arrachant enfin aux supplications de ses amis, quitta la ville à huit heures du soir, sous l'escorte d'un détachement de volontaires et de la cavalerie de la garde nationale. Le lendemain 2 avril, à huit heures du matin, pendant que le général Clauzel se disposait à occuper Bordeaux, elle arriva à Pouillac où un sloop an-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

glais avait été préparé pour la recevoir, s'embarqua sur-le-champ et se dirigea vers le port espagnol du Passage qu'elle n'atteignit que le 8, après avoir essuyé une violente bourrasque. Ne trouvant rien, dans l'état du pays, qui pût lui faire espérer que la cause de la royauté française y recevrait un appui efficace, elle en repartit presque aussitôt pour l'Angleterre où elle débarqua enfin le 19. Elle y avait été précédée par quelques-uns des royalistes les plus compromis dans les derniers événements, tels que le général Donnadieu, M. Lynch et M. Lainé, à qui cependant le ministre de la police impériale avait fait dire qu'il n'avait pas à craindre d'être inquiété.

M. Lainé, avant de quitter la France, avait publié une protestation conçue en termes très-violents : « Au » nom de la nation française, y disait-il, et comme pré- » sident de la Chambre de ses représentants, je déclare » protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur » de la France prétend prononcer la dissolution des » Chambres. En conséquence, je déclare que tous les » propriétaires sont dispensés de payer les contributions » aux agents de Napoléon Bonaparte et que toutes les » familles doivent se garder de fournir, par voie de con- » scription ou de recrutement quelconque, des hommes » pour sa force armée. Puisqu'on attente d'une manière » aussi outrageante aux droits et à la liberté des Fran- » çais, il est de leur devoir de maintenir individuellement » leurs droits. Depuis longtemps dégagés de tout ser- » ment envers Napoléon Bonaparte et liés par leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» vœux et leurs serments à la patrie et au Roi, ils
» se couvriraient d'opprobre aux yeux des nations et
» de la postérité s'ils n'usaient pas des moyens qui
» sont au pouvoir des individus. Chaque histoire, en
» conservant une reconnaissance éternelle pour les
» hommes qui, dans les pays libres, ont refusé tout
» secours à la tyrannie, couvre de son mépris les ci-
» toyens qui oublient assez leur dignité d'hommes pour
» se soumettre à de misérables agents... Comme le duc
» d'Otrante, se disant ministre de la police, m'outrage
» assez pour me faire savoir que je peux rester en sûreté
» à Bordeaux, je déclare que si son maître et ses agents
» ne me respectent pas assez pour me faire mourir pour
» mon pays, je les méprise trop pour recevoir leurs ou-
» trageants avis... Je ne serai jamais soumis à Napoléon
» Bonaparte, et celui qui a été honoré de la qualité de
» chef des représentants de la France aspire à l'honneur
» d'être la première victime de l'ennemi du Roi, de la
» patrie et de la liberté, s'il était réduit à l'impuissance
» de continuer à les défendre. »

La conduite de la duchesse d'Angoulême, à la fois si simple et si courageuse, excita un grand enthousiasme dans le parti royaliste. En dehors même de ce parti, un sentiment d'estime et de respect profond se manifesta pour une princesse qui, condamnée depuis son enfance à passer par tant d'infortunes, trouvait en elle-même un courage au niveau des épreuves les plus diverses. Napoléon affecta de dire qu'elle était le seul homme de la fa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mille. Ce mot fut beaucoup répété par les ennemis des Bourbons. Sous le voile de la juste louange accordée à la fille de Louis XVI, il frappait tous ses parents de ridicule et de mépris. Cependant, en ce moment même, le duc d'Angoulême prouvait dans une autre partie du Midi qu'il n'était pas indigne de sa noble compagne.

En quittant Bordeaux, dans la nuit du 9 au 10 mars, il avait pris la route de Nîmes. Le général Gilly, qui y commandait, lui ayant été dénoncé par les royalistes du pays auxquels il inspirait une juste défiance, il l'avait destitué et s'était rendu de là à Marseille où il était entré le 15, assez froidement reçu par la garnison, mais au milieu des clameurs enthousiastes d'une multitude exaltée, furieuse, qui accusait de trahison le maréchal Masséna, gouverneur de la division. Cette accusation n'était pas fondée, Masséna n'était pas un des complices de Napoléon. En apprenant son débarquement, il avait mis en mouvement des troupes de ligne et des volontaires destinés à le combattre. La marche rapide de l'Empereur et aussi la mauvaise disposition des régiments de ligne avaient rendu ces mesures inefficaces. Peut-être aussi le maréchal, depuis longtemps affaibli par le mauvais état de sa santé, n'avait-il pas fait preuve de toute l'activité, de toute l'énergie désirables. On peut également supposer que les étonnants succès de Napoléon exercèrent peu à peu sur lui la fascination, l'ébranlement auxquels si peu de militaires surent alors résister, mais il n'y avait certainement de sa part aucune préméditation de trahison. Cependant, le duc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Angoulême et son entourage avaient peine à se défendre des soupçons qu'on leur exprimait de tous côtés et la présence du vieux guerrier les gênait évidemment, bien qu'on le traitât avec de grands égards. De Marseille, le prince alla visiter Toulon où il trouva la population aussi froide que les troupes, puis il retourna à Marseille d'où il repartit pour Nîmes. Tandis que Masséna, mal à l'aise au milieu de courtisans à qui il se sentait suspect, se retirait à Toulon comme pour veiller à la sûreté de cette place importante, le duc d'Angoulême, assisté de M. de Rivière, du comte de Damas, du baron de Damas, du comte d'Escars et de quelques généraux et officiers du nouveau régime qui témoignaient un grand dévouement à la cause royale, réunissait les régiments de ligne qui, dans ces contrées, reconnaissaient encore l'autorité du Roi; il écrivait au roi d'Espagne pour le prier de mettre des troupes en mouvement et donnait l'ordre de les recevoir comme auxiliaires dans les places de la frontière; il faisait parvenir au roi de Sardaigne une invitation semblable; on a même prétendu qu'il se proposait de mettre le port de Toulon entre les mains des Anglais, en retour de subsides pécuniaires, mais l'exactitude de cette dernière assertion n'est nullement démontrée. Les autorités locales secondaient ces efforts; le conseil général des Bouches-du-Rhône votait des fonds extraordinaires pour y concourir.

Le plan adopté par le duc d'Angoulême était d'une grande hardiesse : il consistait à marcher sur Grenoble et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur Lyon, en ce moment privés de leurs garnisons que l'Empereur avait emmenées avec lui, et à reprendre possession de ces deux villes. C'était sans doute, de la part du prince, s'exposer à des périls sérieux que de s'avancer à ce point dans l'intérieur de la France, mais l'autorité impériale n'était encore reconnue alors, à très-peu d'exceptions près, sur aucun point des départements du Midi qui, par conséquent, paraissaient offrir à l'armée royale une base d'opérations et, au besoin, un lieu de retraite. Madame était encore à Bordeaux. Les villes et les campagnes du Languedoc et de la Provence témoignaient une grande ardeur de royalisme; Nîmes, Montpellier, Toulouse semblaient rivaliser de dévouement avec Bordeaux et Marseille.

M. de Vitrolles, arrivé le 28 mars à Toulouse, s'y était emparé, au nom du Roi, de tous les pouvoirs. Ne trouvant pas dans le général Delaborde, qui commandait la division, assez d'empressement à entrer dans ses vues, il imagina, pour se procurer un instrument plus docile, de faire appeler le vieux maréchal Pérignon qui, depuis longtemps retiré du service actif, habitait une terre dans les environs, et de lui confier le commandement supérieur, sans destituer pourtant le général Delaborde. Il se mit en correspondance avec les préfets de vingt-sept départements, créa un *Moniteur* dans lequel les faits étaient racontés de manière à persuader aux populations que la royauté comptait sur tous les points de la France de nombreux défenseurs, éloigna sous divers prétextes les officiers et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

troupes dont il suspectait la fidélité et organisa un corps de quatre mille volontaires qu'il dirigea sur Alby pour y arrêter le préfet qui venait de faire arborer le drapeau tricolore, aussi bien que le receveur général qui refusait de solder les dépenses ordonnées par le commissaire du Roi, c'est-à-dire par M. de Vitrolles. Dans l'exercice de cette dictature, si singulière de la part d'un homme que ne recommandait ni un grade élevé, ni une grande position personnelle, ni aucune illustration, il dut accepter la coopération apparente du comte de Damas qui lui fut envoyé par le duc d'Angoulême, mais il sut se réserver la réalité du pouvoir.

Sur ces entrefaites, le prince ayant sous ses ordres trois mille cinq cents hommes d'infanterie de ligne, deux cent cinquante de cavalerie, cent cinquante artilleurs, trois ou quatre mille volontaires de Marseille et trois mille cinq cents de Nîmes, de Montpellier et d'Avignon, venait de commencer ses opérations. Il avait partagé ses troupes en deux corps de force à peu près égale. L'un, commandé en chef par le général Ernouf et sous lui par les généraux Gardanne et Loverdo, se composait de deux régiments d'infanterie de ligne et des Marseillais, avec six pièces de canon. Réuni à Sisteron, il devait se porter sur Grenoble par la route de Gap. L'autre, dont le duc d'Angoulême s'était réservé le commandement, ayant pour chef d'état-major le général d'Aultanne et pour commandants de brigade le baron de Damas et le comte d'Escars, était formé du 2e régiment d'infanterie de ligne, d'un régi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment étranger, d'un régiment de chasseurs à cheval, des volontaires de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse et de huit pièces de canon. Partant du Pont-Saint-Esprit, il devait s'avancer par la vallée du Rhône dans la direction de Montélimart et de Valence. De faibles détachements étaient chargés de lier les opérations des deux corps principaux et d'assurer leur marche en surveillant les contrées voisines.

Le général Ernouf se mit le premier en mouvement. Parti de Sisteron le 27 mars, il ne rencontra pendant les premiers jours de sa marche aucune espèce d'obstacle, mais au delà de Gap, il se trouva en présence des gardes nationales du Dauphiné qui accouraient en masse pour le repousser et, ce qui surprit beaucoup le général Ernouf, pas un seul des gentilshommes du pays ne se joignit à l'armée royale. Le général Gardanne et ses deux régiments de ligne, dès qu'ils aperçurent l'ennemi, se mirent à parlementer avec lui, passèrent bientôt dans ses rangs et partirent pour Grenoble. Les Marseillais, ainsi abandonnés, attaqués à la baïonnette au défilé de la Saulce, à trois lieues de Gap, par la garde nationale qu'appuyait une compagnie d'artillerie, se dispersèrent et perdirent, avec cent cinquante hommes, leurs canons et leurs drapeaux. Les généraux Ernouf et Loverdo se retirèrent en toute hâte vers Marseille avec les débris qui leur restaient.

Le duc d'Angoulême fut d'abord plus heureux. Il avait remonté le Rhône jusqu'au Pont-Saint-Esprit sans éprouver aucune résistance. Le 29 mars, son avant-garde, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conduisait le comte d'Escars, entra à Montélimart qui n'était pas défendu. Attaqué le lendemain par le général Debelle, à la tête de cinq cents gardes nationaux, M. d'Escars se maintint dans sa position, mais plusieurs pelotons d'infanterie et cinquante chasseurs à cheval l'ayant abandonné le soir même pour aller joindre l'ennemi, il ne crut pas pouvoir s'avancer davantage avant d'avoir été rejoint par le prince qui arriva le 1er avril avec le gros de ses forces.

Le succès obtenu par M. d'Escars et dont on exagérait à dessein l'importance avait inspiré une grande confiance aux royalistes. Déjà ils se croyaient certains d'être bientôt maîtres de Lyon où l'on savait qu'il existait peu de moyens de défense. La petite armée se mit en marche par la route de Valence. Elle occupa le bourg de Lauriol après en avoir expulsé un détachement de cavalerie appartenant à l'armée impériale et atteignit les bords de la Drôme. Le pont qu'il fallait traverser était gardé par un bataillon d'infanterie de ligne, le dépôt d'un régiment de hussards, quelques gendarmes, quelques artilleurs desservant deux pièces de canon, des gardes nationaux et une centaine de jeunes gens de Valence qui, formés quelques mois auparavant en garde d'honneur pour escorter Monsieur pendant un voyage qu'il avait fait dans ce pays, venaient maintenant combattre son fils. Ces forces, très-inférieures en nombre à celles du prince, avaient cet avantage que les hauteurs de la rive droite de la Drôme, occupées par elles, dominaient le pont vers lequel s'avançaient les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

troupes royales et en rendaient le passage assez périlleux. Néanmoins, ce pont fut emporté aux cris de : *Vive le Roi !* après un engagement assez vif, dans lequel le duc d'Angoulême paya de sa personne et montra beaucoup de présence d'esprit.

Le lendemain, 3 avril, il entra à Valence que le général Debelle avait évacué. Il ne fit que traverser la ville et poursuivit sa marche vers Romans dont le pont pouvait seul assurer de ce côté le passage de l'Isère. Le général Debelle, dans sa retraite précipitée, avait oublié de le détruire et de couler les bacs. Les royalistes s'en emparèrent et le duc d'Angoulême, après avoir jeté quelques troupes sur la rive opposée, retourna à Valence où il changea toutes les autorités.

Là s'arrêtèrent ses succès. Napoléon, en apprenant sa tentative, avait ordonné au général comte de Grouchy d'aller prendre, avec des pouvoirs extraordinaires, le commandement supérieur des divisions militaires de Lyon et de Grenoble. M. de Grouchy, officier des gardes du corps avant la Révolution, était un des plus anciens généraux de l'armée. Croyant avoir été traité injustement par la Restauration, il avait pris de bonne heure envers elle l'attitude d'un mécontent, et sans doute il avait vu avec plaisir le retour de l'Empereur. Arrivé le 3 avril à Lyon, il y avait trouvé les choses dans une grande confusion : le général Dessaix, commandant de la division, était malade et alité ; le commandant de la place était un officier mutilé, peu en état d'agir. Par suite des échecs qu'avait

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éprouvés le général Debelle, Lyon, presque dépourvu de garnison, paraissait fort exposé. Grouchy déclara la place en état de siége, arma les faubourgs et, par des proclamations très-vives, appela les populations à se lever pour repousser les royalistes. Cet appel fut entendu. Lyon fournit à lui seul, dit-on, neuf mille volontaires, parmi lesquels les élèves du Lycée et de l'École vétérinaire se firent remarquer par leur empressement. De Bourgogne même il arriva un tel nombre de gardes nationaux que le général Grouchy jugea bientôt convenable d'arrêter cet élan. Pendant que ces volontaires se disposaient à attaquer de front le duc d'Angoulême, deux régiments partis de Grenoble descendaient l'Isère pour le prendre en flanc. Ainsi menacé par des forces supérieures, le prince, dès le 5 avril, replia sur Valence le détachement qu'il avait à Romans, après avoir brûlé le pont de cette dernière ville. Bientôt les nouvelles qui lui parvinrent des autres points du Midi le déterminèrent à un mouvement rétrograde plus prononcé.

La chute de Bordeaux avait été le signal d'un grand ébranlement dans cette partie de la France. Presque partout, les préfets, les généraux, avaient reconnu l'autorité inpériale. Mende, Clermont, le Puy, Rodez, Tulle s'étaient soumis en un moment. A Cahors, le duc de La Force, commissaire royal, avait été arrêté. A Perpignan, le général Darricau, qui avait reçu du duc d'Angoulême l'ordre de sortir de la ville avec ses troupes, s'était emparé de la citadelle et y avait arboré les trois couleurs. Nous avons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vu que le duc d'Angoulême avait ôté au général Gilly le commandement de Nîmes. Néanmoins celui-ci, de concert avec le général Chartran, envoyé en Languedoc avec des instructions du gouvernement impérial pour les autorités militaires, réussit à soulever la garnison contre ses chefs et proclama, le 3 avril, le rétablissement de l'Empire. Le même jour, un mouvement semblable éclata à Montpellier. A Toulouse, malgré l'activité et l'énergie de M. de Vitrolles, les machinations du général Chartran n'eurent pas moins de succès. Le général Delaborde, qu'on n'avait pas osé destituer et qu'on s'était borné, comme je l'ai dit, à subordonner au commandement supérieur du maréchal Pérignon, fit, pendant la nuit, rentrer secrètement dans la ville un bataillon d'artillerie que M. de Vitrolles avait cru prudent d'en éloigner. Le 4, au point du jour, les deux commissaires du Roi furent arrêtés et le drapeau tricolore arboré sur tous les édifices publics, aux acclamations d'une partie des classes inférieures et sans aucune opposition de la part de la grande majorité des habitants, très-royalistes pourtant. Le préfet, M. de Sainte-Aulaire, tout en donnant sa démission, crut devoir publier une proclamation qui invitait la population à se soumettre et à ne pas tenter une résistance dont on ne pouvait espérer aucun résultat. Le maréchal Pérignon retourna dans sa maison de campagne, le comte de Damas reçut, sur sa demande, des passe-ports pour se rendre en Espagne et M. de Vitrolles, que l'on jugeait plus dangereux, fut envoyé prisonnier à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bien qu'à Marseille et à Toulon le drapeau blanc flottât encore et que le maréchal Masséna n'eût pas, jusqu'à ce moment, prononcé sa défection, il était dès lors évident que cette unique exception ne se prolongerait pas beaucoup. Le duc d'Angoulême était donc de toutes parts environné d'ennemis et absolument dépourvu de points d'appui. Il avait à craindre, en restant dans la position qu'il occupait, d'être cerné et accablé par le corps que le général Grouchy amenait de Lyon, par les régiments venant de Grenoble et par le général Gilly qui, à la tête d'un régiment d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et d'un détachement de gendarmerie, était parti de Nîmes pour lui couper toute retraite en se portant sur les derrières de l'armée royale. Le prince, sachant d'ailleurs qu'il n'avait aucun secours à attendre, ni de l'Espagne, ni du Piémont, se décida donc à rétrogader. Dans la nuit du 6 au 7, il évacua Valence. Le 7, il repassa la Drôme et traversa Montélimart sans s'y arrêter. Ce jour-là, le régiment de chasseurs qui composait sa cavalerie passa à l'ennemi. Le 8, il continua sa marche vers le Pont-Saint-Esprit où il avait laissé en réserve, pour assurer ses communications et rester maître du passage du Rhône, le général Merle, avec six pièces de canon, un bataillon du régiment étranger et huit cents Marseillais, mais lorsque son avant-garde approcha de cette ville, elle fut accueillie par une vive fusillade : le général Gilly l'y avait devancé et venait d'enlever, par une charge vigoureuse, le pont et les troupes qui le défendaient. Toute issue était fermée aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

royalistes. Le duc d'Angoulême s'arrêta à La Palud, à deux lieues au-dessus du Pont-Saint-Esprit. Sa situation était terrible. Arrêté en face par le corps du général Gilly, poursuivi de près par des forces beaucoup plus considérables que celles qui lui restaient, il avait entendu, pendant toute sa retraite, le bruit du tocsin qui, sur les deux rives du fleuve, appelait la population à lui courir sus; il avait pu voir descendre des montagnes et prendre position au débouché de toutes les routes de nombreux détachements de garde nationale conduits par des officiers à demi-solde. Toute résistance était donc impossible et allait le devenir de plus en plus. Il fallut céder.

Dans la soirée, le baron de Damas se rendit auprès du général Gilly et conclut avec lui une capitulation par laquelle le prince, en s'engageant à poser sur-le-champ les armes et à licencier ses volontaires, obtenait l'autorisation d'aller s'embarquer à Cette avec les personnes qui l'accompagnaient. Le lendemain 9, le duc d'Angoulême se mit en route, mais lorsqu'il fut arrivé au Pont-Saint-Esprit, il y fut arrêté par ordre du général Grouchy qui était arrivé dans cette ville quelques heures auparavant en descendant le Rhône et qui avait pris le commandement en chef de toutes les forces impériales. Ce général n'était pas un méchant homme, il n'était pas dominé par les passions révolutionnaires; sa naissance, la position sociale qu'il occupait même avant 1789 semblaient lui prescrire envers les Bourbons des ménagements particuliers. Avec plus de détermination et de présence d'esprit, il se serait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

estimé heureux d'un arrangement qui le dispensait de combattre un de ces princes ou de se porter envers lui à des mesures de rigueur. Il se laissa intimider par les réclamations des gardes nationaux qui s'indignaient de la capitulation et juraient de ne pas la laisser exécuter. Sans doute aussi, investi, comme il l'était, de pouvoirs supérieurs, il craignit de se compromettre auprès de l'Empereur en confirmant, sans avoir reçu son approbation, les engagements souscrits par le général Gilly. Il refusa donc de ratifier la capitulation, et en attendant la réponse de l'Empereur à la lettre qu'il lui écrivit pour demander des ordres, le duc d'Angoulême fut retenu prisonnier.

Une vive anxiété s'empara de tous les esprits lorsqu'on connut ce qui s'était passé au Pont-Saint-Esprit. Les royalistes, les hommes de bien de tous les partis se rappelaient, non sans effroi, la mort du duc d'Enghien. Sans doute, les circonstances étaient bien changées à tous égards; il était peu probable que Napoléon, dans la situation si précaire où il se trouvait, voulût renouveler le crime qui, en des temps plus favorables, avait excité une indignation si profonde, si unanime, mais il n'était nullement impossible qu'il conçût la pensée de garder en otage le neveu, l'héritier de Louis XVIII, et dans les conjonctures où la France était alors, en présence du sombre avenir dont elle était menacée, au milieu des passions qui fermentaient, la captivité d'un Bourbon présentait aux imaginations des chances effrayantes.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Heureusement, il y avait, dans tout ce qui entourait Napoléon, parmi ses ministres, parmi ses conseillers les plus intimes et les plus dévoués, une sorte de conspiration pour le retenir dans les voies de la modération et de la prudence, pour l'empêcher de retomber dans les emportements odieux qui avaient tant contribué à sa perte. La crainte de se trouver exposé à des représailles dans le cas trop facile à prévoir d'un nouveau changement de fortune eût suffi pour inspirer de pareils conseils, mais il est juste de reconnaître que ceux qui les donnaient, ou du moins plusieurs d'entre eux, obéissaient aussi à une impulsion plus généreuse, à des considérations d'un ordre plus élevé. Lorsque Napoléon, au comble de la puissance et enivré par l'excès de la prospérité, faisait trembler tous ceux qui l'approchaient, bien peu de ces hommes avaient eu le courage de lui faire entendre des avertissements qu'il n'était pas disposé à écouter. Maintenant que le malheur l'avait dépouillé en partie de son prestige et que ceux qui s'associaient de nouveau à sa fortune pouvaient se prévaloir, pour lui parler avec franchise, des périls qu'ils consentaient à partager avec lui, ils craignaient moins de lui faire entendre la vérité, de s'opposer à ses entraînements, et lui-même, devenu moins confiant dans sa destinée, moins entier dans ses opinions et ses volontés, résistait rarement à leurs représentations. Tous s'accordèrent pour le presser de mettre en liberté le duc d'Angoulême, et rien n'indique qu'ils aient eu de la peine à l'y décider. Dès que sa résolution fut prise, le duc de Bassano

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'empressa de la rendre irrévocable en faisant passer sans retard au général Grouchy l'ordre de mettre à exécution la capitulation du Pont-Saint-Esprit. Dans la lettre que l'Empereur écrivit à ce général pour lui expliquer ses intentions, il disait que mis hors la loi par Louis XVIII et par le Congrès de Vienne, il aurait pu s'en autoriser pour traiter de même le duc d'Angoulême, mais que persistant dans les sentiments qui l'avaient porté à ordonner que les membres de la famille de Bourbon pussent sortir librement de France, il voulait que ce prince fût conduit au port de Cette pour y être embarqué et qu'on le préservât de tout mauvais traitement; il recommandait seulement de retirer les fonds enlevés par ses ordres aux caisses publiques et d'exiger qu'il s'engageât à faire restituer les diamants de la couronne emportés par la royauté fugitive, parce que c'était une propriété de la nation.

Le 16 avril, le duc d'Angoulême qui, pendant toute la crise, avait montré beaucoup de calme et de fermeté, s'embarqua à Cette. Le lendemain, il descendit à Barcelonne et de là se rendit à Madrid. Tous les Bourbons étaient alors sortis de France, à l'exception de la duchesse douairière d'Orléans qui, s'étant cassé la jambe, n'avait pu quitter Paris, et de sa belle-sœur, la duchesse de Bourbon, qui, pour des motifs que j'ignore, y était aussi restée. Napoléon ne mit aucun obstacle au séjour de ces deux princesses et leur assigna même une pension.

Lorsque le duc d'Angoulême s'éloigna des côtes de France, il y avait déjà plusieurs jours que les départe-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments de la Provence, les derniers où le drapeau blanc fût resté debout, avaient reconnu l'autorité impériale. Dès le 10, le maréchal Masséna avait fait publier dans toute l'étendue de son gouvernement une proclamation qui prescrivait d'arborer l'étendard aux trois couleurs et de dissoudre les rassemblements de gardes nationales. Comme pour compenser, par la vivacité de ses démonstrations, ce qu'il y avait de tardif dans son retour au régime impérial, il avait fait arrêter le préfet du Var, M. de Bouthillier, dont le royalisme s'était manifesté, suivant lui, avec un zèle trop violent; il avait aussi donné des ordres pour qu'on s'assurât, s'il était possible, de la personne de M. de Rivière et de M. de Brulard, ancien chef de chouans, compromis dans les derniers événements; il avait fait sortir de France le commandant de Toulon, émigré rentré en 1814 et compris à ce titre dans les dispositions rigoureuses d'un des décrets de Lyon; il avait destitué l'amiral Gourdon, commandant de la division des frégates, et aussi le préfet et le maire de Marseille qui ne s'étaient pas assez pressés d'obéir à ses injonctions; il avait décidé enfin que les sommes votées extraordinairement par le conseil général des Bouches-du-Rhône pour le soutien de la cause royale seraient perçues pour le compte du trésor impérial. En rendant compte à l'Empereur de ces mesures, il allégua, pour s'excuser de n'avoir pas adhéré plus tôt à la cause triomphante, les circonstances où il s'était trouvé et ce qu'il appelait la mauvaise composition des autorités civiles de Marseille; il se vanta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'avoir, par son habile temporisation, empêché le duc d'Angoulême de livrer Toulon aux Anglais. En lisant ce rapport et la plupart de ceux qu'adressaient alors à Napoléon les généraux qui, comme Masséna, passaient brusquement du service de la Royauté à celui de l'Empire, on est confondu d'étonnement de voir que, pour eux, les coupables, les traîtres, les rebelles, c'étaient ceux qui ne se hâtaient pas de violer leurs serments et de changer de cocarde en rentrant, comme disait le général Grouchy, *dans le sein de la grande famille militaire*. Au ton parfaitement simple et naturel dont ils énonçaient de pareilles appréciations, il est facile de reconnaître qu'ils n'en comprenaient pas l'énormité et qu'ils obéissaient à ces habitudes d'esprit, à cette logique immorale qui ne sont pas une des moins funestes conséquences des révolutions multipliées; le Roi était en fuite, Napoléon occupait les Tuileries; ils en concluaient que Napoléon était le véritable souverain et que les partisans du Roi étaient des révoltés. Le général Grouchy fut élevé à la dignité de maréchal de l'Empire.

La cause impériale triomphait donc sur les bords du Rhône, en Provence, en Languedoc comme dans tout le reste de la France, mais là il y avait eu une sorte de lutte: non-seulement les forces régulières avaient été un moment divisées, mais les populations mêmes en étaient venues aux mains. Quoique cette lutte eût été bien courte, elle avait suffi pour porter au plus haut degré d'exaspération les passions et les haines politiques, tou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours si ardentes dans ces contrées. On en vit de tristes effets : sur plusieurs points des départements de Vaucluse et du Gard, les royalistes eurent à subir les outrages et les mauvais traitements de leurs ennemis ; des volontaires, qui rentraient dans leur demeure après avoir été licenciés furent en butte à d'odieuses violences ; à Arpaillargues, trois ou quatre d'entre eux furent massacrés.

Le 20 avril, cent coups de canon tirés par les batteries de l'Hôtel des Invalides et par celles des côtes et des places frontières annoncèrent aux Français et aux étrangers que la France entière était soumise au régime impérial et que le drapeau tricolore était partout arboré. Cependant, la Corse, le pays natal de Napoléon, voyait encore flotter le drapeau blanc. Malgré une insurrection fomentée par des agents venus de l'île d'Elbe, un régiment de ligne qui y tenait garnison resta fidèle à son devoir jusqu'au moment où les nouvelles du continent lui apprirent que la cause pour laquelle il combattait était perdue, au moins momentanément; ce fut seulement le 26 avril qu'il fit sa soumission.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XII

— 1815 —

Progrès des idées de liberté. — Mesures dans ce sens, mêlées de quelques retours vers la tyrannie. — Résistances qu'éprouve Napoléon. Affaiblissement de sa volonté. — Ses tentatives inutiles pour désarmer l'hostilité des alliés. — Leurs immenses préparatifs de guerre. — Défaite et chute de Murat. — Dispositions prises par Napoléon pour repousser une invasion.

Toute résistance avait cessé dans l'intérieur de la France et l'agression qui s'annonçait du dehors, qui paraissait inévitable malgré tout ce qu'on faisait pour la conjurer, demandait, de la part des étrangers, des préparatifs qui devaient exiger plusieurs mois, plusieurs semaines tout au moins. Napoléon, cependant, en même temps qu'il travaillait à se créer des moyens de défense, achevait d'organiser son gouvernement et s'efforçait de prendre, entre les partis qui l'avaient rappelé et pouvaient seuls le soutenir, une position propre à les satisfaire et à les concilier sans trop affaiblir son autorité.

Sa véritable force, je l'ai déjà dit, était dans les rangs secondaires et inférieurs de l'armée. Là, comme aussi dans une portion assez considérable du bas peuple, composée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'anciens soldats, on lui portait un attachement sincère et profond, on croyait à son étoile malgré les revers qu'il avait déjà éprouvés et dans lesquels on ne voulait voir que l'effet de la trahison. Déjà, grâce à son exil de l'île d'Elbe, à cette espèce de mort temporaire dont il venait de ressusciter si miraculeusement, il commençait à être l'homme de la légende qui devait, pendant les générations suivantes, exercer un tel empire sur les imaginations populaires; ces esprits simples et enthousiastes voyaient en lui non pas le nouveau Charlemagne, le puissant monarque adoré deux ans auparavant par l'Europe entière, mais le guerrier merveilleux qu'ils aimaient à désigner par des noms familiers, *l'homme au petit chapeau, le petit caporal.* Ils avaient inventé pour lui un nouveau sobriquet qui ne tarda pas à devenir une espèce de signe de ralliement : comme il était revenu en France avec le printemps, on l'appelait *le Père la Violette*, et la plus humble des fleurs se trouvait ainsi transformée en symbole du plus orgueilleux des conquérants.

Deux des cafés du Palais-Royal, celui du *Nain Jaune* et surtout le café *Montansier*, étaient le théâtre où se manifestait avec le plus de fracas l'enthousiasme du parti bonapartiste. Là, des officiers, s'attablant chaque soir avec les femmes perdues qui, à cette époque, encombraient le Palais-Royal, hurlaient des chansons à la fois grivoises et patriotiques où l'éloge de l'Empereur se mêlait à de grossières injures contre les Bourbons; quelquefois même on les voyait, dans l'entraînement de l'ivresse

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et oubliant la dignité de l'uniforme, monter sur les tables, le casque en tête et le verre à la main, pour se faire mieux entendre.

Après une révolution opérée par l'action directe de l'armée, la France semblait menacée du plus grand des malheurs, celui de tomber sous la domination de la soldatesque. Les démonstrations des prémiers jours n'étaient pas absolument de nature à rassurer contre ce péril. J'ai parlé des proclamations impériales qui paraissaient réclamer pour l'armée le droit d'intervenir dans le gouvernement. Les revues, les banquets qui suivirent le 20 mars, les éloges sans cesse prodigués *aux braves*, comme on disait alors, les flatteries dont on comblait le bataillon de l'île d'Elbe, c'est-à-dire les grenadiers de la garde qui avaient suivi l'Empereur dans son exil et qui l'avaient ramené, tout cela, sans contredit, rappelait le régime des prétoriens de Rome, adulés et récompensés pour avoir renversé un souverain et en avoir proclamé un nouveau. Heureusement cette analogie n'était qu'apparente. Quels que fussent les torts des soldats de Napoléon, ils tenaient à de plus nobles motifs que ceux qui inspiraient d'ordinaire les prétoriens. La France, d'ailleurs, agitée par de violentes passions politiques, était peu disposée à subir leur joug. Enfin, dans l'armée même, une faveur trop marquée témoignée à ceux qui avaient pris une part plus directe à la révolution du 20 mars aurait excité de dangereuses jalousies. Un incident significatif ne tarda pas à avertir le pouvoir des ménagements extrêmes dont il devait user à cet égard :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le bataillon de l'île d'Elbe avait été logé non loin des Tuileries, dans l'hôtel occupé tout récemment par les cent-suisses, et pour indiquer ce changement de destination, on avait inscrit ces mots au-dessus de la porte : *quartier des braves;* les autres corps se sentirent blessés de cette inscription, il fallut la faire disparaître, et les journaux attachés au gouvernement entrèrent dans de maladroites explications pour établir qu'on en avait mal compris le sens.

Le vent populaire soufflait alors vers la liberté. Cette impulsion était telle que les militaires eux-mêmes la subissaient et qu'avec plus ou moins de bonne foi, soit pour se concilier la faveur publique, soit pour justifier à leurs propres yeux ce qu'ils venaient de faire, bon nombre d'entre eux y conformaient leur langage. M. de Labédoyère, réunissant dans un banquet les officiers du régiment auquel il avait donné le signal de la défection et ceux du bataillon de l'île d'Elbe, y porta un toast dont voici les termes : « A la Constitution libérale que » l'Empereur nous a promise, qui assurera, qui garan- » tira à jamais les droits de chaque citoyen et le bonheur » de tous les Français ! » Ce jeune officier tenait beaucoup à faire croire que l'acte, dont sans doute le souvenir lui pesait, avait été inspiré par un sentiment de bien public tout à fait désintéressé : aussi refusa-t-il pendant trois jours les fonctions d'aide de camp de l'Empereur qu'on lui offrait avec le grade d'officier général, et les instances les plus pressantes purent à peine le déterminer à les accepter.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Par l'effet de cette direction des esprits, Napoléon se trouvait placé sur un terrain absolument nouveau, en face d'exigences qui répugnaient profondément à son caractère, à ses habitudes, à ses souvenirs. Tout en comprenant la nécessité de certaines concessions, il cherchait à résister au mouvement, et pour cela il s'efforçait de réunir autour de lui ses anciens partisans les plus dévoués.

Malgré les dispositions prises par le Congrès de Vienne pour s'assurer des membres de sa famille dispersés dans les diverses contrées de l'Europe, ils parvinrent successivement à rentrer en France. Son frère Joseph était presque aussitôt que lui arrivé à Paris. Lucien qui, après lui avoir rendu les plus éminents services au début de sa carrière, avait dû chercher un asile en Angleterre pour se soustraire à son despotisme et que le Pape venait de créer prince de Canino, s'empressa aussi d'accourir, réconcilié par l'infortune avec son illustre frère. Jérôme, l'ancien roi de Westphalie, n'arriva que beaucoup plus tard ; il était en ce moment auprès de Murat. Le seul des frères de Napoléon qu'on ne vit pas alors à Paris, c'est l'ancien roi de Hollande Louis. Son peu d'ambition et sa mauvaise santé, non moins que le ressentiment des traitements injurieux que l'Empereur lui avait fait subir, le retenaient sans doute dans la retraite. Nous avons dit que sa femme, la reine Hortense, n'avait jamais quitté Paris. La mère de l'Empereur vint s'y réunir à sa famille.

J'ai donné la liste des ministres et des principaux fonctionnaires nommés par Napoléon dans les premiers jours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui suivirent le 20 mars. À l'exception d'un bien petit nombre imposés par l'influence révolutionnaire, c'étaient, nous l'avons vu, des serviteurs du premier Empire. En général, tous ceux des anciens fonctionnaires impériaux qui désirèrent rentrer dans la vie publique, on pourrait dire tous ceux qui ne repoussèrent pas les avances qu'on leur fit pour les y rappeler, obtinrent une place dans le gouvernement. L'ancien ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, devint intendant général des domaines de la couronne; l'ancien ministre du commerce, M. Colin de Sussy, premier président de la Cour des comptes à la place de M. Barbé-Marbois; l'ancien ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, reprit ce département avec le titre de directeur général; la direction générale du commerce et des manufactures fut conférée à l'illustre savant Chaptal qui avait été sous le Consulat ministre de l'intérieur; un autre savant, Lacépède, fut appelé, en qualité de grand maître, à la tête de l'Université reconstituée sur ses anciennes bases, mais il refusa cette haute position qui échut définitivement au prince architrésorier Lebrun, duc de Plaisance. Le Conseil d'État fut rétabli dans la même forme et en grande partie avec les mêmes membres que sous le premier Empire. Un esprit analogue présida à la reconstitution des préfectures; cependant la volonté de l'Empereur y fut parfois contrariée par le ministre de l'intérieur Carnot, qui voulut faire admettre parmi les préfets des hommes de la Révolution et à qui il fallut en accorder quelques-uns; il y eut aussi d'assez mauvais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

choix dictés par la faveur et qui portèrent en partie sur des jeunes gens pleins de zèle, mais complétement insuffisants pour de telles circonstances; vingt-deux des préfets nommés ou maintenus sous la Restauration furent d'ailleurs conservés en changeant, pour la plupart, de résidence; à Paris M. de Bondy remplaça M. de Chabrol. Les magistrats judiciaires destitués par le gouvernement de Louis XVIII, tels que MM. Muraire et Merlin de Douai, premier président et procureur général de la Cour de cassation, reprirent leurs siéges. M. Séguier, qu'on avertit de ne pas se présenter aux Tuileries, eut pour successeur, dans la première présidence de la Cour de Paris, M. Gilbert de Voisins.

Napoléon retrouvait, en très-grande partie, le personnel du premier Empire, mais sa satisfaction était troublée par l'absence de quelques hommes dont le nom se liait étroitement au souvenir de ses plus beaux jours. Il regrettait surtout M. de Talleyrand, non-seulement parce qu'il savait que sa réputation de sagacité presque infaillible disposait le public à considérer comme peu solide le pouvoir auquel il ne donnait pas son adhésion, mais aussi parce qu'il lui reconnaissait de grands talents; il parlait souvent de lui dans son cercle intime, sans irritation et en s'accusant franchement de ne l'avoir pas assez ménagé. « C'est encore, disait-il, l'homme qui connaît le » mieux ce siècle et le monde, les cabinets et les peuples. » Il m'a quitté, je l'avais assez brusquement quitté moi-» même; il s'est souvenu de mes adieux de 1814... Nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» n'étions pas toujours du même avis; il lui est arrivé » plus d'une fois de m'en donner de bons. »

Il s'exprimait avec la même mansuétude sur le compte de Berthier qui s'était tant pressé de l'abandonner à Fontainebleau; il disait que l'ancien prince de Neuchâtel était le meilleur des majors généraux, le plus capable de comprendre ses plans, ses idées, et il semblait pressentir que le moment n'était pas éloigné où ses services eussent été bien utiles; il faisait entendre que si Berthier avait voulu revenir à lui, il l'aurait reçu à bras ouverts, ajoutant gaîment que, pour toute expiation, il l'eût fait dîner à sa table en habit de capitaine des gardes de Louis XVIII.

Le vide laissé dans l'armée par le major général n'était pas le seul. Si le plus grand nombre des maréchaux et l'immense majorité des officiers généraux s'étaient ralliés à l'Empire, si le maréchal Soult lui-même, ministre du Roi peu de jours auparavant, s'était rendu aux Tuileries au premier appel de Napoléon et s'était mis à sa disposition, tous n'avaient pas imité un tel exemple. Les maréchaux Marmont et Victor avaient, comme Berthier, accompagné Louis XVIII en Belgique. Les généraux Maison, Lauriston et quelques autres moins considérables avaient aussi émigré. D'autres, qui n'avaient pas quitté la France, se tenaient à l'écart. Le maréchal Macdonald repoussa toutes les propositions qu'on lui fit parvenir en alléguant sa santé usée par les fatigues et la maladie. Les maréchaux Gouvion-Saint-Cyr et Oudinot s'abstinrent d'offrir leurs services. Un bon nombre de jeunes officiers appar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenant par leur naissance à l'ancienne noblesse et au parti royaliste, qui, avant la Restauration, étaient entrés dans l'armée impériale et dont plusieurs s'y étaient fait remarquer, engagés maintenant par le serment qu'ils avaient prêté au Roi en 1814 et par les emplois qu'ils avaient reçus de lui, se séparèrent de leurs compagnons d'armes et rentrèrent dans la vie privée; il y en eut même qui passèrent la frontière pour aller se ranger autour du monarque exilé. Tous ne le firent pas sans regret; il en est à qui il répugnait, au moment où la France avait à craindre une invasion nouvelle, de briser ainsi leur épée; mais, indépendamment des motifs d'honneur ou de délicatesse auxquels ils croyaient obéir, l'opinion de leurs familles, celle des salons du faubourg Saint-Germain où ils passaient leur vie, leur eût rendu bien difficile de suivre une autre ligne de conduite.

Jamais cette opinion, que le 20 mars avait un moment déconcertée et frappée de stupeur, mais qui commençait déjà à reprendre courage, n'avait été plus qu'à cette époque hostile au gouvernement de Napoléon; jamais elle n'avait manifesté une intolérance aussi violente contre ceux qui se rattachaient à lui. Tels étaient l'horreur, le mépris dont elle les frappait, surtout ceux qui appartenaient à l'aristocratie, que ni les relations d'amitié, ni même les liens du sang n'étaient à l'épreuve de cette cause de rupture.

Il y eut aussi, parmi les fonctionnaires civils, des démissions, des refus de concours, peu nombreux, mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remarquables dans un temps et dans un pays où l'amour et le besoin des emplois avaient déjà pris un tel caractère de généralité et où l'on s'était tellement habitué à passer d'un pouvoir à l'autre sans beaucoup de scrupule. L'ancien préfet de police, M. Pasquier, invité par forme d'insinuation à reprendre sa place au Conseil d'État, s'y refusa absolument, quoiqu'on ne lui dissimulât pas que ce refus attirerait sur lui les rigueurs du pouvoir. M. Allent, M. Portal repoussèrent aussi l'offre qui leur fut faite de continuer à siéger dans le Conseil. D'anciens préfets ne voulurent pas non plus, bien qu'on les en pressât, reprendre du service sous un régime pour lequel ils avaient fait preuve jadis de zèle et de dévouement.

Les agents diplomatiques accrédités dans les cours étrangères restèrent tous fidèles à la royauté et, à l'exemple de M. de Talleyrand et de ses collègues de Vienne, ne firent aucune réponse aux notifications et aux ordres que leur transmit le duc de Vicence. Ils avaient presque tous été choisis parmi les royalistes les plus fervents, et d'ailleurs, les gouvernements auprès desquels ils résidaient ne reconnaissant pas l'Empire, ils eussent été congédiés s'ils avaient voulu prendre le caractère de représentants du gouvernement impérial. On vit alors ce spectacle singulier d'un monarque fugitif, dépouillé de ses États, dont les agents étaient reconnus officiellement par l'Europe entière, tandis que ceux de son compétiteur triomphant ne pouvaient se faire écouter ni même se faire admettre nulle part. Les seuls États-Unis d'Amérique, fidèles à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur principe de rester étrangers aux affaires intérieures des autres contrées et de ne pas s'enquérir du droit en présence d'un gouvernement de fait, ne firent aucune difficulté d'entrer en relations avec l'Empire ressuscité, et l'envoyé de France à Washington, M. Serurier, consentit seul dans le corps diplomatique français à continuer son service.

Les abstentions que je viens d'indiquer ne furent pas toutes inspirées, sans doute, par des motifs également honorables. Bien des gens qui se tinrent à l'écart ou même qui prirent activement parti contre Napoléon se seraient ralliés à lui si sa cause leur avait paru offrir plus de chances de succès; on ne pouvait guère en douter pour peu qu'on se rappelât le passé de quelques-uns d'entre eux et qu'on eût la moindre connaissance de leur nature morale; mais si cette considération atténuait beaucoup le mérite des sacrifices qu'ils semblaient faire à la Royauté légitime, elle tendait à discréditer le régime impérial en prouvant que des hommes bien avisés et habituellement guidés par une saine intelligence de leurs intérêts jugeaient prudent de ne pas s'engager avec lui. Napoléon le comprenait, et c'est pour cela surtout qu'il s'affligeait de l'inutilité de ses efforts pour ramener à lui tous ceux qui l'avaient servi autrefois.

Pour combler les vides qui s'étaient faits dans les rangs de ses anciens auxiliaires et qu'il remarquait jusque dans sa cour, peuplée jadis de tant d'émigrés et de royalistes revenus maintenant à leur ancien parti, il lui fallait es-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sayer de gagner à tout prix les amis de la Révolution et de la liberté. Tout, dans les manifestations extérieures et dans le langage officiel, fut dirigé vers ce but. Le 26 mars, l'Empereur recevant les hommages des Corps de l'État et des principaux fonctionnaires, le conseil des ministres lui présenta une adresse qui contenait les passages suivants : « Les destins sont accomplis; ce qui est seul légitime, la » cause du peuple, a triomphé... la France en a pour garant, Sire, sa volonté et ses plus chers intérêts; elle en a » pour garant tout ce qu'a dit Votre Majesté au milieu des » populations qui se pressaient sur son passage. Votre » Majesté tiendra sa parole... Déjà elle a fait connaître à » ses ministres la route qu'ils doivent tenir; déjà elle a » fait connaître à tous les peuples, par ses proclamations, » les maximes d'après lesquelles elle veut que l'Empire » soit désormais gouverné. Point de guerre au dehors, si » ce n'est pour repousser une injuste agression ; point de » réaction au dedans, point d'actes arbitraires ; sûreté des » personnes, sûreté des propriétés, libre circulation de la » pensée, tels sont les principes que vous avez consacrés... »

Après le conseil des ministres, le Conseil d'État prit la parole par la bouche de M. Defermon, le doyen de ses présidents. Son adresse, ou plutôt sa déclaration, car c'est ainsi qu'on l'intitula, était un long exposé de faits et de doctrines. On y posait en principe que la souveraineté réside dans le peuple, seule source légitime du pouvoir, que, par conséquent, tout ce qui s'était fait depuis un an

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en vertu d'une prétendue légitimité était radicalement nul et que la révolution du 20 mars était la revendication du droit national ; on y faisait une critique amère du gouvernement des Bourbons. « L'Empereur, disait ce Conseil, » en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, » rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il » ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des » Assemblées représentatives sanctionnés par la nation ; il » revient régner par le seul principe de légitimité que la » France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq années » et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des ser- » ments dont la volonté du peuple aurait pu seule les » dégager. L'Empereur est appelé à garantir (et il en a » pris l'engagement dans ses proclamations au peuple et » à l'armée) tous les principes libéraux, la liberté indi- » viduelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et » l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des » contributions et des lois par les représentants de la na- » tion légalement élus, les propriétés nationales de toute » origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, » la responsabilité des ministres et de tous les agents du » pouvoir. Pour mieux consacrer les droits et les obliga- » tions du peuple et du monarque, les institutions natio- » nales doivent être revues dans une grande Assemblée de » représentants déjà annoncée par l'Empereur. Jusqu'à la » réunion de cette Assemblée représentative, l'Empereur » doit exercer et faire exercer, conformément aux consti- » tutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdi-
» quer sans l'assentiment de la nation et que le vœu et
» l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de
» reprendre. »

Les adresses de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour impériale de Paris, du Conseil municipal, celle de l'Institut surtout, qu'on n'obtint pas sans quelque difficulté, respiraient également un esprit de liberté. Les réponses de l'Empereur étaient conçues dans le même ordre d'idées ; seulement, on pouvait remarquer qu'il s'y bornait à débiter des aphorismes libéraux et à se présenter comme le délégué de la souveraineté nationale, comme tenant tout du peuple, sans indiquer rien de précis sur les institutions et les garanties si vivement réclamées. « Les sentiments que vous m'exprimez sont les
» miens, disait-il au conseil des ministres. Tout à la
» nation et tout pour la France, voilà ma devise. Moi et ma
» famille, nous ne voulons, nous ne devons, nous ne pou-
» vons réclamer d'autres titres. » Un peu plus explicite avec le Conseil d'État, il s'exprimait ainsi : « Les princes
» sont les premiers citoyens de l'État ; leur autorité est
» plus ou moins étendue selon l'intérêt des nations qu'ils
» gouvernent. La souveraineté elle-même n'est héréditaire
» que parce que l'intérêt des peuples l'exige. Hors de ces
» principes, je ne reconnais pas de légitimité. J'ai renoncé
» au grand Empire dont je n'avais encore posé que les
» bases ; désormais, le bonheur et la consolidation de
» l'Empire français seront l'objet de toutes mes pensées. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces adresses, ces réponses sortaient sans contredit du cercle des banalités qui se débitent d'ordinaire dans les occasions analogues. L'acte du Conseil d'État surtout, par la violence avec laquelle il s'exprimait sur le compte des Bourbons et par les doctrines révolutionnaires qu'il professait, produisit une assez vive sensation. L'Empereur avait voulu qu'on en fît une déclaration de principes pour éclairer la France, disait-il, et pour rassurer les consciences timorées qui pouvaient se croire liées à la royauté par leurs serments. Le Conseil avait chargé une commission formée des présidents et d'un membre de chacune des sections de préparer ce document. La commission, composée en partie d'anciens conventionnels, en avait confié la rédaction au régicide Thibaudeau. Il paraît que Napoléon trouva la déclaration excessive, bien qu'il n'eût pas cru devoir y faire d'objections lorsqu'on lui en avait présenté le projet. Ce qui est certain, c'est que plusieurs des conseillers d'État regrettèrent d'avoir à souscrire une telle pièce. Quelques-uns s'abstinrent même de la signer et l'Empereur ne leur en témoigna aucun mécontentement. Le plus considérable d'entre eux, M. Molé, eut soin, il est vrai, de lui écrire une lettre dans laquelle il lui expliquait que s'il n'avait pu se décider à apposer sa signature au document en question, c'était à cause de l'invincible aversion que lui inspirait la doctrine de la souveraineté du peuple; Napoléon était naturellement indulgent pour de telles répugnances.

En attendant qu'une Constitution nouvelle vînt mon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trer le degré de confiance qu'il convenait d'accorder à ces promesses de liberté, le gouvernement publia plusieurs décrets destinés à calmer les plus impatients en leur donnant des gages de sa bonne volonté. La censure fut supprimée et les journaux mis sous la surveillance du ministère de la police auquel on réunit les attributions de la direction générale de la librairie. La garde nationale fut replacée sous l'autorité du ministre de l'intérieur et ses officiers ne durent plus être nommés par le pouvoir, mais par des comités d'arrondissement et de département, composés d'ailleurs en majorité de fonctionnaires, et sauf l'approbation du gouvernement. Carnot eût voulu davantage : il avait proposé de rendre aux gardes nationaux le choix de leurs chefs, qu'ils avaient eu dans les premiers temps de la révolution, mais l'Empereur s'étant refusé à un changement aussi radical, il dut se contenter de ce terme moyen. L'Empereur se réserva, de plus, la nomination des colonels.

Les contributions indirectes, toujours si odieuses au peuple, bien qu'on leur eût ôté le nom décrié de droits réunis et qu'on y eût, depuis l'année précédente, apporté des adoucissements sensibles, reçurent encore de profondes modifications par la suppression des droits de circulation et de consommation, par celle de l'exercice et par la réduction des octrois.

La traite des noirs qui, aux termes de la paix de Paris, pouvait être continuée pendant plus de quatre ans encore, fut abolie immédiatement, sous peine de confiscation des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bâtiments qu'on y emploierait et de leur cargaison. On espérait, par cette abolition, produire une impression favorable sur l'opinion publique en Angleterre.

Ces mesures libérales étaient, pour la plupart, l'œuvre du ministre de l'intérieur. Carnot, patriote sincère et ami zélé de la liberté malgré son association à quelques-uns des actes les plus déplorables de la période révolutionnaire, s'était tenu éloigné de l'Empereur au temps de sa prospérité et de son despotisme. Voyant maintenant en lui le seul homme qui pût défendre la France et la Révolution contre l'invasion étrangère et le retour de la royauté qui lui étaient également odieux, il s'était décidé à le seconder de tous ses efforts et à le servir fidèlement, tout en se promettant de lui résister s'il essayait de reprendre les errements du pouvoir absolu et de le pousser, même malgré lui, dans les voies libérales.

Les dispositions du ministre de la police étaient bien différentes. Le duc d'Otrante, malgré les protestations de dévouement et de fidélité dont il se montra prodigue envers Napoléon en acceptant de ses mains un ministère, le détestait d'autant plus qu'il était certain de ne lui inspirer ni estime ni confiance. Appelé dans son conseil par la force des circonstances, sa sagacité lui faisait voir très-nettement que le nouvel Empire avait peu de chances de se consolider ; il ne doutait pas de sa chute prochaine, et loin de s'en affliger, il y trouvait plutôt un motif de satisfaction, parce qu'il pensait que si Napoléon parvenait à s'affermir, un de ses premiers soins serait de se débar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rasser de lui, peut-être de le mettre hors d'état d'ourdir de nouvelles intrigues. La grande préoccupation de Fouché, c'était donc, non pas de défendre et de sauver le gouvernement dont il était le ministre, non pas de faire prévaloir la cause de la liberté, mais de se mettre, suivant sa coutume, en rapport avec tous les partis, de s'arranger pour ne pas être enseveli sous les débris de l'édifice dont il pressentait la ruine et de se préparer une place dans le gouvernement qui succéderait à l'Empire. Dès les premiers jours qui suivirent le 20 mars, il disait effrontément aux royalistes avec qui il se trouvait en relations que l'Empereur était perdu, qu'il était revenu de l'île d'Elbe aussi fou, aussi extravagant que jamais, que d'ailleurs l'Europe entière allait se réunir pour l'attaquer, que tout serait fini avant quatre mois, que les Bourbons pourraient alors remonter sur le trône, que, pour son compte, il ne demandait pas mieux que d'y concourir, mais qu'il faudrait arranger les choses un peu moins maladroitement que l'année précédente, donner de solides garanties, stipuler des conditions bien nettes.

Cependant, en prenant possession du ministère de la police, il avait écrit aux préfets, pour se conformer au langage du jour, une circulaire dans laquelle il mêlait, à des accusations violentes contre la Restauration, des promesses de modération, de profond respect pour la liberté et pour la justice. Il y disait que les principes de la police avaient été subvertis, que ceux de la morale et de la justice n'avaient pas toujours résisté à l'influence des pas-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sions, que tous les actes d'un gouvernement né de la trahison avaient dû porter l'empreinte de cette origine, que pour flétrir les souvenirs les plus chers à la nation, pour préparer des vengeances, pour exciter les haines, briser les résistances de l'opinion, rétablir la domination des priviléges et anéantir la puissance tutélaire des lois, ce gouvernement avait mis en jeu les ressorts secrets d'une tyrannie subalterne, qu'on l'avait vu s'entourer de délateurs, étendre ses recherches sur le passé, pousser ses mystérieuses inquisitions jusqu'au sein des familles, effrayer les esprits par des persécutions clandestines, semer l'inquiétude sur toutes les existences, détruire enfin par ses instructions confidentielles l'appareil importun de ses promesses et de ses proclamations. A ce tableau si exagéré des méfaits de la police sous la royauté, le duc d'Otrante opposait l'idéal de ce qu'elle devait être pour atteindre le but de son institution : suivant lui, chargée de maintenir l'ordre, de veiller à la sûreté de l'État et à celle des individus, elle ne pouvait, malgré la différence de ses formes, avoir d'autres règles que celles de la justice; elle en était le flambeau et non pas le glaive. Toutes deux étaient instituées pour assurer l'exécution des lois et non pour les enfreindre. « Votre surveillance, » disait-il enfin aux préfets, ne doit pas s'étendre au delà » de ce qu'exige la sûreté publique ou particulière, ni » s'embarrasser dans les détails minutieux d'une curio- » sité sans objet utile, ni gêner le libre exercice des fa- » cultés humaines et des droits civils... Il faut abandonner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» les errements de cette police d'attaque, sans cesse agitée » par le soupçon, inquiète, turbulente, et se renfermer » dans les limites d'une police libérale et positive. »

La veille du jour où ce singulier document parut dans le *Moniteur*, le duc d'Otrante avait fait appeler les rédacteurs des journaux dont la surveillance était une de ses attributions et leur avait longuement parlé dans le même sens. Pour l'accomplissement des projets qu'il avait en vue, il lui importait de s'assurer la bienveillance et le concours de la presse; il y parvint jusqu'à un certain point, et plusieurs feuilles publiques devinrent entre ses mains des instruments dociles.

A côté de ces manifestations, de ces décrets qui semblaient annoncer une ère de liberté, d'autres actes, empreints de l'esprit d'absolutisme du premier Empire et des passions haineuses de la Révolution, venaient trop souvent inquiéter les partisans raisonnables de Napoléon et donner à ses ennemis l'occasion de répéter que ses sentiments, ses intentions n'étaient pas changés malgré quelques apparences trompeuses, que le despotisme était toujours le fond de sa politique.

Quelques jours après son arrivée à Paris, cédant à un de ces emportements de colère et de vengeance auxquels sa nature méridionale se laissait parfois emporter, il imagina de lancer un décret de proscription déguisé, comme toutes les proscriptions, sous la forme d'un acte de clémence. Plusieurs individus ayant, disait-il dans ce décret, trahi en 1814 l'Empereur et l'Empire, ayant appelé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'étranger ou l'ayant secondé dans ses projets d'envahissement du territoire, de démembrement de l'Empire et de subversion du trône impérial, une amnistie pleine et entière leur était accordée, à l'exception de treize d'entre eux qui, déclarés traîtres à la patrie, seraient punis comme tels et dont les biens devaient être immédiatement séquestrés. Cette exception portait sur les cinq membres du gouvernement provisoire de l'année précédente, MM. de Talleyrand, de Beurnonville, de Jaucourt, de Dalberg et l'abbé de Montesquiou, sur le comte Lynch et le marquis de La Rochejaquelein, auteurs du mouvement insurrectionnel de Bordeaux en faveur des Bourbons, sur le maréchal Marmont, sur M. Bellart, promoteur de la déclaration par laquelle le conseil municipal de Paris avait provoqué le rétablissement de l'ancienne royauté, sur MM. de Vitrolles et de Bourrienne, si activement mêlés aux intrigues royalistes de cette époque, enfin sur deux hommes de grande naissance qui s'étaient aussi alors beaucoup compromis dans le même sens, le comte Alexis de Noailles et le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld. On dit que Napoléon avait voulu d'abord ajouter à ces treize noms celui du maréchal Augereau, accusé sans preuves d'avoir livré Lyon aux Autrichiens et coupable en réalité d'avoir grossièrement insulté dans l'infortune son ancien général, son ancien souverain, mais que la proclamation qu'il avait publiée contre les Bourbons, en apprenant leur chute, le préserva de la proscription.

Cependant, soit que l'Empereur craignît de ne pouvoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obtenir pour cette mesure l'assentiment de ses ministres, soit qu'il voulût couvrir ce qu'elle avait d'odieux et d'irrégulier par le caractère de l'autorité dictatoriale qu'il avait exercée pendant sa marche de Cannes sur Paris, il eut l'idée singulière d'antidater ce décret et de le faire passer pour un de ceux qu'il avait rendus à Lyon avec le contre-seing du comte Bertrand, alors son major général. Il le lui envoya donc pour qu'il y apposât sa signature ; mais Bertrand s'y refusa. « Je ne signerai jamais cette pièce, » dit-il au secrétaire qui la lui apportait. Ce n'est pas là » ce que l'Empereur nous avait promis, ceux qui lui » conseillent de pareilles choses sont ses plus cruels » ennemis. Je lui en parlerai. » L'Empereur, l'ayant fait appeler, lui témoigna sèchement son mécontentement et sa surprise, mais Bertrand développa ses objections, remit à l'Empereur une note raisonnée où elles étaient consignées et se retira. Il fallut se passer de son contre-seing. Le décret n'en fut pas moins publié, mais l'Empereur, ébranlé apparemment par les représentations de son grand maréchal, peut-être par celles du duc de Bassano, en avait fait disparaître ce que la rédaction première avait de plus révoltant : les treize proscrits n'étaient plus déclarés *traîtres*, il n'était plus dit qu'ils seraient punis comme tels, mais bien qu'ils seraient traduits en justice.

L'effet de cette publication fut des plus fâcheux. Le blâme exprimé par le général Bertrand n'avait fait que devancer l'improbation générale. On se rappelait que Napoléon, en mettant le pied sur le sol de la France, avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

promis de pardonner le passé, d'oublier des torts dans lesquels la volonté humaine avait eu moins de part que la force des événements ; on s'étonnait qu'une telle promesse eût pu être aussi promptement perdue de vue, et l'on en tirait un présage défavorable par rapport à la sincérité des intentions exprimées à d'autres égards. Aux Tuileries même, le mécontentement était extrême. M. de Labédoyère y dit assez haut et assez près de l'Empereur pour pouvoir être entendu de lui : « Si le régime des séquestres » et des proscriptions recommence, tout sera bientôt » fini. »

Un des décrets de Lyon avait déjà ressuscité les lois révolutionnaires contre les émigrés. Un nouveau décret remit en vigueur celles qui s'appliquaient aux princes de la famille de Bourbon et enjoignit de faire juger conformément à ces lois ceux qui seraient trouvés sur le territoire français. Ce n'était là qu'une de ces mesures comminatoires que tout pouvoir promulgue contre ses rivaux dans une forme plus ou moins brutale, et ce qui arriva quelques jours après au duc d'Angoulême prouve qu'on ne la prenait pas au sérieux; mais le même décret contenait des dispositions d'une portée plus réelle : il exilait à trente lieues de Paris les ministres de Louis XVIII, les officiers de sa maison civile, de sa maison militaire et des maisons des princes, les chefs, commandants et officiers des rassemblements formés pour renverser le gouvernement impérial, et ceux qui avaient organisé des bandes de chouans ; tous étaient soumis à l'obligation de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prêter, s'ils en étaient requis, serment de fidélité à l'Empereur ; le refus de le prêter devait avoir pour résultat de les placer sous la surveillance de la haute police, et il pourrait être pris à leur égard telle autre mesure que l'intérêt de l'État exigerait.

Indépendamment de ces rigueurs collectives, quelques exils particuliers furent prononcés : M. Pasquier reçut l'ordre de quitter Paris, aussi bien qu'un jeune conseiller à la Cour royale, M. Decazes, qui avait refusé de signer, avec ses collègues, l'adresse de félicitation adressée à l'Empereur, et qui, comme on lui alléguait pour l'y déterminer la marche triomphale de Napoléon, traversant en vingt jours la France entière sans rencontrer aucun obstacle, avait répondu : « Je ne savais pas que le royaume » de France fût le prix de la course. »

On enjoignit à tous les sujets français employés à l'extérieur comme agents politiques de faire, avant le 1er mai, leur déclaration de soumission et de rentrer en France dans le délai de deux mois, s'ils ne voulaient encourir les peines déterminées par les lois et le séquestre de leurs biens.

Tous ces décrets furent successivement insérés au *Moniteur* dans les quinze jours qui suivirent le 20 mars. Un autre décret, qui ne reçut pas la même publicité, ordonna aux préfets des départements du Midi d'enrôler dans l'armée les volontaires royaux qui avaient pris les armes en faveur des Bourbons et de faire verser au Trésor les sommes souscrites pour seconder les efforts du duc d'Angoulême, mais l'exécution en fut jugée impossible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Huit lieutenants-généraux de police furent envoyés dans les diverses circonscriptions de l'Empire avec des pouvoirs très-étendus dont quelques-uns étaient fort capables d'abuser. On comptait parmi eux l'avocat Teste, si tristement célèbre depuis.

De telles mesures firent moralement un grand tort à l'Empereur et n'atteignirent en aucune façon le résultat qu'il avait pu s'en promettre, celui d'intimider les partis hostiles. Elles contribuèrent même à pousser vers des résolutions hostiles des hommes qui, si on les eût laissés tranquilles, auraient gardé une sorte de neutralité. Le chancelier Dambray, qui s'était retiré à la campagne avec l'intention d'y vivre paisiblement comme sous le premier Empire, menacé de se voir livré aux tracasseries de la police s'il refusait un serment contraire à son honneur, se décida à passer en Angleterre. D'autres royalistes l'y suivirent où se dirigèrent vers la Belgique. Jusque dans l'entourage le plus intime de l'Empereur, on s'affligeait, on s'indignait de ce retour aux pratiques du despotisme. Fouché lui-même s'exprimait assez ouvertement dans ce sens. Il autorisa sous main un grand nombre des officiers de la maison du Roi à ne pas s'éloigner de Paris ou du moins à rester à Versailles et à ne pas prêter le serment. Sauf quelques départements où le décret relatif aux émigrés donna lieu à des séquestres et à des vexations personnelles, ces rigueurs restèrent à peu près comme non avenues. Fouché, avec sa perfidie ordinaire, se faisait un mérite auprès des royalistes de ces adoucissements en rejetant sur

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Empereur l'odieux des proscriptions dont les effets se trouvaient ainsi annulés. Il y avait, je le répète, autour de Napoléon une sorte de conspiration organisée pour l'arrêter toutes les fois qu'il paraissait disposé à entrer sérieusement dans les voies de la sévérité. Il eût voulu traduire en justice M. de Vitrolles, le seul des treize exceptés de l'amnistie qui fût tombé en son pouvoir, mais tous ses ministres, tous ses conseillers se réunirent pour l'en empêcher, et il dut se borner à le retenir en prison. Comme ces circonstances n'étaient pas ignorées du public, Napoléon se trouvait convaincu, aux yeux de ses ennemis et de la masse de la nation, de mauvais vouloir, de velléité de tyrannie et d'impuissance à y donner suite; c'est la pire des conditions où puisse se trouver un gouvernement parce qu'elle provoque à la fois contre lui la haine et le mépris.

Il eût été difficile de reconnaître, dans le prince qui menaçait ainsi sans oser frapper et qui faisait fléchir à chaque instant ses volontés devant les remontrances de ses serviteurs, le Napoléon du premier Empire; c'est qu'il s'était produit en lui et dans la nation des changements dont la simultanéité avait créé une situation absolument nouvelle.

L'âge commençait à peser sur l'Empereur. Il n'avait pourtant pas atteint le terme de sa quarante-sixième année; mais pour une telle vie, pour une semblable intelligence, le temps se mesure autrement que pour les autres hommes. Un embonpoint excessif, dont les progrès avaient été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hâtés par les loisirs de l'île d'Elbe, alourdissait sa nature physique, et lui rendait déjà le mouvement moins facile. Son activité morale elle-même n'était plus ce qu'elle avait été : après quelques heures de travail, il sentait une lassitude, un besoin de repos que, naguère, des journées et des nuits entières de labeurs continus ne lui eussent pas fait éprouver. Ses méditations étaient devenues pénibles. Son génie n'était certes pas éteint, on l'avait retrouvé tout entier dans la conception et l'accomplissement de l'entreprise audacieuse qui venait de le replacer sur le trône, et en ce moment même la nécessité d'organiser une armée pour se mettre promptement en état de repousser l'invasion étrangère lui suggérait des inspirations dignes de ses meilleurs temps; mais si ses facultés intellectuelles étaient bien grandes encore, l'énergie de sa volonté avait sensiblement faibli, et sans ce don précieux les autres n'exercent sur les hommes qu'une action insuffisante.

Il y avait, en dehors des causes purement physiques, plus d'un motif à cet affaiblissement. Napoléon était fataliste. Longtemps ébloui par son étonnante fortune, il s'était cru à l'abri des revers et on l'avait entendu dire un jour que c'était un acte de démence que de lui résister. Le malheur avait dissipé cette ivresse. Il croyait sentir maintenant, il disait que le destin était changé. Sa confiance en lui-même était ébranlée. Si, dans son langage officiel et public, il affectait encore de compter sur le succès, il portait souvent l'accent du doute et du découragement dans ses entretiens con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fidentiels. « C'est le temps, disait-il, qui nous apprendra si » la France veut me conserver mieux qu'elle n'a conservé » les Bourbons. » Après s'être si souvent trompé dans ses espérances et dans ses combinaisons, il n'était plus disposé, comme jadis, à repousser avec dédain et colère les conseils qui contrariaient ses idées personnelles; bien loin de là, il avait besoin de se rassurer, de s'affermir dans ses projets en obtenant l'assentiment des hommes dont il estimait la capacité, et si leur avis n'était pas conforme au sien, il osait rarement passer outre; une désapprobation silencieuse suffisait même parfois pour l'arrêter, pour le faire hésiter; lui qui autrefois s'irritait de la moindre contradiction, il écoutait maintenant avec calme, il discutait toutes les objections qu'on lui présentait, et la plupart du temps il y cédait, même sans être pleinement convaincu. Pour se distraire, pour se ranimer, pour s'éclairer même, il recherchait les occasions de s'entretenir avec les hommes d'un esprit indépendant, avec ceux qui lui avaient inspiré, au temps de sa prospérité, le plus d'aversion; il ne repoussait aucun avertissement, aucune offre de service.

Ce qui le troublait et l'attristait le plus, c'était l'esprit tout nouveau sous lequel la France lui apparaissait après moins d'un an d'absence. Les soldats et une partie du bas peuple lui étaient toujours devoués, plus même, peut-être, qu'avant son exil, mais bien que leur concours lui eût suffi pour ressaisir le pouvoir, il comprenait qu'il lui fallait d'autres appuis pour se consolider, pour durer, pour résister à la terrible tempête dont il était menacé. En dehors

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ces deux classes, aveuglément enthousiastes par la double raison qu'elles étaient, comme toujours, peu capables de réfléchir et qu'elles n'avaient rien à perdre à de nouvelles catastrophes, il ne voyait partout, même parmi ceux qui s'étaient ralliés à lui et qui désiraient son triomphe, que sombres prévisions, effroi mal dissimulé d'un avenir incertain, disposition secrète à l'abandonner s'il était encore malheureux, à se préparer dès à présent pour cette éventualité. Les idées de gloire militaire, de puissance extérieure qui avaient longtemps animé les Français avaient évidemment perdu leur empire, la masse n'aspirait plus qu'au repos et au bien-être; les esprits même les plus généreux, les moins enclins à s'absorber dans la poursuite des intérêts matériels, se tournaient de plus en plus vers les idées de liberté qui avaient remplacé dans les imaginations les préoccupations de guerres et de conquêtes. Les Bonapartistes les plus sincères et les plus compromis, redoutant presque autant que les constitutionnels le retour de l'ancien despotisme, ne cachaient guère leur crainte que Napoléon, vainqueur des étrangers, ne voulût reprendre le pouvoir absolu et se concertaient déjà pour y mettre obstacle. Dans le cabinet, ce n'était pas seulement de la part des ministres révolutionnaires que Napoléon se voyait en butte à un contrôle défiant et à des contradictions si nouvelles pour lui; ceux dont il lui était impossible de mettre en doute le profond attachement et qu'à d'autres époques il n'avait trouvés que trop dociles, lui résistaient aussi avec opiniâtreté. Le charme était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rompu. Jusque dans la forme extérieure des relations qu'ils entretenaient avec leur maître, il s'était introduit, sans qu'ils s'en rendissent compte, des modifications bien significatives; l'étiquette sévère à laquelle il avait habitué ses serviteurs et qu'il avait voulu rétablir en revenant de l'île d'Elbe s'était relâchée tout naturellement. On n'avait certes pas l'intention de lui manquer de respect, mais comme on avait cessé de voir en lui un demi-dieu, le maître des destinées, comme on se sentait plus libre avec lui, on devenait aussi involontairement plus familier; lui seul s'en apercevait, et cette minutie même lui était sensible, parce qu'il y reconnaissait un signe de son amoindrissement. Il n'était vraiment à l'aise qu'au milieu des soldats, dont les acclamations passionnées lui retraçaient l'image d'un temps plus heureux, et aussi dans les conseils réunis pour traiter des questions purement militaires, où son incontestable supériorité lui permettait de reprendre pour un moment son autorité tout entière.

Partout ailleurs, l'absence de sympathie entre le pays et lui, la résistance au moins inerte que lui opposaient les hommes et les choses, paralysaient son génie et ce qui lui restait de merveilleuses facultés. Le jacobinisme s'offrait à lui comme un allié exigeant avec lequel il faudrait bientôt compter, et le parti constitutionnel qui venait de se déclarer son ennemi l'inquiétait beaucoup. Les souvenirs de la Révolution, autant que ses instincts personnels, lui avaient laissé une aversion profonde pour les institutions libres. Comme presque tous les despotes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même les plus habiles et les plus courageux, l'idée de se trouver en contact avec les masses, d'avoir à discuter avec elles, à rechercher leurs suffrages, à lutter contre leur opposition, à supporter l'expression de leurs dissentiments, lui inspirait une sorte de terreur. Il connaissait d'ailleurs le caractère du peuple français, toujours enclin aux extrêmes et d'autant plus disposé en ce moment à se jeter dans les voies d'une liberté excessive, à entraver, à attaquer l'autorité qu'il avait longtemps subi le pouvoir absolu avec une incroyable docilité. La garde nationale de Paris, bien que son organisation n'eût rien de démocratique, était pour lui un objet de préoccupation et d'anxiété, d'autant plus qu'il savait que les Bourbons y avaient beaucoup de partisans. Comme, cependant, il n'était pas possible de la dissoudre, il fallait bien se mettre en rapport avec elle. Une revue générale avait été indiquée pour le 25 mars. Différée à quatre reprises sous divers prétextes, elle n'eut lieu que le 20 avril. Avant de se montrer à la garde nationale, Napoléon avait cru devoir prendre quelques précautions pour en modifier l'esprit. Il s'en était attribué à lui-même le commandement en chef, et avait nommé pour la commander sous lui un de ses aides de camp, le général Durosnel ; plusieurs changements avaient été apportés à la composition de l'état-major ; les officiers avaient été réunis avec ceux de la garde impériale dans des banquets où l'on s'était efforcé de les associer aux sentiments de l'armée. Malgré ces précautions, les courtisans éprouvaient une inquiétude dont leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maître, dit-on, n'était pas complétement exempt. Une foule considérable assista à cette revue. Quelques bataillons, en défilant devant l'Empereur, firent entendre des acclamations; le plus grand nombre parut assez froid. Napoléon harangua les officiers qu'il avait fait former en cercle. Sa parole vive, animée, leur arracha de bruyants applaudissements : « Jurez, leur dit-il, de tout sacri- » fier à l'honneur et à l'indépendance de la France! » Ils le jurèrent, comme ils avaient juré tant de choses depuis moins de deux ans.

L'Empereur eût été moins effrayé, sans doute, des symptômes alarmants qui se manifestaient dans l'intérieur de la France si c'eût été le seul danger de la situation, s'il eût pu se consacrer tout entier à en détourner les conséquences, mais l'orage qui le menaçait du dehors grossissait tous les jours, et c'était avec les ressources d'un pays divisé, incertain, qu'il allait avoir à combattre l'Europe entière.

Longtemps il persista dans ses efforts un peu puérils pour dissimuler à la nation ce qu'il y avait d'absolu, d'unanime dans l'hostilité des puissances étrangères. Ses ministres eux-mêmes pensaient généralement qu'il n'avait pas tenté son entreprise sans être certain de quelque appui extérieur, et il les confirmait dans cette croyance par des paroles mystérieuses propres à leur faire entendre qu'il avait reçu à cet égard des assurances confidentielles dont il leur donnerait bientôt une connaissance plus explicite. Dans les premiers jours d'avril, les jour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naux parlaient encore de la prochaine arrivée de l'Impératrice et du Prince impérial, ils en fixaient même le jour. Cependant, la déclaration du 13 mars, par laquelle le Congrès, sur la nouvelle du débarquement de Cannes, avait mis Napoléon hors la loi, était arrivée en France au moment même où il entrait aux Tuileries, et comme M. de Talleyrand avait pris des mesures pour la faire circuler rapidement, on n'avait pu la soustraire au public. Il parut nécessaire d'y répondre. Le 29 mars, les ministres à département se réunirent en conseil avec les ministres d'État. Le duc d'Otrante leur communiqua la déclaration de Vienne en affectant de la considérer comme une pièce apocryphe. Pour appuyer cette assertion peu sérieuse, il fit remarquer, ce qui était assez vrai, que les termes dans lesquels elle était conçue lui donnaient l'apparence d'un libelle plutôt que d'un document émané des chancelleries diplomatiques. Montrant une excitation au meurtre de Napoléon dans des expressions auxquelles les ministres étrangers n'avaient probablement pas voulu donner une portée aussi odieuse, mais qu'on pouvait certainement interpréter ainsi, il dit qu'il n'était pas possible que les ministres de l'empereur d'Autriche eussent apposé leur signature à un acte qui appelait l'assassinat sur le gendre de leur souverain et que ceux de l'Angleterre eussent pris part à une provocation aussi peu conforme aux lois de leur pays. Il en tira la conclusion que cette pièce, également contraire à la religion et à la morale et injurieuse pour la loyauté des souverains étrangers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devait être l'œuvre de folliculaires soudoyés par M. de Talleyrand dont les courriers l'avaient apportée en France. Sur la proposition du duc d'Otrante, la déclaration fut renvoyée à l'examen d'un comité composé des présidents des quatre sections du Conseil d'État, MM. Defermon, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Boulay (de la Meurthe) et le général Andréossy.

Le 2 avril, ce comité présenta au conseil des ministres un rapport rédigé par le comte Boulay (de la Meurthe). Comme le duc d'Otrante, il affectait de ne pas croire à l'authenticité de la déclaration. « Les plénipotentiaires, » signataires du traité de Paris, disait-il, savent que Napoléon y a été reconnu comme conservant le titre d'empereur et comme souverain de l'île d'Elbe; ils l'auraient » désigné par ses titres et ne se seraient écartés, ni dans » le fond, ni dans la forme, des respectueux égards qu'ils » inspirent. Ils auraient senti que, d'après les lois des » nations, le prince le moins fort par l'étendue ou la population de ses États jouit, quant à son caractère politique et civil, des droits appartenant à tout prince souverain à l'égal du monarque le plus puissant et que » Napoléon, reconnu prince souverain par toutes les » puissances, n'était pas plus qu'aucune d'elles justiciable » du Congrès de Vienne... » Après ces considérations préliminaires, le rapport, pour justifier l'Empereur d'être revenu sur son abdication consacrée par le traité de Fontainebleau, énumérait ainsi huit violations de ce traité commises par ses ennemis. « L'impératrice Marie-Louise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» et son fils devaient obtenir des passe-ports et des escortes » pour se rendre auprès de l'Empereur, et ils s'en voyaient » violemment séparés. La sûreté de Napoléon et de la » famille impériale était garantie, et des assassins avaient » été soudoyés pour attenter à leurs jours. Les duchés de » Parme et de Plaisance revenaient en toute propriété à » Marie-Louise et à ses descendants, on promettait un » établissement hors de France au prince Eugène, et ni » Marie-Louise, ni le prince Eugène n'avaient rien obtenu. » L'Empereur stipulait, en faveur des braves de l'armée, » la conservation des domaines du Mont Napoléon ; il » réservait, sur le domaine extraordinaire et sur les fonds » restants de sa liste civile, des moyens de récompenser » ses serviteurs et les soldats qui s'attachaient à sa des- » tinée, et tout avait été spolié. On avait agi de même pour » les biens meubles et immeubles de la famille impériale. » Deux millions étaient annuellement affectés à l'Empe- » reur et deux millions cinq cent mille francs à sa famille, » et ces engagements n'avaient pas été tenus. L'île d'Elbe, » enfin, était assurée en toute propriété à Napoléon, et l'on » se proposait au Congrès de le transférer à Sainte-Lucie » ou à Sainte-Hélène. » La plupart des griefs ainsi indiqués n'étaient que trop bien fondés. Pour ménager les puissances, l'auteur du rapport avait soin de présenter ceux même de ces griefs qui résultaient d'actes du Congrès comme l'effet d'une condescendance imprudente aux instances des Bourbons. Il mettait en contraste, avec les menaces et les provocations à l'assassinat dirigées contre Napoléon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la modération de son langage à l'égard du Roi et des princes, les ordres donnés par lui pour les préserver de toute violence. Il s'attachait ensuite à écarter l'idée que l'Empereur, en quittant l'île d'Elbe, eût été déterminé par des motifs purement personnels. « Napoléon, disait-il, se » serait encore sacrifié pour le peuple français duquel il se » fait gloire de tout tenir, à qui il veut s'en rapporter, à » qui seul il veut répondre de ses actions et dévouer sa » vie... Mais il espérait pour la nation le maintien de tout ce » qu'elle avait acquis par vingt-cinq années de combats » et de gloire, l'exercice de sa souveraineté dans le choix » d'une dynastie et dans la stipulation des conditions aux- » quelles elle serait appelée à régner... Loin de là, toute idée » de la souveraineté du peuple a été écartée, le principe » sur lequel a reposé toute la législation politique et civile » depuis la Révolution a été écarté également; la France a » été traitée comme un pays révolté, reconquis par les » armes de ses anciens maîtres et asservi de nouveau à » une domination féodale... C'est dans de telles circons- » tances que l'empereur Napoléon a quitté l'île d'Elbe. » Tels sont les motifs de la détermination qu'il a prise... » Il est venu délivrer la France, et c'est aussi comme libé- » rateur qu'il y est reçu. » La dernière partie du rapport tendait à démontrer que la révolution du 20 mars pouvait parfaitement se concilier avec le maintien de la paix et de l'ordre établi en ce moment en Europe. « Que veut » Napoléon, disait le comité, et que veut le peuple fran- » çais? L'indépendance de la France, la paix intérieure,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de » Paris. Qu'y a-t-il donc de changé dans l'état de l'Eu- » rope? Il n'y a rien de changé si, quand la France est » occupée de préparer le nouveau pacte social qui garan- » tira la liberté des citoyens et le triomphe des idées » généreuses, on ne la force pas à se distraire, pour com- » battre, de ces pacifiques pensées et des moyens de pros- » périté intérieure auxquels le peuple et son chef veulent » se consacrer dans un heureux accord; il n'y a rien de » changé si, quand la nation française ne demande qu'à » rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coali- » tion ne la force pas de défendre, comme elle a fait » en 1792, sa volonté, ses droits, son indépendance et le » souverain de son choix. »

Ce rapport, qui fut inséré quelques jours après au *Moniteur* avec celui du duc d'Otrante, était, à vrai dire, le manifeste de la Révolution au moins autant que celui de l'Empereur; c'était un appel à l'opinion plutôt qu'aux cabinets qui, en ce moment, avaient déjà conclu le traité d'alliance offensive contre Napoléon.

Le gouvernement français, cependant, saisissait toutes les occasions de déclarer qu'il désirait la paix et qu'il acceptait complétement les conditions du traité de Paris. Toutes les proclamations, tous les discours de l'Empereur étaient conçus dans ce sens. Les relations diplomatiques étaient complétement rompues entre la France et le reste de l'Europe. Le 20 mars, au moment où Napoléon était arrivé à Paris, les ambassadeurs et les envoyés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étrangers en étaient déjà partis; le baron de Vincent, ministre d'Autriche, et M. Boudiakin, chargé d'affaires de Russie, s'y trouvaient seuls encore parce qu'ils ne s'étaient pas pourvus à temps des passe-ports nécessaires pour obtenir des chevaux de poste. Le duc de Vicence leur ayant fait demander un entretien, ce n'est pas sans beaucoup d'hésitation qu'ils s'étaient décidés à le voir dans des maisons tierces et comme simples particuliers. Il s'était efforcé de les convaincre des intentions pacifiques de Napoléon. L'envoyé autrichien n'avait pas dissimulé sa conviction que les alliés ne consentiraient pas à le laisser régner, mais on prétend qu'il avait été un peu moins positif sur ce qui concernait le Prince impérial et il avait consenti à se charger d'une lettre pour Marie-Louise à qui l'Empereur écrivait bien inutilement par toutes les occasions qui s'offraient à lui. Quant au chargé d'affaires de Russie, le duc de Vicence, dans l'espoir de semer la division entre les alliés, lui avait donné connaissance du traité conclu à Vienne le 3 janvier entre la la France, l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie et la Prusse; il n'avait pu, à la vérité, lui en montrer l'instrument même, que M. de Jaucourt avait emporté avec lui en quittant la France à la suite du Roi, mais il lui en avait fait connaître la substance d'après le témoignage d'un employé du ministère des affaires étrangères. L'empereur Alexandre, à ce qu'on assure, avait d'abord refusé d'ajouter foi à cette révélation que n'appuyait aucune preuve écrite. Le hasard ayant bientôt après fait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tomber entre ses mains une copie authentique du traité, il témoigna une grande indignation de ce qui lui paraissait, de la part des trois cours et surtout de la France, un acte d'ingratitude envers lui, mais il protesta qu'il n'en persévérerait pas moins dans la ligne de conduite qu'il avait adoptée en vue des grands intérêts de l'Europe.

Le 4 avril, Napoléon écrivit aux souverains une lettre par laquelle il leur notifia son retour en France en présentant les derniers événements comme l'œuvre d'une puissance irrésistible, celle de la volonté d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. « La dy-
» nastie que la force avait rendue au peuple français,
» y disait-il, n'était point faite pour lui. Les Bourbons
» n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments ni à ses
» mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix ap-
» pelait un libérateur... Je suis venu, et du point où j'ai
» touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté
» jusqu'au sein de ma capitale... Le rétablissement du
» trône impérial était nécessaire au bonheur des Fran-
» çais ; ma plus douce pensée est de le rendre en même
» temps utile au repos de l'Europe. Assez de gloire a illus-
» tré successivement les drapeaux des diverses nations ;
» une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux sou-
» verains et je suis le premier à y entrer. Après avoir
» présenté au monde le spectacle des grands combats,
» il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre
» rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre
» lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» France se plaît à proclamer ce noble but de tous ses » vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invio- » lable de sa politique sera le respect le plus absolu de » l'indépendance des autres nations. »

Cette lettre ne fut pas reçue. Les courriers du duc de Vicence, arrêtés à Kehl, à Mayence, à Turin, ne purent continuer leur route.

Tout effort pour dissimuler plus longtemps la véritable situation extérieure eût été aussi ridicule qu'inutile. Napoléon se décida à faire publier dans le *Moniteur* un rapport du duc de Vicence où ce ministre avouait que les gouvernements étrangers se refusaient à toute communication, à toute explication et que leurs actes annonçaient la volonté de la guerre.

Dès le 31 mars, en effet, une convention militaire conclue entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie avait ordonné la formation de trois grandes armées d'opérations : la première, de trois cent quarante mille hommes, sous le commandement du prince de Schwarzenberg, et composée d'Autrichiens, de Bavarois et d'autres Allemands, devait opérer sur le haut Rhin ; la seconde, commandée par le duc de Wellington et le maréchal prince Blücher et formée de deux cent cinquante mille Anglais, Belges, Hanovriens, Saxons et Prussiens, devait se réunir dans les Pays-Bas où se trouvaient déjà des forces considérables ; la troisième, de deux cent mille hommes fournis par la Russie et qui ne pouvaient entrer en ligne qu'assez tardivement, était destinée à attaquer la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France du côté du Rhin moyen, occupant ainsi entre les deux autres une position intermédiaire. Le gouvernement anglais avait conçu l'espoir que le duc de Wellington serait investi, sinon du commandement en chef de toutes les forces appelées à combattre dans les Pays-Bas, au moins de celui des contingents du nord et du centre de l'Allemagne, la Prusse exceptée; mais, dans le grand conseil de guerre où les princes et les généraux réglèrent la distribution des forces alliées, cet avis fut vivement combattu par le représentant de la Prusse qui prétendit qu'on ne pourrait jamais persuader aux peuples de ces contrées qu'ils combattaient pour une cause nationale si on leur donnait un chef étranger. On prit un terme moyen: ces contingents furent incorporés, en partie, comme les Hanovriens, à l'armée anglaise à laquelle on réunit aussi les Belges et les Hollandais, en partie, comme les Saxons, à l'armée prussienne.

Ces trois armées, qui comptaient ensemble huit cent mille hommes, n'absorbaient pas encore toutes les forces de la coalition. Toutes les puissances secondaires accédèrent l'une après l'autre au traité du 25 mars. La Suisse elle-même, au mépris de la neutralité qui est la base de son existence politique, y adhéra, promit par une convention formelle d'empêcher sur sa frontière tout mouvement des troupes françaises qui pourrait nuire aux coalisés et s'engagea, en cas d'urgence, à livrer passage à ces derniers sur son territoire.

L'Angleterre, comme dans les précédentes coalitions,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conclut avec ses alliés des traités de subsides sans lesquels la plupart d'entre eux eussent été hors d'état de mettre leurs forces en mouvement avec la rapidité nécessaire. On put bientôt calculer que Napoléon aurait à combattre un million de soldats. Jamais le monde n'avait vu de pareils armements.

Le cabinet de Londres était encore cette fois à la tête de l'alliance européenne. Aucune puissance ne faisait des vœux plus vifs et plus sincères, non-seulement pour la chute de Napoléon, mais pour le rétablissement du trône des Bourbons. Sur ce dernier point, cependant, la position particulière du gouvernement britannique lui imposait des ménagements de forme qui causaient quelque embarras aux ministres. Même sous une administration tory, la royauté sortie de la révolution de 1688 ne pouvait proclamer ouvertement l'intention d'intervenir dans les affaires d'un peuple étranger, au nom du principe de la légitimité absolue, pour le contraindre à reprendre un gouvernement renversé par une révolution intérieure. Dans le Parlement, dans la Chambre des communes surtout, l'opposition, abandonnée, il est vrai, par une portion de ses adhérents habituels tels que lord Grenville et l'éloquent Grattan, se déclara contre la guerre avec une extrême véhémence. Plusieurs discussions très-vives eurent lieu à ce sujet dans le cours des mois de mars et d'avril. M. Whitbread faisait remarquer que Napoléon, loin de penser à attaquer personne, témoignait les intentions les plus pacifiques; il disait qu'il serait souverainement déraisonnable de prodi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guer l'or et le sang de l'Angleterre pour contraindre une nation à subir de nouveau des princes qu'elle avait expulsés; il demandait ce qu'avait entendu le Congrès en déclarant que Napoléon n'avait plus *d'existence légale*, qu'il était *hors de la protection des lois*, et si cette théorie n'était pas une provocation à l'assassinat. Sir Francis Bardett, alors l'oracle et l'idole du parti radical, s'exprimait ainsi : « Je ne vois d'autres motifs de guerre que le réta-
» blissement des Bourbons sur le trône de France, mais je
» voterai éternellement contre un tel principe qu'il est
» impossible de justifier. On appelle le débarquement de
» Bonaparte un *envahissement*. A-t-on jamais vu trente
» millions d'hommes *envahis* par un seul?... Il a été reçu
» comme un libérateur. Le peuple français déteste l'ancien
» régime... Le Roi n'a pas été fidèle à ses promesses... Il a
» voulu tromper la nation... Ce serait une chose horrible
» que de faire la guerre à un peuple pour le forcer d'ac-
» cepter un souverain qu'il repousse. La cause des Bour-
» bons a déjà coûté trop de sang et d'argent à la Grande-
» Bretagne... »

Tels étaient les arguments principaux de l'opposition. Elle s'efforçait aussi de faire voir, dans le régime constitutionnel promis par Napoléon à la France, une garantie contre l'ambition agressive qu'on pouvait redouter de sa part.

Lord Castlereagh répondait que le retour de Napoléon en France, au mépris de ses engagements, était une insulte faite aux gouvernements qui avaient signé le traité de Fon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tainebleau, que s'il parlait de paix en ce moment parce qu'il se sentait faible, il ne se proposait certainement de la maintenir que jusqu'au jour où il trouverait une occasion favorable de troubler de nouveau l'Europe, qu'avec un tel homme il y avait moins de danger à se jeter immédiatement dans les hasards de la lutte qu'à s'endormir dans une vaine sécurité, que son rétablissement sur le trône n'était pas, comme on voulait le faire croire, le résultat d'une sorte de réélection populaire, mais l'œuvre d'une armée corrompue, mécontente de la demi-solde à laquelle la pacification générale l'avait réduite, qu'on tomberait dans une erreur funeste si l'on se persuadait que Bonaparte pourrait être contenu par une Constitution qui limiterait son pouvoir et l'empêcherait de suivre l'impulsion de son caractère d'accord avec les vœux de cette foule d'officiers dont la guerre seule pouvait satisfaire les espérances d'avancement et de fortune et avec les désirs de l'armée tout entière, que la France elle-même, séparée de l'armée, avait intérêt à maintenir le traité violé par Bonaparte, qu'il se pouvait cependant que les Français, épuisés par tant de révolutions, fussent en ce moment plus disposés à se soumettre à un usurpateur qu'à faire de grands efforts pour se délivrer de lui et que Bonaparte réussît même à les entraîner à sa suite dès qu'il aurait organisé son gouvernement et son armée, mais qu'il ne fallait pas leur laisser le choix du moment et du terrain, que s'ils ne voulaient pas se réunir à l'Europe combattant pour leur délivrance aussi bien que pour la sûreté générale, ils recueilleraient le fruit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

amer de leur coupable faiblesse en subissant toutes les calamités de la guerre, qu'au surplus les alliés, décidés à renverser un gouvernement inconciliable avec le repos du monde et à faire respecter les traités, ne se proposaient nullement d'en imposer un autre à la France, que la restauration des Bourbons était sans doute fort désirable, mais qu'elle n'était pas le but de la guerre et qu'on n'en ferait pas la condition absolue d'un arrangement.

Lord Castlereagh essaya aussi de réfuter l'interprétation qui présentait la déclaration du Congrès comme un appel à l'assassinat de Napoléon, mais il lui fut assez difficile d'expliquer ce qu'elle voulait dire.

Un vote de désapprobation, proposé par M. Whitbread, fut rejeté à la majorité de deux cent soixante-treize voix contre soixante-douze. A la Chambre des lords, une motion semblable appuyée par lord Grey, qui alléguait en faveur de Napoléon les nombreuses atteintes portées par les alliés au traité de Fontainebleau, n'eut pas plus de succès.

Les ministres qui, d'ailleurs, affectaient encore en ce moment de dire que la question de la guerre n'était pas formellement décidée et que le gouvernement se concertait avec les autres puissances sur les moyens de préserver la sûreté générale de l'Europe et de la rendre permanente, pouvaient donc compter sur l'appui du pays représenté par l'immense majorité du Parlement, mais le parti de la paix comptait pourtant des fauteurs dans une portion considérable de la population, dans celle surtout qui incli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nait aux idées radicales et révolutionnaires ; il dominait dans la cité, il se manifestait par des pétitions nombreuses et il avait dans la presse des organes accrédités. Les débats qui venaient d'avoir lieu ne pouvaient manquer de se renouveler, et il était évident que si la guerre tournait mal, si seulement elle se prolongeait assez pour aggraver beaucoup les charges énormes qui pesaient sur l'Angleterre, la position du cabinet deviendrait très-difficile. Il lui importait donc d'éviter tout ce qui aurait pu fournir un prétexte tant soit peu fondé aux attaques de ses adversaires. Dans cette pensée, en envoyant à Vienne la ratification du traité du 25 mars, lord Castlereagh avait cru devoir y joindre une déclaration que lord Clancarty, le premier des plénipotentiaires anglais au Congrès depuis le départ du duc de Wellington, fut chargé de remettre aux ministres alliés, et qui avait pour but de répondre au reproche de faire la guerre pour le rétablissement des Bourbons. « Le soussigné, disait-elle, en » échangeant les ratifications du traité du 25 mars..., a » reçu l'ordre de déclarer que l'article 8 dudit traité, par » lequel Sa Majesté Très-Chrétienne est invitée d'y accéder, » doit être entendu comme liant les puissances contrac- » tantes, sous des principes de sécurité mutuelle, à un » commun effort contre la puissance de Napoléon Bona- » parte, en exécution de l'article 3 du traité, mais qu'il » ne doit pas être entendu comme obligeant Sa Majesté » Britannique à poursuivre la guerre dans le but d'im- » poser à la France aucun gouvernement particulier. Quel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» que sollicitude que le prince régent doive apporter à
» voir Sa Majesté Très-Chrétienne rendue au trône, et quel-
» que désir qu'il ait de contribuer conjointement avec ses
» alliés à un événement aussi heureux, il se croit néan-
» moins appelé à faire cette déclaration, tant par la con-
» sidération de ce qui est dû aux intérêts de Sa Majesté
» Très-Chrétienne en France que conformément aux prin-
» cipes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé inva-
» riablement sa conduite. »

Un tel langage manquait de franchise autant que de clarté. Pour rassurer Louis XVIII contre les inductions décourageantes qu'il aurait pu en tirer, lord Castlereagh lui fit dire qu'il ne fallait pas y voir un témoignage d'indifférence pour la cause des Bourbons, que, bien loin de là, dans l'opinion du prince régent et de son gouvernement, la paix de l'Europe dépendait de leur rétablissement, mais que malgré la disposition du Parlement et de la nation britannique à y coopérer de tous leurs moyens, on aurait risqué, en s'engageant d'une manière absolue à y travailler, de faire naître des dissentiments et des obstacles. Lord Castlereagh faisait entendre, de plus, que comme les ennemis du gouvernement du Roi s'étaient attachés à persuader à la France qu'il avait été et qu'il était imposé de force par les étrangers, il pourrait être à propos que Louis XVIII déclarât solennellement que les armées alliées étant au moment d'entrer sur le territoire français pour combattre Napoléon dont la destruction était l'intérêt du genre humain, il ne consentirait pas que les puis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sances étrangères intervinssent dans les affaires intérieures du pays et qu'il ne voulait compter, pour le rétablissement de son autorité, que sur l'affection de ses sujets.

Napoléon, cependant, à défaut de communications officielles auxquelles se refusaient les cours alliées, recourait à des expédients multipliés pour obtenir d'être entendu avant qu'on ne procédât à l'exécution de la sentence portée contre lui. On dit qu'à sa demande, la reine Hortense, à qui Alexandre avait témoigné l'année précédente une très-grande bienveillance, lui écrivit pour essayer d'ébranler sa résolution; on parle aussi de démarches analogues tentées par l'intermédiaire de la grande-duchesse de Bade, Stéphanie de Beauharnais, et du prince Eugène, qui se trouvait alors à Vienne. Tout fut inutile. Un homme de lettres célèbre alors, Ginguené, lié de longue date avec le colonel Laharpe, alla le trouver en Suisse pour essayer d'agir par lui sur son illustre et puissant élève; il n'eut pas plus de succès.

On manque de détails certains et positifs sur les démarches que je viens de rappeler. Ce qui n'est pas douteux, c'est le grand nombre d'agents officieux que Napoléon envoya successivement à l'étranger pour s'assurer autant que possible des intentions des alliés et essayer de les modifier. C'était sur Vienne qu'il portait son principal effort, tant parce que la plupart des souverains et des ministres s'y trouvaient réunis que parce qu'il s'opiniâtrait à croire ou à vouloir faire croire que, du côté de l'Autriche, il y avait encore quelques chances d'arrangement. Ceux de ces agents qu'on pouvait considérer comme les véritables

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

organes de sa pensée, comme sincèrement dévoués à ses intérêts, le général de Flahault, le chambellan comte de Stassart, n'obtinrent pas l'autorisation de pénétrer jusqu'à Vienne; arrêtés, le premier à Stuttgardt, le second à Munich, ils durent reprendre la route de France, et les lettres dont ils étaient chargés pour Marie-Louise, pour les empereurs, pour M. de Metternich, transmises à leur destination, furent lues en plein Congrès. On se montra moins rigoureux envers d'autres émissaires qu'on supposait être les organes, moins de Napoléon lui-même que du duc d'Otrante ou de quelqu'un des partis entre lesquels la France était alors divisée, peut-être même des royalistes, et auxquels, en effet, Napoléon n'avait eu recours que parce qu'il tenait avant tout à faire parvenir à Vienne ses communications, dussent ceux qui les portaient y travailler contre lui. C'est ainsi que M. de Montrond, ami de M. de Talleyrand, homme de beaucoup d'esprit et intrigant consommé, vit s'ouvrir devant lui les portes qui s'étaient fermées devant M. de Flahault. Napoléon avait pensé que s'il y avait quelque possibilité d'exercer de l'influence sur M. de Talleyrand, c'était par lui, qu'en tout cas ce dernier se servirait probablement de son intermédiaire pour communiquer avec ses amis de France et qu'en le surveillant à son retour, en saisissant, au besoin, les papiers qu'il rapporterait avec lui, on pourrait se procurer d'utiles renseignements. S'il faut ajouter foi aux informations que M. de Talleyrand transmit à Louis XVIII sur cette mission, M. de Montrond, qu'il supposait avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été envoyé par certains serviteurs de Napoléon plutôt que par Napoléon lui-même, n'était muni d'aucune dépêche, il était seulement chargé d'entretenir verbalement M. de Metternich et M. de Nesselrode pour savoir par eux si, en effet, les puissances étaient irrévocablement décidées à employer la force pour renverser en France le régime impérial; il devait demander aussi à M. de Talleyrand s'il pouvait bien se résoudre à provoquer la guerre contre la France. M. de Talleyrand lui fit cette simple réponse : « Lisez la déclaration du Congrès, elle ne contient pas un » mot qui ne soit mon opinion. Ce n'est pas, d'ailleurs, » contre la France que l'on veut faire la guerre, c'est » contre l'homme de l'île d'Elbe. » M. de Metternich, à qui il parla d'une régence en faveur du fils de Napoléon, lui dit nettement que l'Autriche n'en voulait pas. M. de Nesselrode, pressé par lui de s'expliquer sur les intentions de l'empereur Alexandre, lui répondit : « La destruction de Bonaparte et des siens. » On lui fit connaître le traité du 25 mars, l'état des forces destinées à en exécuter les stipulations, et il repartit aussitôt pour Paris.

Telle était la version de M. de Talleyrand. Il se peut qu'il n'ait pas voulu dire au Roi tout ce qu'il savait des résultats de la mission de M. de Montrond, il se peut même qu'il n'ait pas tout su. Quelques indices permettent de penser que, dans les entretiens des ministres étrangers avec l'émissaire français, on lui avait laissé entrevoir que Napoléon une fois écarté, les puissances pourraient ne pas insister pour le rétablissement pur et simple des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bourbons, que dans le cas même où Louis XVIII serait replacé sur son trône, on pourrait prendre des mesures pour le soustraire à l'influence funeste des princes de sa famille et qu'on pourrait aussi donner la couronne au duc d'Orléans ou à un prince étranger choisi par la nation ou même au jeune Napoléon. Il paraît que M. de Montrond, rentré en France, s'exprimait assez ouvertement dans ce sens. La police impériale ne fit pourtant rien pour se saisir de lui ni de ses papiers : outre que Fouché le couvrait de sa protection, on avait compris, en y réfléchissant davantage, qu'un homme aussi avisé, s'il était entré en effet dans quelque intrigue compromettante, avait sans aucun doute pris ses mesures pour ne pas fournir contre lui même des pièces de conviction. Ses propos donnèrent pourtant l'éveil à l'esprit soupçonneux de Napoléon.

Plusieurs motifs pouvaient engager les alliés à ne pas décourager d'une manière absolue les hommes qui redoutaient en France le retour de l'ancien régime plus qu'ils ne tenaient à la personne de Napoléon. Leur laisser entrevoir des solutions intermédiaires, c'était un moyen presque assuré de jeter la division dans les partis en ce moment ralliés sous l'étendard tricolore, c'était se réserver une issue honorable, une voie de transaction pour le cas toujours possible, malgré l'immensité des forces dont on disposait, où les succès de la coalition ne seraient ni complets, ni promptement décisifs. Nous avons vu, d'ailleurs, que l'Angleterre ne pouvait faire ostensible-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment du rétablissement des Bourbons la condition absolue de la paix ni même le but avoué de la guerre. Enfin, ce qui n'était, suivant toute apparence, de la part des autres cabinets, du cabinet de Londres surtout, qu'une manœuvre, un calcul de prévoyance, répondait chez l'empereur Alexandre à un revirement d'idées aussi singulier que caractéristique. Ce prince, naguère si animé en faveur de Louis XVIII, était déjà revenu aux préventions qui, l'année précédente, lui avaient inspiré tant de doutes sur la possibilité de rétablir l'ancienne royauté, aux appréciations sévères, hostiles même, qu'on l'avait si souvent entendu exprimer sur la politique de la Restauration.

Les ministres des grandes cours s'occupaient alors de la rédaction d'un nouveau manifeste en réponse à ceux du gouvernement français. Il était question d'y déclarer que l'Europe prenait les armes pour l'anéantissement de la puissance de Napoléon. Sur ce point, tout le monde était d'accord, mais devait-on faire entendre aussi, en termes plus ou moins formels, que le rétablissement de la royauté légitime était le but de la coalition? A cet égard, on s'entendait moins. Ne pas indiquer ce but, disaient les uns, ce serait décourager les royalistes et donner confiance au jacobinisme. L'indiquer, disaient les autres, c'est rattacher à Napoléon des hommes qu'on ne peut séparer de lui qu'en leur faisant espérer des concessions. Ce dernier avis était celui des Russes, et ils avaient déjà préparé un projet de manifeste conçu dans ce sens;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les Anglais, malgré les ménagements de forme auxquels ils étaient obligés, inclinaient dans le sens opposé.

L'empereur Alexandre désira avoir un entretien avec lord Clancarty, le chef de l'ambassade anglaise et personnellement un des plus chauds adhérents de la cause des Bourbons. Il lui demanda pourquoi il n'approuvait pas le manifeste projeté. « Parce qu'il ne dit pas tout ce qu'il » doit dire, répondit lord Clancarty. Ce n'est pas assez » de renverser Bonaparte, il ne faut pas ouvrir la porte » aux jacobins qui sont pires que lui. — Ils ne sont à » craindre que comme ses auxiliaires, reprit l'Empereur, » il faut les en détacher. Lui tombé, ils ne lui succéderont pas. Renversons-le d'abord, j'y consacrerai toutes » mes forces. Ajournons toute déclaration au moment où » on approchera de la France. Mais il faut s'entendre sur » ce qu'on fera, Bonaparte une fois renversé ; prévoir les » conséquences, pourvoir à la tranquillité de l'Europe » qui ne peut être tranquille tant que la France ne le sera » pas, et elle ne le sera qu'avec un gouvernement qui » convienne à tout le monde. » Lord Clancarty ayant rappelé que la France était naguère heureuse sous un Roi qui avait pour lui les vœux de la nation, « Oui, répliqua » l'Empereur, de la portion qui n'a été que passive, qui » ne sait que gémir des révolutions sans en empêcher » aucune, mais l'autre partie, la seule qui se montre, qui » agisse, qui domine le pays, se soumettra-t-elle au gouvernement qu'elle vient de trahir, lui sera-t-elle fidèle? » Le lui imposerez-vous malgré elle, par une guerre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» d'extermination peut-être sans terme? Seriez-vous sûr
» du succès? » L'ambassadeur fit l'observation que le devoir finissait sans doute où commençait l'impossibilité, mais que jusque-là celui des puissances était de soutenir les droits d'un souverain légitime et de ne pas les ébranler en discutant la question de savoir s'il fallait les abandonner. « Nos premiers devoirs, s'écria l'Empereur, sont
» envers nous-mêmes et envers nos peuples. La restaura-
» tion du gouvernement du Roi fût-elle facile, si l'on n'é-
» tait pas assuré de sa stabilité, on ne ferait, en le rétablis-
» sant, que préparer à la France et à l'Europe de nouvelles
» catastrophes. Le cas échéant, nous trouverions-nous
» réunis comme aujourd'hui? Aurions-nous un million
» de soldats? Quelle probabilité y a-t-il qu'avec les mêmes
» éléments le gouvernement du Roi serait plus stable? Le
» rétablissement du Roi que nous désirons tous, moi en
» particulier, pouvant rencontrer des obstacles insurmon-
» tables, il faut les prévoir, se mettre en mesure. L'année
» dernière, on aurait pu établir la régence, elle m'avait
» paru pouvoir concilier tous les intérêts, mais Marie-
» Louise, à qui j'en ai parlé, ne veut à aucun prix retour-
» ner en France, ne désire pour son fils qu'un établisse-
» ment en Autriche. L'Autriche n'y songe plus, ne le veut
» plus. D'ailleurs, la situation n'est plus la même. Je ne
» vois de propre à tout concilier que le duc d'Orléans.
» Français, Bourbon, mari d'une Bourbon, il a des fils, il
» a servi la cause constitutionnelle, porté les trois cou-
» leurs qu'on n'eût jamais dû quitter, je l'ai souvent dit à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Paris. Il réunirait tous les partis. Ne le pensez-vous pas? » Quelle serait là-dessus l'opinion de l'Angleterre? » Lord Clancarty ainsi interpellé répondit qu'il ne pouvait préjuger les sentiments de sa cour sur une idée toute nouvelle pour lui, mais qu'à son avis il serait très-dangereux de déserter la légitimité pour une usurpation quelconque. L'Empereur l'ayant invité à en écrire à Londres, il le fit, non sans plaider chaudement la cause de la branche aînée des Bourbons. M. de Metternich, informé de cet entretien, exprima l'opinion que la question soulevée par le monarque russe était au moins intempestive et qu'il ne fallait pas faire d'hypothèses, mais attendre l'événement. M. de Talleyrand, à qui l'ambassadeur d'Angleterre fit part de ce que lui avait dit l'empereur Alexandre, ne manqua pas d'en instruire Louis XVIII.

Déjà, le cabinet russe avait fait insérer dans la *Gazette de Francfort*, dont il disposait, un article qui produisit une forte sensation. On y lisait que les puissances, décidées à renverser Napoléon, ne prétendaient pas, d'ailleurs, se mêler du régime intérieur de la France et qu'elle serait libre de se donner le gouvernement qu'elle voudrait. Aucun des alliés d'Alexandre ne partageait pourtant l'indifférence qu'il paraissait éprouver pour les Bourbons, tous, en réalité, désiraient leur restauration comme la meilleure garantie de la paix, mais tous aussi, cela est digne de remarque, étaient d'avis que le seul moyen qu'eût Louis XVIII de rétablir ses affaires, c'était de rallier les partis en leur assurant sans distinction les avantages

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du régime constitutionnel et en ne permettant plus aux princes de sa famille d'exercer sur le gouvernement l'influence déplorable qui l'avait frappé de tant d'impopularité. On lui faisait donner le conseil de publier sans retard, avant la réunion de l'assemblée du Champ de Mai, convoquée par Napoléon, une proclamation dans laquelle, rejetant sur ses ministres les fautes du passé, il annoncerait la formation d'un nouveau cabinet et donnerait des garanties à toutes les opinions.

M. de Talleyrand mettait un empressement marqué à se rendre auprès du Roi l'intermédiaire de ces avis qui s'accordaient avec sa manière de voir et avec les intérêts de sa position personnelle. Il lui racontait, dans sa correspondance confidentielle, que l'empereur Alexandre voyait la cause principale des dernières catastrophes dans l'action exercée par les princes dont les sentiments et les vœux étaient inconciliables avec ceux de la nation et dans l'entrée au ministère d'hommes très-estimables sans doute, mais qui, devenus étrangers à la France par vingt-cinq années d'émigration ou de retraite et manquant complétement d'expérience, avaient fait beaucoup de mal. L'Empereur, disait-il encore, remarquait que celui des ministres qui avait excité le plus de plaintes de la part de tous les partis était précisément celui qui jouissait au plus haut degré de la faveur du Roi. Il s'agissait de M. de Blacas.

Pour résumer en peu de mots ce qu'était alors la situation de l'Europe à l'égard de la France, on peut dire que les coalisés voulaient le rétablissement des Bourbons, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'empereur Alexandre lui-même, malgré ses hésitations et ses variations, n'était pas disposé à rompre ouvertement sur ce point avec ses alliés, que cependant, pour des motifs très-divers, on répugnait généralement à faire de ce rétablissement le but direct de la grande alliance, la condition absolue de la paix, qu'on voulait réserver toutes les chances de l'avenir, mais qu'en ce qui concernait Napoléon, on était unanime pour ne pas poser les armes avant de l'avoir renversé.

Les Prussiens étaient ceux dont le langage laissait le moins de doute à cet égard. Le roi de Prusse disait dans une proclamation : « Reprenons de nouveau les armes, » entrons encore une fois en lutte contre Napoléon et ses » adhérents. Cet homme qui, pendant dix années, a versé » des maux infinis sur les peuples, a été ramené en France » par une conspiration perfide ; le peuple déconcerté n'a » pu résister à ses partisans armés, à des soldats parjures. » L'Europe est menacée de nouveau, elle ne peut laisser » sur le trône l'homme qui annonce hautement que la » souveraineté du peuple a été le but des guerres qu'il a » successivement renouvelées, l'homme qui a troublé le » monde moral en violant sans cesse sa parole et qui ne » peut donner aucune garantie de ses pacifiques inten- » tions. J'ai ordonné un armement général; la France » elle-même a besoin de secours; toute l'Europe est notre » alliée. »

Ce manifeste, si vif contre Napoléon, parlait d'ailleurs du peuple français avec modération et convenance. Ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentiments n'étaient malheureusement pas ceux de la nation et de l'armée prussienne ni même de la plupart des agents du gouvernement, encore tout animés du fanatisme patriotique et des violentes rancunes qui, pendant la précédente guerre, leur avaient inspiré tant d'énergie. Un des chefs du parti teuton, Justus Grüner, gouverneur des provinces du Rhin, se permit de publier aussi une proclamation dans laquelle il accumula contre la France tout entière les injures et les menaces les plus exorbitantes : « Cette nation, disait-il, si longtemps fière de ses triom-
» phes, et dont nous avons courbé le front orgueilleux
» devant les aigles germaniques, menace de troubler en-
» core le repos de l'Europe. Elle ose oublier que, maîtres
» de sa capitale et de ses provinces, nous devions nous
» indemniser... par un partage que tous les sacrifices
» que nous avons faits rendaient nécessaire et légitime...
» Un pays ainsi livré au désordre de l'anarchie menace-
» rait l'Europe d'une honteuse dissolution si tous les bra-
» ves Teutons ne s'armaient contre lui. Ce n'est pas pour
» lui rendre des princes dont il ne veut pas, ce n'est
» pas dans l'intention de chasser encore le guerrier dan-
» gereux qui s'est mis à leur place que nous armons, c'est
» pour diviser cette terre impie que la politique de nos
» princes ne peut laisser subsister, c'est pour nous in-
» demniser par un juste partage de ses provinces de tous
» les sacrifices que nous avons faits depuis vingt-cinq
» ans pour résister à ses désordres guerriers ; cette fois
» vous ne combattrez plus à vos dépens. La France, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» sa fureur démagogique, a vendu à vil prix des biens
» immenses pour rattacher le peuple à sa cause. Ces biens,
» qu'on ose appeler nationaux, sont illégitimement ac-
» quis. Une sage administration en ressaisira la masse,
» et cette masse fournira... de nobles dotations à tous nos
» braves... Ainsi les princes et les sujets allemands trouve-
» ront, dans le fruit de cette guerre, les premiers des
» vassaux que nos lois courberont à la discipline, les
» seconds des biens fertiles dans un pays que nos baïon-
» nettes maintiendront dans une terreur nécessaire. »

Alors qu'un homme investi de hautes fonctions publiques pouvait se laisser aller à de tels emportements, on peut penser que les fureurs de la presse n'avaient pas de limites. Voici ce qu'on lisait dans le *Mercure du Rhin*, dirigé par le célèbre baron de Stein : « Il faut exterminer cette bande
» de cinq cent mille brigands...; il faut déclarer la guerre
» à toute la nation et mettre hors la loi tout ce peuple sans
» caractère, pour qui la guerre est un besoin... La France
» partagée ou l'esclavage de l'Europe, voilà notre alterna-
» tive. Si nous avons de justes motifs pour vouloir que
» Napoléon disparaisse de la scène politique comme prince,
» nous n'en avons pas de moins grands pour anéantir la
» France comme peuple. Il n'est pas besoin pour cela qu'on
» les égorge, il suffira de leur donner beaucoup de princes
» au lieu d'un empereur et de les organiser à l'instar du
» peuple allemand... Le monde ne peut être en paix tant
» qu'il restera un peuple français; qu'on le change donc
» en peuple de Bourgogne, de Neustrie, d'Aquitaine, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Ils se déchireront entre eux, mais le monde sera tran-
» quille pour des siècles. »

Un thème que la presse allemande et aussi la presse des Pays-Bas développaient avec une complaisance particulière, c'était d'enlever à la France quelques-unes de ses provinces frontières pour en fortifier les États voisins; la Flandre française, disait-on, était un démembrement des Pays-Bas; l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté avaient fait partie jadis de l'empire germanique; la France ne les avait acquises que par la violence et la perfidie; les lui reprendre, ce serait tout à la fois faire acte de justice et donner à l'Europe des barrières, des garanties contre de nouveaux débordements de l'ambition française.

Ces inspirations haineuses ne restèrent pas absolument sans écho dans le cercle de la diplomatie. Des conférences avaient été ouvertes à Vienne entre les ministres des grandes puissances et une députation des États allemands pour régler le mode de leur adhésion au traité d'alliance contre la France. Le plénipotentiaire de Nassau, le baron de Gagern, esprit indépendant et bizarre, après y avoir blâmé les stipulations territoriales du traité de Paris, trop favorables, suivant lui, à la France et injustes pour l'Allemagne, exprima l'espérance que si les Français étaient vaincus, il ne serait plus question de ces stipulations, les forces de la France, même après les retranchements qu'on lui avait fait subir, étant telles encore que l'Europe réunie tout entière était à peine en état de lui tenir tête et le repos du monde pouvant difficilement être assuré tant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle conserverait un triple rang de forteresses acquises depuis deux siècles, non par des voies légitimes, mais par d'artificieuses intrigues et à l'aide des discordes du peuple allemand.

Nous verrons plus tard l'effet de ces conseils passionnés. En ce moment, les principaux cabinets se gardaient bien de laisser entrevoir de pareilles pensées : tout au contraire, ils s'efforçaient de séparer la France de son chef en répétant sur tous les tons qu'ils ne faisaient pas la guerre à la France et que Napoléon était leur seul ennemi.

L'empereur des Français, menacé par une alliance aussi formidable, ne comptait qu'un seul allié, et cet allié devait disparaître avant même que la lutte ne fût véritablement engagée.

Nous avons vu l'attitude prise par le roi Murat à l'époque qui précéda immédiatement le débarquement de Cannes, les projets agités au Congrès pour le détrôner et ceux qu'il avait formés lui-même pour soulever l'Italie contre l'Autriche. J'ai dit aussi que des relations s'étaient établies entre lui et Napoléon. Néanmoins, Murat qui, dans sa position presque désespérée, se croyait permis d'employer contre des adversaires peu scrupuleux la dissimulation et la ruse aussi bien que la force, mais qui était peu capable de mettre la suite et la mesure nécessaires dans un jeu aussi difficile, avait essayé jusqu'au dernier moment de dissimuler ses desseins. Le 5 mars, au moment même où l'on apprenait à Naples que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, il avait fait appeler l'envoyé autrichien pour lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déclarer qu'il resterait fidèle à son alliance avec le cabinet de Vienne. Le 13 encore, le journal officiel de Naples disait que le Roi était en paix avec toutes les puissances, que des motifs de prévoyance l'avaient seuls porté à réunir des troupes sur les frontières et qu'on n'avait à redouter aucun acte d'hostilité. Cependant, tout en ordonnant à son ministre à Vienne de renouveler la déclaration déjà faite à l'envoyé autrichien, tout en donnant à l'Angleterre des assurances semblables, Murat avait chargé un de ses aides de camp d'aller trouver Napoléon et de lui promettre son appui.

Napoléon, s'il faut en croire les assertions contenues dans ses mémoires, en annonçant à Murat son départ de l'île d'Elbe, l'avait invité à ne rien précipiter, à renforcer son armée dans une bonne position en avant d'Ancône et à ne pas oublier que s'il était en mesure d'opérer une utile diversion lorsque les forces des alliés seraient engagées contre la France, une action isolée et trop hâtée l'exposerait à d'infaillibles revers. Néanmoins, le fougueux roi de Naples, apprenant l'entrée de son beau-frère à Grenoble et à Lyon, ne doutant plus de son succès et craignant, dit-on, que s'il tardait davantage à aller se mettre à la tête du mouvement italien, les Français ne lui enlevassent la direction de ce mouvement, s'empressa de jeter le masque. Il fit dire à la cour de Rome que l'Angleterre persistant à ne pas vouloir le reconnaître, il se voyait obligé, pour sa sûreté, de s'unir à Napoléon, et il demanda pour deux des divisions de son armée le passage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à travers le territoire romain, promettant de respecter la personne et l'autorité du Saint-Père. Le Pape, après avoir protesté contre une invasion qu'il n'était pas en état de repousser, partit pour Florence avec les cardinaux. Murat, cependant, s'était mis en marche, et dès le 22 mars sa nombreuse armée pénétra dans les États de l'Église. Sur aucun point elle n'y trouva de résistance. La Toscane aussi fut occupée avec la même facilité. A Bologne et sur d'autres points, les partisans de la liberté et de l'unité de la péninsule se soulevèrent en faveur du monarque napolitain qui, par une proclamation déclamatoire, avait appelé les Italiens à l'indépendance, sans y parler d'ailleurs ni de la France ni de Napoléon, tant ses vues étaient peu arrêtées, tant, dans son naïf machiavélisme, il tenait à se ménager toutes les chances.

Le 30 mars, les Napolitains avaient rencontré à Césène un faible détachement autrichien qui s'était replié après un léger engagement. Le centre et le nord de l'Italie étaient livrés à la plus vive agitation, la cour de Turin elle-même se demandait si le Piémont n'allait pas devenir le théâtre de la guerre. En France, les journaux publiaient les récits les plus exagérés et les plus mensongers sur les progrès de l'armée napolitaine, sur l'accueil enthousiaste que lui faisaient les populations et sur la déroute des Autrichiens, vaincus, disait-on, dans toutes les rencontres et contraints de fuir devant le soulèvement universel du pays.

Jusqu'à ce moment, pourtant, les relations diplomati-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ques n'avaient pas été rompues entre l'Autriche et Murat. Le 8 avril, ses plénipotentiaires au Congrès remirent à M. de Metternich une note par laquelle, tout en protestant encore de sa volonté de ne pas se séparer de l'Autriche, il déclarait que, dans l'état des choses, en présence des mesures militaires adoptées par toutes les puissances, il croyait devoir faire prendre lui-même à ses forces des positions plus étendues, sans pourtant dépasser la ligne de démarcation établie entre son armée et l'armée impériale par des arrangements antérieurs.

Cette communication, dont la mauvaise foi évidente ressortait d'ailleurs de faits accomplis et déjà connus à Vienne, ne pouvait tromper personne. Le cabinet autrichien, jusqu'alors indécis et qui, depuis qu'on avait à combattre un ennemi bien autrement redoutable, s'était même décidé à faire porter à Murat des propositions d'arrangement, prit enfin son parti. Il déclara la guerre à l'imprudent provocateur. Le manifeste qu'il publia à cette occasion avait principalement pour objet d'établir que le roi Joachim avait constamment usé de duplicité et d'artifice dans ses rapports avec l'Autriche qui, au contraire, pour rester fidèle aux engagements contractés avec lui, avait longtemps fermé les yeux sur ses procédés plus qu'équivoques et avait attendu, pour recourir aux armes, que, par l'invasion des États de l'Église, il eût donné le signal des hostilités.

La lutte fut courte. Murat n'avait pas trouvé dans l'Italie centrale et septentrionale tout l'appui auquel il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'était attendu sur la foi de quelques patriotes exaltés et de quelques aventuriers. Son armée était formée, en grande partie, de nouvelles levées, complétement dépourvues de cet élan, de cette solidité, de cette confiance en soi-même sans lesquelles des soldats même nombreux, même doués d'un incontestable courage individuel, ne constituent que des masses impuissantes. Malgré les talents militaires et l'héroïsme du Roi et de quelques uns de ses lieutenants, deux batailles, ou plutôt deux combats livrés dans les premiers jours de mai, à Tolentino et à Macerata, suffirent aux Autrichiens pour la mettre dans une déroute complète. Après avoir vainement tenté de la rallier, Murat, qui avait demandé un armistice au général autrichien sans pouvoir l'obtenir, dut renoncer à toute résistance. Peu de jours après, les Autrichiens entraient à Naples et le roi Ferdinand de Sicile, avec qui le cabinet de Vienne venait de conclure un traité d'alliance, remontait sur le trône que Murat se voyait forcé d'abandonner. Ce dernier s'était embarqué à bord d'un bâtiment de commerce, qui le déposa, le 25 mai, sur la côte de Provence, sur cette même plage de Cannes où un autre débarquement avait eu lieu moins de trois mois auparavant. Il fit demander à Napoléon la permission de se rendre auprès de lui, mais il reçut l'ordre de rester dans le département du Var, soit que l'Empereur des Français, comme il l'a dit depuis, n'osât pas, en l'appelant à Paris et en l'associant aux luttes nouvelles qu'il allait avoir à soutenir, affronter le mécontentement qu'eût excité dans l'armée la présence de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'homme qui avait abandonné, au jour du péril, la cause de la France, soit qu'il cédât, en se refusant à le recevoir, à un sentiment d'irritation personnelle.

Les derniers actes de Murat, en effet, le mépris qu'il avait fait de ses conseils, ne l'avaient guère moins mécontenté que sa défection de l'année précédente. La défaite si prompte et si complète de ce malheureux prince n'eut pas seulement pour résultat d'enlever à la France son unique allié et d'ajouter cent mille soldats aux armées qui se dirigeaient déjà vers les frontières de la France, en permettant à l'Autriche de retirer d'Italie presque toutes ses forces; elle frappa vivement les esprits comme un présage du triomphe complet de la coalition.

Ainsi se termina la carrière politique du brillant aventurier que Napoléon avait placé sept ans auparavant sur le trône de Naples et qui s'était flatté de l'espoir de s'y maintenir en abandonnant son bienfaiteur et son beau-frère. Les alliés ou, pour mieux dire, les deux seules puissances qui eussent pris envers lui des engagements plus ou moins formels pour le détacher de Napoléon, c'est-à-dire l'Autriche et l'Angleterre, avaient agi envers lui, comme nous l'avons vu, avec bien peu de générosité et même avec peu de loyauté dès qu'elles n'avaient plus eu besoin de ses secours. Les procédés de ces deux puissances devinrent, dans le Parlement britannique, l'objet d'attaques assez vives de la part de l'opposition. Lord Castlereagh essaya de les réfuter en prouvant, à l'aide de documents puisés dans les archives du gouvernement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

français et communiqués par les ministres de Louis XVIII, que Murat n'avait jamais adhéré de bonne foi à la coalition et qu'au moment même où il paraissait engagé avec elle il entretenait des relations secrètes avec l'ennemi commun. Ces documents semblaient constituer une preuve péremptoire. Cependant, le *Moniteur* affirma qu'ils avaient été falsifiés, et pour quelques-uns au moins on peut croire qu'il disait vrai.

Napoléon n'avait plus en Europe que des ennemis, car il n'avait pas été permis à un seul des gouvernements de rester neutre. C'était de la France seule qu'il devait tirer les moyens de faire face à un million de soldats étrangers déjà en marche. Dans cette position terrible, il ne s'abandonna pas lui-même. Il retrouva, pour se créer des ressources pendant le peu de moments qui lui étaient laissés, la sagacité, la persévérance, l'activité de ses meilleurs temps. Gêné dans son action par les formes et les restrictions que lui imposait la liberté renaissante et auxquelles il était si peu accoutumé, il sut combiner avec ces nécessités nouvelles les mesures réclamées par les besoins de la défense du pays. Ce n'était pas sans peine que son impérieux génie se pliait à ces entraves; plus d'une fois ses conseillers eurent à défendre les propriétés privées, le commerce, la banque, contre les réquisitions auxquelles il voulait les soumettre. Son bon sens lui fit pourtant comprendre que l'état des esprits ne comportait plus les actes arbitraires et les spoliations qui avaient été possibles à d'autres époques, et la France, au milieu des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

charges effroyables qui pesaient sur elle, n'eut au moins rien de pareil à déplorer.

Tout était à créer. Malgré les dispositions que le gouvernement royal avait prises, dans les derniers mois, par suite de ce qui se passait en Italie, pour renforcer son état militaire, l'armée ne se composait alors, suivant les calculs les plus élevés, que d'un peu plus de deux cent mille hommes dont cent cinquante mille seulement en état d'entrer en campagne. Cependant, on avait besoin de huit cent mille soldats pour lutter sans trop de désavantage contre l'agression imminente de l'Europe. La cavalerie et l'artillerie manquaient de chevaux, les arsenaux étaient dégarnis. Il fallait tout à la fois lever des hommes, se procurer des chevaux, fabriquer des armes pour plusieurs centaines de milliers de combattants, et de plus, compléter l'armement et l'approvisionnement des places fortes, négligées depuis bien des années parce que, sous l'Empire, avant les revers de 1813, elles avaient cessé d'être des places frontières.

Tels étaient les besoins urgents, impérieux, auxquels il fallait pourvoir dans l'espace de quelques semaines, si l'on ne voulait tomber comme une proie sans défense entre les mains de l'ennemi. Napoléon, dans les travaux gigantesques auxquels il se livra, fut dignement secondé par son ministre de la guerre, le maréchal Davoust, renommé depuis longtemps pour son talent d'organisation, son esprit d'ordre et sa fermeté, par le comte Daru qu'on lui adjoignit en qualité de ministre d'État et qui possédait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec des facultés analogues, une incomparable puissance de travail, et aussi par le ministre de l'intérieur Carnot dont l'ardent patriotisme, s'inspirant des souvenirs d'une terrible époque, eût volontiers poussé toute la population sur le champ de bataille.

Je vais énumérer les principales mesures qui furent prises et indiquer aussi exactement qu'il me sera possible les résultats qu'elles atteignirent. Les régiments, dont la force avait été réduite de moitié sous le gouvernement royal, furent remis sur l'ancien pied; ceux de l'infanterie furent reportés de deux ou trois bataillons à cinq, ceux de la cavalerie de trois escadrons à cinq. Les autres armes reçurent des augmentations analogues ou même plus fortes. L'artillerie légère fut réorganisée. En même temps qu'on versait dans les cadres de la vieille garde, composée seulement alors d'un peu plus de quatre mille fantassins et de trois mille cavaliers, quelques milliers de vieux soldats qui lui avaient jadis appartenu et qui voulaient reprendre du service, on créa seize régiments de jeune garde, dont l'organisation fut confiée au général Drouot. On créa aussi trente bataillons du train d'artillerie, dix bataillons des équipages militaires, vingt régiments de marine destinés à protéger les établissements maritimes et à renforcer au besoin l'armée active, sept régiments étrangers d'infanterie et deux de cavalerie pour recevoir les anciens soldats piémontais, suisses, polonais, allemands, belges, espagnols, irlandais qui demanderaient à s'enrôler, soixante compagnies de canonniers gardes-côtes, deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bataillons de chasseurs des Alpes, plusieurs bataillons de chasseurs des Pyrénées, quelques compagnies d'hommes de couleur qui devaient se recruter à Bordeaux; on augmenta la gendarmerie de quatre bataillons de réserve où devaient entrer les anciens gendarmes qui désireraient reprendre de l'activité.

Malheureusement, la France, épuisée par de si longues guerres et divisée d'opinions, ne prêta qu'un concours incomplet et insuffisant à ces mesures de défense. Un décret avait rappelé sous les drapeaux tous les anciens militaires non définitivement libérés qui, pour une cause quelconque, s'en trouvaient éloignés; ils étaient au nombre de plus de deux cent mille; il n'en revint, dit-on, qu'environ soixante mille, non compris, il est vrai, vingt-cinq ou trente mille qui, comme nous le verrons bientôt, reçurent dans la garde nationale une autre et non moins utile destination; dans le Midi, dans l'Ouest, dans une portion du nord de la France, partout où dominait l'esprit royaliste, cet appel ne produisit presque rien et les colonnes mobiles qu'on forma pour atteindre les réfractaires eurent peu d'efficacité. Les conscrits de 1815, déjà désignés et inscrits, en partie même réunis dans les dépôts, mais non encore mis en activité au commencement de 1814 et ensuite congédiés par le gouvernement de la Restauration, furent rappelés; on en comptait cent quarante mille, quatre-vingt mille seulement se présentèrent, et dans plusieurs départements on jugea prudent de ne pas procéder à cette levée. On invita les anciens officiers, sous-officiers et soldats en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

retraite ou en réforme qui se sentiraient encore la force de porter les armes à venir défendre la patrie; vingt-cinq mille seulement répondirent à cette invitation et on les employa, soit à instruire les nouvelles recrues, soit à la garde des places fortes. Les enrôlés volontaires appartenant à d'autres catégories ne dépassèrent pas le nombre de dix mille. Le rappel des matelots dont on devait former les régiments de marine n'en amena pas plus de vingt mille. On leva seulement quatre ou cinq mille canonniers gardes-côtes, et, dans le Midi, on dut renoncer à les organiser. Il ne s'offrit pas plus de quatre mille étrangers pour les sept régiments dans lesquels on s'était proposé de les réunir. On avait l'intention, pour le mois de juillet prochain, lorsque le gouvernement constitutionnel aurait été en activité et les Chambres rassemblées, de leur demander un recrutement extraordinaire de deux cent cinquante mille hommes, mais il n'aurait pas été facile à réaliser, et d'ailleurs cette époque était encore bien éloignée.

Quelle que fût la force à laquelle le gouvernement espérait porter l'armée proprement dite, elle ne pouvait évidemment, même avec l'appui des corps francs que l'on formait dans les départements frontières, entrer en comparaison avec les masses énormes de l'Europe coalisée. Pour compenser ou atténuer cette inégalité, on se décida, comme en 1792, à recourir à la garde nationale.

Aux termes du décret qui venait de la réorganiser, tous les Français de vingt à soixante ans faisaient partie de cette garde; on les partagea en deux classes, l'une composée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des hommes de vingt à quarante ans sous le nom de garde nationale mobile, l'autre des hommes de quarante à soixante ans sous le nom de garde nationale sédentaire. La garde mobile devait fournir quatre cent dix-sept bataillons comprenant trois cent mille hommes qui formeraient les garnisons et les réserves destinées à concourir à la défense des frontières. La garde sédentaire, comptant trois mille bataillons et près de deux millions d'hommes, devait veiller à la tranquillité et à la défense de chaque commune. Carnot, tout rempli des souvenirs de la Révolution, eût voulu donner le plus grand développement à cette portion de la force publique dont l'emploi, disait-il dans une de ses circulaires, *renfermait toutes les garanties, celle de nos droits politiques surtout*, mais il y rencontra de grandes difficultés. Dans les départements où l'état de l'opinion mettait obstacle aux levées de conscrits, elle rendit également impossible la mise en activité de la garde nationale mobile. On ne put, par exemple, en lever un seul bataillon dans les Bouches-du-Rhône ni dans le Finistère. Napoléon, d'ailleurs, qui avait une répugnance naturelle pour les moyens empruntés aux traditions de la Révolution et qui, comptant davantage sur l'efficacité des troupes régulières, préférait leur réserver les ressources dont il pouvait disposer, contint, dit-on, le zèle de son ministre. Au lieu de trois cent mille soldats, la garde nationale mobile en produisit tout au plus la moitié, y compris même beaucoup d'anciens militaires qui, s'ils n'y étaient pas entrés, se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seraient probablement rengagés dans l'armée. Sur ce nombre, douze mille canonniers furent répartis dans les places fortes.

Il n'était guère moins difficile de se procurer immédiatement des chevaux que des soldats : pour monter la cavalerie, on emprunta à la gendarmerie dix mille chevaux tout dressés; vingt mille furent achetés pour les besoins du train et des équipages dont on avait quintuplé les escadrons.

Pour fournir à l'armement d'un aussi grand nombre d'hommes, les forges, les fonderies étaient jour et nuit en activité. Les manufactures d'armes triplèrent leurs produits. Dix grands ateliers établis à Paris et employant de six à sept mille ébénistes, ouvriers en cuivre, horlogers ou ciseleurs, purent fabriquer ou réparer jusqu'à trois mille fusils par jour. Des ateliers d'habillement, de sellerie, de charronnage, furent ouverts sur tous les points de la France. En moins de deux mois, l'artillerie comptait déjà cent batteries attelées; deux cent cinquante mille fusils avaient été fabriqués ou remis en état; cent cinquante places fortes étaient réparées, armées, approvisionnées en munitions de guerre; des travaux étaient commencés et plus ou moins avancés pour mettre en état de défense Paris, Lyon, Reims, Dijon, Châlons et quinze autres places ouvertes de l'intérieur; on élevait des ouvrages de campagne dans la forêt de Mormale; on fortifiait les débouchés des Vosges et des Alpes; on armait les côtes.

De semblables préparatifs entraînaient nécessairement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des frais considérables. Il est assez difficile de concevoir comment on y pourvut dans des circonstances où il était presque également impossible de recourir aux ressources du crédit et d'augmenter sensiblement le poids des impôts. Il y eut, il est vrai, des dons gratuits assez nombreux ; aux parades, aux revues, on voyait parfois des inconnus s'approcher de l'Empereur pour lui remettre des paquets de billets de banque, mais on sait quelle est l'insignifiance de ce genre de ressources aux époques mêmes où il se produit avec le plus d'abondance. Le gouvernement royal avait laissé cinquante millions dans les caisses publiques ; le Trésor négocia quatre millions de rentes appartenant à la Caisse d'amortissement, qu'il remplaça en crédits de bois nationaux et qui lui rapportèrent quarante millions comptants. Ce fut la seule mesure financière prise alors en dehors de la marche ordinaire. Grâce à l'emploi de ces divers moyens, l'Empereur comptait ou affectait de compter sur un état militaire de huit à neuf cent mille soldats qui eussent été complétement armés, habillés, organisés avant le 1er octobre. Les journaux du pouvoir s'exprimaient comme si, à la fin du mois de mai, on avait déjà eu sous la main les deux tiers de cette force. On espérait, par de tels chiffres, intimider l'ennemi, rendre confiance aux amis du gouvernement et contenir les mécontents.

Pour essayer de relever l'esprit public et pour imprimer une plus grande activité à l'administration, l'Empereur avait envoyé dans toutes les divisions militaires des commissaires extraordinaires munis de pouvoirs qui les auto-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

risaient à changer les préfets, les maires, les membres des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement et, en général, tous les fonctionnaires administratifs. Ces commissaires furent choisis parmi les hommes marquants de la Révolution et de l'Empire, et aussi parmi les libéraux de la Chambre des députés de 1814. Des régicides, MM. Thibaudeau et Quinette, figuraient sur la liste à côté de sages et courageux amis de la liberté, tels que MM. de Pontécoulant et Boissy-d'Anglas. La plupart de ces hommes n'étaient pas disposés à recourir, pour susciter des défenseurs à la patrie, aux terribles expédients employés par les commissaires de la Convention; leurs pouvoirs, d'ailleurs, ne les y autorisaient pas et l'état des esprits ne le leur eût pas permis. Leur mission eut peu de résultats.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

Paris. – Imprimerie A. Wittersheim, rue Montmorency, 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

CHAPITRE VII. — 1814. — Suite de la session. — Commencement d'opposition à la Chambre des députés. — Discussion et vote d'une loi sur la presse, — du budget, — d'une loi qui rend aux émigrés leurs biens non vendus..... 1

CHAPITRE VIII. — 1814. — Fautes du gouvernement. — Progrès du mécontentement public, surtout dans l'armée. — Voyages des Princes dans les départements. — Journaux le *Censeur*, le *Nain Jaune*. — Pamphlets de Carnot, de M. de Chateaubriand, etc. — Commencement de complots. — Le maréchal Soult ministre de la guerre, ses efforts malheureux pour rétablir la discipline. Affaire d'Excelmans. — Fin de la session; graves amendements apportés à une loi sur la Cour de cassation..... 88

CHAPITRE IX. — 1814-1815. — Politique extérieure de la France. — Congrès de Vienne. — Grand rôle joué par M. de Talleyrand. — Questions de Pologne et de Saxe. — Traité éventuel du 3 janvier, conclu entre la France, l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie et la Prusse. — Question de Naples. — Affaires de Suisse et d'Allemagne..... 146

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE X. — 1815. — Nouvelles imprudences du gouvernement. — Désaffection croissante. — Symptômes alarmants. — Napoléon débarque à Cannes et marche sur Paris. — Défection de l'armée. — Vains efforts du gouvernement royal, appuyé par le parti constitutionnel, pour reconquérir la popularité. — Louis XVIII est forcé de quitter Paris, où Napoléon entre le 20 mars..... 248

CHAPITRE XI. — 1815. — Napoléon est obligé de s'appuyer sur les révolutionnaires et de les faire entrer dans son ministère; Fouché, Carnot. — Déclaration du Congrès de Vienne et traité européen du 25 mars contre Napoléon. — Louis XVIII sort de France, aussi bien que tous les Bourbons..... 375

CHAPITRE XII. — 1815.— Progrès des idées de liberté.— Mesures dans ce sens, mêlées de quelques retours vers la tyrannie. — Résistances qu'éprouve Napoléon. — Affaiblissement de sa volonté. — Ses tentatives inutiles pour désarmer l'hostilité des alliés — Leurs immenses préparatifs de guerre. — Défaite et chute de Murat. — Dispositions prises par Napoléon pour repousser une invasion.... 438

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FIN DE LA TABLE

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Origina from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS. **BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE** GRAND IN-18 A 3 FR. LE VOL.

J. AUTRAN vol.
Laboureurs et Soldats. . 1
La Vie rurale 1
Poèmes de la mer. 1

J. BARTHELEMY ST-HILAIRE
Lettres sur l'Égypte. . . 1

L. BAUDENS
La Guerre de Crimée, les Campements, les Abris, les Ambulances, les Hôpitaux, etc. 1

LA PRINCESSE de BELGIOJOSO
Scènes de la vie turque . 1
Nouv. scèn. de la vie turque 1

HECTOR BERLIOZ
Les Soirées de l'orchestre 1

DE STENDHAL (H. BEYLE)
De l'Amour, seule édit. complète. 1
Promenades dans Rome. 2
La Chartreuse de Parme. 1
Le Rouge et le Noir. . . 1
Romans et Nouvelles . . . 1
Hist. de la peinture en Italie 1
Vie de Rossini. 1
Racine et Shakspeare. . . 1
Mémoires d'un Touriste . 2
Vies de Haydn, de Mozart 1
Rome, Naples et Florence. 1
Correspondance inédite. . 2
Chroniques italiennes . . 1
Nouvelles inédites 1
Nouvelles et Mélanges. . 1

H. BLAZE DE BURY
Écriv. et Poét. de l'Allemag. 1
Souvenirs et Récits des Campagnes d'Autriche. . 1
Épis. de l'Hist. du Hanovre. 1
Intermèdes et Poèmes. . . 1
Les Amies de Goethe . . . 1

A. BRIZEUX
Œuvres complètes. 2

LE PRINCE A. DE BROGLIE
Étud. moral. et littéraires. 1

CUVILLIER-FLEURY
Portraits politiques et révolutionnaires (2e éd.) 2
Études histor. et littérair. 2
Nouvelles études historiques et littéraires. . . 1
Dernières études historiques et littéraires. . . 2

LE COMTE D'HAUSSONVILLE
Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, 1830-1848. 2
Histoire de la réunion de la Lorraine à la France. 4

ALPHONSE ESQUIROS
La Néerlande et la Vie hollandaise. 2

FEUILLET DE CONCHES
Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance. Nouv. édit. 1

LE PRINCE DE LA MOSKOWA
Souvenirs et Récits. . . . 1

EUGENE FORCADE
Études historiques 1
Histoire des causes de la guerre d'Orient. 1

OCTAVE FEUILLET vol.
Scènes et Proverbes . . . 1
Scènes et Comédies. . . . 1
Bellah 1
La petite comtesse . . . 1
Le Roman d'un jeune homme pauvre. 1

EUGENE FROMENTIN
Une Année dans le Sahel. 1
Un Été dans le Sahara. . 1

LÉOPOLD DE GAILLARD
Questions italiennes. . . . 1

GREGOROVIUS
Traduction de F. Sabatier.
Les Tombeaux des Papes romains, avec introd. de J.-J. Ampère 1

F. HALEVY
Souvenirs et Portraits. . 1

HENRI HEINE
De l'Allemagne. 2
Lutèce, lettres sur la vie sociale en France 1
Poèmes et Légendes. . . . 1
Reisebilder, tableaux de voyage. 2
De la France. 1

ARSENE HOUSSAYE
Mademoiselle Mariani. . . 1

JULES JANIN
Histoire de la littérature dramatique. 6
Les Contes du Chalet. . . 1
Barnave. 1

ALPHONSE KARR
Lettres écrites de mon jard. 1
Le Roi des îles Canaries. . 1
En fumant. 1
De loin. 1
Sur la plage. 1

LAMARTINE
Toussaint Louverture. . . 1
Geneviève, 3e édition. . . . 1
Les Confidences, nouv. éd. 1
Nouv. Confidences, 2e éd. 1

VICTOR DE LAPRADE
Idylles héroïques. 1
Poèmes évangéliques. . . . 1
Psyché, Odes et Poèmes. . 1

ANTOINE DE LATOUR
Études sur l'Espagne. . . 2
La Baie de Cadix. 1
Tolède et les Bords du Tage. 1

CH. LAVOLLÉE
La Chine contemporaine. . 1

JOHN LEMOINNE
Étud. crit. et biographiq. 1

HECTOR MALOT
Les Victimes d'amour. . . 1

COMTE DE MARCELLUS
Chants popul. de la Grèce 1

CH. DE MAZADE
L'Espagne moderne 1
L'Italie moderne. 1

PROSPER MÉRIMÉE
Nouvelles, Carmen, etc. 1
Épisode de l'hist. de Russie 1
Les deux héritages. . . . 1
Études sur l'hist. romaine 1
Mélang. hist. et littérair. 1

F. PONSARD vol.
Théâtre complet, 2e édit. 1
Études antiques. 1

D. NISARD
Études sur la Renaissance. 1
Souvenirs de voyage . . . 1
Études de crit. littéraire. 1
Étud. d'Hist. et de Littérat. 1

CHARLES NISARD
Mémoires et Correspondances historiques et littéraires (inédits, 1716 à 1846). 1

THÉODORE PAVIE
Scènes et Récits des pays d'outre-mer. 1
Récits de Terre et de Mer. 1

A. PEYRAT
Histoire et Religion. . . 1

GUSTAVE PLANCHE
Portraits d'artistes. . . . 3
Étud. sur l'École française. 2
Études sur les arts. . . . 1
Études littéraires. 1

A. DE PONTMARTIN
Causeries littéraires. . . 3
Causeries du samedi. . . . 3

LOUIS RATISBONNE
L'Enfer du Dante, traduction en vers, texte en regard. 2
Le Purgatoire, traduction en vers, texte en regard. 2
Le Paradis, traduction en vers, texte en regard 2
Impressions littéraires. . 1

PAUL DE REMUSAT
Les Sciences naturelles, études sur leur histoire et sur leurs plus récents progrès. 1

JULES SANDEAU
Catherine. 1
Nouvelles. 1
Un Héritage. 1
La Maison de Penarvan. . 1

ST-RENÉ TAILLANDIER
Allemagne et Russie. . . . 1
Hist. et Philos. religieuse. 1
Étud. de Littérat. étrang. 1

A. THIERS
Histoire de Law. 1

E. DE VALBEZEN (Le Major Fridolin)
Récits d'hier et d'aujourd'hui. 1

SAMUEL VINCENT
Du Protestantisme en France, nouv. édit. avec une introduction de M. Prévost-Paradol. 1

L. VITET
La Ligue. 2
Le Louvre. 1
L'anc. Académ. de peinture. 1

***

Les Horizons prochains. . 1
Les Horizons célestes . . 1

***

Robert Emmet. 1

Paris. — Imprimerie de A. Wittersheim, rue Montmorency, 8.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

APR 16 1938

25Mar52HL

11Mar52LL

20ct'52SS

SEP 30 1952 LU

7Jan'53CRN

DEC 23 1952 LU

NOV 18 1967 88

RECEIVED

JUN 15 1968.

LD 21-95m-7,'37

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DC256
.V5
v.2
210691
Viel-Castel

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA